LE DEVOIR

fais ce que dois

Vol. LXIX - No 64 | Dégagement en après-midi. Maximum 2. | Montréal, samedi 19 mars 1977 | Saint Joseph | 25 CENTS

LES VOYAGES HONE
Permis: 50178
1460 avenue Union
Montréal H3A-2B8 Qué
845-8221
TEMPÉRATURE
Au Québec 0 — Si vous étiez à la Nouvelle Orléans 27

La thèse des deux nations refait surface

Le NPD aux prises avec une vieille querelle

par Lise Bissonnette

OTTAWA — Même si les communiqués officiels du parti annonçaient hier que le leader néo-démocrate canadien, M. Edward Broadbent, allait définir lui-même dimanche "la politique sur l'unité nationale du NPD", il n'est pas dit que le Conseil fédéral du parti qui se réunit à Ottawa depuis hier après-midi, le laissera s'en tirer sans une solide séance de discussion collective.

Ramenés assez brutalement à l'une de leurs plus vieilles querelles, la "thèse des deux nations", par l'élection québécoise du 15 novembre dernier, les néo-démocrates n'ont pas établi clairement leur position à légard du nouveau gouvernement québécois et devraient le faire en partie tout au moins lors d'une session fermée à la presse, ce matin. On y parlera de stratégie pour les prochaines élections partielles au Québec, on y passera en revue les "priorités" du programme, on y recevra les rapports des provinces, dont celui de la délégation du Québec ne manquera pas d'être brûlant.

Au moins quatre délégués du Québec sont présents au Centre de conférences d'Ottawa, où se tient le Conseil fédéral, la plus importante instance du parti entre les congrès, une émanation des 12 sections provinciales et territoriales du Nouveau parti démocratique.

Selon certaines sources, les dirigeants du parti seraient à revoir d'un peu plus près leurs relations avec le NPD-Québec qui, au cours des dernières années, a eu tendance à se comporter comme un groupe autonome, sinon marginal, au sein de cette formation politique fédérale.

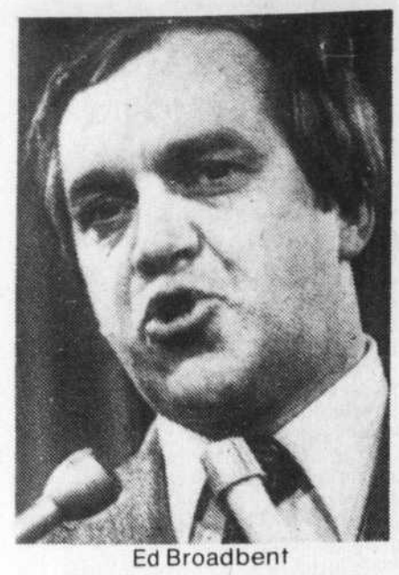
En octobre dernier, par exemple, au moment du déclenchement des élections provinciales, M. Broadbent avait dû admettre à Ottawa devant des journalistes qu'il ignorait que le NPD-Québec allait présenter des candidats sur la scène provinciale, cela le jour même où le leader québécois, M. Henri-François Gautrin, l'avait fait savoir à Montréal.

A ces problèmes de communications internes s'ajoute l'éternelle difficulté du NPD à se définir vis-à-vis la question québécoise, dont M. Broadbent est loin être un spécialiste. Il n'a pas abusé des diagnostics depuis la victoire péquiste, se contentant d'abord de l'attribuer à des causes économiques et surtout au chômage, comme le faisait alors le leader du Parti conservateur, M. Joseph Clark.

Mais tandis que ce dernier rectifiait progressivement son tir et multipliait ses sources d'information au Québec, M. Broadbent a maintenu pour l'essentiel ses positions. Tout en réaffirmant sa foi dans la Confédération et son opposition à l'option indépendantiste du nouveau gouvernement québécois, il trouvait toutefois le moyen d'accueillir l'affaire positivement en notant que le programme social et économique du PQ était très voisin du sien.

Il se faisait dès lors confiant de trouver de nouveaux appuis au Québec en allant par exemple "expliquer aux ouvriers des

Voir page 6: Le NPD



Ed Broadbent



La Fondation internationale pour le bien-être des animaux avait organisé hier une manifestation devant le Parlement, à laquelle 200 personnes amies des bébés phoques ont participé. (Téléphoto CP)

$2 milliards pour l'achat de 150 avions de chasse

OTTAWA (CP) — Le Canada a lancé des appels d'offre, hier, à cinq manufacturiers d'avions militaires, dont trois sont américains, pour l'achat d'environ 150 appareils de chasse dont le coût total dépassera $2 milliards, soit le plus important contrat de défense jamais donné dans l'histoire du Canada.

Les cinq avionneries sollicitées sont: Grumman des États-Unis qui fabrique le F-14 "Tomcat", McDonnell-Douglas des États-Unis qui produit les F-15 "Eagle" et les F-18 "Northrop", General Dynamics qui fabrique aux États-Unis le F-16, Dassault, en France, qui fabrique le "F1E Dassault-Bréguet", et le consortium Grande-Bretagne, Allemagne et Italie qui produit le Banavia-Tornado.

Le ministre de la Défense nationale, M. Barney Danson, a précisé que le Canada ne choisirait qu'un seul de ces six avions et que conséquemment le mirobolant contrat ne serait accordé qu'à un seul manufacturier.

Ces avions de chasse, dont les livraisons devraient commencer en 1981, serviront à remplacer les CF-104 et les CF-105 que l'Aviation canadienne utilise depuis le début des années 60. Le CF-5 servira à l'entrainement des pilotes et à la photographie aérienne à compter de 1980.

M. Danson a fait valoir qu'actuellement, la force aérienne de combat du Canada était très inférieure à celle des pays susceptibles d'attaquer le Canada, mais que l'avion choisi devrait être polyvalent aux fins d'assurer les missions d'interception, de combat, de surveillance et autres tâches auxquelles il sera appelé à se faire valoir.

Le ministre a également annoncé que le vice-amiral Robert Falls, auteur du programme coûteux de modernisation des forces armées qui est présentement en cours, remplacerait le général Dextraze, chef des armées canadiennes, qui prend sa retraite à l'automne.

Les avions dont il est question sont tous des appareils à réaction supersoniques, très sophistiqués, dont les armements et les équipements de radar relèvent de plus hautes techniques. Les prix à l'unité varient entre $24 et $12 millions et trois de ces appareils sont des bimoteurs et biplaces.

Le F-14 de Grumman estle plus cher à $24 millions, suivi du F-15 de McDonnell-Douglas à $17 millions. Ces deux appareils paraissaient jusqu'à présent retenir l'attention des experts en défense au Canada, mais il faudra étudier les appareils européens qui s'ajoutent à la liste de même qu'au F-16 de General Dynamics qui coûte $12 millions.

Selon M. Michel Laurence, ingénieur en aéronautique et spécialiste des avions militaires, le meilleur choix que le Canada pourrait faire parmi les appareils américains serait le F-16 de General Dynamics à cause non seulement de son prix intéressant, mais parce qu'il répondrait mieux aux besoins de défense du Canada dont les opérations militaires aériennes doivent être intégrées aux forces de NORAD. (Cf Le Devoir 21 et 22 février 1977).

Quoiqu'il en soit, c'est un jury formé par le gouvernement et composé de représentants du ministère de la Défense, de l'Industrie et du Commerce, des Approvisionnements et des Sciences qui fera la recommandation au cabinet des ministres après études.

Ces recommandations seront faites, selon M. Danson, au début de 1978 et le marché sera conclu avec le manufacturier choisi à la fin de 78.

Le gouvernement n'insistera pas trop

Voir page 6: 150 avions

L'opposition s'est trouvé un souffre-douleur: Couture

par Bernard Descôteaux

QUÉBEC — L'Opposition officielle à l'Assemblée nationale s'est trouvée un souffre-douleur en la personne du ministre du Travail, M. Jacques Couture, exploitant à fond hier sa candeur et son inexpérience parlementaire sans qu'aucun ministériel ne vienne à sa rescousse.

C'est durant la période des questions, sur le thème du placement étudiant, que les libéraux avec le député de Charlevoix, M. Raymond Mailloux, en tête ont ainsi harcelé M. Couture pendant près de 20 minutes lui reprochant essentiellement d'être confus. L'Opposition semblant marquer des points à chaque coup d'épée, l'ancien ministre des Affaires sociales, Claude Forget, a même cru devoir ajouter son grain de sel en disant qu'il n'avait pas "l'habitude de frapper quelqu'un qui est par terre".

Le député de Charlevoix a ouvert les hostilités en accusant le ministre du Travail de lui avoir fourni jeudi "la réponse la plus confuse que j'aie entendu depuis 14 ans en cette chambre". Il faisait alors référence à une déclaration faite par M. Couture en chambre jeudi. La confusion que cherchait à dissiper M. Mailloux reposait simplement dans le budget consacré au placement étudiant et dans les méthodes de distribution des formulaires d'inscription des étudiants et des employeurs.

Réputé pourtant pour sa pondération et son calme, M. Mailloux devait charger violemment le ministre, bien secondé en cela par MM. Victor Goldbloom et Gérard D. Lévesque, et par Claude Forget finalement.

Au cours du débat, M. Couture fut amené a préciser que le budget prévu de quelque $4.6 millions, s'il n'offrait aucune confusion, était cependant loin d'être satisfaisant, si bien qu'il essaiera de l'accroitre. M. Mailloux avait mis en évidence le fait que le gouvernement libéral avait accordé un budget de $18.7 millions. Le ministre des Finances, M. Jacques Parizeau, devait rétablir les faits en soulevant une question de privilège après la période

Voir page 6: Souffre-douleur

Le PLC entre en période de réflexion

par Lise Bissonnette

OTTAWA — Ce n'est pas tout de sortir vainqueur des sondages, encore faut-il savoir sustenter l'appétit politique des foules toujours tentées par la tiédeur. Aussi, le Parti libéral du Canada amènera quelque 500 militants en "retraite" aux limites de Toronto, la semaine prochaine, pour faire jaillir par le choc des idées les éléments d'une éventuelle révision de son programme, notamment sur les thèmes de l'unité nationale et de l'économie.

Protégés des distractions de ce monde dans un hôtel près de l'aéroport de la Ville-reine, les participants étudieront une vingtaine de documents, écouteront plus d'une trentaine de conférenciers dont certains ne sont pas liés au parti, et s'exprimeront eux-mêmes dans de multiples ateliers de travail. On ne les appelle pas à formuler des résolutions précises ni à les adopter, mais le fruit de leurs cogitations devrait servir au congrès politique national du PLC qui aura lieu à Ottawa en octobre prochain.

Tout cela s'intitule "Vivre le Canada" (en traduction, "On being Canadian") et a été préparé bien avant les élections québécoises de novembre dernier, pour ceux que surprendrait la pertinence des thèmes.

L'entreprise semble assez étrangère aux artistes de la politique quotidienne que sont les membres de l'aile parlementaire du parti, dont plusieurs seront cependant présents à Toronto. Le président de cet "atelier libéral" est un éminent juriste de la capitale ontarienne, M. James Scott Peterson, spécialiste en droit fiscal et affaires internationales. Les co-présidents en sont Mme Lorna Marsden,

Voir page 6: Le PLC réfléchit

■ **Quelques témoignages sur la mort d'Hubert Aquin** — *page 32*

Zaïre: la force d'invasion accueillie à bras ouverts

KINSHASA (d'après AP, AFP et Reuter) — La "force d'invasion" qui ne comprendrait qu'un millier d'hommes, selon certaines sources, a continué sa progression dans le sud de la province zaïroise de Shaba (ex-Kantanga), où elle serait acceuillie "à bras ouverts" par la population.

Les autorités zaïroises ont catégoriquement démenti que la ville de Kolwezi, au Shaba, ait été prise par les ex-gendarmes katangais qui ont pénétré dans la province il y a neuf jours venant d'Angola. A Bruxelles, les autorités belges ainsi que les milieux diplomatiques déclarent que la situation parait normale dans le centre minier de l'ex-Katanga.

Selon le département d'État américain, aux trois villes — Kisengi, Dilolo et Katanga — prises la semaine dernière par la force d'invasion se sont ajoutées récemment Sandoa et Kasaji.

De source diplomatique, on apprend à Bruxelles que les communications téléphoniques entre Lumumbashi, la capitale du Shaba, et la cité cuivrière de Kolwezi étaient normales hier. Des résidents du Shaba, contactés par téléphone, ont estimé à un millier le nombre d'ex-gendarmes katangais, partisans de l'ancien dirigeant sécessionniste Moïse Tshombé, présents dans la province. Ils sont équipés d'armes légères mais jusqu'à présent, affirment ces résidents, aucun combat ne s'est déroulé avec l'armée zaïroise. Les ex-gendarmes ont distribué de la nourriture à la population locale.

Aucun coup de feu n'a été tiré jusqu'ici, les "envahisseurs" ne rencontrant pratiquement aucune résistance. Ils sont même accueillis à bras ouverts, car ils distribuent des vivres à la population, qu'ils connaissent bien puisqu'ils se retrouvent en quelque sorte chez eux, après plusieurs années d'exil, ajoute l'agence Belga.

Pour l'agence, il se confirme que les

Voir page 6: Le Zaïre

Les droits des minorités

Québec n'a pas de leçon à recevoir

QUÉBEC (par Bernard Descôteaux) — "Le premier ministre Trudeau serait mieux avisé de se tourner vers l'Ontario, le Nouveau-Brunswick et d'autres provinces pour leur demander de mieux respecter les droits de leurs minorités francophones".

C'est la réplique qu'a opposée hier matin le ministre d'État au développement culturel, M. Camille Laurin, aux propos que tenait la veille à Ottawa le premier ministre du Canada relativement aux droits linguistiques de la minorité anglophone au Québec, propos que M. Laurin a d'ailleurs qualifiés d'offensants et d'irresponsables.

M. Trudeau avait, dans sa conférence de presse hebdomadaire, fait allusion clairement à la nouvelle législation linguistique que se prépare à déposer d'ici la fin du mois le gouvernement québécois. Il avait notamment déclaré que si le Québec brisait ses obligations constitutionnelles ou empêchait sur son territoire l'application de la loi canadienne sur les langues officielles, il ferait déclarer les lois du Québec ultra vires.

Pour le Dr Laurin qui est responsable de la préparation de la nouvelle loi sur la langue, les propos de M. Trudeau sont irresponsables puisque le projet de loi en cause n'est même pas encore déposé devant l'Assemblée nationale. "Qu'il attende qu'il le soit et après on discutera", dit-il. Il assure d'ailleurs que dans la rédaction de ce projet de loi, le gouvernement québécois avait le plus grand respect pour les droits des minorités au Québec.

Les propos de M. Trudeau sont également jugés offensants par M. Laurin qui souligne que les francophones du Québec ont toujours donné l'exemple du respect le plus complet des minorités.

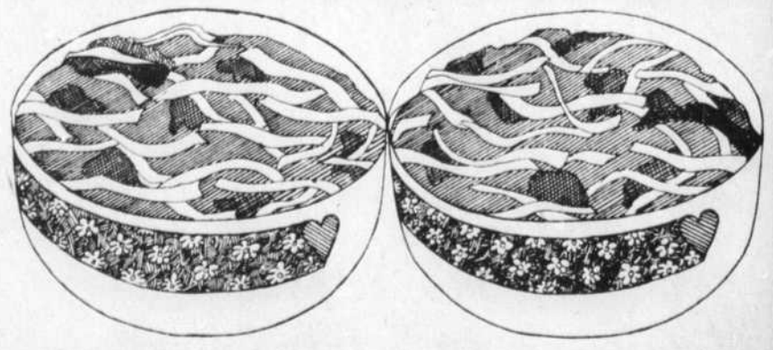
"Il existe au Québec une tradition de générosité, de respect et de tolérance inégalée par aucune autre province au Cana-

Voir page 6: Les minorités

Stanké
Un éditeur décidément pas comme les autres

cuisine pour nous deux

en vente partout



Jacques Léonard

• Redonner des pouvoirs aux vieux conseils de comté

par BERNARD DESCÔTEAUX

QUEBEC — L'État centralisateur qui avait pris lentement forme au Québec depuis la révolution tranquille fera place à un État de plus en plus décentralisé. Que ce soit dans le domaine de l'aménagement ou dans les secteurs des Affaires sociales, de l'Éducation ou des Loisirs, une partie des pouvoirs actuellement centralisés à Québec seront déplacés vers les régions où ils seront assumés par une vieille structure politique presque oubliée, les conseils de comté.

Tels sont en bref les principaux éléments de cette politique de décentralisation à laquelle faisait allusion le premier ministre, M. René Lévesque, dans son message inaugural du 8 mars, et qui feront l'objet de la loi-cadre sur l'aménagement qui sera présenté possiblement l'automne prochain à l'Assemblée nationale.

Au cours d'une entrevue qu'il accordait au DEVOIR il y a quelques jours, le ministre d'État à l'aménagement, M. Jacques Léonard, celui qui semble devoir être le maître-d'oeuvre de toute cette réforme, a exposé les grandes lignes de la politique d'aménagement qu'il a pour mandat d'élaborer ainsi qu'un certain nombre d'hypothèses qui sont considérées.

A la base de cette philosophie de décentralisation, on retrouve deux grands principes qui seront inscrits dans la future loi-cadre de l'aménagement.

D'une part, il s'agit de ramener les décisions d'aménagement le plus près possible des citoyens et leur donner une prise véritable et éclairée sur ces décisions.

D'autre part, il s'agit d'organiser les multiples interventions de l'État de façon à ce qu'elles obéissent à des objectifs connus, qu'elles suivent des processus définis et qu'elles soient respectueuses des décisions collectives des citoyens.

Cette loi-cadre établira en quelque sorte les principaux jalons de la décentralisation qui est envisagée, une décentralisation vigoureuse des responsabilités du gouvernement, de dire M. Léonard.

C'est ainsi qu'elle proposera des mécanismes qui permettront de définir les découpages territoriaux appropriés à cette volonté de décentralisation. Comme l'avait déjà indiqué le premier ministre, il s'agira que toutes les instances politiques s'entendent sur la définition de nouvelles régions en quelque sorte unifiée contrastant avec l'anarchie présente qui permet l'existence d'autant de découpages régionaux qu'il y a d'instances concernées.

La loi proposera la mise en place d'entités politiques locales nouvelles qui seront moins que des gouvernements régionaux, mais plus que des gouvernements municipaux. Du même coup, l'on précisera les pouvoirs et les ressources propres à ces nouvelles entités. La loi mettra aussi en place les mécanismes requis de coordination et d'arbitrage tant interministériels qu'intergouvernementaux, et prévoiera un Fonds d'interventions régionales significatif.

Cette volonté de décentralisation du ministre trouve sa source dans le refus d'un super-État et de l'établissement d'une planification reposant sur une sorte de "plan concentrationnaire" qui ne serait autre chose en fin de compte qu'un carcan. Elle procède aussi d'une volonté de rapprocher de la population les centres de décision.

Il fallait pour le ministre trouver un point d'appui à cette décentralisation. En milieu rural, il l'a trouvé dans le conseil de comté, la première structure régionale à avoir jamais vu le jour au Québec mais qui est devenue presque inopérante tellement elle a perdu de pouvoirs. Ces conseils de comté avaient néanmoins gardé assez de vitalité pour obtenir la tête d'un ministre des Affaires municipales qui imprudemment proposait tout simplement leur disparition.

En milieu urbain, M. Léonard semble toujours à la recherche d'une formule. Ainsi, il considère les cas de Montréal, Québec et Hull où existent des communautés urbaines ou régionales comme des cas particuliers qui seront traités de façon différente. Pour ce qui est des villes qui comme Sherbrooke, ou Chicoutimi jouent le rôle de capitales régionales, il rejette l'idée de créer de nouvelles communautés urbaines. Il croit pour l'instant que des mécanismes pourront se créer naturellement.

La municipalité est le corps politique le plus permanent qui existe, de souligner M. Léonard qui ne cache pas son admiration pour cette institution politique qui est à la base même de la décentralisation qui existe déjà. Aussi pour éviter de créer de nouvelles structures politiques, a-t-on choisi de se tourner vers les municipalités et les conseils de comté, et du même coup de renforcir leur autonomie.

Le conseil de comté servira en fait à regrouper les municipalités pour qu'elles jouent ainsi un rôle régional. La première responsabilité qui leur sera confiée consistera à établir un schéma d'aménagement, fonction que voulait confier le gouvernement précédent à une nouvelle structure politique, le conseil d'agglomération. Cette fonction consistera en bref à préserver le territoire, le rendre accessible à la communauté et à l'exploiter rationnellement, tout cela dans le cadre d'une enveloppe budgétaire limitée mais respectueuse de l'autonomie des conseils de comté. Ils conserveront naturellement sous leur autorité les travaux de voirie qui est déjà de leur ressort.

Ce qui rendra la vie politique intéressante au conseil de comté, c'est l'exercice de plusieurs pouvoirs, de souligner M. Léonard qui croit que plus le conseil de comté aura de responsabilités, plus il constituera une entité politique valable.

Ainsi M. Léonard a étudié avec divers ministères la possibilité d'effectuer des transferts de pouvoirs vers les conseils de comté. Pour l'instant, il s'agit d'hypothèses de travail qui vont aussi loin cependant que de leur confier l'administration de l'aide sociale comme ce fut le cas il y a 25 ans. De même, une certaine responsabilité pourrait leur être confiée en matière d'éducation, au niveau élémentaire par exemple, sans pour autant chercher à faire disparaître les commissions scolaires ou à leur donner un droit de regard sur les programmes scolaires. Il s'agirait de les intéresser au développement. Par exemple, un conseil de comté pourrait décider de l'implantation d'un CLSC ou d'un hôpital sur son territoire.

Dans le secteur des loisirs, une porte pourrait être ouverte en leur confiant l'aménagement de parcs régionaux ou en leur confiant une certaine autorité sur les territoires de clubs de chasse et pêche. D'autres secteurs d'intervention pourraient aussi être envisagés, sans nécessairement toutefois que chaque conseil de comté soit obligé d'assumer des responsabilités qu'il ne peut assumer financièrement.

Pour l'instant, M. Léonard ne semble pas être en mesure de dépasser le stade des hypothèses de travail, surtout lorsqu'il s'agit de définir comment cette décentralisation pourra s'articuler en pratique, particulièrement en ce qui a trait à l'intégration de fonctions exercées actuellement par des ministères provinciaux. Ce qui est important toutefois, c'est d'assurer aux conseils de comté une responsabilité politique, dit-il. La décentralisation repose également à ses yeux sur l'autonomie financière.

M. Léonard cherche donc à assurer à ces conseils de comté nouveaux qu'il veut créer la marge d'autonomie financière indispensable à un pouvoir réel, donc des pouvoirs de taxation. Une des hypothèses envisagées consiste à abolir l'impôt foncier scolaire pour laisser tout ce champ de taxation aux municipalités et aux conseils de comté. Il n'est pas exclu non plus d'augmenter la part des municipalités dans le partage du produit de la taxe de vente. Il exclut cependant tout ce qui est subventions d'équilibres budgétaires, les municipalités et les futurs conseils de comté devront se payer des services à la mesure de leurs moyens. La réforme de la fiscalité municipale se fera dans le cadre de la préparation de la loi-cadre sur l'aménagement.



Jacques Léonard

• L'aménagement c'est beaucoup plus que l'aménagement

La loi-cadre sur l'aménagement n'est que le premier élément d'une politique québécoise de l'aménagement. L'action du gouvernement en ce domaine appellera l'adoption d'une série de mesures complémentaires formant un tout intégré dont les principaux pôles seront l'agriculture, l'urbanisation, la récréation, l'habitation, les transports et la protection de l'environnement.

C'est ainsi qu'au cours de cette session-ci — ou l'an prochain au plus tard — le projet de loi tant attendu pour la protection des terres arables au Québec sera déposé. De même le projet de loi sur l'urbanisme qui définit les pouvoirs et obligations des municipalités et du ministère des Affaires municipales en ce qui concerne l'aménagement des territoires municipaux sera repris. Un projet de loi précisant les modalités de création et de gestion des parcs a été déposé ces derniers jours.

A ces trois législations viendront se greffer une politique des transports qui donnera lieu à la présentation d'un livre vert, une politique de l'habitation orientée particulièrement vers les classes moins nanties, et une politique des transports en commun. Cette dernière donnera aussi lieu à la présentation d'un projet de loi permettant la création de corporations intermunicipales de transport. Dans le secteur de la récréation, un projet de loi visera à associer les populations concernées à la gestion des ressources récréatives.

Enfin une politique et une réglementation définissant les principes de gestion des terres publiques du Québec seront promulguées. Une réglementation et des mécanismes de participation des citoyens à la protection de la qualité de la vie et de l'environnement seront définis. Un problème particulier et complexe, celui de l'agglomération montréalaise, sera traité dans un cadre différent et fait déjà l'objet d'études.

C'est là dans les grandes lignes le programme que s'est tracé le ministre d'État à l'aménagement, M. Jacques Léonard, de concert avec les membres du Comité ministériel permanent de l'aménagement (Compa) qui réunit les titulaires des ministères de l'Agriculture, des Affaires municipales, des Transports, du Tourisme, Chasse et Pêche, de l'Environnement, des Terres et Forêts, des Richesses naturelles.

Ces mesures, pour une certaine part, reprennent des projets dont l'élaboration avait été entreprise par le gouvernement libéral. Au cours des premiers mois de son mandat, M. Léonard s'est d'abord attaché à définir les principes de la politique d'aménagement qu'il entend proposer, puis à revoir et compléter les mesures déjà élaborées afin de les faire procéder d'une même philosophie et leur donner une certaine cohérence. Si pour une bonne part le travail est bien amorcé, M. Léonard hésite parfois à définir plus avant les hypothèses de travail qu'il retient pour l'élaboration de ces mesures sectorielles.

C'est ainsi qu'au cours de l'entrevue qu'il accordait ces derniers jours au DEVOIR, M. Léonard n'a abordé le problème de la protection des terres agricoles qu'avec une infinie prudence. Même si diverses hypothèses de travail sont à l'étude, il refuse de les dévoiler craignant, semble-t-il, d'ameuter les spéculateurs.

"L'aménagement implique nécessairement un choix d'utilisation du sol", dira-t-il, et en ce sens une loi d'utilisation du territoire agricole devra être adoptée. Mais ce n'est pas uniquement par cette seule loi qui assurera un zonage des terres agricoles que le gouvernement interviendra. "Les spéculateurs prennent pour acquis que les formes actuelles d'urbanisation vont continuer", dit-il, ce sont il doute fort pour sa part, ne serait-ce qu'en raison des coûts qui sont en cause.

Un changement de conception de la vie moderne avec ses maisons unifamiliales accompagnées du jardin privé pourrait atténuer le problème de la disparition du territoire agricole. Une autre façon consistera à délimiter des périmètres d'urbanisation. Ainsi, plutôt que de continuer à laisser s'étendre l'urbanisation autour de Montréal, on pourrait choisir de densifier l'occupation de l'île de Montréal qui a assez d'espaces vacants pour absorber l'accroissement de la population jusqu'à l'an 2000.

En ce sens, la loi d'urbanisme que présentera à l'Assemblée nationale le ministre des Affaires municipales, M. Guy Tardif, jouera un rôle important, tout comme une politique d'habitation pourra avoir des incidences importantes sur la protection des terres agricoles.

Cette loi d'urbanisme reprendra pour l'essentiel le projet de loi numéro 12 déposé en 1976 par l'ancien ministre des Affaires municipales, Victor Goldbloom. Il s'agit de définir les pouvoirs et obligations des municipalités et du ministre des Affaires municipales en ce qui concerne l'aménagement des territoires municipaux, obligation étant faite aux municipalités de se doter de schémas d'aménagement. Les conseils d'agglomération proposés par M. Goldbloom pour asseoir à la même table les municipalités d'une même région ne seront pas créés, étant remplacés par les conseils de comtes.

L'urbanisation à son tour appelle une politique d'habitation dont les principaux volets, indique M. Léonard, seront la construction, la rénovation et le financement, orientés plus particulièrement vers les besoins des classes moins nanties. Cette politique est en voie d'élaboration au ministère des Affaires municipales. M. Léonard précise aussi que dans certains cas, cette politique d'habitation appellera une politique des transports en commun. Dans ce cas, il s'agit de permettre par une loi la création de corporations intermunicipales de transport qui géreront les réseaux de transport en commun là où le besoin s'en fera sentir.

Cette politique des transports en commun est à distinguer d'une politique beaucoup plus générale des transports tant aériens, maritimes que terrestres qui donnera lieu à la publication d'un livre vert. L'objectif est de proposer des politiques précises pour ce secteur l'an prochain. C'est là un mandat du ministre des Transports, M. Lucien Lessard.

Pour compléter la définition des grandes affectations du territoire habité du Québec, il faut ajouter aux interventions dans les secteurs de l'agriculture et de l'urbanisation, le volet récréation. À cet égard, le projet de loi sur les parcs qui vient d'être déposé précise les modalités de création et de gestion des parcs qui seront classés en deux catégories: parcs de conservation et parcs de récréation.

Une seconde loi dans ce secteur viendra également préciser l'encadrement à donner aux activités touristiques quasi commerciales du gouvernement. Celle-ci proposera notamment des mécanismes permettant d'associer les populations concernées à la gestion des ressources récréatives publiques. C'est par ce biais notamment que l'on tentera de procéder à l'abolition des clubs privés de chasse et pêche.

Toutes ces mesures s'appliqueront à l'ensemble du territoire habité du Québec, à l'exception peut-être de la région de Montréal, la région où les pressions d'aménagement se font le plus sentir actuellement. En raison d'une certaine urgence, M. Léonard a déjà reçu du Conseil des ministres un mandat spécial visant à définir une option d'aménagement pour cette région d'ici l'automne. La politique qui sera proposée alors devra définir des axes privilégiés d'urbanisation, déterminer les grandes infrastructures conséquentes, à savoir transport, égouts, aqueducs, réseau d'épuration des eaux usées, et des structures politiques nouvelles.

En dehors du territoire habité, ce qui est 80 pour cent de l'ensemble du territoire québécois, le Compa veut que soit adoptée une politique de gestion du domaine foncier public, c'est-à-dire les terres et les forêts publiques. En même temps, l'on tentera de s'attaquer au vieux problème de la réserve des trois chaînes qui ne cesse de créer des problèmes.

Enfin, M. Léonard pose comme un principe général que l'ensemble de cette politique d'aménagement doit privilégier la qualité de la vie et de l'environnement. Selon lui, il s'agit là d'une notion un peu subjective qui doit aller au-delà d'une réglementation et s'appuyer sur la vigilance des citoyens. C'est pourquoi on se propose de prévoir en plus de règlements des mécanismes de participation à la défense de la qualité du milieu.

Les Beaux Dimanches

Un pays incertain

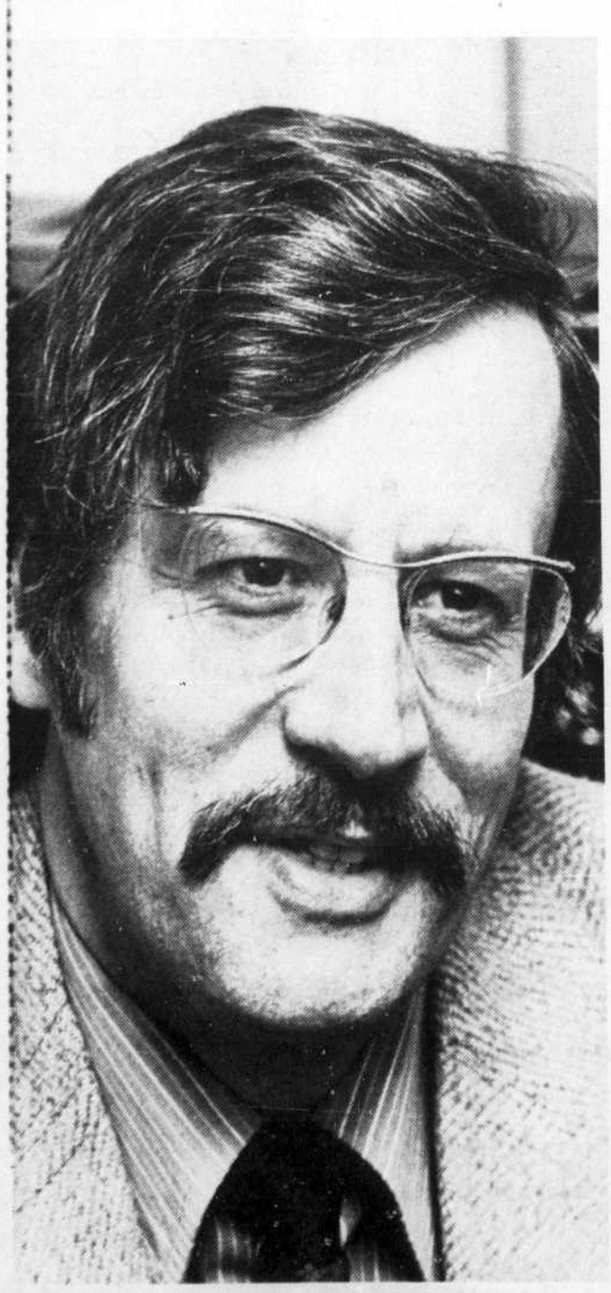
Le 20 mars à 21h30

Une émission spéciale d'information sur l'état de la Confédération, animée par Louis Martin et Patrick Watson. L'interprétation du résultat des dernières élections au Québec. L'évaluation des répercussions ici-même, dans les grandes régions canadiennes et à l'étranger. Les possibilités de changements constitutionnels.

Des témoins privilégiés de l'évolution de la situation politique au Canada s'entretiendront avec les animateurs. Ce panel regroupe trois francophones et trois représentants de la communauté anglophone. 14 citoyens interviennent dans le cadre de cette importante discussion.

Cette expérience télévisée permettra aux réseaux anglais et français de Radio-Canada de mettre leurs ressources en commun. Animateurs, panelistes et invités se retrouveront à l'antenne des deux réseaux au cours de la soirée du dimanche 20 mars. Ce débat, d'une durée de 90 minutes, sera diffusé à 19h30 au réseau anglais.

Équipes de réalisation : La réalisatrice Micheline di Marco ainsi que les recherchistes Fabienne Julien et Lisette Blain pour le réseau français. Le réalisateur Cameron Graham ainsi que les recherchistes Stéphanie Brunelle et Vera Murray pour le réseau anglais.





A la télévision de Radio-Canada

Avis aux propriétaires et aux locataires

PROPRIÉTAIRES

Si vous voulez augmenter le loyer ou modifier toute autre condition du bail, vous devez en aviser par écrit le locataire. Votre avis doit mentionner tous les changements que vous voulez faire à l'ancien bail en plus du nouveau loyer.

LOCATAIRES

Si vous n'acceptez pas le loyer ou les changements demandés et si vous ne réussissez pas à vous entendre avec votre propriétaire, vous devez répondre à l'avis en faisant une demande de prolongation de bail et de fixation de loyer à l'administrateur des loyers.

Si vous préférez plutôt déménager, vous devez en aviser votre propriétaire.

RAPPELEZ-VOUS QUE LA LOI VOUS IMPOSE DES DÉLAIS POUR DONNER VOTRE AVIS OU POUR Y RÉPONDRE.

SI LE BAIL EST DE 12 MOIS OU PLUS

L'avis doit être donné par le propriétaire au moins 3 mois avant la fin du bail mais pas plus que 6 mois.

La demande à l'administrateur des loyers (Régie) doit être faite par le locataire dans les 30 jours de l'avis du propriétaire.

La réponse indiquant que vous désirez déménager doit également être donnée dans le même délai de 30 jours.

SI LE BAIL EST DE MOINS DE 12 MOIS

L'avis doit être donné par le propriétaire, si le loyer est payable au mois, au moins 1 mois avant la fin du bail et si le loyer est payable à la semaine, au moins 1 semaine avant la fin du bail;
mais jamais plus que 2 mois ou 2 semaines, selon le cas, avant la fin du bail.

La demande à l'administrateur (Régie), doit être faite dans les 10 jours de l'avis du propriétaire.

La réponse indiquant que vous désirez déménager doit également être donnée dans le même délai de 10 jours.

SOUVENEZ-VOUS QUE le locataire occupant, le 16 décembre 1976, un immeuble utilisé principalement à des fins de location résidentielles, ne peut être évincé de son logement, sauf pour certains motifs particuliers.

POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS, INFORMEZ-VOUS AUPRÈS DU BUREAU DE LA RÉGIE DES LOYERS DE VOTRE RÉGION.

Gouvernement du Québec
Commission des Loyers

LE DEVOIR

Page 3 Montréal, samedi 19 mars 1977

Les malheurs de Lachenaie: Carillon n'y est pour rien

par Gilles Provost

Il est absolument impossible que le barrage de Carillon ait la moindre influence sur la situation des inondations à Montréal, a réaffirmé hier l'Hydro-Québec. Ce barrage au fil de l'eau ne peut ni diminuer le niveau des eaux en aval ni le faire augmenter.

"Il suffit de regarder une photographie aérienne pour constater que le barrage de Carillon est construit dans une plaine très plate, a ajouté un porte-parole de la compagnie d'électricité. Le moindre effort pour retenir les eaux au niveau du barrage provoquerait des inondations désastreuses tout autour du réservoir actuel."

Il faut aussi avoir une juste idée de l'importance des quantités d'eau qui descendent le cours de la rivière Outaouais en période de crue: jeudi, le débit de la rivière était de 178,000 pieds cubes à la seconde, c'est-à-dire trois fois plus élevé que celui du 10 mars dernier.

Pour visualiser ce que peut représenter un débit de 178,000 pieds cubes à la seconde, ou peut dire qu'en une journée, un tel débit peut recouvrir d'un pied d'eau une superficie de 550 milles carrés. Au choix, on pourrait aussi recouvrir de dix pieds d'eau la distance entre Montréal et Sainte-Agathe sur une largeur d'un mille.

Un simple regard à une photographie du barrage de Carillon suffit pour constater que la surface du réservoir est relativement petite par rapport à un débit d'une telle ampleur. On constate aussi que, même en été, le réservoir est constamment rempli à pleine capacité: la centrale est conçue pour que le niveau du réservoir ne connaisse pas de variation supérieure à deux ou trois pieds. Cela ne permet pas de retenir des crues.

Même si l'Hydro-Québec, dans une crise passagère de folie, décidait de fermer les vannes pour donner satisfaction aux régions inondées près de la métropole, il suffirait de quelques heures à peine pour que l'eau déborde par-dessus le barrage, inondant du même coup la centrale électrique qui y est adossée.

En somme, il n'y a pas d'autre choix, à Carillon, que d'ajuster les vannes au débit de la rivière pour que la quantité d'eau que l'on reçoit soit toujours égale à celle qu'on laisse passer. C'est d'ailleurs pourquoi on qualifie ce type d'ouvrage de "centrale au fil de l'eau".

La croyance populaire selon laquelle les inondations surviennent parce que l'Hydro-Québec laisse passer trop d'eau à Carillon est donc un mythe pur et simple.

D'ailleurs, le personnel de la production avoue lui-même qu'il a des "serrements de coeur" en voyant passer toute cette eau sans être capable de la retenir: si l'on pouvait l'emmagasiner, on pourrait ensuite l'utiliser pour produire de l'électricité. Par contre, toute l'eau qu'on doit laisser passer par les vannes est simplement une perte d'énergie. Ce serait donc dans l'intérêt de la compagnie d'État de retenir autant d'eau que possible, si elle était en mesure de le faire.

Telle est d'ailleurs sa façon d'agir aux autres barrages établis sur l'Outaouais supérieur et sur la Gatineau: ces réservoirs de plus grande capacité sont systématiquement vidés pendant l'hiver, alors que l'apport d'eau est réduit. On les remplit au printemps en retenant une grande partie de la crue, ce qui limite d'autant le phénomène des inondations.

Cependant, ces réservoirs ne peuvent agir que sur la moitié du débit de la rivière Outaouais et, malgré leur plus grande capacité, il peut arriver qu'eux-mêmes soient sur le point de déborder. Dans ce cas, ils doivent faire comme à Carillon et laisser écouler toute l'eau qu'ils reçoivent. C'est ce qui était arrivé en 1974 lorsque des pluies tout à fait exceptionnelles avaient gonflé anormalement le débit des crues.

A cette époque, le débit mesuré à Carillon avait alors atteint les 300,000 pieds cubes par seconde, ce qui est bien supérieur au débit moyen du fleuve Saint-Laurent lui-même.

Par contre, les vieux lecteurs s'en souviendront peut-être, le débit de l'Outaouais pouvait atteindre des sommets bien supérieurs à l'époque où l'Hydro-Québec n'y avait aucun barrage important. Il y a une trentaine d'années, le débit avait même atteint 400,000 pieds cubes à la seconde, paraît-il. Par comparaison, le débit mesuré hier maitin n'était que de 165,000 pieds cubes à la seconde et l'on prévoit qu'il baissera d'environ 10,000 pcs par jour jusqu'à lundi, en raison du froid qui a temporairement stoppé la fonte des neiges.

Hier, seul le secteur de Lachenaie était encore inondé de façon substantielle en raison d'un embacle qui persiste sur la rivière des Mille-Iles. On y a fait du dynamitage hier et l'on fera de même encore pendant plusieurs jours.



Selon l'Hydro-Québec, c'est pure folie de penser qu'un barrage aussi bas que Carillon, situé dans une plaine par surcroît, puisse influencer le phénomène des inondations à Montréal. Il suffirait de retenir l'eau quelques heures pour qu'elle déborde par dessus le barrage.

Dans le secteur public

Le Board of Trade réclame le retrait du droit de grève

par Pierre O'Neill

Le Montreal Board of Trade demande au gouvernement d'envisager le retrait du droit de grève à tous les employés de la fonction publique.

Dans un mémoire adressé cette semaine au ministre du Travail par son président, M. Bernard Finestone, le Board of Trade précise que la révocation de ce droit pourrait survenir après l'indexation préalable des salaires et conditions de travail du secteur public à ceux négociés librement dans le secteur privé.

Tout en reconnaissant que le gouvernement actuel dispose d'un délai de plus de deux ans avant d'entreprendre une nouvelle ronde de négociations dans les principaux secteurs publics et para-publics, le Board recommande que toute la question des relations de travail dans ces secteurs fasse l'objet immédiat d'une étude et d'une mise au point approfondies. "Nous ne saurions tolérer que se reproduisent des difficultés semblables à celles que nous avons connues ces temps derniers, notamment dans les secteurs hospitalier et de l'enseignement, ou encore à l'Hydro-Québec."

Ce qui importe pour le Board, c'est la recherche de nouveaux modes de règlement de ces différends, en posant comme principe de base la considération des droits et intérêts du public touché par le retrait des services en cause.

Quant au problème d'ensemble des relations de travail au Québec, le Board émet l'opinion que la solution se trouve non pas dans l'adoption de nouvelles lois mais plutôt dans l'application plus rigoureuse des lois existantes.

Fondé en 1882, le Board représente aujourd'hui plus de 2,900 compagnies, soit un vaste échantillonnage de l'ensemble des entreprises de la région métropolitaine. Après avoir convié le ministre du Travail à une rencontre dans les meilleurs délais, le président du Board traduit dans un certain nombre de recommandations précises les préoccupations du milieu des affaires:

● Les syndicats devraient être obligés de tenir des scrutins secrets sous contrôle gouvernemental dans le cas d'un vote de grève, de l'acceptation ou du rejet des termes proposés d'une convention collective, de l'élection des dirigeants syndicaux et d'une demande d'accréditation;

● Le droit d'une entreprise de maintenir son fonctionnement au cours d'une grève et celui du travailleur de se trouver un autre emploi devraient faire partie intégrante du mode de vie québécois et devraient demeurer intacts; les cas d'exception de compagnies qui ont maintenu la syndicalisation des travailleurs. "Ce sefient pas l'adoption d'une loi "anti-scab";

● Au lieu de l'adoption d'une disposition prévoyant l'augmentation automatique du salaire minimum, le Board recommande que la Loi du salaire minimum soit administrée de façon plus efficace et plus rigoureuse, de sorte que tous les employeurs s'y conforment et que les travailleurs soient publiquement incités à dénoncer les contrevenants aux autorités;

● Les syndicats devraient être traités "de la même façon" que les entreprises, c'est-à-dire tenus de produire des états financiers annuels et de répondre de tout acte illégal devant les tribunaux;

● Le droit d'appartenance ou de non-appartenance des travailleurs à l'organisation syndicale de leur choix est suffisamment garanti par le Code du Travail sans qu'il faille l'amender pour favoriser la syndicalisation des travailleurs; "Ce serait à la fois inutile et inopportun."

En termes de conclusion, le Board rappelle que l'une des préoccupations premières de l'homme d'affaires consiste à assurer la viabilité de son entreprise. C'est en vain, souligne encore le mémoire, que l'homme d'affaires acceptera de rémunérer des travailleurs aux taux les plus élevés au pays si, en fin de compte, il se voit forcé de faire disparaître leurs emplois par suite de son incapacité à faire face à la concurrence. "Il faut qu'il y ait équilibre entre les deux."

Enfin, indique le Board, le respect de la loi est l'affaire de tous. "Toutefois, pour être juste et équitable et être reconnue comme telle, une loi doit refléter avec fidélité toutes les facettes de la réalité. Plutôt que d'adopter de nouvelles lois d'application générale en vue de répondre à des besoins particuliers, il y aurait lieu d'examiner chaque cas et de tenter de résoudre le problème qu'il pose dans le cadre des lois existantes."

Sous le coup de quatre accusations, Brian Davies poursuit son harcèlement

ST. ANTHONY, T.-N. (Reuter, CP et l'AFP) — Le directeur de la Fondation internationale pour le bien-être des animaux, M. Brian Davies, a été accusé hier d'avoir enfreint à quatre reprises les règlements sur la protection des phoques.

M. Davies est accusé notamment d'avoir piloté son hélicoptère à une altitude inférieure à 2,000 pieds au-dessus d'un troupeau de phoques, et d'avoir posé son appareil à moins d'un demi-mille marin d'un phoque. M. Davies devra comparaître devant un tribunal à Terre-Neuve le 29 avril. Six autres pilotes qui l'accompagnent dans sa mission de protection des phoques ont été accusés des mêmes infractions.

L'hélicoptère de M. Davies n'a pas été saisi et il a annoncé qu'il continuerait à transporter des journalistes pour qu'ils puissent se rendre compte du massacre sur place. M. Davies a reproché au gouvernement canadien d'agir de façon arbitraire et d'empêcher les journalistes de faire leur travail.

"Il est important que le gouvernement canadien devienne pleinement conscient de l'horreur que suscite dans le monde le massacre des bébés-phoques", a-t-il déclaré.

Brigitte Bardot, de son côté, qui avait manifesté au début de la semaine son intention de rentrer à Paris après s'être rendue sur les lieux de la chasse, mais sans pouvoir s'en approcher, est toujours à Blanc-Sablon. Le temps, cette fois, l'a empêchée de s'approcher des chasseurs, l'hélicoptère qui la transportait n'ayant pas pu affronter les vents violents et les bourrasques.

L'actrice n'est pas prête d'oublier son séjour au Canada. Hier, des agents de la GRC ont saisi pour quelques heures l'appareil qui l'avait transportée au Canada, en déclarant que Brigitte Bardot et sa suite ne s'étaient pas présentés aux douanes canadiennes lors de leur arrivée au Canada au début de la semaine.

Le pilote de l'appareil a dû payer une amende de $200.

L'industriel suisse Franz Weber, parti également de Blanc-Sablon, n'a pas eu plus de succès.

A Ottawa hier, deux cents personnes ont manifesté devant le Parlement contre la chasse aux phoques. Un député conservateur de Terre-Neuve, M. James McGrath, a fait remarquer aux journalistes que ces manifestants n'étaient que des hypocrites, puisqu'ils avaient aux pieds des chaussures de cuir et qu'ils mangeaient de la viande.

Un sondage réalisé par l'Institut canadien d'opinion publique, qui réalise les sondages Gallup, vient de montrer que près de 70% des Canadiens sont d'avis que le gouvernement devrait légiférer pour mettre fin au massacre des phoques. Le sondage avait été commandité par la Fondation internationale pour le bien-être des animaux. Les résultats indiquent en outre que 40.6% des personnes interrogées refuseraient de voter pour un candidat qui se manifesterait publiquement en faveur de la chasse annuelle aux phoques.

C'est au Québec que l'on retrouve le plus grand nombre d'opposants au massacre.

Jeudi, trois jours après l'ouverture de la chasse, les Canadiens avaient tué 18,036 bébés-phoques, les Norvégiens 18,184. Les limites imposées à chaque pays sont de 62,000 et de 35,000.

Les répercussions de cette chasse se sont faites sentir jusqu'en Suisse où un couple de touristes canadiens s'est vu refuser l'accès d'un hôtel parce que le propriétaire n'était pas d'accord avec le massacre des blanchons.

"Je suis désolé pour ce couple, mais je tiens le gouvernement canadien responsable des méthodes employées. Je ne suis pas contre l'abattage des phoques, qui remonte à plusieurs siècles. Je suis simplement contre les méthodes utilisées", a déclaré cet hôtelier.

A Paris, le ministère français de la qualité de la vie a annoncé que la France mettra fin prochainement à l'importation de peaux de bébés-phoques et de félins tachetés ou rayés (guépards, jaguars, tigres, panthères) et en interdira la commercialisation sur son territoire. Cette réglementation, a-t-on précisé, touche "les fourrures et les peaux d'espèces animales en voie de raréfaction ou menacées".

Le prix du café

TORONTO (PC) — La société General Foods a annoncé vendredi à Toronto qu'elle haussait de 65 cents la livre le prix de son café moulu et de 10 cents l'once le prix de son café soluble. Elle a ajouté qu'il y aura peut-être d'autres hausses de ses prix du café. Elle a attribué les nouvelles augmentations à une hausse de 33 p.c. du coût du café vert.

week-end

SAMEDI

Marché aux puces organisé par la Coopérative des citoyens d'Olier toute la journée au sous-sol de l'église Saint-Louis de France.

●

Partie de sucre de la Société culturelle Québec-URSS à la cabane Germain Latendresse à Saint-Esprit. Départ du 4570 Saint-Denis à 9 h 30 et retour à 16 h 30.Inf: 845-5778.

●

Célébrations de la fête de saint Joseph à l'Oratoire de Saint-Joseph.

●

Ouverture de la deuxième journée du congrès de fondation de l'Association des Africains du Canada au Pavillon des Sciences sociales, salle B-2305. À 15 h, élection du bureau exécutif.

●

À 19 h, souper canadien à la cafétéria de l'hôtel Chanteclerc dans le cadre des célébrations des 125 ans de la Communauté chrétienne de Sainte-Adèle.

À 20 h 30, concert du Trio de Belgrade au Musée historique de Vaudreuil.

●

Téléthon bilingue diffusé de 21 h à 5 h dimanche matin à partir de la salle d'exposition de la Place Bonaventure pour la recherche sur les maladies infantiles.

DIMANCHE

Exposition des médailles et bulles papales à la salle d'exposition de l'Oratoire de Saint-Joseph de 10 h à 17 h.

●

Excursion d'initiation générale à la nature organisée par la Société de biologie de Montréal. Départ à 9 h du Jardin botanique, angle Pie IX et Sherbrooke. Invitation au public. Inf: 849-5492 ou 363-8436.

●

Téléthon sur les ondes de 14 postes de télévision communautaires (câble) de 10 h à 22 h dans le cadre de la Journée de la paralysie cérébrale.

COURS DE
TAPISSERIE
GOBELIN
DEBUTANT LE 21 MARS
30 HEURES $110.00
COURS DE
TISSAGE
LECLERC
DEBUTANT LE 15 AVRIL
20 HEURES $80.00
✱381-5782
✱384-9500
Inscription dès maintenant
(Permis de Culture Personnelle du Min. de l'Education -749535)



Metiers à tisser tous modèles, toutes grandeurs en magasin pour livraison immédiate. Aussi fil à tisser, coton, laine, lin, etc...
CENTRE DE TISSAGE
Leclerc
WEAVING CENTER
9210 LAJEUNESSE MONTREAL, H2M-1S2

ARMOIRIES



500,000 noms, toutes nationalités ou selon votre description. Faites à la main sur plaque acajou. Aussi chevalières gravées, épées, cartes historiques. Joaillerie écossaise.



Maison Heraldic
Hôtel Sheraton Mt-Royal 288-4164
et Place Bonaventure:
Montréal 861-2989

possibles
VOLUME 1 ● NUMERO 2 ● HIVER 77
POSSIBLES — SANTÉ
La clinique et les femmes — La maladie au travail — Les CLSC — La folie — Les leçons de l'histoire
JOURNAL D'UNE CAMPAGNE ÉLECTORALE
de Gérald Godin
LA QUESTION NATIONALE
texte de Marcel Fournier
POÉSIE
textes de Gilles Hénault Robert Laplante et Luc Racine
LE SECOND SOUFFLE DE TRICOFIL
C.P. 114
Suc. Côte-des-Neiges
Montréal, Qué.

ENCAN PUBLIC D'EMPIRE INDUSTRIES INC.

Date: dimanche, 20 mars 1977
Endroit: Restaurant Curly Joe's Steak House
8255, rue Bougainville
(Décarie, voie de service nord, près Métropolitain)
Heure: 11h à 13h début des enchères. Encan: 13h.
Termes: Comptant ou dépôt de 25%.

Beau choix d'antiquités, meubles, canapé victorien, commode d'origine européenne avec dessus en marbre, sculptures de bronze, horloge grand-père, argenteries Birks, service de vaisselle Royal Bayreuth, montres de poche en or, collection de pièces d'or, articles de porcelaine nombreux et attrayants, sculptures esquimaudes, pendule de cheminée en bronze 30".

Tableaux: (huile, aquarelles, etc) A. Pernet, Neumann, Gradstone, Norwell, Chandler, Leiberman, A. Sherriff Scott, Pfeiffer, J. Munro McLean, E. Evans, Job Nixon, Tos. B. Appleton.

"Piano mécanique (ancien) et un buffet magnifique 7 pieds". Exposition de ces deux meubles tous les jours du lundi au samedi, 10h à 18h, au 5251 oueest, Sherbrooke, parce qu'ils sont trop lourds et trop imposants pour être apportés à l'encan.

Tél.: 482-3801

EMPIRE INDUSTRIES INC. 5251 ouest, Sherbrooke, Montréal

Catalogue gratuit

TOUT L'HOMME EN SANTÉ
par Louis Turgeon
290 pages expliquant des centaines de malaises
... et pour les surmonter ...
357 pages de recettes à effets bénéfiques prouvés
Des critiques de ce livre ont écrit:
— Une trouée en avance de 50 ans sur notre temps
— Un travail de géant
— Un testament de bienfaisance (l'auteur a 74 ans)
$20.00 dans les bonnes librairies —
Un investissement-rendement de 500%
LES ÉTUDES DE LA NATURE HUMAINE
165, Grande Allée est — Québec (418) 523-3259

l'absence
Frédérique Collin
Jean Gascon
Guy Thauvette
Monique Mercure
un film de
Brigitte Sauriol



Dimanche le 20 mars en
GRANDE PREMIÈRE
à 21.30 hres.
au cinéma
OUTREMONT
277-4145 · 277-2001
1248 rue Bernard

éditorial

Une ambiguïté qui se confirme

Lorsqu'il prit l'engagement public de gouverner le Québec à la manière d'un bon gouvernement provincial aussi longtemps que le peuple québécois n'en aurait pas décidé autrement par voie de référendum, le Parti québécois contractait en novembre dernier une obligation dont l'ambiguïté ne devait pas tarder à se manifester aussitôt qu'il eut été porté au pouvoir.

En vertu du mandat qu'il a lui-même sollicité, le gouvernement Lévesque a l'obligation formelle de ne pas entraîner le Québec sur la voie de l'indépendance avant d'en avoir référé explicitement et solennellement au peuple. En vertu d'un programme qu'il n'a pas renié, le parti au pouvoir doit par contre continuer à promouvoir l'objectif de la souveraineté, puisque cet objectif occupe dans son programme une place tout à fait centrale et fondamentale.

Cela implique, si nous comprenons bien, que dans ses actes qui engagent le Québec — textes de loi, relations officielles avec le gouvernement fédéral et les autres gouvernements, gestion des ministères et services gouvernementaux, action représentative au nom du gouvernement, publication de documents officiels — le gouvernement Lévesque s'est lui-même engagé avant le scrutin du 15 novembre à ne rien faire qui ait l'air de mettre la charrue devant les boeufs en ce qui touche la séparation du Québec. Le Parti québécois, par contre, en tant que formation politique, conserve en ce domaine toute sa liberté. Il lui est loisible en tout temps et par tous les moyens démocratiques de s'employer à gagner l'opinion à son option.

Mais cette distinction, attrayante en théorie, est très difficile à réaliser dans la pratique. Si on ne les surveille de très près, M. Lévesque et ses collaborateurs seront sans cesse tentés de la réduire à peu de chose et de se servir à toutes fins utiles de leur mandat pour favoriser un objectif qui n'en fait pas partie.

●

De cette ambiguïté, on avait eu un premier signe à l'annonce de la création, lors de la dernière réunion du Conseil national du PQ, d'une commission chargée de préparer le référendum. La présence au sein de cette commission partisane de ministres que leurs fonctions appelleront à prendre en relation avec le référendum des décisions devant engager tout le Québec, créait de toute évidence un dangereux conflit d'intérêts. Mais ni le PQ ni le gouvernement n'y portèrent attention.

Un autre signe est apparu ces jours derniers à l'Assemblée nationale, sans compter de nombreux signes qu'on a pu percevoir à travers bon nombre de nominations et même dans des décisions administratives d'importance secondaire. Pressé de questions par le leader libéral, M. Gérard-D. Lévesque, au sujet des véritables intentions de son gouvernement au plan constitutionnel, M. René Lévesque a livré une longue réponse dont voici un passage essentiel:

"Notre option politique est de sortir du régime fédéral vieux de 109 ans, qui est à notre avis de moins en moins efficace et dont le rendement est de plus en plus négatif aussi bien pour l'ensemble du Canada que pour le Québec lui-même. C'est l'objectif: indépendance, souveraineté. Ca ne sert à rien de chinoiser sur les mots. Il y a des nuances juridiques, il peut y avoir des nuances politiques. Quant à nous, c'est alternativement qu'on emploie les deux termes, ils signifient la même chose. Non seulement qu'il n'y a plus de lien avec le Parlement fédéral plus que centenaire du régime actuel, mais que nos impôts sont payés au même endroit, ce qui signifie l'équivalence de la souveraineté politique. On cesse d'alimenter deux caisses. Je pense que le bon sens populaire, par-delà toutes les arguties, l'a compris. Nos impôts et les compétences du Québec, dans notre option, nous reviennent au Québec exclusivement."

M. Lévesque devait, il est vrai, préciser plus loin que cette option "ne sera jamais exercée autrement que de la façon la plus absolument démocratique lorsqu'on aura une loi du référendum". Mais il répondait néanmoins au chef de l'Opposition à l'Assemblée nationale en sa qualité de chef du gouvernement. Agissaient de même au nom du gouvernement, et donc de tout le Québec, les ministres Jacques-Yvan Morin et Marcel Léger qui, à deux rencontres internationales sur l'éducation et l'eau, ont voulu cette semaine se dissocier de toute forme de participation qui eût induit les autres pays à croire que le Québec demeure jusqu'à nouvel ordre partie intégrante du Canada. On pourrait dire la même chose de M. Jacques Parizeau, qui fut sûrement invité à prendre la parole devant le Board of Trade et le Canadian Club de Toronto en sa qualité de ministre des Finances du Québec et non en tant que simple avocat de la thèse souveraineté-association.

Devant cette multiplication de déclarations qui vont toutes dans le même sens, on fera bien d'oublier les propos de MM. Godin et Bérubé et de conclure qu'à toutes fins utiles, le gouvernement Lévesque vit déjà, avant la lettre, dans une atmosphère baignée par l'indépendance-association. Les conséquences de cette attitude sont graves et multiples. Ne serait-ce que par réalisme, il importe de les scruter avec le maximum d'attention.

●

Au plan purement légal, M. Lévesque n'est aucunement lié par la lettre des engagements qu'il prit en novembre dernier. De même que M. Trudeau put instaurer les contrôles après s'être fait élire un an plus tôt en promettant qu'il ne le ferait point, M. Lévesque et la majorité qui l'appuie à l'Assemblée sont parfaitement libres d'épouser les orientations que bon leur semble. Etant sauves les voies constitutionnelles, ils n'auront de comptes à rendre de leur gestion des affaires publiques qu'au terme de leur mandat. Ils peuvent donc, si bon leur semble, s'employer subtilement à faire l'indépendance tout en ne la faisant pas, et même à la faire avant la lettre partout où cela leur paraît possible. Nul ne pourra les en empêcher, aussi longtemps que leur pouvoir résistera à l'usure et à la critique.

Mais au plan politique, les conséquences du déplacement d'accent auquel on assiste peuvent être graves. Résumons-les aussi succinctement que possible:

1) des milliers d'électeurs votèrent pour le PQ le 15 novembre parce qu'ils avaient pris au sérieux les propos de M. Lévesque les assurant qu'ils ne seraient pas entraînés de force dans l'indépendance. Ainsi que l'indique une remarquable convergence entre le dernier sondage Gallup et celui que dirigèrent MM. Pinard et Hamilton avant l'élection de novembre, environ la moitié des électeurs qui votèrent pour le PQ étaient dans cette situation. Comment ces électeurs pourront-ils se sentir à l'aise s'ils ont l'impression que le sens de leur vote est aussi vite déformé? Comment le gouvernement pourra-t-il s'attendre à ce que lui soit accordé cet appui au moins provisoire des autres électeurs, dont il reconnaît lui-même avoir besoin pour lancer solidement son action?

2) au plan constitutionnel, le raidissement prématuré de la position du gouvernement québécois rend pratiquement impossible, ainsi que l'a justement souligné M. Trudeau, toute négociation sérieuse visant à une amélioration substantielle du régime actuel. Comment négocier avec un partenaire dont on sait à l'avance qu'il ne se contentera de rien de moins que l'indépendance? Comment lui faire des concessions quand on est prévenu que chacune devra être suivie d'autres, encore plus coûteuses? Le PQ, encore une fois, a parfaitement le droit de s'en tenir à une position aussi rigide. Mais en épousant la même voie, le gouvernement Lévesque prive l'opinion modérée du Québec — laquelle est très probablement majoritaire — des résultats qui pourraient découler de négociations faites dans un climat de saine négociation;

3) au plan électoral, le gouvernement Lévesque, en fermant à toutes fins utiles la porte à des négociations sérieuses, risque de livrer le pays de nouveau à M. Trudeau et aux Libéraux et de précipiter ainsi un affrontement décisif dont le gouvernement péquiste a d'autant plus de chance de sortir perdant qu'il aura lieu plus tôt.

Au plan économique, on ne saurait enfin sous-estimer les conséquences probables de l'ambiguïté qui se confirme entre le programme du PQ et l'orientation du gouvernement Lévesque. Plus ces deux éléments apparaîtront synonymes, plus sera grande l'indécision des entrepreneurs et des investisseurs. Plus ils voudront attendre, avant de prendre certaines décisions, que l'abcès ait été crevé. Le Québec peut-il s'offrir ce risque dans le climat économique actuel? Il suffit de lire en page voisine l'exposé qu'a fait mercredi M. André Raynauld à l'Assemblée nationale pour se rendre compte qu'il n'y a pas de plaisanterie à faire de ce côté.

●

Dans l'état actuel des choses, c'est au Parti québécois et non au gouvernement Lévesque qu'il incomberait de promouvoir l'idée d'indépendance. Or, depuis le 15 novembre, le PQ est devenu généralement silencieux, à la manière de tous les partis qui accèdent au pouvoir. Et le gouvernement, pour sa part, éprouve des difficultés de plus en plus évidentes à distinguer clairement entre les convictions personnelles et les allégeances politiques de ses membres, et les limites précises que ceux-ci apposèrent eux-mêmes au mandat qu'ils sollicitèrent des électeurs en novembre dernier.

Si cette confusion devait s'amplifier, les conséquences en seraient lourdes et coûteuses pour le Québec. A cause de l'incertitude qui en découlerait, nous pourrions être précipités prématurément dans ce référendum dont à peu près tous les observateurs s'accordent par ailleurs à souhaiter qu'il ne vienne pas trop tôt, afin que les esprits aient tout le temps voulu pour s'y préparer.

Claude RYAN

Entre l'"une fois pour toutes" et le "tout à la fois"

par GÉRARD BERGERON

On s'habitue. On s'habitue à tout, y compris à l'inhabituel pourvu qu'il dure quelque peu. La prise du pouvoir dans un Etat fédéré par un parti sécessionniste crée une situation d'instabilité se généralisant pour l'ensemble du régime fédératif. Tant que la sécession ne s'est pas produite ou que le parti en question n'atténue son projet global, il ne saurait y avoir de retour à "la normale".

Relativiser ce projet en rapport aux circonstances ne peut durer qu'un temps. Tout le monde le sait; mais le temps requis pour cette clarification nécessaire ne procède pas d'évaluations identiques dans chaque camp...

Des erreurs-pavés n'ont pas été commises, d'un côté comme l'autre. Depuis le 15 novembre 1976, le temps nous aura été accordé, à tous, de ne pas paniquer. Les quelques "représentations" de M. Lévesque à Ottawa et, plus récemment, à New York, celles de M. Trudeau à Québec puis à Washington tiennent davantage de la "sortie de reconnaissance" que de l'affrontement direct, ajourné pour un temps encore indéterminé.

Mais nos gouvernants d'Ottawa et de Québec sont peu à peu happés par la dialectique de leur lutte à venir. Certain attentisme officiel de façade cache mal beaucoup d'affairisme dans le secret de leurs bureaux. Ils se surveillent et se préparent. Hors leur vilaine querelle, ils ne manquent pourtant pas de soucis dans leur sphère propre!

Leur "grande stratégie" risque d'être déjouée par quelque incident imprévu, ou encore de ne tenir guère sous la pression des improvisations qu'imposeront, par exemple, des élections fédérales partielles qui ne sauraient tarder.

●

Les dangers qu'il fallait à tout prix éviter le furent effectivement. Mais subsistent encore les mêmes risques et, aussi, d'autres que va engendrer la prolongation du transitoire insolite où nous sommes tous depuis le 15 novembre 1977. Donnons des exemples concrets.

Sans manquer à sa parole de ne pas engager le processus de l'indépendance à moins d'avoir l'appui d'un vote explicite par voie de référendum, le nouveau gouvernement québécois aurait pu, dès la prise de pouvoir, poser des gestes de déclaration d'intention comme: un "Manifeste pour la future Indépendance" mais sans la déclarer; des prises de contact avec des puissances étrangères ou des autorités internationales; un investissement du plus gros de ses énergies dans des tâches de propagande; etc.

Ce n'aurait pu se faire que par un putsch idéologique pour créer une première situation de force. La tentation était grande pour un parti d'enclencher ainsi la fameuse irréversibilité: il était subitement au pouvoir avec une élection d'avance, alors que sa plus grande espérance se satisfaisait de s'en approcher le plus possible.

Comme "ce petit peuple", ayant vaincu sa peur, commençait à se comporter en "grand peuple", il devenait peut-être prêt à subir certaine accélération dans l'accomplissement de son destin? On imagine aisément la rhétorique d'exaltation collective pour soutenir ce coup d'État idéologique afin de créer une situation de **fait accompli**, à partir de laquelle on aurait pu commencer à négocier en force, etc.

●

Ce scénario ne fut même pas envisagé, bien sûr. Cela aurait pu être, d'autre part, provoqué par une réaction brutale, aveugle, impériale du gouvernement central à l'élection du 15 novembre. Il aurait pu être tenté de pousser le gouvernement québécois à ses retranchements de logique entière afin de dégonfler, d'emblée, le ballon "séparatiste" au Québec, etc. Une autre provocation aurait pu être un "coup de la Brink's" cent fois amplifié (...).

Ce potentiel de crise aiguë n'éclata pas parce que: 1) les dirigeants du P.Q. sont gens d'honneur et de parole; 2) ils savaient qu'une telle opération aurait été suicidaire pour eux-mêmes et leur cause; 3) les gouvernants d'Ottawa étaient certains de ces deux premières conditions; 4) ils sont, eux-mêmes, de bonne foi dans leur propre responsabilité de ce qu'il faut empêcher de leur point de vue.

A partir de ces quatre conditions, rien n'est réglé; mais tout est ouvert sur des avenirs, de toute façon, difficiles. Rien n'est bloqué sur de l'irrémédiable; rien n'est engagé en courants de non-retour.

S'il y a des signes d'énervement dans la situation actuelle, il est bon de se rappeler que cela aurait pu être dix fois pire. Les scénarios du pire sont encore plus faciles à inventer que ceux du dépérissement.

●

Les univers mentaux des dirigeants des deux capitales ne peuvent fonctionner à l'aise en allant à fond dans leur logique pure d'action. Quand nos gouvernants y cèdent pour la propre convenance, ou le moral de leurs militants, ils se trompent et obscurcissent le débat fondamental.

Aussi importante que la promesse de rétention du P.Q. au pouvoir est la déclaration solennelle, plusieurs fois répétée, du premier ministre canadien de ne pas maintenir par la force le Québec dans le système constitutionnel canadien. C'est la reconnaissance implicite, pour lui ou ses éventuels successeurs, du principe d'autodétermination. Sur la base de cet essentiel, la dignité actuelle de tous a été sauvegardée. Ce n'est pas peu, quoique l'application éventuelle du principe n'en soit pas, pour autant, garantie en toutes hypothèses.

À partir de leurs convictions profondes et diamétrales, les deux parties ne s'accordent pas d'autre droit que d'utiliser des moyens de persuasion démocratiques. C'est depuis toujours la ligne de M. Lévesque et de ceux qui comptent le plus dans son équipe. C'est la ligne qu'a adoptée M. Trudeau et qui est plus profitable à sa cause que lorsqu'il se met à folâtrer en philosophie de l'histoire.

Le paradoxe serait trop gros de soutenir que la séparation du Québec serait une bonne chose pour le reste du Canada. Toutefois, c'est peut-être une bonne affaire pour le Québec que d'arracher un statut d'indépendance. Mais est-ce nécessaire, étant donné les énormes coûts sociaux de la conquête d'un tel statut, que, surtout, ne voudront peut-être pas assumer une majorité significative de Québécois?

N'y a-t-il plutôt une troisième voie pour des solutions hardies et radicales, acceptables mutuellement pour une satisfaction relative de tous? Certaine fraîcheur d'imagination créatrice peut, en certaines circonstances, être le début du courage politique.

Mon langage "idéaliste" ne me fait pas oublier qu'il faudrait une pression énorme et continue, jusqu'à la séparation imminente, pour que le pouvoir outaouais consente à des "révisions" fondamentales et non pas à de simples nouveaux "accommodements". Ne me fait pas non plus oublier que le nouveau pouvoir québécois ira jusqu'à la limite de son projet global avant de devoir, finalement, se satisfaire de moins. Bon.

●

Il faut tout de même dire l'évidence: les deux camps ne l'emporteront pas en même temps, en tout, ni sur tous les rapports. Ottawa nourrit l'illusion du **une fois pour toutes**; Québec, celle du **tout à la fois**. Expliquons.

Quand les responsables de l'unité canadienne traitent de la poussée indépendantiste québécoise comme d'un courant maléfique qu'un premier référendum défavorable au P.Q. pourra enrayer **une fois pour toutes**, ils sont complaisants envers eux-mêmes et trompeurs pour les auditeurs d'ici ou d'ailleurs. Cet élan de la conscience collective québécoise peut subir un tel échec, en récupérer dans une perspective suffisamment longue, rebondir s'il n'y a pas d'arrangement fondamental relativement satisfaisant.

Quand les militants de l'indépendance s'efforcent de se convaincre qu'ils vont relancer le demi-État du Québec, assurer un meilleur gouvernement en ce cadre incomplet, gagner le référendum et assurer un avenir d'épanouissement collectif dans la sécurité de l'association nouvelle, on est forcé de constater que c'est un peu beaucoup **tout à la fois**. De nombreuses priorités simultanées font qu'il n'y a finalement plus rien de prioritaire.

●

C'est trop de fausses certitudes. Des deux bords, **quelque chose devra être lâché**... Qu'au moins l'une des parties devienne possédée de la frénésie du "tout ou rien" et c'est la catastrophe garantie.

La vie réelle se déroule toujours en deçà du tout et au-delà du rien. Elle a aussi plus de durée que ceux qui occupent des postes de premier plan, mais transitoires.

Continue et plus longue, l'histoire est aussi moins excessive que l'actualité en miettes quotidiennes.

L'ancien et le nouveau

Il n'y a pas d'affaire classée

par JEAN MARTUCCI

Les lecteurs croyaient l'affaire classée. Cette parabole de Luc, ils la voyaient toujours intitulée "l'enfant prodigue". Mais voici qu'on dérange leurs habitudes. Telle édition parle du "fils retrouvé", car le plus important n'est pas que l'enfant de la parabole soit follement prodigue, mais qu'il revienne à son père qui s'en réjouit comme berger retrouvant brebis perdue. Tel autre commentaire parle de la parabole de "l'amour d'un père" parce que l'auteur y voit exprimé surtout l'amour paternel du Seigneur miséricordieux. Telle autre bible enfin parle de la parabole du "fils jaloux" parce que l'éditeur, pensant à l'aîné de la parabole, voit le récit dirigé contre ceux qui portaient des jugements négatifs sur l'attitude compréhensive de Jésus à l'égard des méprisés de son milieu social. En fait, un texte, un texte biblique surtout, est une réalité tellement riche et vivante qu'il faut admettre à son sujet plusieurs points de vue complémentaires. En matière d'interprétation, il n'y a pas d'affaire classée.

L'aîné de la parabole croyait l'affaire classée. Son frère cadet avait réclamé un arrangement spécial au sujet de sa part d'héritage en décidant de mener désormais, loin de sa famille, une vie indépendante. Aux yeux de l'aîné, ce frère cadet était devenu un pur étranger n'ayant plus aucun droit dans la famille, un ci-devant fils de son père qui n'avait qu'à subir les conséquences de son geste libre. Mais voici que l'attitude du père bouleverse les catégories de l'aîné. Le père s'empresse d'appeler "mon fils" le cadet qui lui revient, il l'investit à nouveau de la dignité familiale en lui remettant un vêtement digne de son rang de fils, il lui reconnaît l'autorité d'agir comme membre de plein droit de la famille en lui confiant l'anneau à cachet capable d'authentifier lettres et documents, il lui passe aux pieds des sandales comme seuls en portent les hommes libres et il fait abattre un veau gras pour un de ces rares repas de viande en Orient. L'aîné ne supporte pas une réhabilitation si soudaine et si totale de son dévergondé de frère. Pour lui, l'affaire était classée. Mais il doit apprendre qu'en matière d'amour parental, il n'y a pas d'affaire classée.

Parmi les pharisiens qui écoutaient Jésus, la plupart estimaient l'affaire classée. Il y avait des gens que leur comportement immoral, leur gagne-pain plus ou moins honnête ou leur condition sociale incompatible avec l'observance des prescriptions religieuses privait de leurs droits civils. Selon ces pharisiens, ces hors-la-loi n'avaient qu'à subir les conséquences de leurs gestes. Jésus venait bouleverser cet ordre de choses en prenant parti pour la racaille et la fripouille des scandaleux, des personnages douteux et des esprits irreligieux. Et, plus encore, il le faisait en se réclamant de Dieu. Pour ces pharisiens, c'était inadmissible. Ils n'avaient pas compris que, lorsqu'il s'agit du coeur humain devant son Dieu, il n'y a pas d'affaire classée.

Il nous arrive bien souvent de croire l'affaire classée. Il y a des criminels qui n'ont qu'à "payer leur dette à la société", des êtres corrompus qui n'ont qu'à subir les conséquences de leurs actes, des renégats ou des indifférents qui se situent eux-mêmes librement en dehors de la bonté divine, des citoyens de seconde zone qui ont bien mérité leur sort, des méprisés qui n'ont pas volé le dur jugement qu'on porte sur eux. Comme l'aîné de la parabole et certains pharisiens du temps de Jésus, il nous arrive de trouver inadmissible qu'on parle de droits des détenus, de respect de ceux qui agissent mal aux yeux de la société, de dignité humaine de l'individu condamnable au jugement des autres. Il nous faut apprendre et réapprendre, chaque jour et concrètement, qu'on n'a jamais le droit de classer les hommes comme on classe les plantes et les insectes car, pour la liberté, qu'il s'agisse de celle de Dieu ou de celle des hommes, il n'y a pas d'affaire classée.

LIBRE OPINION

Le bill C-24 doit être repensé, et non seulement retouché

par PAUL DEJEAN

Monsieur le directeur,

C'est avec une grande perplexité que j'ai pris connaissance de votre éditorial: Vues québécoises sur l'immigration, paru dans l'édition d'hier du quotidien Le Devoir.

La haute estime dans laquelle je tiens votre journal me pousse aujourd'hui à vous faire part de ma préoccupation devant votre prise de position sur l'intervention des Supérieurs religieux de Montréal, au sujet du projet de loi C-24, déposé aux Communes, le 24 novembre 1976, par M. Bud Cullen, ministre de la Main-d'Oeuvre et de l'Immigration.

Après lecture du texte intégral du document des Supérieurs religieux, j'avoue ne pas comprendre en quoi l'on peut reprocher à cette intervention d'arriver "à la manière d'un cheveu sur la soupe". Certes, on est en droit de regretter le retard mis par certains organismes ou certains groupes influents à mesurer l'importance et la gravité, pour tous les citoyens de ce pays, de la situation créée par le dépôt, en Chambre, du projet de loi C-24. J'estime, néanmoins, qu'on ne saurait, pour autant, leur faire un grief d'intervenir, même tardivement. C'est votre journal lui-même qui, sous la plume d'un de ses éditorialistes, saluait, le 20 janvier 1977, la Déclaration conjointe de 29 Organismes du Québec contre le projet de loi C-24 comme "la première manifestation audible et cohérente d'une prise de conscience qui n'a hélas que trop tardé". On chercherait d'ailleurs en vain, dans tout l'éditorial du 20 janvier, une critique de la Déclaration des 29 Organismes, qui pourtant, sous certains aspects, était beaucoup plus générale et moins précise que le document des Supérieurs majeurs. Non seulement l'éditorialiste du 20 janvier approuvait les conclusions de la Déclaration des 29 Organismes, mais encore il soulignait que "le grand mérite du Comité de travail sur l'immigration" était de "promouvoir un débat public en commission parlementaire préalablement à l'adoption finale du projet de loi". Comment ne pas m'étonner de vous voir maintenant, d'un simple revers de la main, repousser comme "pas sérieux" le projet d'un débat en profondeur qui aboutirait peut-être à un texte entièrement renouvelé?

Vous semblez prendre pour acquis que le projet de loi C-24 est l'aboutissement d'un consensus obtenu après des consultations exhaustives. Il est vrai que le projet a été précédé d'un débat sur le Livre vert sur l'Immigration, mené par une Commission mixte parlementaire à travers les principales régions du Canada. Mais il faut s'empresser d'ajouter que, parmi les organismes qui ont présenté un mémoire à cette Commission, très nombreux furent ceux qui se trouvèrent en total désaccord et avec les suggestions du Livre vert et avec les conclusions de la Commission. Bien plus, au moins cinq parlementaires, membres de cette Commission, dont Mme Monique Bégin, actuellement Ministre fédéral du Revenu, ont tenu, dès le 6 novembre 1975, à faire connaître leur désaccord sur plusieurs conclusions du rapport de ladite Commission. Un des points en litige était précisément la suppression d'un droit acquis à tout immigrant reçu ayant cinq années de résidence au Canada; le domicile. Or ce droit est supprimé par le projet de loi C-24 (art. 127).

Nous touchons d'ailleurs là à certains des aspects les plus inquiétants de ce nouveau projet de loi: la suppression de droits acquis par les immigrants et la possibilité d'instauration de mesures restrictives susceptibles de frapper même les citoyens canadiens. Qu'il me suffise, à ce propos, de signaler le pouvoir qu'aura dorénavant le Gouverneur en Conseil,

d'"établir des règlements prescrivant à toute personne ou à toute catégorie de personnes de se présenter devant un agent de l'Immigration avant de quitter le Canada et indiquant les modalités de leur comparution devant l'agent d'immigration et les renseignements à lui fournir" (art. 115, I, n).

Les craintes manifestées dans le document des Supérieurs religieux sur les aspects répressifs du projet de loi C-24 me semblent reposer sur le texte du projet lui-même, d'ailleurs largement cité. Il est indéniable que les 129 articles du projet de loi C-24 diffusent une aura fort peu rassurante pour quiconque vit quotidiennement les problèmes, les appréhensions, les angoisses de ceux qui sont devenus, souvent bien malgré eux, des émigrés ou des immigrants: accroissement des pouvoirs discrétionnaires (déjà tellement étendus!) du ministre et de ses représentants; consécration d'une jurisprudence sui generis où le fardeau de la preuve incombe toujours à l'immigrant; institutionnalisation de pratiques déjà courantes comme: arrestations, perquisitions, interrogatoires sans mandat, créant un climat de radicale insécurité et partant, d'intolérable tension pour tous ceux qui ne sont pas citoyens canadiens; restriction ou disparition de droits acquis (droit d'appel, liberté de déplacement); introduction, au nom de la sécurité nationale, de la notion de culpabilité sur simple soupçon ou sur soupçon d'intention.

Tout ceci m'interdit de souscrire à l'appréciation que vous portez sur ce projet de loi considéré par vous, "à bien des égards" comme "une des pièces de loi les plus libérales qu'on puisse trouver dans le monde entier en matière d'immigration". Je pense pouvoir ajouter que tout ce que sous-tend et véhicule ce projet de loi se trouve être en fondamentale contradiction avec les principes directeurs et les préoccupations qui ont, ces dernières années, guidé votre Quotidien dans le choix des positions lucides et souvent courageuses qu'il a eu à faire dans ce domaine combien périlleux et piégé qu'est celui de l'immigration. Tout ceci nécessite bien autre chose que de simples retouches ou de légères corrections à un instrument si lourd de conséquences.

■ **M. Paul Dejean est animateur du Bureau de la Communauté Haïtienne de Montréal.**

la parole du jour

"Mieux vaut réprimande ouverte qu'amour muet" — Proverbes 27,5.

"Mieux vaut vivre à deux que seul, puisqu'il y a alors meilleur salaire dans le travail. En cas de chute, l'un relève l'autre; mais je plains l'isolé qui tombe et n'a personne pour le relever" — Qohélet 4,9-10

"Que de fois n'ai-je pas entendu vos propos et quels pénibles consolateurs vous faites! Y aura-t-il une fin à ces paroles en l'air? Et quelle maladie que ce besoin de répondre! Moi aussi, je pourrais parler comme vous, si c'étaient vous qui étiez là où j'en suis. Je saurais vous accabler de discours... et vous réconforter en paroles!" — Job 16,2-5 (cinquième siècle avant JC).

LE DEVOIR
Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910
Directeur: Claude Ryan
Rédacteur en chef: Michel Roy
Rédacteur en chef adjoint: Georges Vigny
Directeurs de l'information: Jean Francoeur, Pierre Loignon
Trésorier: Bernard Larocque

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont incorporée dont les ateliers sont situés à 9130, rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne: $55 par année; six mois: $30. À l'étranger: $60 par année; six mois: $33; trois mois: $21. Éditions du samedi: $15 par année. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur: $1.50 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal. Bibliothèque nationale du Québec.

TÉLÉPHONE: 844-3361 (lignes groupées).

des idées **des événements** **des hommes**

Des perspectives sombres pour 1977

Pour ranimer l'économie et réduire le chômage, il faudra diminuer le coût réel du travail au Québec

par ANDRÉ RAYNAULD

Dans le cadre du débat sur le message inaugural du gouvernement, qui se poursuit à l'Assemblée nationale, le député d'Outremont, M. André Raynauld, a pu mercredi dernier faire sa première intervention de fond dans les travaux parlementaires. L'intervention de l'ancien président du Conseil économique du Canada a porté, comme il fallait le prévoir, sur l'état de l'économie québécoise. Le bilan qu'en a tracé M. Raynauld est fort sombre. A son diagnostic, le député d'Outremont a cependant ajouté un certain nombre de remèdes parmi lesquels la diminution des coûts réels du travail et le respect des réalités du marché occupent une place centrale. Voici de larges extraits du discours de M. Raynauld.

La situation économique du Québec se détériore à chaque jour suivant toutes les apparences d'un mouvement cumulatif à la baisse qui risque de tourner en déroute d'ici quelques mois, si des mesures énergiques ne sont pas prises dès maintenant pour l'arrêter. Sous une surface qui résiste grâce aux projets d'investissements et de construction déjà commencés et non encore terminés, il semble se faire un vide comme sous la neige au printemps, par suite de l'arrêt ou de l'ajournement de nouveaux projets, par suite des difficultés croissantes d'exploitation que rencontrent les entreprises.

Les perspectives pour 1977 sont donc très mauvaises. Sans même tenir compte des effets d'accélération à la baisse dont je viens de parler, plusieurs observateurs fixent à 3% seulement la hausse du produit provincial brut réel pour 1977; ils prévoient la création d'à peine 18,000 emplois nouveaux, avec pour conséquence un nombre de chômeurs atteignant 300,000 personnes soit 12% de la population active. Enfin ces mêmes observateurs s'attendent à un taux d'inflation d'environ 8%, représentant une hausse plus rapide des prix qu'en 1976. Quoique très incomplètes et souvent subjectives, les enquêtes les plus récentes sur les intentions d'investir ou sur le climat relatif aux investissements au Québec confirment toutes une détérioration très marquée de la situation. Je pourrais citer le Financial Post, le Conference Board et cette lettre d'une maison d'affaires belge qui m'est tombée sous les yeux hier et qui est intitulée Québec libre: une raison de plus pour ne pas investir au Canada.

Je noterai en passant que les statistiques d'emploi relativement favorables citées dans le message inaugural du Premier ministre n'ont, malheureusement pour nous, aucune signification de tendance. D'abord parce que les données trimestrielles observées sont très largement dominées par celles d'un seul mois soit janvier 1977, ensuite parce que ces données de janvier sont de toute évidence accidentelles et qu'elles comportent des anomalies d'ordre statistique, enfin parce qu'en période de récession comme nous le sommes, le Québec a toujours l'habitude de faire meilleure figure que l'Ontario. Les données de chômage pour le mois de février viennent confirmer ce jugement. Le taux de chômage au Québec est remonté à 9.7% sur une base désaisonnalisée et à 11.3% en réalité.

Les mesures budgétaires qui s'imposent

C'est dans les plus brefs délais et de toute urgence que le gouvernement doit s'attaquer aux problèmes actuels de la construction et du chômage. Contrairement aux vues pessimistes et parfois d'inspiration partisane de certains économistes, le gouvernement du Québec peut contribuer de façon très significative à la relance de l'économie. les ressources fiscales du Québec sont importantes. Or il a été démontré depuis longtemps déjà qu'en régime de taux de change fixe comme nous le sommes, eu égard aux autres provinces, la politique fiscale peut jouer un grand rôle dans la stabilisation. Ce sont l'ampleur du déficit budgétaire et l'origine de son financement qui détermineront le degré de stimulation provoqué par l'État. Déjà le déficit budgétaire de l'année fiscale en cours est considérable mais, à mon avis, il devra être aussi élevé au cours des prochains mois. D'ailleurs, voudrait-on faire autrement qu'on ne le pourrait probablement pas. En outre, il sera nécessaire de financer ce déficit par des emprunts extérieurs. Il faut bien se rendre compte en effet qu'un déficit financé au Québec même, annule en grande partie son effet de stimulation. A cet égard, je suis surpris qu'en certains milieux, même spécialisés, on réclame simultanément une politique fiscale expansionniste et un financement intérieur notamment par la Caisse de dépôt et placement. Si ce gouvernement veut bien attacher la plus haute priorité à la lutte au chômage, il devra aussi se résoudre à emprunter sur les marchés extérieurs, sinon, nous devrons conclure qu'il attache plus d'importance à l'auto-suffisance financière qu'au sort des chômeurs et à la perte de production qui s'ensuit.

A l'ampleur et au financement du déficit budgétaire, on peut ajouter un autre élément à la politique fiscale à envisager. Partant de l'hypothèse que le déficit budgétaire de la prochaine année fiscale devrait être analogue à celui de cette année, il serait nécessaire de réduire la progression des dépenses publiques pour compenser le ralentissement des rentrées fiscales. Il serait même souhaitable de réduire les impôts puisque le Québec est la province la plus lourdement taxée au Canada. Quoi qu'il en soit, la réduction des dépenses est indispensable à mes yeux dans les circonstances actuelles. En outre, la composition de ces dépenses devra être modifiée de façon à permettre malgré tout la mise en oeuvre du programme de création directe d'emplois temporaires annoncée dans le message inaugural. Il y a déjà quelques années que je suggère de créer des emplois publics temporaires à l'intention des chômeurs à même les prestations d'assurance-chômage et d'aide sociale. Au Québec quelques expériences ont été conduites en ce sens au début des années 70. De son côté, le gouvernement fédéral a déjà décidé de consacrer ici quelque 80 millions de dollars à cette fin. Le gouvernement du Québec doit donc s'engager résolument dans cette voie. En pratique cela signifie qu'il doit mettre fin à d'autres programmes de dépenses, qu'il doit différer l'application d'autres mesures, si louables et si généreuses soient-elles, pour dégager les crédits nécessaires et mettre les gens au travail.

Dans les circonstances difficiles que nous traverserons cependant, le budget ne suffira pas.

Une autre opération, beaucoup plus difficile, me paraît essentielle. Ce qui est en cause, ce sont les anticipations, les craintes ou l'insécurité des agents économiques. A la faible conjoncture de 1977 s'ajoute au Québec un élément d'incertitude supplémentaire que le gouvernement actuel a suscité et qu'il lui appartient d'effacer dans les plus brefs délais. Pour m'en tenir aux aspects économiques de la situation, je dirai qu'un grand pas pourrait être franchi à cette fin si ce gouvernement s'engageait ferme à respecter les mécanismes du marché sinon à en étendre le champ d'application, s'il s'engageait ferme à diminuer le poids de l'intervention gouvernementale dans l'économie, et si enfin il manifestait par des décisions et des gestes concrets que la priorité est réellement accordée à l'emploi et au développement économique.

Plus généralement, c'est le devoir d'un gouvernement de veiller à éliminer la crainte, l'inquiétude et l'attentisme, de veiller à construire, suivant l'heureuse expression d'un auteur, une "Société de confiance" pour tous les citoyens, qu'ils soient pauvres ou riches, qu'ils soient hommes ou femmes, qu'ils soient jeunes ou vieux, qu'ils soient francophones ou anglophones.

Le ralentissement démographique

Cette analyse et ces orientations seraient incomplètes si elles n'allaient pas au-delà des préoccupations que la conjoncture peut nous inspirer aujourd'hui. Les problèmes économiques du Québec ont en effet d'autres dimensions de nature plus profonde. J'en mentionnerai deux: le ralentissement de la croissance de la population et la faiblesse de la productivité du travail.

De 1968 à 1975, la population du Québec a augmenté au rythme de 0.7% par an; celle de l'Ontario au rythme de plus de 2% par an. Pour l'année 1975, ces taux auraient impliqué un accroissement de 41,000 habitants au Québec et de 167,000 habitants en Ontario, soit quatre fois plus. Cet écart s'est un peu refermé depuis 1974, mais il demeure important. Ce ralentissement est dû en partie à la brusque chute de la natalité au Québec depuis 1960, mais il tient aussi à des mouvements d'émigration très préoccupants. Alors que le Québec avait l'habitude de compter sur une immigration nette de plus de 20,000 habitants par an, puis d'environ 15,000 habitants par an au début des années 60, il a accusé un solde migratoire négatif, de 1968 à 1976, qui s'élève à 68,000 habitants. En d'autres termes, on a enregistré un excédent de 68,000 départs sur les arrivées dans cette province. Comme le nombre d'immigrants admis au Québec s'est élevé à 243,000 au cours de cette période, les départs effectifs et réels du Québec ont donc atteint 311,000 habitants.

On devra s'interroger longuement un jour sur les véritables raisons de cet exode tragique. Les motifs étroitement économiques ou conjonctuels ne suffisent pas à expliquer l'ampleur du phénomène. Il n'est pas davantage possible d'en imputer la responsabilité au gouvernement fédéral puisqu'au cours de cette période les transferts nets de ressources en faveur du Québec ont nettement augmenté. Je sais que certains invoqueraient les changements apportés à la politique commerciale dans les années 60. Mais comme le tarif est le même à travers le Canada pour tout produit particulier donné, comment donc ce tarif uniforme pourrait-il conduire à un déplacement d'activité d'une province à l'autre? Quant au régime du fédéralisme il n'est certainement pas en cause, puisque quelques années auparavant, ce même régime permettait au Québec d'exercer une forte attraction démographique. Sans exclure tout à fait les considérations économiques, j'en viens à penser franchement que l'émigration nette des neuf dernières années peut être imputée en bonne partie à l'évolution de la situation politique au Québec et notamment à l'inquiétude causée par le séparatisme.

En dépit de ces migrations considérables et inquiétantes, on doit noter encore que la proportion de la population totale qui occupe un emploi est beaucoup plus faible au Québec qu'en Ontario. Pour une population en âge de travailler à peu près équivalente dans les deux provinces, toutes proportions gardées, 44% de la population occupent un emploi en Ontario contre 39% seulement au Québec. Cet écart équivaut à 275,000 personnes et au taux de salaire annuel courant, il représente un manque à gagner de près de 3 milliards de dollars. On peut attribuer ce phénomène à peu près pour moitié au taux de chômage et pour moitié au taux d'activité. Si à certains égards, on peut se réjouir de ce que la chute de la natalité entraîne pour un certain temps une baisse dans le nombre des dépendants à la charge des travailleurs de même qu'une baisse dans les besoins d'investissements de nature démographique, dans l'ensemble, j'attache plus d'importance au fait que le chômage, les taux d'activité et l'émigration décrivent une situation de stagnation économique, de rigidité et d'incertitude politique. Ces indicateurs appellent de toute évidence une volonté de redressement orientée vers une croissance économique plus rapide appuyée par des investissements massifs et grand Dieu, faut-il le dire, par un sens plus aigu de l'effort et du travail.

La productivité

Dans une excellente étude du ministère de l'Industrie et du commerce sur la productivité, on peut lire l'observation suivante: "En 1973, la productivité manufacturière au Québec était dépassée de 24% par celle de l'Ontario et de 16% par celle du Canada. Quant à la productivité des États-Unis, elle dépassait celle du Québec de 59% en 1971". Plusieurs autres études ont donné les mêmes résultats. Ces écarts de productivité se retrouvent dans beaucoup d'industries prises une à une de sorte qu'il ne suffirait pas de modifier la structure industrielle pour les faire disparaître. On a estimé que pour l'ensemble de l'économie, les effets de structure étaient à peu près négligeables au Québec et que pour l'industrie manufacturière, ils n'expliqueraient que la moitié environ des écarts de productivité. L'une des principales raisons de la faiblesse de la productivité consiste dans le stock de capital par travailleur qui, dans la fabrication, est de 23% plus élevé en Ontario.

Ces constatations sont importantes parce que la productivité est finalement la mesure de tout ce qui compte dans la vie économique, et notamment de la capacité de produire et de consommer, que ce soit dans le secteur public ou privé.

Ici encore on peut se poser la question de savoir s'il existe un bouc émissaire sur qui se décharger de la piètre performance de la productivité québécoise et des faibles revenus correspondants. Je répondrai par la négative à cette interrogation, car le niveau de productivité est le résultat de l'ensemble des politiques de l'ensemble des gouvernements y compris parfois des gouvernements étrangers, de même que des attitudes et des préférences des entreprises, des consommateurs, des syndicats et en fait de toutes les institutions caractéristiques d'une société.

Les remèdes souhaitables

A défaut d'accusations faciles et gratuites, on devra convenir d'un programme général de réforme dont les orientations principales seraient les suivantes:

1) J'ai dit précédemment que l'investissement par travailleur dans l'industrie manufacturière était plus bas au Québec qu'en Ontario. En fait, il est plus bas au Québec que dans toutes les autres provinces à l'exception de l'Ile du Prince Edouard. Il faut donc investir davantage et créer par conséquent un climat favorable à l'investissement et à l'épargne. À son tour, un tel climat dépend principalement des perspectives de profit pour les entreprises. La productivité est également sensible à la taille des marchés auxquels le producteur a accès, d'où l'importance d'une politique commerciale aussi peu restrictive que possible à moyen terme, d'où le besoin aussi de maintenir un haut niveau de demande globale intérieure.

2) En dépit des innombrables expériences qui ont été faites en tout sens au cours de l'histoire, on n'a pas encore trouvé de substitut satisfaisant ou efficace aux mécanismes du marché pour l'allocation des ressources. Chaque fois qu'on s'en est écarté pour protéger celui-ci ou celui-là, la situation s'est invariablement tournée contre ceux qu'on voulait d'abord favoriser. Si le prix fixé est trop bas, la consommation est excessive, le produit se raréfie et tôt ou tard, le prix doit être relevé au-delà de ce qu'il aurait été sans l'intervention initiale.

Si on veut éviter de se retrouver selon l'expression d'Alain Peyrefitte dans une "société à irresponsabilité illimitée", le citoyen doit regagner sa liberté et son autonomie face aux pouvoirs et pour ce, il n'a d'autre alternative que l'économie de marché.

3) Dans des études récentes d'une grande portée, des auteurs ont procédé à une réévaluation du rôle de l'État dans la stabilisation. Ils ont montré que les fortes pressions qui se sont simultanément exercées sur les prix et sur le chômage peuvent être attribuées aux politiques négligentes des salaires dans les secteurs public et parapublic.

L'évolution de ces salaires est à peu près insensible aux conditions du marché du travail. Elle est commandée presqu'exclusivement par la perception des besoins des employés et des syndicats en cause, et sur le plan technique par le rythme de l'inflation. Comme si travailler pour l'État devait immuniser chacun contre toute perturbation extérieure jusqu'à la fin des temps. Bon an mal an, chômage ou pas, conjoncture favorable ou non, recettes publiques en hausse ou en baisse, les salaires réels du secteur public et parapublic doivent poursuivre leur ascension.

Les hausses salariales excessives dans le secteur public

Quand les taux de salaire augmentent dans un secteur, il est bien évident qu'ils devront monter tôt ou tard ailleurs dans l'économie. Si l'État employeur n'est pas soumis à une concurrence immédiate, (la concurrence existe à la longue puisque la hausse des impôts fera fuir les entreprises, les capitaux et les citoyens eux-mêmes), les entreprises privées, elles, le sont. Face à des pressions excessives sur les salaires, celles-ci n'auront d'autre recours que le congédiement d'une partie de leur main-d'oeuvre et à l'extrême, à l'arrêt des opérations. Un gouvernement n'a pas ce privilège. C'est la raison paradoxale pour laquelle l'État est le plus faible et le plus démuni de tous les employeurs. Bien plus, si ce sont les salaires les plus bas qui augmentent le plus rapidement dans le secteur public, comme la chose s'est produite au Canada, c'est sur les faibles salaires du secteur privé que les pressions seront les plus fortes et par conséquent ce sont les travailleurs à faibles salaires qui perdront leur emploi les premiers et ce sont souvent les petites et moyennes entreprises qui seront les premières touchées. Politiques de contraction des échelles de salaires généreuses et bien intentionnées, mais qui, encore une fois, se retournent contre ceux-là mêmes qu'on prétendait aider.

Est-il besoin d'ajouter que quand le ministre des Finances scrute tous les programmes de dépenses à la loupe à la recherche de cette fameuse masse de manoeuvre dont il a besoin pour lancer de nouveaux programmes de dépenses, il risque fort de trouver les tiroirs vides parce que ce sont les augmentations excessives de salaires qui l'ont d'abord réduite à néant. La plupart des analystes observent un silence pudique sur la question des salaires du secteur public et de ses répercussions indéniables sur le chômage.

Je sais bien que dans le concret on ne s'approche pas d'une matière aussi explosive sans prendre des précautions et sans avoir un sens aigü de ses responsabilités et le plus grand respect de la justice et de l'équité. Chose certaine, le coût réel du travail doit diminuer au Québec si l'on veut réduire le chômage de façon durable. On peut atteindre cet objectif par une progression moins rapide des rémunérations, par un allongement des horaires effectifs de travail ou par l'augmentation de la productivité. Quoi qu'il en soit, la lutte à l'inflation et au chômage au Québec passe par une politique plus rigoureuse des salaires dans le secteur public.

Le mythe du pouvoir

Enfin, comme dernier élément des orientations générales à envisager pour l'avenir, je mentionnerai les relations avec le gouvernement fédéral. Par définition d'un régime fédéral, les champs de juridiction relèvent tantôt des provinces, tantôt du gouvernement fédéral. En principe quand un domaine de souveraineté est cédé volontairement à un autre niveau de gouvernement, c'est parce que les citoyens et les collectivités en cause sont susceptibles d'être mieux servis ainsi: ce n'est pas par abdication. Nous connaissons tous des cas où des institutions fédérales ont résolu des problèmes jusque là inextricables de contestation, de conflit et de guerre. La vallée de la Ruhr a cessé d'être un sujet de division séculaire lorsque la Communauté Européenne du charbon et de l'acier a été créée et qu'on a fait en sorte que les entreprises situées d'un côté ou de l'autre des frontières de plusieurs pays ont pu se concurrencer sur un pied d'égalité grâce à une harmonisation systématique des diverses politiques nationales. L'attitude que je veux dénoncer par cet exemple est celle de poser en principe que le pouvoir est la clef de tout. Rien n'est plus faux. Avoir le pouvoir n'est pas avoir une "solution".

Dans bien des secteurs de la vie contemporaine, il n'est plus possible de départager des champs exclusifs de compétence avec l'espoir que les décisions des uns n'auront aucune influence sur la situation des autres. Les États-Unis ont fourni ces dernières années plusieurs exemples de décisions qui bouleversaient le statu quo au Canada sans que formellement leur autorité ne s'étende aux Canadiens. Le plus récent d'entre eux se rapporte au règlement fiscal relatif aux dépenses touristiques à l'étranger. Ces effets de débordement au-delà des territoires et des populations immédiatement concernés sont plus nombreux aujourd'hui qu'ils ne l'ont jamais été dans l'histoire même dans des domaines aussi réservés et aussi vitaux que la culture ou les communications. L'interdépendance entre les nations appelle des institutions communes et des mécanismes conjoints de décision. C'est la seule façon de mettre à profit les solidarités existantes et de réduire les antagonismes latents.

C'est pour ces raisons que j'exprime ma conviction que le régime fédéral canadien doit être préservé, sinon dans toutes ses modalités d'application du moins dans son principe.

lettres au DEVOIR

Le joual

Au Québec, il y a deux grandes prises de position vis-à-vis ce qu'il est convenu d'appeler le joual; il y a ceux qui sont pour et ceux qui sont contre. Je vais tenter ici d'expliquer ma propre prise de position, qui est "contre".

Le principal argument des gens qui sont pour et le seul qui, à première vue, semble se défendre est celui-ci: le joual est une richesse, il correspond à notre identité, tout comme le folklore... Or, qu'est-ce que le joual? C'est un mélange de mots français, d'anglicismes, de néologismes, de tournures vicieuses... bref, c'est une langue qui n'a rien à voir avec le français international et qui ne peut être comprise qu'ici. Le joual n'est pas une richesse, loin de là. Il est le résultat logique de nos deux siècles d'asservissement, il est né en raison de la présence d'influences qui nous sont étrangères, influences dont il faut, si nous voulons recommencer à parler normalement, nous débarrasser.

En ce sens, le joual est la preuve de notre état de dépendance et de colonisés. Doris Lussier, l'indépendantiste bien connu, va même plus loin; pour lui, l'indépendance du Québec doit coïncider avec le début d'une réforme du langage des Québécois, et la première étape de cette réforme sera de guérir ceux-ci de ce terrible mal qu'est le joual. Et il ajoute: "Si l'indépendance est pour nous l'occasion de faire du joual notre langue nationale, j'aime autant que l'indépendance ne se fasse pas!...".

Sans faire mienne cette dernière opinion, je crois que l'indépendance serait en effet l'occasion inespérée de nous débarrasser pour toujours de notre langue de conquis et d'adopter enfin une langue de peuple libre. D'ailleurs, ne serait-ce pas dans l'ordre naturel des choses, puisqu'avec l'avènement de l'indépendance les Québécois, recouvreront effectivement leur liberté...

Louis BOUCHER

Montréal, le 23 février 1977

Un à-côté de l'école privée

Le débat sur l'école privée se poursuivant, il convient, sans rappeler ce qui a été dit de son auto-financement, d'en souligner un aspect qui a été jusqu'à présent ignoré. A cette fin, il faut sortir, pour un instant, de son cadre strictement pédagogique et en considérer certaines pratiques qui paraissent d'une morale douteuse.

Ainsi, la direction se prête parfois à recruter des candidats à des camps de luxe pour les vacances d'été, ou pis encore, à des voyages dispendieux à l'étranger, au-delà des mers. Dans une école privée de Montréal, sous le couvert d'une école de langues, une agence de voyages (le même propriétaire opère les deux entreprises) enrôle actuellement des adhérents à un voyage en Chine, au coût de plus de mille dollars.

L'agence de voyages en question utilise aussi la même école comme intermédiaire en vue d'obtenir l'inscription d'élèves pour un séjour d'un mois en Suisse, l'été prochain, au prix de $1,750.00, tout compris. Si louables que soient ces initiatives pour l'étude de langues étrangères et à des fins culturelles, il n'en reste pas moins qu'elles peuvent être source d'humiliation pour les parents qui y maintiennent un élève au prix de sacrifices financiers déjà lourds. J'aimerais croire que cette forme de collaboration n'est profitable qu'à l'agence de voyages...

Il arrive également que des élèves voyagent au loin avec leur famille — qui arrose l'école de ses dons — et, au retour, écornent sensiblement et impunément la rentrée des classes, au mépris des règlements. De telles pratiques, cela va sans dire, créent des clans parmi les élèves, dont certains, par manque de maturité, se glorifient de la fortune de leurs parents, s'en faisant un triomphe personnel, au lieu de s'en excuser modestement, pour se la faire pardonner.

Jules GILBERT, m.d.

Montréal, le 26 février 1977.

Du 16 mars au 20 mai

LA NOUVELLE COMPAGNIE THÉÂTRALE

arlequin

valet de deux maîtres de goldoni

Jean Besré

Yvan Canuel — Georges Carrère
Edgard Fruitier — Benoit Girard
Françoise Graton — Marcel Girard
Josée Labossière — Jo Ann Quérel etc.

Mise en scène: Gilles Pelletier

Décors et costumes: François Barbeau et Claude Pelletier

Musique: Pierre Voyer

1200 Bleury — Renseignements — 866-1964

Sessions de perfectionnement

DÉVELOPPEMENT PERSONNEL

Sensibilisation au corps et changement personnel
Durée: 2½ jours
Dates: 1er au 3 avril ou 1er au 3 juin

Intégration corporelle et changement personnel
Durée: 5 jours
Dates: 13 au 15 mai et 10 au 12 juin ou 29 au 31 juillet et 12 au 14 août

Inscription et renseignements:

Consultants Robert Ltée
945, chemin du Lac Millet
St-Sauveur des Monts
Qué. JOR 1RO
Tél.: (514) 227-5293

DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

Relation consultant-client: générer du pouvoir
Dates: 2 au 6 mai

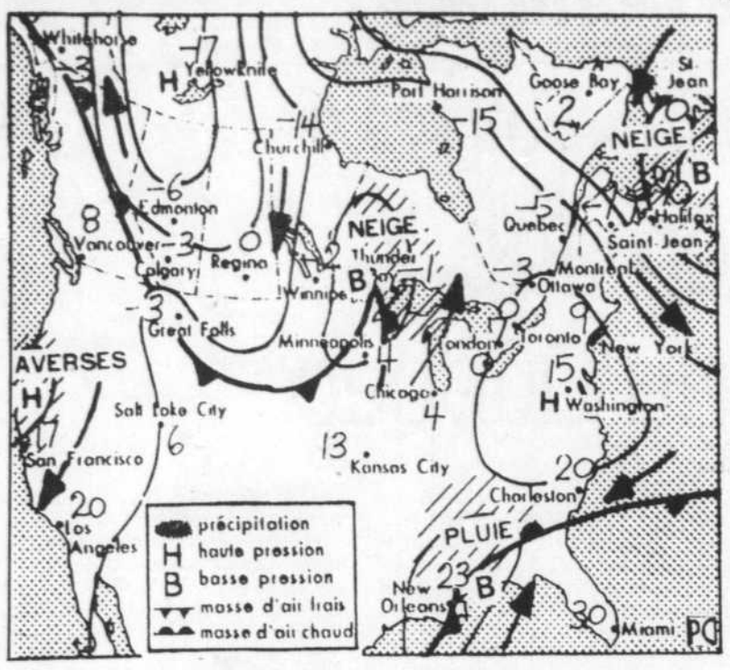
Animation de groupe et conduite de réunions
Dates: 9 au 13 mai ou 30 mai au 3 juin

Stratégies de développement organisationnel
Dates: 8 au 12 août

Développement organisationnel: session avancée
Dates: 19 au 28 août

Denise R. Robert
Guy Robert
Psychologues consultants en développement des ressources humaines

la météo



Une dépression majeure située au sud du lac Erié hier après-midi s'est déplacée lentement en direction de Montréal en perdant rapidement son intensité. En même temps une autre forte perturbation s'est développée rapidement sur la côte atlantique et a absorbé le premier système au cours de la nuit dernière. En conséquence, la neige qui a commencé à tomber hier après-midi continuera jusqu'à la fin de la matinée. Par la suite un dégagement est prévu avec des vents devenant violents en soirée. Des accumulations allant jusqu'à 10 centimètres sont prévues pour la tempête dite de la Saint-Patrick.

•

Montréal, Outaouais, Sud des Laurentides, Sud de Pontiac-Témiscamingue: Neige en matinée, dégagement en après-midi avec des vents allant jusqu'à 40km/h. Maximum près de 2. Aperçu pour dimanche: ennuagement en fin de journée.

•

Cantons de l'Est: Nuageux avec chutes de neige intermittentes. Accumulation allant jusqu'à 10 centimètres. Maximum près de 3. Aperçu pour dimanche: ennuagement en fin de journée.

Québec, Trois-Rivières: Dégagement en après-midi avec vents allant jusqu'à 40 km/h. Maximum près de 3. Aperçu pour dimanche: ennuagement en fin de journée.

•

Nord de Pontiac-Témiscamingue, Sud de l'Abitibi, Nord des Laurentides, Haute-Mauricie: Dégagement en matinée. Maximum près de moins 6. Aperçu pour dimanche: nuageux avec quelques flocons de neige.

•

Nord de l'Abitibi, Chibougamau: Clair. Maximum près de moins 9. Aperçu pour dimanche: nuageux avec quelques flocons de neige.

•

Lac Saint-Jean: Ensoleillé. Maximum près de moins 8. Aperçu pour dimanche: ensoleillé.

•

Baie-Comeau, Sept-Iles: Ensoleillé. Maximum près de moins 8. Aperçu pour dimanche: ensoleillé.

•

Rimouski, Gaspésie: Nuageux avec quelques flocons de neige. Maximum près de moins 8. Aperçu pour dimanche: ensoleillé.

La CdC déplore l'abolition des mesures contre l'inflation

"Cette décision aura des effets psychologiques qui porteront un dur coup aux entreprises du secteur privé qui tentent de contenir les hausses salariales à un moment où nous sommes de plus en plus en dehors de la course au point de vue des coûts tant sur les marchés domestiques qu'internationaux."

Tels est le commentaire émis par le Bureau exécutif de la Chambre de Commerce de la province de Québec, réuni hier dans la métropole, pour examiner entre autres la décision du gouvernement du Québec d'abolir la loi anti-inflation pour le secteur public.

Le président de la Chambre, Me James N. Doyle, commentant ces prises de position s'est dit désolé de cette situation qui "accentuera des pressions déjà difficiles à supporter chez plusieurs de nos membres, particulièrement les petites et moyennes entreprises".

"Nous comprenons les pressions et dilemmes auxquels les hommes politiques doivent faire face, mais si le gouvernement qui est l'ultime pouvoir dans notre société, ne sait plus résister aux pressions illégales et exagérées des syndicats, qui le pourra dans l'avenir" de commenter le président de la Chambre.

"Je crois que l'on dépasse maintenant les limites socialement acceptables de différences de traitements entre plusieurs catégories de travailleurs du secteur public et ceux qui accomplissent des tâches équivalentes dans le secteur privé.

Et ce n'est pas parce que le secteur privé traite mal ses employés, s'empresse d'ajouter Me Doyle. Il est maintenant de notoriété publique que les salaires québécois et canadiens sont sensiblement plus élevés qu'aux États-Unis, dans presque tous les secteurs. Pourtant, les "américains" sont bien plus riches et souvent plus productifs que nous et ce sont nos principaux compétiteurs.

Le président de la Chambre provinciale poursuit son propos en ajoutant que lui et ses collègues "trouvent injuste que le présent gouvernement donne finalement raison à des syndicats qui, pour plusieurs, se sont ouvertement livrés à des arrêts de travail illégaux et dont les membres bénéficiaient souvent déjà de meilleures conditions de travail, de rémunération, de sécurité d'emploi et de bénéfices marginaux que leurs collègues du secteur privé". "Et pourtant, d'ajouter M. Doyle, ce sont les travailleurs du secteur privé, dont les salaires sont toujours contrôlés, qui devront faire les frais de ces augmentations."

"Le gouvernement a déjà indiqué aux Québécois qu'il leur faudrait se serrer la ceinture. L'exemple n'a pas été donné dans les secteurs public et parapublic ni dans le secteur municipal. Qui devra donc se serrer la ceinture?" de conclure le président de la Chambre.

suites de la première page

LES MINORITÉS

da", affirme M. Laurin qui donne en exemple le "sort indigne" subi par le passé et encore aujourd'hui par les francophones de l'Ontario et du Manitoba. Si M. Trudeau veut donner des leçons à quelqu'un, il devrait les donner à ces provinces, ajoute-t-il. M. Laurin devait encore dire des propos de M. Trudeau qu'il s'agissait de "commentaires incendiaires" qui vont accélérer le tonus émotionnel et aviver l'extrémisme.

Le ministre d'État au développement culturel devait enfin assurer que la rédaction de la nouvelle loi sur la langue se faisait dans un esprit de tolérance et non pas dans "un esprit de revanche ou de caporalisme culturel".

LE PLC RÉFLÉCHIT

professeur de sociologie à l'Université de Toronto, vice-présidente nationale du parti, et le sénateur Maurice Lamontagne, qui semble bien être l'âme dirigeante et l'un des principaux penseurs de toute cette stimulation des cerveaux.

Le premier ministre, M. Pierre Elliott Trudeau, devrait lui-même fréquenter les ateliers du jeudi soir, 24 mars, jusqu'au dimanche et il s'adressera deux fois aux délégués, le samedi lors d'une allocution générale, et le dimanche pour tenter son propre résumé des discussions des jours précédents.

Le président et les co-présidents de la rencontre ont rappelé, au cours d'une conférence de presse hier à Ottawa, que c'était la troisième fois seulement que le Parti libéral du Canada se livre à une session d'étude d'une telle ampleur, la première remontant aussi loin qu'en 1960, à Kingston.

Les thèmes ont été choisis après de vastes consultations d'un bout à l'autre du pays, auprès des instances militantes, et les membres du gouvernement ne sont intervenus d'aucune façon dans la confection du programme, disent-ils. Selon eux, "l'atelier libéral" devrait permettre surtout une participation de la base. A cette fin, ils ont d'ailleurs mis au point un système original de financement: il en coûtera $350 à chaque délégué, qu'il soit de Vancouver ou de Toronto, la péréquation des sommes recueillies permettant à chacun d'avoir accessibilité égale à la rencontre.

On y attend 282 délégués réguliers provenant des associations de comtés. Les autres participants proviendront de la Commission jeunesse, de la Commission féminine, de la Commission politique, de l'exécutif national du parti, et de l'aile parlementaire, ministres et députés. Les membres du Conseil privé y sont tous invités à titre de délégués réguliers, et c'est ainsi qu'on y retrouvera l'ex-ministre des Finances et ex-député libéral, M. John Turner. La rumeur lui prête toujours la volonté de contester le leadership de M. Trudeau si l'occasion s'en présentait, malgré les récents sondages; et c'est pourquoi, à Ottawa, on accorde beaucoup d'attention à sa présence à la rencontre de Toronto, un genre de rencontres souvent fertile en lobbying utile à l'intérieur du parti.

Selon le sénateur Lamontagne, l'atelier cherchera à se préoccuper de solutions à long terme au problème de "vivre au Canada" et non à des problèmes politiques immédiats et brûlants, ce qui serait particulièrement mal venu, explique-t-il, quelques jours avant la présentation du budget fédéral.

Sous le thème de l'unité nationale, il faut bien sûr s'attendre à voir la question québécoise gagner la tête du palmarès, mais tel n'était pas l'objectif premier des concepteurs de la rencontre. On s'intéressera au point de vue de toutes les régions, on discutera du fédéralisme canadien, des droits et programmes linguistiques, du transport, des disparités régionales, du renforcement des responsabilités à tous les niveaux.

Sous la tête de chapitre de l'économie, on a mis à l'honneur les "perspectives internationales", dont les relations avec les pays en voie de développement et les pays industrialisés. Sur la scène canadienne, les sous-thèmes n'ont pas manqué: emploi, inflation, stratégie industrielle, énergie, relations de travail, transports, produits alimentaires.

Enfin, les têtes pensantes du parti semblent attacher une importance particulière à lever l'ambiguité qui pèse sur les orientations fondamentales de leur formation, depuis que le premier ministre s'est interrogé publiquement, il y a plus d'un an, sur une "nouvelle société" où il faudrait peut-être s'habituer à vivre avec l'intervention de l'État. On s'interrogera donc sur la "liberté et le consensus" au Canada, et sur les nouvelles formules pour arriver à concilier ces deux biens. Le sénateur Lamontagne, qui y a déjà lui-même longuement réfléchi, nomme "Révolution libérale" cette "direction politique nouvelle et plus humaine".

Parmi les quelques documents de travail qui sont déjà parvenus aux délégués cette semaine, on trouve d'ailleurs une série de propositions fort intéressantes et surtout concrètes, formulées par le sénateur lui-même sur tous les thèmes de l'atelier de Toronto.

Pour renouveler le fédéralisme, M. Lamontagne suggère une revitalisation des régionalismes, notamment par "une nouvelle formule de gouvernements régionaux élus", travaillant en collaboration avec des assemblées consultatives de citoyens.

Au chapitre linguistique, il propose notamment la création d'un institut fédéral où les diplômés universitaires arrivant dans la fonction publique devraient d'abord passer six mois pour y faire de l'immersion linguistique et s'y recycler en histoire du Canada, sociologie des cultures et administration publique.

Pour renforcer les responsabilités individuelles et collectives, le sénateur serait favorable à l'instauration d'un régime sélectif de maintien du revenu, qui supposerait l'abandon du caractère universel de certaines mesures sociales actuellement en vigueur. Il souhaite aussi qu'on cesse d'abandonner aux "activistes" les mouvements communautaires qui ont surgi un peu partout depuis quelques années et en ce sens, qu'on les reconnaisse en transformant par exemple le ministère des Affaires urbaines en un ministère des Affaires communautaires.

Pour les affaires économiques, le sénateur prône entre autres la création de "groupes de travail sectoriels" qui élaboreraient enfin une véritable stratégie industrielle canadienne, et souhaite une plus grande participation des salariés à ce qui les concerne, dans le secteur privé et le secteur public.

Pour la "liberté et le consensus" enfin, M. Lamontagne a également une proposition très précise: la création d'un "centre de relais et de ralliement" qu'on baptiserait "Horizons Canada" et où on retrouverait "un bon échantillon des responsables de la prise de décision dans les secteurs publics et privés, représentant les diverses catégories de la société canadienne", se livrant dans ce cadre institutionnel à un "dialogue permanent et bien préparé". Avec des assemblées régionales de citoyens pour en compléter les travaux, Horizons Canada, croit-il, pourrait être le début d'un "nouveau consensus national dans une société ouverte."

150 AVIONS

sur le nombre des pièces fabriquées au Canada dans l'appareil qu'il choisira mais tiendra compte des retombées économiques dans l'industrie de l'aéronautique canadienne au chapitre des pièces de remplacement et de l'entretien de l'appareil.

A ce sujet, les Américains ont déjà fait quelques propositions intéressantes, dont McDonnell-Douglas qui offrirait de faire partie d'une société canadienne d'aéronautique pour fabriquer les pièces au Canada.

On ignore toujours ce que les Européens ont à offrir, eux qui, récemment, ont perdu des ventes importantes en Belgique et en Hollande où les gouvernements ont opté pour le F-16 de General Dynamics.

Le financement de cette escadrille de 150 nouveaux avions s'échelonnera sur 10 ans.

Présentement, seul le ministère de la Défense échappe aux restrictions anti-inflation dans son budget qui peut croître de 12% en plus de la limite annuelle prescrite par Ottawa. Le programme de modernisation des forces vient de se concrétiser notamment par l'acaht de 128 chars d'assaut "Léopard" allemands.

LE NPD

usines de Sainte-Thérèse" qu'ils obtiendraient d'un parti néo-démocrate au fédéral ce qu'ils avaient voulu du Parti québécois au palier provincial. Il va sans dire que les analyses des néo-démocrates québécois sont un peu plus raffinées sur la question nationale et on devrait "s'en parler" au cours de la fin de semaine.

Plus à l'aise quant il s'agit de questions sociales et économiques, le Conseil fédéral a reçu hier un document de travail sur le système de taxation canadien, que le NPD reproche vivement au gouvernement canadien de ne pas réformer, continuant ainsi à "surtaxer la majorité des contribuables".

Le document propose notamment la substitution d'un système de dégrèvement à celui du présent système d'exemptions fiscales qui, selon le NPD, favorise indûment le contribuable à salaire élevé, celui qui peut se permettre de profiter des déductions attachées à la participation au Régime enregistré d'épargne-retraite, par exemple, ou au Régime enregistré d'épargne-logement.

70% de l'ensemble des contribuables gagnaient moins de $10,000 en 1974 et seuls 7.5% de ces derniers ont profité des déductions rattachées au REER, signale-t-on par exemple.

Le NPD s'en prend également au rendement inéquitable des exemptions de base selon les salaires, à la réforme fiscale de 1972 qui n'a pas réussi, malgré la redistribution de taxes qu'elle prétendait opérer, à changer pratiquement la situation fiscale des contribuables à bas revenus.

Enfin il se scandalise de ce que les réformes fiscales aient favorisé les sociétés. Elles contribuaient pour 28% aux revenus du gouvernement en 1950, rapporte-t-il, et n'y sont plus aujourd'hui que pour 15.7%.

Ce document de 35 pages qui contient des propositions auxquelles le NPD dit accorder une "très haute priorité" n'était hier disponible qu'en anglais, ce qui illustre les difficultés du parti à se recycler aux réalités linguistiques canadiennes. Il n'y a que quelques mois, après l'élection québécoise, que le Parti s'est donné au moins un attaché de presse francophone et a ainsi commencé à rompre avec l'unilinguisme du moindre de ses communiqués.

Au cours de sa session publique, aujourd'hui, le Conseil fédéral doit passer en revue d'autres aspects de son programme: les droits des femmes, une politique sur les ressources, sa position sur la construction du pipeline de la vallée du MacKenzie.

Demain, avant le discours de M. Broadbent sur "l'unité nationale" et la conférence de presse qui suivra, le Conseil se préoccupera surtout de ses positions en matière d'affaires étrangères, notamment de l'Afrique du Sud, et il discutera du nouvel ordre économique mondial.

LE ZAÏRE

gendarmes katangais ont utilisé les postes émetteurs de certaines missions pour transmettre des messages et ont demandé ensuite aux missionnaires de ne plus les utiliser.

La question est de savoir, écrit l'agence Belga, quelles sont les intentions des anciens gendarmes katangais. Pour certains, ils ont l'intention de proclamer l'indépendance d'une province ou d'une partie de province, pour d'autres, ils ont l'intention d'aller le plus loin possible.

L'agence Belga considère que la situation à Kolwezi et la prise éventuelle de la ville seront déterminantes dans l'évolution des événements. Après l'éventuelle chute de Kolwezi, les opérations cesseront ou prendront de l'ampleur, ajoute Belga.

Le quotidien bruxellois De Standaard, citant des sources dignes de foi, rapporte qu'un groupe de quelque cinq cents gendarmes katangais se trouvent actuellement au Shaba "se déplaçant librement parmi une population qui se montre amicale". Il n'exclut pas qu'il s'agisse de l'avant-garde de la force du Front de libération du Congo comprenant six mille hommes bien armés sous le commandement du lieutenant-général Nathaneal Mbumba.

A Paris on exclut, de source bien informée, qu'ils soient encadrés par des officiers cubains. Peut-être ces derniers ont-ils préparé l'invasion ou entraîné en Angola les gendarmes katangais, qui s'y sont réfugiés il y a une dizaine d'années, mais ils ne conduisent pas directement l'attaque, dit-on de même source.

Le département d'État a déclaré qu'il était raisonnable d'assumer que les forces qui ont envahi le Zaïre reçoivent un soutien logistique à partir de l'Angola. Mais le porte-parole du département, M. Frederick Brown, s'est soigneusement gardé d'accuser le gouvernement angolais de soutien direct aux forces d'invasion.

M. Brown a déclaré qu'il n'y avait pas de preuve solide d'un engagement cubain dans les opérations. Il a souligné qu'il tenait à éviter d'accuser directement l'Angola.

A la demande du Zaïre, le gouvernement français est convenu d'accélérer les livraisons de matériel militaire. Plusieurs commandes en cours, concernant notamment des munitions, seront exécutées dans les tout prochains jours, a annoncé hier le ministère de la Défense. On croit savoir que ces livraisons, qui seront effectuées par avion-cargo Transall, porteront également sur des roquettes.

Paris a déjà livré au Zaïre six des dix-sept chasseurs-bombardiers Mirage qui lui ont été commandés, ainsi que plusieurs hélicoptères. Un lot de pièces détachées pour les Mirage a également été acheminé la semaine dernière. En revanche, aucun instructeur militaire ou officier supérieur français n'est parti pour Kinshasa, affirme-t-on à Paris.

La France se joint ainsi aux États-Unis et à la Belgique qui contribuent à renforcer les forces zaïroises. A Washington, on souligne, dans les milieux gouvernementaux, l'importance stratégique du Zaïre en comparant son rôle en Afrique à celui de la France ou de la RFA en Europe. Il s'agit d'un pays important pour l'Occident à la fois politiquement et économiquement, dit-on.

Le Zaïre produit ainsi 70 pour cent des besoins en cobalt du monde occidental, 15 pour cent de ses besoins en cuivre, d'importantes quantités de diamant industriel et d'autres matières premières indispensables en Occident. Ses exportations vers les États-Unis se sont chiffrées l'an dernier à près de cent millions de dollars.

Il apparaît selon un commentaire de l'agence de presse zaïroise (AZAP), que l'armée nationale cherche, dans un premier temps, "à contenir le danger et à renforcer son armement auprès de ses fournisseurs habituels que sont les États-Unis, la France et la Belgique, avant de mener une action d'envergure contre les envahisseurs". Le Zaïre, ajoute l'AZAP, "n'a fait que demander à ces pays d'accélérer les livraisons d'armement déjà commandés avant l'agression au sud-ouest du Shaba, sans pour autant leur demander de participer à la guerre qui, elle, est du ressort des seules forces armées zaïroises'.

Outre la nécessité dans laquelle il se trouve aujourd'hui de renforcer son potentiel militaire, le Zaïre est confronté à une pénurie de carburant qui l'a amené à appliquer des restrictions au ravitaillement des avions réguliers des lignes aériennes non zaïroises. C'est ainsi, rapporte-t-on à Bruxelles, que l'appareil de la Sabena assurant le vol régulier Johannesbourg-Kinshasa-Bruxelles a dû se ravitailler hier à Libreville (Gabon) et qu'un autre appareil de la même compagnie effectuant le vol régulier Bruxelles-Kinshasa devra prendre son kérosène à Lagos au lieu de Kinshasa.

Selon les milieux professionnels belges, ce manque de carburant est directement lié à la pénurie de devises qui affecte depuis plusieurs années l'ex-Congo-Kinshasa.

D'autre part, selon les services de renseignements américains le manque de carburant et de pilotes qualifiés immobilise sur la base zaïroise de Kamina (au nord de Kolwezi) cinq avions Mirage achetés à la France. Selon un rapport de ces services, les appareils n'ont pu être utilisés pour combattre la "force d'invasion", deux pilotes zaïrois seulement étant "partiellement qualifiés" pour les piloter.

SOUFFRE-DOULEUR

de questions, indiquant qu'aux $4.6 millions, il fallait ajouter les crédits de chaque ministère, si bien qu'en comparant ce qui est comparable, on obtenait des montants à peu près identiques.

Quant à la question des formulaires, M. Couture reprit les explications déjà fournies la veille. Alors que M. Mailloux l'accusait de ne pas connaître son dossier, le ministre fit preuve d'une certaine candeur en déclarant que s'il en avait pris connaissance, il ne l'avait toutefois pas étudié dans toutes ses composantes. "On comprendra que la somme des dossiers que nous avons actuellement ne nous permet pas de connaître toutes les situations. Mais ce que je cherche avec vous, c'est de trouver les réponses adéquates et à vos questions", a-t-il dit.

Plus tard, le député de Saint-Laurent, M. Claude Forget, devait revenir à la charge sur un autre sujet. "Ma question s'adresse au ministre du Travail. Je suis désolé, dit-il, c'est une coïncidence. Il y a des journées comme cela, encore que je n'aie pas l'habitude de frapper quelqu'un qui est par terre". Cette fois, M. Couture, après avoir souligné la mesquinerie dont faisait preuve l'ancien ministre des Affaires sociales, eut le réflexe de refiler la question à son collègue du développement social, M. Pierre Marois.

Alors qu'au cours de tout ce débat les ministériels demeuraient cois, M. Burns et M. Lévesque n'intervinrent pas comme le faisait ou M. Bourassa ou Gérard D. Lévesque dans de telles situations lorsqu'ils étaient au gouvernement. M. Couture aurait probablement aimé quitter son siège comme il le fit déjà en d'autres circonstances.

Participant plus tard au cours de la journée au colloque de la FTQ sur la sécurité des travailleurs, il a déclaré se sentir alors à l'aise. Ça repose de l'Assemblée nationale, a-t-il dit, faisant allusion au "mauvais quart d'heure" qu'il y avait passé plus tôt.

Une injonction au Nouvelliste

TROIS-RIVIÈRES (PC) — Le juge Guy Lebrun, de la Cour supérieure du district judiciaire de Trois-Rivières, a accordé une injonction interlocutoire en faveur du quotidien Le Nouvelliste de Trois-Rivières.

La requête en injonction interlocutoire provisoire avait été émise le 2 mars par le juge Jacques Lacoursière à la suite d'un conflit qui opposait Le Nouvelliste à ses journalistes et à ses publicitaires. Ces derniers avaient décidé de tenir une journée d'étude, le 22 février dernier, et avaient décidé de ne pas participer à la production du journal dont l'édition du 23 février ne fut pas publiée.

Les journalistes et les publicitaires désiraient étudier plus amplement les coupures imposées par la Régie anti-inflation. Le 23 février, journalistes et publicitaires furent suspendus mais réinstallés le 24 février, avec une sommation de rentrer au travail, ce qu'ils n'ont pas fait.

Le juge Lebrun, après avoir entendu et étudié les preuves présentées devant lui, en est venu à la conclusion que l'arrêt de travail était illégal. Il a invoqué les événements qui se sont déroulés par la suite comme certains actes de vandalisme, l'obstruction aux entrées de l'édifice central de la compagnie, le refus de reprendre le travail, la perte de revenus encourue par l'arrêt de travail illégal pour affirmer que Le Nouvelliste était en droit de recourir à l'injonction.

Il a aussi émis l'opinion que les dispositions de la loi anti-inflation lient les employeurs et les employés de même que les dispositions des conventions collectives actuellement en vigueur.

Mini-loto

Le tirage numéro 651 de la mini-loto a eu lieu hier à Montréal. Voici les quatre numéros gagnants:

Le détenteur du premier numéro de série 35 et du premier numéro gagnant 51001 gagne $50,000. Les détenteurs du numéro 51001 parmi toutes les autres séries gagnent $1,000. Les détenteurs du numéro se terminant par 001 de toutes les séries gagnent $25.

Le détenteur du premier numéro de série 19 et du premier numéro gagnant 98326 gagne $50,000. Les détenteurs du numéro 98326 parmi toutes les autres séries gagnent $1,000. Les détenteurs du numéro se terminant par 326 de toutes les séries gagnent $25.

Le détenteur du premier numéro de série 14 et du premier numéro gagnant 14247 gagne $50,000. Les détenteurs du numéro 14247 parmi toutes les autres séries gagnent $1,000. Les détenteurs du numéro se terminant par 247 de toutes les séries gagnent $25.

Le détenteur du premier numéro de série 20 et du premier numéro gagnant 98797 gagne $50,000. Les détenteurs du numéro 98797 parmi les autres séries gagnent $1,000. Les détenteurs du numéro se terminant par 797 de toutes les séries gagnent $25.

Enfin, les six numéros gagnants de la loto-perfecta sont: 2-11-12-17-29-31. Le numéro complémentaire: 32.

au fil des mots

La littérature d'aujourd'hui

par Louis-Paul Béguin

L'acte d'écrire n'est plus celui d'hier. Tout a changé. A peine esquissé, le roman d'aujourd'hui se noie dans l'impersonnalité du nouveau roman. C'est bien l'impasse. La poésie, elle, a été inaccessible depuis longtemps. Prenant possession du langage poétique, Valéry, Mallarmé, et bien d'autres, l'ont rendu à dessein mystérieux, relevant du signe un tant soit peu cabalistique. La maladie valéryenne a sévi, comme a dit un jour un plaisantin. Il n'y a vraiment aucun sens à donner au fameux vers de Mallarmé: Le vierge, le vivace et le bel aujourd'hui. De la musique dans les mots, oui. Mais il faut la clé pour comprendre, clé que les poètes ont soigneusement cachée.

D'une part on réclame la vérité, on se méfie de l'imagination, et d'autre part on fait de plus en plus d'hermétisme, même dans les cours de philosophie, hélas. Cette contradiction semble annoncer l'éclatement de la littérature, mais elle se comprend. Les langages techniques sont de plus en plus difficiles à comprendre. La science semble faire fi de la logique euclidienne, de la raison: on parle d'univers à plus de trois dimensions, d'anti-matière, de principe de complémentarité, etc. L'homme de la renaissance ne peut plus naître de nos jours. Alors on passe à une connaissance intuitive, par l'écriture immédiate. Et puis "l'homme est mort," il est devenu objet qu'étudient les sciences de l'homme. Le structuralisme l'a tué.

Que reste-t-il des tendances littéraires? Une littérature fortement engagée, froide, révolutionnaire, empreinte de marxisme (sans qu'il y ait engagement littéraire de l'autre côté de la barricade idéologique). Aussi, une abondance de Mémoires, d'autobiographies, de Lettres. Enfin, toute une littérature commerciale, pas dangereuse, que les populations lisent avec plaisir, pour se détendre, et qui se vend. Et c'est très bien comme cela. Ajoutons des romans archivistes: In cold Blood; The Great train robbery; Papillon; Moi, Pierre Rivière, ayant égorgé... (Michel Foucault). Pour ces oeuvres, on rassemble des textes, des "relations," de faits véridiques, avec dates et preuves à l'appui. Le prochain roman de Saul Bellow, qui vient d'avoir le Prix Nobel (on se demande bien pourquoi, mais enfin), est, paraît-il un ouvrage que je qualifierais d'archiviste.

19 mars

par la PC et l'AP

L'explorateur français René Cavelier de La Salle était assassiné il y a 290 ans aujourd'hui, le 19 mars 1687. Arrivé de France à Montréal dès 1666, il fut le premier Européen à descendre le Mississippi. Il fut tué par ses propres hommes au cours d'une mutinerie alors qu'il tentait d'atteindre le golfe du Mexique pour bâtir un fort à l'embouchure du Mississippi.

1975 — Le Sud-Vietnam abandonne aux communistes les deux-tiers au nord du territoire.

1971 — Au moins 160 morts dans des glissements de terrain au nord de Sao Paulo.

1955 — Un incendie cause des dégâts de $3 millions dans un hangar de l'aviation canadienne à Dorval.

1953 — La RFA approuve la création de la Communauté européenne de défense CED.

1946 — Joseph Staline est nommé président du nouveau Conseil des ministres d'URSS.

1937 — La Chambre des Communes adopte une loi interdisant la participation de Canadiens dans la guerre civile espagnole.

1920 — Le Sénat américain rejette le traité de Versailles.

1799 — Napoléon Bonaparte entame le siège d'Acre, défendu par les turcs.

1563 — La paix d'Amboise met un terme à la première guerre de religion: les protestants français sont autorisés à pratiquer leur culte dans certaines limites.

Ils sont nés un 19 mars: David Livingston, explorateur britannique (1813-1873); Serge Diaghilev, chorégraphe russe (1872-1929).

NÉCROLOGIE

Le Père Jean LIPPE, de la Compagnie de Jésus, est décédé jeudi matin, 17 mars, au Collège Jean-de-Brébeuf, des suites d'une longue maladie, à l'âge de 51 ans. Il laisse dans le deuil sa mère, Madame Béatrice Cartier-Lippé, son frère, Pierre, sa soeur, Françoise et six neveux et nièces (Linda, Leslie, Todd, Louise, Thérèse et Paul). Né à Montréal le 28 novembre 1925, il avait fréquenté le Collège Sainte-Marie avant d'entrer chez les Jésuites en 1945. Il fut ordonné prêtre en 1959. Dès ses années de collège, il s'intéressa à l'art dramatique, et, au cours de ses vingt ans d'enseignement au Collège Sainte-Marie, au Collège du Sacré-Coeur (à Sudbury) et au Collège Brébeuf où il oeuvra durant quinze ans, il s'attacha à faire connaître et aimer le théâtre.
Mais son rayonnement ne se limitait pas à la salle de cours: il avait beaucoup d'amis, dont plusieurs étaient d'anciens élèves avec lesquels il avait conservé des contacts étroits.
La dépouille mortelle est exposée au Salon funéraire Deslauriers (5650, chemin Côte-des-Neiges) et le service aura lieu à l'église Notre-Dame-des-Neiges (à l'angle du chemin Côte-des-Neiges et de la rue Lacombe) samedi après-midi, 19 mars, à 14 h. Le corps sera transporté à la maison des Jésuites de Saint-Jérôme où il sera inhumé en présence de la famille et de la communauté.

Arrêté pour menaces à Lévesque

Lawrence Maxwell est un "peu difficile à suivre"

par Bernard Morrier

C'est dans trente jours très exactement qu'on saura si Lawrence Bruce Maxwell est sain d'esprit.

Maxwell, âgé de 30 ans, est cet homme qui avait été appréhendé, la semaine dernière, dans les couloirs du Parlement de Québec alors qu'il se dirigeait vers les bureaux du premier ministre. Préalablement, Maxwell avait expédié, depuis Montréal, trois télégrammes à M. René Lévesque. Dans ces missives, transmises par le CNCP, Maxwell exigeait une entrevue avec le chef du gouvernement pour que celui-ci lui trouve un emploi "de puissance et d'argent", à défaut de quoi le premier ministre, en plus de se faire casser les reins, verrait sa famille détruite.

Le juge Marc Lamarre, devant qui Maxwell a été amené hier, a pris connaissance d'un rapport préliminaire du psychiatre Gilles Paul-Hus, lequel rapporte que "cet individu est un peu difficile à suivre".

Le Dr Paul-Hus ajoute que Maxwell saute d'un sujet à l'autre, des formules mathématiques à la logique symbolique, en passant par le théâtre japonais.

De son côté, commentant le rapport dans un français plus que laborieux, Maxwell a rétorqué: "Ce n'est pas de ma faute si le docteur n'a pas lu les mêmes livres que moi et s'il n'est pas capable de suivre mes raisonnements. D'ailleurs, comment peut-il savoir qui je suis pour m'avoir parlé pendant à peine 10 minutes?"

Le juge Lamarre n'a pu s'empêcher de remarquer cette inquiétude de Maxwell et abonder dans le même sens que lui. "En effet, a-t-il dit, 10 minutes, c'est bien court pour vous connaître. Aussi, je recommande donc qu'on vous soumette à un examen plus approfondi durant tout un mois à l'Institut Philippe-Pinel".

Précédemment, le Dr Paul-Hus avait suggéré la même chose en déclarant que Maxwell s'était plaint d'avoir maigri de 50 livres au cours des trois derniers mois, pour en déduire que personne, du moins pour le moment, ne pourrait s'en porter garant. "C'est évident qu'il a besoin d'aide", a souligné le psychiatre.

Après avoir noté que cet individu se trouvait dans un état d'excitation et d'exaltation qui finirait peut-être par s'effacer, le juge Lamarre s'est dit d'avis qu'il vaudrait mieux attendre un mois avant de statuer sur son cas.

Avant de disparaître, Maxwell, qui habiterait au 6, rue Christie, à Québec, s'est scandalisé de ce que "le gouvernement nous ordonne de parler seulement français. Moi, a-t-il conclu, je peux utiliser des arguments plus forts pour montrer mon désaccord..." sans toutefois préciser ce qu'il sous-entendait. A moins que ses télégrammes constituent le prologue de toutes ses intentions...

Double emprisonnement à vie pour meurtre

Deux jeunes gens d'à peine 20 ans ont été condamnés à l'emprisonnement à vie hier par le juge Maurice Lagacé, après avoir été reconnus coupables de meurtre.

Rappelant que, de nos jours, on tue pour toutes sortes de motifs et à toutes occasions et que la vie d'autrui n'a plus de valeur, le magistrat a ajouté qu'il se devait d'être sévère avec l'espoir que ces sentences pourraient prévenir la répétition de crimes abominables.

Bien que la peine maximum suggère une incarcération de 25 ans avant l'éligibilité à la libération conditionnelle et tenant compte que le jury ait réclamé la plus grande sévérité dans le cas de Daniel Caron, âgé de 21 ans, et Richard Souligny, âgé de 19 ans, le magistrat a fixé à 20 ans la période minimale que Caron devra passer au pénitencier et à 17 ans celle de Souligny. C'est après avoir pris note de faits révélés lors des représentations sur sentence que le juge Lagacé a jugé de ne pas imposer carrément 25 ans d'emprisonnement, tout en rappelant qu'il trouvait également très difficile d'appliquer une peine extrême dans leurs cas, puisqu'aucune marge de manoeuvre ne serait restée dans les sentences pour des crimes qui pourraient être encore plus crapuleux.

C'est le 21 août dernier que les deux comparses avaient assassiné Yves Palardy, tôt le matin, à l'angle du boul. Perras et de la 5e avenue, à Rivière-des-Prairies, au terme d'une beuverie dans un bar.

C'est en sortant de cet endroit que les deux accusés avaient commencé à battre leur victime, mais celle-ci leur avait échappé en réussissant à fuir dans son auto. Palardy fut toutefois rejoint peu après et mortellement battu à l'aide d'un cric pris dans le coffre de la voiture conduite par les accusés.

Coupable à cause d'un...grain de beauté

Un Yougoslave de 35 ans, reconnu coupable hier de viol se retrouvera probablement dans son pays aujourd'hui, par suite de son manque d'observation sur l'anatomie de sa victime...

Miroslav Jakovlievic avait en effet tenté de prouver aux jurés que sa présumée victime, amie de son épouse, avait volontairement partagé sa couche au moins une cinquantaine de fois, voulant par là écarter l'accusation de viol.

Questionnant la victime, Me René Domingue, qui avait remarqué que la jeune fille de 22 ans portait un grain de beauté au cou, apprit de celle-ci qu'elle avait d'autres grains de beauté à un sein et à une fesse et elle soutint mordicus que Jakovlievic l'avait bel et bien violée.

Interrogé à son tour sur les "incidents anatomiques" de la plaignante, l'accusé situa un de ces grains de beauté dans le dos, ignorant complètement les autres. Ce qui amena le jury à conclure que si Jakovlievic avait eu plus de 50 ébats d'alcôve avec la jeune fille, comme il le prétend, il aurait eu amplement le temps et l'occasion de "tout" découvrir, et il fut reconnu coupable.

Jakovlievic fut donc sur-le-champ condamné à un an de prison par le juge Perry Meyer, mais on apprenait peu après, d'un agent de probation, que le coupable serait immédiatement mis à bord du prochain avion en partance de Mirabel et se dirigeant vers la Yougoslavie.

écrase
Société Canadienne du Cancer

Y A DU QUÉBECOIS DANS L'AIR
C'EST NORMAL
avec
GÉRARD LAMBERT
de 2 à 6
DANIEL GUÉRARD
de 6 à 10
GEOFFREY OLIVIER BROWN
de 10 à 14
ROBERT BOULANGER
de 14 à 18
SERGE PROVENÇAL
de 18 à 22
CLAUDE RAJOTTE
de 22 à 2 am
FM 96.5
ckoi

A la Mini
VENDREDI
135 PRIX BONI
$1,000
CHACUN
En plus des 4 grands prix de $50,000 chacun et des milliers d'autres de $1,000. et $25., trois numéros supplémentaires seront tirés à la Mini-Loto de vendredi prochain, 25 mars. Ces billets vaudront $1,000. dans n'importe quelle série.
$135,000 DE PLUS EN PRIX
Plus rien de Mini à la Mini

Pierre Marois constate son accord avec la FTQ

par
Louis-Gilles Francoeur

QUÉBEC — Le ministre d'État au développement social, M. Pierre Marois, a déclaré hier que les principales revendications de la FTQ concernant la sécurité et la santé des travailleurs "coïncidaient" avec sa conception personnelle du projet de loi annoncé par le gouvernement à l'occasion du discours du Trône.

M. Marois est celui-là même qui a été chargé par le cabinet de définir une politique globale dans ce domaine grâce aux études, mémoires et représentations de toutes sortes qui sont restés lettre morte au cours des dernières années.

La description faite par M. Marois de sa conception du projet de loi ressemblait d'ailleurs tellement aux revendications adoptées au cours des deux derniers jours par les 500 délégués de la FTQ, inscrits au colloque sur la santé et la sécurité des travailleurs, que le ministre a raté en partie son effet de surprise. Les dirigeants de la FTQ n'ont, par contre, pas été longtemps victimes de cette répétition apparente qui plaçait leurs propos dans la bouche du responsable de la réforme envisagée avant même que leur mémoire n'ait été rédigé.

"Il faut, a dit M. Marois, que cela devienne un droit normal pour les travailleurs québécois de travailler sans avoir à mettre en jeu leur peau". S'en prenant à la vieille mentalité fataliste qui associait irrémédiablement travail et danger, M. Marois a indiqué que le gouvernement allait dorénavant faire coïncider les développements économique et social afin de subordonner les machines et la production aux hommes qu'elles doivent en principe desservir.

Le ministre a commencé par dire qu'il avait noté avec plaisir, le matin même à l'Assemblée nationale, l'accord donné par son collègue libéral, M. Claude Forget, au principe en vertu duquel les employeurs devraient défrayer les coûts du système. "Je lui rappellerai cette affirmation de sa part lorsque nous présenterons notre projet de loi", a dit M. Marois en révélant sa philosophie dans ce domaine.

Le ministre s'est dit convaincu par ailleurs que "les premiers responsables des solutions envisagées et de leur application, ce sont les travailleurs". Rejoignant ainsi le voeu exprimé depuis plusieurs années par le mouvement syndical québécois, le ministre a ajouté que le gouvernement devra apprendre à redistribuer des pouvoirs aux travailleurs en les dotant au surplus des moyens d'action nécessaires. C'est ainsi qu'il a précisé qu'il favorisait la mise en place de règles destinées à soustraire les syndiqués aux représailles qui pourraient faire écho à leurs gestes "individuels ou collectifs", inspirés par les dispositions du futur projet de loi, qui accordera le droit de refuser de travailler pour des raisons de sécurité.

M. Marois a aussi indiqué qu'il faudra inscrire de nouvelles dispositions visant à garantir le revenu des travailleurs à l'occasion d'arrêts de travail justifiés par l'incurie des employeurs dans le domaine de la sécurité. "C'est élémentaire, a-t-il dit, et ça recoupe nos préoccupations".

Le ministre a jugé "pas acceptable" que les entreprises, tenues criminellement responsables de la mort de travailleurs, "restent impunies", annonçant ainsi la possibilité de systématiser les poursuites au niveau criminel dans des occasions semblables.

Il a aussi indiqué qu'il fallait assurer la diffusion des informations "techniques et médicales" dans le domaine des accidents de travail. Jusqu'ici, les travailleurs devaient réclamer leurs dossiers médicaux des compagnies, parfois en vain. Quant aux rapports d'accidents du ministère du Travail, ils étaient en principe communiqués seulement aux employeurs. M. Marois a aussi plaidé pour la mise en place de programmes de prévention et de formation "qui auront un sens une fois que les autres mesures auront été adoptées". Sinon, a-t-il dit, ce serait comme si on montrait à pêcher à des gens avant d'avoir dépollué les lacs.

M. Marois a en outre promis de mettre de l'ordre dans "le fouillis de l'inspectorat", ajoutant que les inspecteurs auront non seulement des tâches précises dans le domaine de la prévention "mais aussi le pouvoir d'appliquer la loi". A l'heure actuelle, les inspecteurs dressent à toutes fins utiles des procès verbaux farcis de recommandations qui ont rarement donné des résultats concrets à cause de "l'absence de volonté politique derrière eux".

M. Marois a enfin indiqué qu'il faudra fondre en une seule entité toutes les lois et tous les règlements régissant la sécurité. Il a précisé que "l'organisme unique" qui sera chargé de cette responsabilité devra être paritaire, comme le réclame la FTQ.

Le ministre s'est dit "ouvert" à d'autres suggestions, en provenance notamment du patronat. Il a cependant indiqué que le gouvernement utiliserait dans ce domaine la liberté qu'il s'est donnée en dotant le Parti québécois d'un mode de financement populaire.

"On voulait être libres. Grâce à notre mode de financement, on est arrivé à Québec libres. On va donc faire cette réforme-là en toute liberté sans être manipulés par qui que ce soit", a-t-il dit en faisant état de sa détermination de mener à terme le projet qui lui a été confié par le cabinet.

Des bureaux régionaux pour "humaniser" la CAT

QUÉBEC (par Louis-Gilles Francoeur) — Dans le but d'humaniser la Commission des accidents du travail (CAT), le nouveau président de cet organisme, M. Robert Sauvé, a annoncé hier l'ouverture prochaine de quatre bureaux régionaux, dont trois dans la région métropolitaine, à la grande satisfaction des délégués au Colloque sur la santé et la sécurité des travailleurs, organisé par la FTQ.

Jusqu'ici, les principaux services de "réparation" des accidentés du travail étaient concentrés à Québec. En dépit des déménagements appréhendés par une partie du personnel, M. Sauvé a précisé que l'ouverture des bureaux de Montréal, Laval et Longueuil s'imposait parce que 65% des cas traités provenaient de cette région. Il a expliqué que la transmission des dossiers par écrans cathodiques devrait venir chose du passé dès juin au profit de solutions plus humaines.

Le président de la CAT a par ailleurs dévoilé un certain nombre d'éléments du projet de loi annoncé par le gouvernement en vue de mettre fin au "fouillis administratif" qui caractérise cet organisme.

Ainsi, il a précisé que les appels ne seront plus entendus par la CAT, qui se trouvait juge et partie dans ses propres décisions. En outre, les rapports médicaux seront désormais transmis "automatiquement" au médecin traitant des accidentés, sans qu'il soit nécessaire d'en faire la demande formelle comme c'est le cas actuellement. Par contre, a-t-il dit, il ne faut pas que le dossier de l'accident lui-même "se promène partout", indiquant une certaine réticence à faciliter sa circulation.

M. Sauvé s'est en outre dit favorable à la demande de la FTQ, qui veut pouvoir révoquer ses représentants appelés à siéger à la direction de cet organisme éventuellement paritaire. C'est la seule façon, a-t-il indiqué en se référant à sa propre expérience syndicale, d'éviter de transformer des représentants syndicaux en "rubber stamp" au lieu de leur conserver des fonctions de représentation réelles.

Enfin le juge Sauvé a indiqué que la CAT cesserait de subventionner les organismes de sécurité qui n'auront pas de direction paritaire. Jusqu'ici, la CAT a financé plusieurs organismes de sécurité patronaux. Se refusant d'en dire davantage pour l'instant, le président de la CAT a indiqué qu'il doit rencontrer prochainement les dirigeants des associations de sécurité pour leur dévoiler les politiques en voie d'élaboration.



Le ministre de la Défense, M. Barney Danson, félicite le vice-amiral Robert Falls, qui succédera le 15 septembre au général J.A. Dextraze (au centre) au poste de chef d'état-major des forces armées canadiennes. (Téléphoto CP)

Un vice-amiral succède à Dextraze

OTTAWA (CP) — Le vice-amiral Robert H. Falls, 52 ans, succédera au général J.A. Dextraze à la tête des forces armées canadiennes dès le mois de septembre.

Le nouveau chef d'état-major des forces armées canadiennes sera promu au grade d'amiral dès son entrée en fonction. Il est à l'heure actuelle vice-chef d'état-major. Le vice-amiral Falls a débuté sa carrière militaire en décembre 1942 dans la Royal Canadian Air Force, en qualité de pilote.

Il devait plus tard être muté à la réserve de la marine canadienne, puis enfin à la marine canadienne. Durant sa longue carrière, le vice-amiral Falls a successivement occupé les grades importants de sous-directeur des techniques de guerre mer-air; directeur général des postes et carrières; commandant de la flotte canadienne de l'Atlantique; sous ministre adjoint.

Il occupe le grade de vice-chef de l'état-major depuis le mois de juillet 1974. Ses fonctions l'ont amené à planifier l'achat de nouvel équipement des forces armées canadiennes.

Le général Dextraze s'était enrôlé dans l'armée en 1940, comme simple soldat. A la fin des hostilités, il avait abandonné la vie militaire, pour reprendre du service au moment de la guerre de Corée, plus tard, il avait fait partie du détachement canadien des Nations Unies a dépêché au Congo.

Après la saccharine, l'aspartame

SKOKIE, Illinois (AFP) — L'intention de l'administration américaine de bannir d'ici juillet l'usage de la saccharine aux États-Unis a soulevé un grand intérêt pour un autre adoucissant artificiel, l'aspartame, jusqu'à présent peu connu.

L'aspartame, fabriqué par la firme américaine G.D. Searle était sorti sur le marché en 1974, mais la société avait arrêté sa commercialisation un an après, quand l'Agence pour le contrôle des produits pharmaceutiques et alimentaires (FDA) demanda que des tests supplémentaires soient faits sur ce produit.

G.D. Searle a précisé que l'aspartame est un adoucissant fabriqué à partir de deux amico acides que l'on trouve dans la viande, le lait et les légumes. L'être humain est donc habitué à la consommation de cette substance qui ne peut être en aucun cas nocive, affirme la société.

L'aspartame est 180 fois plus "sucré" que le sucre et il en faut par conséquent des quantités minimes pour adoucir les boissons ou les aliments. Ces derniers contiendront ainsi moins de calories.

G.D. Searle affirme qu'elle a suffisamment d'aspartame en stock et qu'elle est prête à "venir en aide" aux 10 millions de diabétiques et aux dizaines de millions de personnes préoccupées par leur poids aux États-Unis.

Depuis que la FDA a décidé d'interdire la saccharine la semaine dernière, les parlementaires, tant au Sénat qu'à la Chambre des représentants, ont été inondés de lettres et de coups de téléphone de consommateurs leur demandant d'intervenir pour qu'elle revienne sur l'interdiction.



Albert Markov, violoniste de grande classe que Canadien Concerts (1976) Inc. présentera le **lundi 21 mars à 20 h 30 à la salle Wilfrid-Pelletier.** Au programme, des oeuvres de Mozart, Brahms, Ysaye, Prokofiev et Paganini. (publi-reportage)

Couture plaide auprès des radicaux du mouvement syndical

QUÉBEC (par Louis-Gilles Francoeur) — Le ministre du Travail, M. Jacques Couture, a affirmé hier qu'il y aurait de plus en plus de place au Québec pour "un syndicalisme fort et agressif", à condition que le mouvement syndical réalise que l'État québécois est désormais "le deuxième instrument de promotion des travailleurs", après leurs organisations syndicales.

S'adressant visiblement aux radicaux du mouvement syndical qui veulent décourager les centrales de collaborer avec le nouveau gouvernement, M. Couture a dit comprendre leurs réticences. "On est tellement habitué de voir l'État au service des privilégiés que c'est difficile désormais de le considérer comme un instrument de promotion collective", a-t-il dit.

Félicitant la FTQ d'avoir pressenti rapidement "l'importance historique" de ce nouvel instrument collectif, M. Couture a néanmoins invité le mouvement syndical à garder un oeil critique sur les réalisations du nouveau gouvernement. Mais, a-t-il dit, "l'État au pouvoir, c'est votre État et vous devez revendiquer la place que vous voudrez prendre" à ses côtés.

Ce commentaire de M. Couture allait d'ailleurs dans le même sens du commentaire adressé quelques minutes plus tôt par son collègue du Développement social, M. Pierre Marois, qui avait dit aux délégués de la FTQ, présents au colloque sur la sécurité, qu'il fallait non seulement "pousser" le gouvernement, comme l'avait dit la veille le premier ministre, mais aussi le tenir "par le collet".

Après avoir affirmé que le syndicalisme "est et demeurera le meilleur instrument de défense des travailleurs", M. Couture a promis de favoriser le "droit légitime d'association" sans préciser toutefois comment et quand le gouvernement passera à l'action dans ce domaine où les trois centrales revendiquent des mesures concrètes et énergiques.

ATTACHEZ VOS CEINTURES POUR LA SECURITE



McGill

Centre d'éducation permanente

COURS DU SOIR DE LANGUES VIVANTES

à partir du 2 mai

- ANGLAIS et FRANÇAIS
Un certificat de compétence sera décerné aux étudiants ayant réussi aux examens de deux cours de 5e niveau (5 niveaux de cours).

- TESTS DE CLASSEMENT à subir le jour de votre choix:
Cours d'anglais: 7, 12 ou 13 avril à 19h.
Cours de français: 6 ou 14 avril à 19h.

Les candidats au test doivent s'inscrire en personne AVANT le 7 avril, lundi au jeudi de 9h à 20h et vendredi de 9h à 16h.

- ALLEMAND - ITALIEN - RUSSE - ESPAGNOL -

Durée: 9 semaines
Frais de scolarité: $ 95.00 pour le cours régulier
$165.00 pour le cours d'anglais intensif seulement

Centre for Continuing Education
Departmef t of Languages
McGill University
772 ouest, rue Sherbrooke
Montréal, Québec
H3G 1G1
392-4901

CKVL 15:0 présente CLAUDE LANDRE



sans référendum

en première partie
Roger Gravel
treize musiciens en scène

24, 25 et 26 mars
20h30

Billets en vente à la Place des Arts et chez Sauvé Frères
$4.00 - $5.00 - $6.00 - $7.00

SALLE WILFRID-PELLETIER
PLACE DES ARTS
Montréal (Québec) H2X-1Z9

Guichets, du lundi au samedi inclusivement, de midi à 21 heures. Pas de réservations téléphoniques.
Renseignements: 842-2112

SEMAINE D'INFORMATION ET D'ÉDUCATION ÉCONOMIQUES

du 25 mars au 2 avril 1977

Un comité ad hoc regroupant: l'Association des Manufacturiers canadiens, l'Institut des Banquiers canadiens, l'Institut canadien des Valeurs mobilières, l'Association canadienne des compagnies d'Assurance-vie, la Bourse de Montréal, la Chambre de Commerce de la Province de Québec, et plusieurs autres organise le:

FORUM ÉCONOMIQUE 1977

Des spécialistes représentant les principaux secteurs de l'économie, assurance, banque, commerce, finance, immeuble, industrie participeront à ce jour:

MERCREDI, LE 30 MARS
HÔTEL MÉRIDIEN DE MONTRÉAL
- de 9h30 à 4h30

Conférencier au déjeuner: Me Robert Demers
Président de la Bourse de Montréal
Le panel du matin: NOS ÉPARGNES AUJOURD'HUI
Le panel de l'après-midi: NOS ÉPARGNES ET L'AVENIR
L'inflation? Le chômage, La baisse du dollar? L'incertitude politique? Le malaise social?

Que faire pour que notre pays assure à la population le progrès économique et social?

COUPON DE RÉSERVATION

FORUM ÉCONOMIQUE 1977

M. .....
OCCUPATION .....
ENTREPRISE .....
ADRESSE .....
..... TÉL.: .....

FORUM ÉCONOMIQUE 77
612, rue St-Jacques, bur. 701
Montréal, Québec (514) 845-7121

Désire faire une réservation pour ..... personne(s) pour sa (leur) participation au FORUM ÉCONOMIQUE 1977.

Ci-joint un chèque de .....
($25.00 par personne)
SIGNATURE .....
.....

Hanoi restitue les corps de 12 pilotes américains

HONG KONG (d'après Reuter et AFP) — Le Vietnam a accepté de restituer les dépouilles de douze pilotes américains tués pendant la guerre du Vietnam, a annoncé l'agence de presse vietnamienne, à l'issue des conversations qu'ont eues pendant deux jours à Hanoï une délégation américaine dirigée par le syndicaliste Leonard Woodcock et des hauts fonctionnaires vietnamiens conduits par M. Phan Hien, vice-ministre des Affaires étrangères.

Les échanges des deux parties, qui ont porté sur les problèmes en suspens de l'après-guerre et sur la normalisation des relations vietnamo-américaines, ont été "francs et constructifs".

La partie vietnamienne a "clairement fait comprendre" à la délégation américaine "ses positions concernant l'obligation pour les Etats-Unis de contribuer à panser les blessures de la guerre ainsi qu'à la reconstruction du Vietnam."

L'agence n'indique pas si la délégation américaine a reçu des précisions sur le sort des quelque 2,500 militaires américains portés disparus au Vietnam.

M. Woodcock, poursuit l'agence, a indiqué au cours d'une conférence de presse que ses échanges de vues avec les autorités vietnamiennes ont été "positifs" et que cette visite avait "déclenché le processus susceptible de conduire à la normalisation des rapports américano-vietnamiens". M. Woodcock a offert un diner officiel avant le départ de la délégation américaine pour le Laos.

La visite au Vietnam de la délégation américaine n'a été mentionnée dans aucun quotidien vietnamien.

Arrêtant les chefs de l'opposition

Bhutto choisit l'épreuve de force

LAHORE (Reuter) — Apparemment décidé à engager l'épreuve de force avec l'opposition, le gouvernement pakistanais a ordonné l'arrestation de quatre des principales personnalités de l'Alliance nationale pakistanaise (PNA), front d'apposition de neuf partis qui réclame la démission du premier ministre Zulfikar Ali Bhutto.

Le maréchal en retraite Ashgar Khan a été arrêté jeudi soir, à Lahore. M. Cherbaz Mazari et Mme Nasim Wali Khan ont été appréhendés hier matin à Karachi, affirme-t-on de source digne de foi.

Ces quatre dirigeants prévoyaient de conduire hier d'importantes manifestations anti-gouvernementales malgré l'interdiction des rassemblement publics.

L'arrestation de quatre dirigeants de l'opposition a déclenché des émeutes à Karachi, Lahore, Multan et Hyderabad, apprend-on de source digne de foi. A Karachi, où les troubles ont été les plus violents, trois personnes ont été tuées et près de trente personnes ont été blessées au cours d'affrontements se sont poursuivis pendant plusieurs heures dans divers quartiers de l'ancienne capitale qui est aussi la plus grande ville du pays.

Selon des témoins, au moins 150 manifestants ont été emmenés par la police dans des camions. Aucune information officielle n'est disponible sur ces manifestations en raison du black-out imposé par le gouvernement sur toutes les nouvelles concernant l'agitation politique.

On pense que M. Bhutto a décidé de procéder à ces arrestations, en prenant le risque d'exacerber la confrontation qui l'oppose au PNA, après le rejet, jeudi, de l'offre de dialogue qu'il avait adressée à l'alliance. Celle-ci reproche au Parti populaire pakistanais (PPP) d'avoir truqué les législatives du 7 mars. Pour protester, elle n'occupera pas les 37 sièges qu'elle a obtenus à l'Assemblée nationale dont la prochaine session doit s'ouvrir le 26 mars.

A Lahore, le professeur Ghaffor Ahmed, nouveau secrétaire général du PNA, a déclaré que ces arrestations ne stopperaient pas le mouvement de protestation nationale que l'alliance a déclenché lundi dernier. Il a affirmé que la convocation de l'Assemblée nationale représentait un "acte d'usurpation" du fait que M. Bhutto avait obtenu son mandat d'une "manière frauduleuse". Le professeur Ghaffor et le maulana Mufti Mahmoud, président du PNA, sont à l'heure actuelle les seuls dirigeants du PNA en liberté.

De source proche de l'opposition, on affirme qu'au moins 12 des candidats élus du PNA ont été arrêtés au cours des sept derniers jours et qu'environ 5,000 partisans de l'alliance ont été appréhendés depuis les élections.

Mme Wali Khan, l'une des trois personnalités arrêtées à Karachi, est l'unique femme à avoir été élue à l'Assemblée nationale. Elle est l'épouse de M. Wali Khan, chef du Parti national awami (NAP), aujourd'hui interdit, actuellement jugé pour complot. Avec M. Cherbaz Mazari, elle anime le Parti national démocratique qui a attiré un grand nombre de partisans du NAP. Les deux autres personnalités arrêtées, Asghar Khan et le maulana Noorani, dirigent respectivement le parti Tehrik istiqlal et le parti religieux Jamait Ulema Pakistan.

Les émeutiers de la place Tien An Men sont libérés

PEKIN (AFP) — Les émeutiers de la place Tien An Men à Pékin, arrêtés en tant que "contre-révolutionnaires" le 5 avril 1976, après des échauffourées sans précédent dans la capitale, ont été libérés, selon des affiches à grands caractères apparues ces jours derniers à Pékin.

Ces "dazibao", lus dans le quartier des universités Peita et Tsinghua et dans des usines de la capitale déclaraient: "accueillons chaleureusement le retour des personnes arrêtées sur la place Tien An Men".

Aucun chiffre officiel n'avait jamais pu être obtenu sur le nombre de manifestants arrêtés place Tien An Men mais des indications officieuses variaient entre trois cents et six cents arrestations.

Le 5 avril 1976, des incidents sanglants avaient opposé soldats, policiers et miliciens à quelques milliers de manifestants qui protestaient contre l'arrêt soudain d'un hommage d'une semaine à Chou En-lai à l'occasion du Ching Ming, la fête des morts traditionnelle.

Le soir du même jour, après un appel au calme du maire de Pékin, M. Wu Teh, qui condamna fermement les "mauvais éléments contre-révolutionnaires", plusieurs dizaines de milliers de miliciens, selon le chiffre officiel, investirent la grande place et procédèrent à l'arrestation des "factieux".

Selon la version officielle des faits diffusée à l'époque, "certains criminels" qui tentaient de résister aux forces de l'ordre poignards et couteaux à la main furent "châtiés comme il se doit". Ce "châtiment" fut diversement compris à l'époque mais de nombreux observateurs n'avaient pas exclu qu'il ait pu s'agir du "châtiment suprême".

Podgorny en Afrique australe, reflet de la poussée soviétique

MOSCOU (Reuter) — Le président Nikolai Podgorny entreprend la semaine prochaine une tournée africaine qui pourrait être capitale dans le développement de la lutte d'influence que se livrent l'Est et l'Ouest pour façonner l'avenir de l'Afrique australe.

Le président du présidium du Soviet suprême est attendu le 22 mars à Dar Es Salaam, le 26 à Lusaka et le 29 à Maputo. Ce seront les premières visites officielles d'un dirigeant du Kremlin dans cette partie du monde.

Le secteur revêt une importance stratégique tant pour les puissances occidentales, comme la Grande-Bretagne et les Etats-Unis, que pour les pays communistes, URSS, Chine et Cuba en tête.

Le président Fidel Castro effectue actuellement une tournée en Afrique qui l'a mené successivement à Alger, Tripoli, Aden, Mogadiscio, Addis Abeba et Dar Es Salaam. Il semble qu'entre ces deux capitales il ait effectué un déplacement secret. Il se rendra en Angola après sa visite en Tanzanie.

Les experts occidentaux à Moscou s'accordent à estimer que le théâtre diplomatique d'Afrique australe a tourné depuis peu à l'avantage de la diplomatie soviétique. Quand, à la fin de 1976, l'actuelle tournée du président Podgorny a été annoncée, il n'en allait pas ainsi. Les dirigeants soviétiques étaient préoccupés par la diplomatie Kissinger dans la région. Les efforts anglo-américains pour faciliter l'accession pacifique de la majorité noire au pouvoir à Salisbury maintenant dans l'impasse, l'URSS a développé une contre-offensive diplomatique dont elle parait attendre beaucoup.

L'un des objectifs principaux de cette tournée de M. Podgorny dans trois des cinq pays de "la ligne de front" est de prendre la mesure de ce que Moscou estime être ses intérêts légitimes en Afrique australe.

"Notre politique africaine est limpide. Nous voulons l'émancipation complète de tous les peuples africains de manière que pas une seule parcelle d'Afrique ne reste dominée par le colonialisme, le racisme et l'apartheid," a déjà dit le président soviétique.

Combinés avec une conception messianique qui en fait un champion de toutes les causes de libération nationale, cette politique soviétique a déjà conduit à l'envoi de forces cubaines et de matériel de guerre soviétique aux forces angolaises du MPLA. S'agissant de la Rhodésie, l'URSS a aussi apporté un ferme soutien au "front patriotique" de MM. Robert Mugabe et Joshua N'Komo, les dirigeants de la ZANU (Union nationale populaire africaine) et de la ZAPU (Union populaire).

La presse soviétique présente aujourd'hui ces derniers comme les "authentiques représentants du peuple Zimbabwe". Lors d'un récent voyage à Moscou, M. Mugabe a été assuré du "soutien moral, politique et pratique" du Kremlin.

La forme que prendra ce soutien sera certainement au centre des discussions que M. Podgorny se propose d'avoir à Lusaka avec les dirigeants nationalistes rhodésiens. De source diplomatique, on apprend également que le président soviétique devrait profiter de son séjour en Zambie pour rencontrer les représentants de la SWAPO (Organisation populaire du Sud-Ouest africain) et du Congrès national africain (ANC), interdit en Afrique du Sud, que Moscou soutient activement.

Des questions bilatérales seront également abordées avec les dirigeants des pays visités lors de cette tournée. Au Mozambique, qui a déjà reçu une aide économique et militaire de Moscou, M. Podgorny veillera à consolider l'influence que l'URSS parait avoir récemment gagnée aux dépens de la Chine. Les correspondants de l'agence Reuter en Afrique soulignent la portée de ce voyage:

A Dar Es Salaam, Barry Moody estime que la Tanzanie et le Mozambique, en dépit de leurs orientations idéologiques, veilleront à rester indépendants du Kremlin. Les milieux autorisés tanzaniens qualifient de "cordiales" les relations avec Moscou. Ils soulignent toutefois l'unicité du développement socialiste tanzanien et son originalité à l'égard des doctrines communistes.

La Tanzanie, affirment-ils, repoussera toute tentative, d'où qu'elle vienne, visant à établir des bases militaires ou à accorder des facilités navales à des puissances étrangères.

En Tanzanie comme au Mozambique, le soutien apporté par la Chine aux mouvements angolais de libération rivaux du MPLA a largement contribué, malgré l'importance de l'aide fournie par Pekin au développement de leurs économies, à détériorer son influence.

Dans les vingt mois qui ont suivi son indépendance, le Mozambique s'est graduellement rapproché de Moscou et lors de son Congrès, au début de cette année, le Frelimo, au pouvoir à Maputo, a officiellement embrassé l'idéologie marxiste-léniniste et affirmé son amitié avec l'Europe de l'Est, "son allié naturel". Le président Samora Machel s'est rendu à Moscou en 1976 et le premier bâtiment de guerre étranger à faire relâche dans un port du pays depuis l'indépendance a été, récemment, une frégate soviétique spécialisée dans la lutte contre les sous-marins.

L'électronucléaire: l'année du choix

Samedi 19 mars à 21h30



Vendredi 25 mars à 20h30

Pierre Nadeau anime deux émissions spéciales associées à une consultation populaire.

Une expérience télévisée conçue dans le but de jeter le meilleur éclairage possible sur une importante décision qui concerne notre avenir collectif.

Au moment où le gouvernement québécois doit se prononcer sur la question, Pierre Nadeau vous propose deux émissions consacrées à l'énergie nucléaire.
Recherche: Pierre Leduc.
Réalisation: Pierre Castonguay.

L'électronucléaire: les principaux jalons
Ce soir à 21h30

Des images saisissantes, témoignant d'expériences menées en Europe et en Amérique. Des propos d'un vif intérêt tenus par des observateurs attentifs à la situation. De Malville, en France, à Port Granby, en Ontario, en passant par Ste-Croix de Lotbinière, des citoyens nous font part de leur inquiétude suscitée par l'exploitation réelle ou éventuelle de l'électronucléaire.

Le Pour et le contre

Vous avez la parole.

Vendredi 25 à 20h30

Après avoir exposé toutes les dimensions du problème que pose l'utilisation de l'énergie nucléaire, Pierre Nadeau relancera ce thème au cours d'un débat auquel vous serez invités à participer.

En vue de cette importante édition du **Pour et le contre**, vous avez l'occasion de nous faire part de votre opinion sur ce sujet qui concerne notre avenir énergétique. En répondant au questionnaire ci-contre, vous nous aiderez à présenter une émission fidèle à vos préoccupations. Cochez de la façon suivante la réponse à chacune des questions: ☑

Veuillez nous retourner ce questionnaire à l'adresse suivante:
Le Pour et le contre
Société Radio-Canada
Case postale 6,000
Montréal H3C 3A8

Attention, prière de retourner ce questionnaire au plus tard le mercredi 23 mars

1 Les experts disent que dès 1987 nos ressources hydro-électriques ne suffiront plus à la demande. Que faut-il faire avant tout?
a ralentir la croissance de nos besoins en électricité ☐
b augmenter la production d'électricité ☐
c les deux à la fois ☐
Dites-nous pourquoi?

2 Faut-il choisir l'énergie nucléaire pour produire l'électricité dont nous aurons besoin? oui ☐ non ☐
Dites-nous pourquoi?

3 Avant de répondre à ce questionnaire, avez-vous regardé samedi à 21h30 le dossier intitulé "L'électronucléaire: l'année du choix"? oui ☐ non ☐

Sexe: H ☐ F ☐ Age: Occupation: Région:

LD

Partout pour nous... Radio-Canada est là!

Y A DU QUÉBECOIS DANS L'AIR C'EST NORMAL

FM 96.9 ckoi



Depuis que les grenouilles ont des ailes, elles volent plus haut que les oiseaux

Le sort du cabinet Callaghan sera mis en jeu mercredi aux Communes

LONDRES (AFP) — Des élections générales pourraient avoir lieu en Grande-Bretagne dans quelques semaines. Tout dépendra du résultat du vote de la Chambre des Communes mercredi prochain à l'issue du débat sur la motion de censure déposée hier par Mme Margaret Thatcher.

Le parti conservateur a déjà proposé qu'en cas de défaite du gouvernement travailliste la semaine prochaine après le vote de la motion de censure, la date des élections générales soit fixée au jeudi 28 avril. Pendant toute la journée, après l'annonce du dépôt, d'une motion de censure, les principaux dirigeants tories se sont déclaré assurés de leur victoire.

La date du 28 avril, estime-t-on aurait l'avantage de permettre au gouvernement britannique issu des élections de participer au sommet économique des 7 et 8 mai.

M. James Callaghan a clairement indiqué hier que le sort de son gouvernement serait mis en jeu par le vote sur la motion de censure. "Nous verrons bien ce qui se passera, voici venue la minute de vérité. Ce sera un vote très sérieux", a dit M. Callaghan au cours d'une conférence de presse improvisée à Cardiff, où il se trouvait pour remettre des prix à des étudiants en médecine. "J'espère que nous gagnerons, a-t-il ajouté. Nous méritons de gagner. Tout le monde sait que la situation va s'améliorer et qu'elle s'améliore déjà".

Le premier ministre, qui ne dispose plus de la majorité arithmétique à la Chambre des communes, a admis que les gouvernements minoritaires "n'étaient pas une bonne chose".

Enfin, M. Callaghan s'est montré évasif sur l'éventualité de marchandages avec les autres petits partis de l'opposition pour obtenir leur soutien: "Marchandages n'est pas le mot convenable" a-t-il seulement indiqué, "les libéraux et les autres choisiront leur position eux-mêmes".

L'épreuve de force entre le gouvernement travailliste et le leader du Parti conservateur fait suite à l'étrange bataille qui s'est déroulée dans la nuit de jeudi à vendredi à Westminster. Prévoyant sa défaite par une coalition de tous les partis d'opposition réunis et d'une trentaine de rebelles de la gauche du Labour, le cabinet avait voulu éviter un vote sur le fond après un débat sur sa politique de réduction des dépenses publiques entreprise depuis le début de l'année.

Il a même tenté d'éviter que les députés ne se prononcent sur un simple vote de procédure consistant à demander l'ajournement des débats. Les nationalistes écossais en ont décidé autrement, ralliant les conservateurs, les libéraux et les unionistes d'Ulster. Il ne restait plus aux travaillistes, y compris ceux de la gauche, qu'à s'abstenir en face des 293 voix réunies par l'opposition.

Qualifiant de "défaite déshonorante", le nouveau revers essuyé par le Premier ministre, Mme Thatcher lui avait demandé de poser la question de confiance. Un communiqué du 10 Downing Street publié au milieu de la nuit a fait savoir avec sécheresse qu'il revenait à Mme Thatcher de prendre l'initiative d'une motion de censure.

Le leader des conservateurs a relevé le défi. Il lui reste jusqu'à mercredi pour compter ses alliés dans sa tentative de renverser le gouvernement.

L'appui des nationalistes écossais et gallois, qui ne pardonnent pas au Labour les vicissitudes du projet de loi de "dévolution" de pouvoirs régionaux à l'Écosse et au pays de Galles, lui semble d'ores et déjà acquis. En revanche, l'attitude des libéraux et surtout des unionistes d'Ulster, dirigés par le transfuge des conservateurs, M. Enoch Powell, est incertaine. Le Parti libéral, encore mal remis de la crise de leadership ayant suivi le départ de M. Jeremy Thorpe, sait en effet qu'il risque d'être laminé aux prochaines élections générales. Quant aux unionistes, bien que mécontents de la politique de sécurité suivie en Ulster, ils déclarent être indifférents à la couleur du gouvernement de Londres.

C'est en définitive de ces petits partis que dépendra le sort de M. Callaghan, qui est en minorité arithmétique d'une voix à la Chambre des Communes. En outre, un député du Labour, victime d'un malaise cardiaque, a dû être hospitalisé jeudi. Or, toutes les voix compteront mercredi prochain.

La censure intervient au plus mauvais moment pour le Premier ministre. Le Premier ministre semblait en effet vouloir temporiser le plus possible jusqu'à ce que la situation économique s'améliore et que les premiers revenus du pétrole de la mer du Nord, espérés pour 1978, changent totalement les perspectives avant les élections générales de 1979. Le prochain budget, présenté en principe le 29 mars, devrait sevrir à faire patienter les syndicats et à leur arracher un troisième "contrat social" en accordant en échange des allègements fiscaux. D'autre part, le gouvernement paraissait décidé à renoncer à ses projets de loi les plus controversés. Il avait notamment édulcoré les textes sur la nationalisation des chantiers navals et aéronautiques et baissé pavillon sur la "dévolution" régionale.

Le seul point épineux demeurait le problème de l'élection directe du Parlement européen, violemment combattue par la gauche du Labour, qui doit faire l'objet d'un livre blanc dans quelques jours.

Manifestations anti-inflation en Italie

ROME (AFP) — Les manifestations organisées hier par les trois grandes centrales syndicales dans la plupart des villes de la péninsule à l'occasion d'une journée nationale de grève ont été perturbées par des incidents.

Les plus graves ont eu lieu à Milan, où quelques dizaines de jeunes gens qui s'étaient détachés d'un cortège de manifestants ont attaqué, l'arme à la main, les sièges de deux sociétés, la Bassani Ticino et la Magneti Marelli. Après avoir tiré des coups de feu contre les fenêtres de la première, ils ont fait irruption dans l'immeuble de la Magneti Marelli et ont lancé plusieurs cocktails molotov dans les bureaux, les escaliers et les couloirs, de nombreux employés menacés par les flammes et la fumée ont dû être évacués par les fenêtres.

Parallèlement à la manifestation des syndicats, un cortège formé de membres de collectifs universitaires et de militants d'extrême-gauche a parcouru dans le calme les rues du centre en scandant des slogans contre le gouvernement de M. Giulio Andreotti. Un groupe d' "Indiens métropolitains" a mis le feu à un char d'assaut en carton-pâte au-dessus duquel on lisait: "La United Studentes Movies présente: "Blindés à Milan".

Dans les autres villes du pays, aucun incident grave n'a été signalé, à Naples, M. Luciano Lama, leader du syndicat CGIL (proche du parti communiste) a été contesté par des groupes d'étudiants "autonomes". L'intervention de la police — qui a fait usage de grenades lacrymogènes — a provoqué un début de panique parmi les 15,000 personnes rassemblées devant la tribune, mais le calme est revenu rapidement.

M. Lama qui avait été expulsé de l'université de Rome le mois dernier par les étudiants, a cependant réaffirmé: "Nous devons rechercher patiemment un accord avec le monde étudiant puisque la lutte contre le chômage nous unit". "De leurs côté, a-t-il dit, les étudiants doivent isoler les groupes de violents et de provocateurs".

A Bologne qui avait été le théâtre d'incidents violents à la fin de la semaine dernière après la mort de l'étudiant Francesco lo Russo, le leader de la FLM (syndicat des ouvriers de la métallurgie), M. Bruno Trentin a dénoncé la violence: "Les travailleurs, a-t-il dit, refusent la loi des représailles qui n'a rien à voir avec la lutte des masses". A plusieurs reprises, M. Trentin a été interrompu par les groupes de militants d'extrême-gauche qui avaient déployé une grande banderolle sur laquelle ils avaient inscrit: "Francesco est vivant et lutte avec nous".

Pendant quatre heures hier, quelque 10 millions de personnes avaient cessé le travail à l'appel des syndicats pour la défense de l'emploi et le développement du midi.

En Sardaigne, les débrayages devaient durer 24 heures, et en Sicile six heures. Rome a été épargnée: les syndicats ont accédé à la requête du ministre de l'Intérieur, M. Cossiga, qui leur a demandé d'ajourner leur mouvement, toutes les manifestations sur la voie publique ayant été interdites pour une période de quinze jours à la suite des troubles de la semaine dernière. La grève touchera la capitale mercredi prochain.

France: près de 150 villes à la gauche?

PARIS (AFP) — Quel que puisse être demain, le résultat du second tour des élections municipales, en France, dans les villes considérées comme des "points chauds", le bilan de la gauche sera positif.

Au premier tour, l'opposition socialiste-communiste a conservé 82 des 221 villes de plus de trente mille habitants qu'elle détenait déjà et en a enlevé 33 à la majorité présidentielle. Cette dernière, qui s'est maintenue dans 35 villes, en a gagné 3 sur l'opposition.

L'examen d'un certain nombre de "points chauds" permet de penser que si la tendance du premier tour se confirme, la gauche peut obtenir une vingtaine de mairies supplémentaires. Dans cette éventualité, l'opposition, qui gérait, avant les élections, 91 municipalités de plus de trente mille habitants, se trouvera à la tête de près de 150 grandes mairies, soit plus des deux tiers des villes les plus importantes de France.

En cas de surprise au second tour, c'est-à-dire dans la perspective d'une victoire massive de la majorité dans les villes en ballottage, la gauche conserverait la certitude de l'emporter dans une dizaine de cas, ce qui ramènerait à 140 le nombre de ses grandes municipalités. Mais ce chiffre, considéré comme un minimum probable, lui assurerait de toute façon plus de la moitié des villes importantes.

En dehors de cet enjeu national, c'est toujours Paris qui retient l'attention, Paris qui, pour la première fois, aura un maire "comme les autres", poste dont on dit déjà, dans les milieux politiques, qu'il sera, en importance, le deuxième de l'État après la présidence de la république et dont on pense, dans les mêmes milieux, que c'est Jacques Chirac, ancien premier ministre et président du parti gaulliste, adversaire déterminé de la gauche et rival de Valéry Giscard d'Estaing, qui a les plus grandes chances de l'emporter.

Paris reviendra sans aucun doute à la majorité mais le second tour laisse encore planer deux incertitudes dont le scrutin de dimanche tire son importance: Michel d'Ornano, l'homme de M. Giscard d'Estaing, sera-t-il élu dans son secteur? Et Jacques Chirac disposera-t-il d'un nombre suffisant de conseillers pour être élu maire de Paris sans se voir obligé de recourir aux suffrages des giscardiens?

Si les résultats de l'élection l'y contraignent, il devra se résoudre, vis-à-vis des amis ou chef de l'État, à un certain nombre de concessions qui limiteront forcément ses nouveaux pouvoirs.

D'autre part, avec une brusque percée de 10% environ des voix, les innombrables listes écologiques aux élections municipales ne seront pas — à de rares exceptions près — représentées en tant que telles dans les mairies. Un peu plus de deux millions de voix au total sont ainsi à prendre demain au scrutin de ballottage final, par les formations politiques traditionnelles.

Placés en principe en dehors de ces formations auxquelles ils reprochent de n'avoir pas assez fait pour la défense de la nature et de l'environnement, divers leaders écologistes ont cependant opté depuis hier pour un "penchant à gauche". Les animateurs de Paris-Écologie qui vont arbitrer les résultats dans de nombreux secteurs de la capitale ont refusé de donner à leurs électeurs des consignes de vote. Un des leurs, M. Brice Lalonde, a indiqué que "les écologistes penchent à gauche, mais ne tombent pas à gauche". Il s'attaque aux élus de 1971 qui ont laissé polluer la capitale et fait crédit à la gauche qui n'a pas été responsable de la situation actuelle. Si les partis soucieux d'obtenir leurs voix ne font rien à l'avenir, les écologistes répéteront leurs tentatives aux élections législatives de 1978.

En province, à Lille (Nord), la liste déjà colorée à gauche Autogestion et écologie s'est prononcée en faveur du maire socialiste sortant Pierre Mauroy. À Versailles, au sud de Paris, la liste SOS environnement s'est également prononcée pour la gauche.

Toujours aux environs de Paris, à Poissy et Carrière-sur-Seine la préférence des écologistes s'est aussi orientée vers la gauche. À La-Celle-Saint-Cloud, municipalité gaulliste, les écologistes ont maintenu leur liste qui avait obtenu 23% des voix contre les gaullistes et la gauche.

Au sein de la majorité parlementaire, un effort suprême est fait pour justifier le choix en sa faveur des écologistes. M. Chirac fait valoir que la véritable écologie n'est possible que dans une société de liberté. M. Michel d'Ornano fait valoir que depuis son arrivée au pouvoir suprême, Giscard a tout fait pour stopper tout ce que les écologistes détestent: la poussée des tours, les grandes saignées des autoroutes dans les espaces verts, en facilitant la lutte contre la pollution. Lui-même, tout en restant un des auteurs des créations de centrales nucléaires, précise qu'il s'entoure de toutes les garanties nécessaires d'environnement avant toute création de nouvelle centrale nucléaire en France.

Seuls les résultats des élections de demain diront comment les écologistes ont partagé leurs voix, selon les villes, les secteurs industriels, agricoles et touristiques.

Une nouvelle affaire d'écoutes secoue Bonn

BONN (d'après Reuter et AFP) — La découverte de dispositifs d'écoutes dans les cellules des trois accusés du procès Baader-Meinhof à Stuttgart a vivement ému l'opinion ouest-allemande. Et cette affaire pourrait avoir des répercussions politiques.

Témoignant de l'importance accordée à cette découverte, qui intervient deux semaines après l'éclatement d'un scandale concernant les écoutes pratiquées contre un ingénieur atomiste, les trois partis représentés au Parlement fédéral ont tenu des consultations à Bonn.

Le chancelier Helmut Schmidt, dont le bureau exerce une tutelle directe sur les services secrets, s'est entretenu avec plusieurs ministres et responsables de partis. La gravité de la situation est soulignée par la décision de M. Hans-Dietrich Genscher, ministre des Affaires étrangères, d'écourter sa visite en Espagne et de regagner Bonn hier soir.

L'importance de l'affaire provient en particulier de ce que le ministre de la Justice du Bade-Wuertemberg, M. Traugott Bender, a reconnu hier avoir autorisé la surveillance des conversations des trois anciens membres de la bande Baader-Meinhof: Andreas Baader, Gudrun Ensslin, et Jan-Carl Raspe.

Le ministre a cependant affirmé qu'il s'agissait d'une mesure nécessaire pour prévenir une "attaque terroriste" destinée à libérer les trois accusés. M. Bender et le ministre de l'Intérieur du Bade-Wuertemberg, M. Karl Schiess, ont reçu hier l'appui du premier ministre de cet État fédéral, M. Hans Filbinger, qui a invoqué la nécessité de protéger le public.

Le gouvernement de la RFA condamne la surveillance des conversations des avocats avec leurs clients et M. Manfred Schueler, secrétaire général de la Chancellerie, ignorait qu'une telle opération était prévue, lorsqu'il autorisa des écoutes en 1975 à la prison de Stuttgart Stammheim où sont incarcérés les chefs du groupe Baader-Meinhof. M. Klaus Boelling, secrétaire d'État à l'information a fourni cette assurance en faisant le point de la nouvelle affaire d'écoutes dont, selon les déclarations officielles, le ministre de l'Intérieur, M. Werner Maihofer n'a été informé que le samedi 12 mars et le chancelier Helmut Schmidt le mercredi 16 mars.

D'après le porte-parole, la responsabilité de l'opération incombe aux autorités du Bade-Wurtemberg qui ont fourni les assurances juridiques de sa légalité à M. Schueler. Ce dernier, a-t-il ajouté, était alors convaincu que l'opération d'écoutes devait avoir lieu dans une pièce vide où pourraient être éventuellement rassemblés des "terroristes" en passe d'être élargis en échange de la libération d'otages, afin de s'informer des intentions des premiers et de protéger la vie des seconds.

A la suite de cette nouvelle affaire de tables d'écoutes, les avocats des accusés du groupe Baader-Meinhof ont annoncé qu'ils boycotteraient les audiences de ce procès ouvert il y a vingt-trois mois. Ils ont en outre réclamé la démission des deux ministres concernés et annoncé qu'ils engageraient des poursuites contre l'ensemble des personnes mêlées à la mise en place de ces écoutes.

M. Helmut Kohl, chef de l'opposition chrétienne-démocrate, a affirmé hier que des méthodes semblables étaient pratiquées dans d'autres Laender ouest-allemands. Selon des informations non-confirmées, certains hommes politiques auraient également été placés sous "surveillance électronique".

Il y a deux semaines, on apprenait que les services secrets avaient placé des dispositifs d'écoutes au domicile de l'ingénieur atomiste Klaus Traube. La mesure a été justifiée par le gouvernement du fait d'indices permettant de penser que des terroristes urbains projetaient de s'assurer le contrôle d'une centrale nucléaire et de soumettre l'État à leur chantage.

Le ministre fédéral de l'Intérieur, M. Werner Maihofer, a affirmé mercredi au Rundestag qu'il s'agissait du seul cas de surveillance électronique dont il ait connaissance. Les révélations concernant la surveillance des accusés du procès Baader-Meinhof sont de nature à embarrasser le ministre.

Tandis que les jeunes socialistes "Jusos" réunis en congrès à Hambourg ont réclamé la démission de M. Maihofer, M. Herbert Wehner, chef du groupe SPD, a assuré à l'issue d'une séance de ses députés "qu'aucune tête n'avait été réclamée". Il a ajouté que M. Schueler avait "ramené les choses à leur mesure". Durant cette réunion tenue en présence du chancelier Schmidt et qu'une séance extraordinaire de la commission parlementaire de l'Intérieur a été convoquée pour mardi. On escompte aussi que M. Hans-Dietrich Genscher, vice-chancelier, ministre des Affaires étrangères et président du parti libéral rencontrera le chancelier aujourd'hui.

M. Maihofer pourra moins facilement se maintenir à la tête de son ministère, alors que l'affaire repose le problème du caractère démocratique de l'État ouest-allemand. Elle relance la question posée avec insistance lors du scandale Traube, par le vice-président du parti social-démocrate, M. Herbert Wehner: n'y a-t-il pas d'autres affaires d'écoutes en RFA?

PROGRAMMES FAMILLE DES LETTRES

PROGRAMMES DE BACCALAURÉAT (90 CRÉDITS)
*Animation culturelle (282-7354)
Éducation culturelle (282-7315)
*Communication (282-7313)
Recherche culturelle (282-7316)
Études littéraires (282-7344)
Linguistique (282-7385)

PROGRAMMES DE CERTIFICATS (30 CRÉDITS)
*Certificats en animation culturelle (282-7354)
Certificat en linguistique (282-7385)
Certificats d'enseignements du français: (282-7315)
– classe d'accueil et d'immersion
– langue seconde
Certificat de français écrit (282-7385)

CONDITIONS GÉNÉRALES D'ADMISSION
Pour être admis aux programmes de l'UQAM, le candidat doit être détenteur du diplôme d'études collégiales (DEC) ou d'un diplôme jugé équivalent. Certains programmes exigent des préalables particuliers.
Par ailleurs, les candidats âgés de plus de 22 ans qui possèdent des connaissances suffisantes et une expérience pertinente peuvent être admis sur recommandation du comité de sélection.
Les formulaires d'admission comportent, en détail, les conditions d'admission à chaque programme.
*Les programmes marqués d'un astérisque sont contingentés et n'acceptent qu'un nombre limité de candidats.

LES DEMANDES D'ADMISSION DOIVENT PARVENIR AVANT:
– le 1er avril 1977 (études à temps complet)
– le 1er juillet 1977 (études à temps partiel)
Renseignements et formulaires d'admission:
Bureau du registraire,
Service de l'admission,
1187 rue de Bleury, local 2930,
Montréal, H3C 3P8
(514) 282-7161
On peut aussi s'adresser au directeur de chaque programme, en composant le numéro de téléphone indiqué après chaque programme.

Université du Québec à Montréal

POUR BIEN DIGÉRER BUVEZ:
UNE EAU DE SANTÉ ALCALINE & PÉTILLANTE QUI FACILITE LE TRAJET DIGESTIF ET L'ÉLIMINATION
Lithines 33

Depuis le 6 Déc. 1976
LES GRENOUILLES ONT DES AILES.
FM 96.9 ckoi

Visitez l'Europe, avec SETA VOYAGES
EN... AUTOMOBILE ou EUROCAMPER-TOURMOBILE
Achetez ou louez une automobile neuve, hors taxes
Renault — VW — Citroën
Fiat — Simca — Peugeot
Volvo — Micro-bus — etc...
Kilométrage illimité
Assurance internationale
Permis de conduire international etc...
Réservations billets: Bateau - Avion
ITINÉRAIRES routiers gratuits
PLAN VACANCES COMBINÉ AIR-AUTO
BILLETS AVION TOUTES DESTINATIONS
DEPUIS 20 ans au service des voyageurs
SERVICE EUROPÉEN DE TOURISME AUTOMOBILE
1176, rue DRUMMOND, MTL — 861-0200
"Touring Club de France"
Permis no 50291

LE DEVOIR
CE QU'IL FAUT SAVOIR DES PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS LISEZ-LE DANS "LE DEVOIR" EN SOUSCRIVANT UN ABONNEMENT

TARIFS D'ABONNEMENT

	12 mois	6 mois
CANADA:	$55.00	$30.00
ÉTRANGER*:	$60.00	$33.00

(*par courrier ordinaire)

S.V.P. remplir ce coupon et nous le faire parvenir avec votre cheque ou mandat-poste payable à l'ordre de: Le Devoir, C.P. 6033, Mtl H3C 3C9.

Nom .....
Adresse .....
.....

Vers un compromis entre "durs" et "modérés" au Conseil palestinien

LE CAIRE (Reuter) — "Durs" et "modérés" au conseil national palestinien paraissent s'orienter vers un compromis. Celui-ci marque un durcissement par rapport au "programme en onze points" de 1974 mais il ne ferme pas tout à fait la porte à des négociations.

Les tenants de la ligne dure semblent avoir fait prévaloir leur point de vue et les délégués prédisent que le document final reflètera en partie l'hostilité du "front du refus" à tout règlement négocié du conflit du Proche-Orient.

Deux documents ont été soumis au conseil réuni depuis samedi dernier au Caire et qui a clairement dit son opposition à toute paix sous les auspices des États-Unis. Le premier émane du "front du refus", le second du mouvement Fatah et du front démocratique pour la libération de la palestine (FDLP), qui passent pour plus modérés.

Il n'empêche que M. Rebhi Aouad, représentant le Fatah au Caire, a déclaré hier au cours d'une conférence de presse: "Vous pouvez vous attendre à un programme plus dur et plus ferme — répondant à l'attitude inflexible des États-Unis et d'Israël."

Le document des "modérés", tout en reprenant dans ses grandes lignes le "programme en onze points" de 1974, affirme le droit de l'OLP d'être représentée à toutes les conférences internationales sur le Proche-Orient et préconise une "escalade de l'action militaire et politique contre l'ennemi sioniste". Il est vraisemblable qu'il sera approuvé par les "durs", indique-t-on de bonne source au Caire.

Ce document souligne que le problème des Palestiniens expulsés de leur patrie en 1948 lors de la création d'Israël est au coeur du conflit israélo-arabe et l'élément dominant de tout règlement de paix au Proche-Orient.

Si le président du comité exécutif de l'OLP, M. Yasser Arafat, a accueilli avec une certaine satisfaction teintée de scepticisme la déclaration du président Jimmy Carter sur le "foyer national" (homeland) dont les Palestiniens devraient être dotés, la grande majorité des délégués ont été déçus par ses propos.

Ils s'élèvent notamment contre l'utilisation du terme 'réfugié' par le président américain pour parler des Palestiniens et un délégué modéré souligne que, pour nombre de membres du conseil, ses remarques tiennent de la provocation. Cette opinion est relfétée par le porte-parole du conseil, M. Mahmoud Labbadi qui a rappelé au cours d'une conférence de presse que les Palestiniens étaient "un peuple et non des réfugiés.

Pour le représentant du Fatah au Caire, la vision qu'a le président américain de la paix au Proche-Orient est une copie conforme des vues israéliennes et le restera tant que M. Carter n'aura pas précisé ce qu'il entend par foyer national et la région où il devrait être établi.

Sur le plan "intérieur", le conseil pourrait avoir pour conséquence la création au sein de l'OLP d'une "opposition" reconnue comme telle regroupant les éléments du "front du refus", l'exécutif et l'opposition contrôlant mutuellement les activités des "durs" et des "modérés".

Le "front" a suspendu son appartenance au comité exécutif en 1974 pour protester contre ce qu'il considérait alors comme des violations du "programme en onze points". Il n'en a pas moins maintenu son adhésion à l'organisation qui regroupe l'ensemble des mouvements palestiniens.

Avant l'ouverture du conseil, M. Georges Habache, chef du Front populaire de libération de la Palestine avait clairement indiqué que le front du refus quitterait l'OLP pour de bon, si le conseil adoptait des décisions "capitulardes".

Le rapprochement intervenu au cours des débats paraît exclure que le front claque maintenant la porte à l'OLP au moment où le conseil paraît sur le point de lui reconnaître un statut d'opposition au "gouvernement de l'OLP", estime-t-on au Caire. Le document des "durs" invite le conseil national palestinien à rejeter fermement la résolution 242 du Conseil de sécurité et "toutes les autres résolutions conduisant à la reconnaissance de l'entité sioniste et de son droit à exister".

Un programme en quatorze points invite à s'en tenir à une stricte interprétation de la charte nationale palestinienne, un document de politique générale qu'Israël tient pour la preuve que l'OLP est une organisation terroriste impropre à participer à part entière à des négociations de paix. Le dernier point de ce programme souligne "l'importance des relations et de la coordination des forces progressistes arabes dans le monde dans le but de saper le régime raciste et sioniste".

Les "durs" condamnent également les récents contacts de Paris entre personnalités palestiniennes et membres du comité israélien pour la paix. Ils appellent de leurs voeux, dans une formulation pratiquement identique à celle employée par les "modérés", une escalade des opérations militaires dans les territoires occupés. On ne s'attend pas que leur programme soit adopté. On pense néanmoins qu'il contribuera à durcir le texte qui lui est opposé.

Liban: 200 chrétiens tués par les druzes du Chouf

BEYROUTH (d'après AP, AFP et Reuter) — Les druzes musulmans ont tué plus de 200 villageois chrétiens pour venger la mort de Kamal Joumblatt, leur chef victime mercredi d'une embuscade, a annoncé hier la police.

Des dizaines d'autres chrétiens sont portés disparus, semble-t-il victimes d'enlèvements commis par des musulmans en colère.

Dans le village de Barouk, à 80 kilomètres environ au sud-est de Beyrouth, dans les montagnes du centre du pays, tout un clan chrétien a été enseveli sous la charpente d'une église piégée.

"Nous ignorons le nombre des victimes ensevelies, a fait savoir un responsable officiel. Tous les membres de la famille Nakhle sont sous les décombres. Les hommes avaient emmené leurs femmes et leurs enfants se réfugier dans l'église, mais les druzes ont fait sauter l'édifice avec de la dynamite".

Dans les milieux officiels, on ne fait pas mention de la nouvelle flambée d'actes de représailles et d'enlèvements. Elle est également passée sous silence dans les journaux locaux, toujours soumis à la censure. D'après la radio des phalanges chrétiennes, plus de 60 villageois ont été taillades à mort, poignardés ou ont eu la gorge tranchée au cours de cette nouvelle "vendetta".

Aussi quelque 700 maronites des villages du Chouf ont assiégé pendant deux heures, hier, le palais présidentiel sur les hauteurs de Beyrouth pour réclamer la protection des autorités à la suite des meurtres dont leur communauté a été victime en représailles de l'assassinat de Kamal Joumblatt.

Après avoir longuement parlementé avec la garde présidentielle, les maronites, venus en convoi de la montagne, ont obtenu que 25 d'entre eux soient reçus en délégation par le président Elias Sarkis pour lui soumettre leurs doléances.

Le président Sarkis a assuré les maronites que les auteurs des assassinats dans la montagne seraient arrêtés et qu'il ferait tout son possible pour renforcer la sécurité dans la région. Les villageois lui ont fourni une liste de noms de personnes ayant participé aux assassinats.

Sans donner de bilan précis, un porte-parole de la force de dissuasion a contesté le chiffre de morts avancé par les chrétiens, estimant que le bilan des victimes était en fait inférieur de moitié à ce chiffre. Une trentaine de personnes ont en outre été tuées dans le secteur occidental de Beyrouth dans les heures qui ont suivi l'annonce de l'assassinat du leader de la gauche.

Après avoir reçu la délégation de maronites, le président Sourkis s'est entretenu de la situation avec le premier ministre, M. Selim Hoss. Ce dernier a assuré les journalistes que les chiffres avancés sur le bilan des victimes avaient été exagérés. Il n'a cependant pas avancé d'estimation.

Les unités de la force de dissuasion sont déployées dans l'ensemble de la montagne et sont en voie d'être encore renforcées, a-t-il dit. Des mesures préventives ont été prises pour éviter que les troubles ne s'étendent à d'autres secteurs.

De son côté, le patriarche maronite Antonios Boutros Khoreiché a rendu hommage aux efforts déployés par M. Walid Joumblatt, fils et successeurs de M. Kamal Joumblatt, pour circonscrire les incidents du Chouf.

"Nous sommes peinés d'apprendre que certains, entraînés par le courant de la violence, sont tombés dans le piège qui leur a été tendu en attaquant certains villages du Chouf, détruisant des habitations et profanant les églises", a déclaré le patriarche.

Dans les milieux diplomatiques, on continue de s'interroger sur l'identité des assassins de M. Joumblatt en soulignant le caractère méticuleux de sa préparation qui n'est pas sans rappeler les méthodes des services secrets.

La frontière israélienne complètement colmatée

HASBAYA Liban (Reuter) – En s'emparant le mois dernier de Khiam (ville de la frontière avec Israël), les forces phalangistes libanaises ont comblé l'une des dernières brèches qui subsistaient dans son emprise sur le Sud-Est frontalier du Liban.

Désormais, les commandos palestiniens de la région d'Arqoub — ceux que les Israéliens appellent le "Fatahland", du nom du principal groupe de commandos — n'ont plus aucune voie d'accès en direction de la frontière israélienne.

On dit, de source bien informée à Beyrouth, que les fedayine sont environ trois mille dans la seule région d'Arqoub, où ils sont appuyés par les milices de la gauche libanaise. Tout leur approvisionnement doit venir par des routes qui sont contrôlées par les éléments syriens de la force de la Ligue arabe de respect du cessez-le-feu.

Ce qui signifie, selon la déclaration d'un officier du Fatah qui s'est seulement identifié sous le nom d'Abou Iyad, que les fedayine ne peuvent recevoir ni munitions ni armements lourds.

La pénurie de munitions se fait sérieusement sentir sur la capacité des commandos palestiniens de résister aux phalangistes.

"Pour une centaine de coups de feu qu'ils tirent, nous ne pouvons en tirer qu'une dizaine", a déclaré Abou Iyad.

Les commandos eux-mêmes syriens ne les laissent transporter avec eux que des armes légères, a-t-il ajouté.

Les positions avancées des commandos font face, vers le sud, à Khiam et à Marjeyoun, autre ville contrôlée par les chrétiens. Selon les combattants progressistes, lorsque les phalangistes se sont emparé de Khiam, ils étaient accompagnés d'un groupe d'Israéliens. Bien que ces derniers parlaient en arabe, les progressistes déclarent qu'ils les ont identifiés par leur accent. L'un des Israéliens aurait même été reconnu comme étant un agent des services de renseignements utilisant le pseudonyme arabe d'Abou Daoud.

Les progressistes libanais, dont les informations sont étayées par des diplomates bien informés à Beyrouth, ajoutent que quelques Israéliens, équipés de radios, sont maintenant installés dans l'ancienne caserne de l'armée libanaise à Khiam.

De cette ville, ils peuvent facilement entrer en communication, par-delà la vallée de Hula, avec les hauteurs du Golan (le territoire syrien occupé par Israël depuis 1967).

Abou Iyad déclare par ailleurs que les positions des fedayin continuent à être pilonnées pendant la nuit par un tir d'artillerie, en dépit de la trêve conclue au Caire entre le président Elias Sarkis et les autres dirigeants arabes.

Certains des tirs proviennent des positions phalangistes, mais Abou Iyad déclare que d'autres obus arrivent de positions israéliennes dans le Golan.

L'officier du Fatah dit également que les Israéliens ont installé quatre avant-postes sur les pentes du mont Hermon, en territoire libanais. Deux d'entre eux sont sur des crêtes au-dessus du village de Kfar Shouba, qui avait été mis à mal il y a deux ans par un tir nourri des Israéliens.

Mais les deux mille villageois qui y vivent toujours ne laisseront plus les fedayin utiliser Kfar Shouba, ajoute Abou Iyad.

Il dit qu'un groupe important d'Israéliens se sont rendus récemment dans le village pour y contrôler que le terrain n'était pas miné.

Kfar Shouba est le témoignage vivant des problèmes du Sud-Liban. Au fil des années, l'impasse de la situation a conduit à la stagnation et à l'appauvrissement des villages.

"Il n'y a pas d'autorité", déclare en se lamentant un ancien du village en montrant des habitations à demi en ruines.

Attentat au Congo

PARIS, (Reuter) – Le président Marien Ngouabi du Congo a été blessé dans un attentat qui s'est produit hier à Brazzaville, apprend-on de source informée à Paris.

Les informations parvenues dans la capitale française indiquent que l'agresseur était un lieutenant d'infanterie.

Le couvre-feu a été décrété sur l'ensemble du Congo. On ne possède pour le moment pas d autres détails sur cet attentat.

VOTRE VIE EST-ELLE EN JEU... À CAUSE DES MATHÉMATIQUES?



Il existe des milliers d'adultes au Québec que seules les mathématiques empêchent de poursuivre une carrière qui répondrait à la fois à leurs capacités et à leurs aspirations.

De même chaque année un nombre incroyable d'étudiantes et d'étudiants se voit refuser l'entrée au C.E.G.E.P. ou à l'Université dans une discipline de leur choix à cause d'une carence en mathématiques.

Nous avons depuis longtemps fait la preuve que nous pouvons de façon certaine aider les uns et les autres à résoudre leurs problèmes d'ordre mathématique.

Tous nos auteurs sont des professeurs universitaires de réputation et dont plusieurs se sont distingués par leurs travaux de recherches et de publication tant au Québec qu'à l'étranger.

Un service pédagogique sans aucun frais tant pour les adultes que pour les étudiants du secondaire ou du collégial.

Nous vous offrons la garantie écrite d'un recyclage complet conforme aux normes du Ministère de l'Education du Québec.

Un service de correction par des universitaires compétents.

L'enseignement à distance (cours par, correspondance) compte au delà de six millions d'étudiants à travers le monde. Cette forme d'enseignement moderne est reconnue au Québec et pratiquée avec succès au niveau de l'enseignement secondaire, collégial et universitaire.

A condition de respecter des principes pédagogiques sûrs, une qualité impeccable dans la matière enseignée, l'enseignement à distance s'avère une des meilleures formes d'enseignements qui soit.

Cours élémentaire Cours secondaire Cours pré-universitaires

NOM _____ PRÉNOM _____
ADRESSE _____
VILLE _____
TÉL. _____ CODE POSTAL _____

INSTITUT QUEBECOIS DE MATHEMATIQUES
10 St-Jacques, suite 809, Montréal, QUÉ, H2Y 1L3

Postes Canada
Canada Post

"Papa, c'est quoi un pode costal?"



Il est probablement trop jeune pour savoir que le Pode... pardon, le CODE POSTAL mène à un meilleur service postal. Il ignore également qu'une adresse est incomplète sans son code postal. Une de nos machines peut à elle seule trier 23,000 envois à l'heure. Ce degré de rapidité ne peut être atteint que si *tout le monde* utilise le code postal.

Rien de plus facile. Si vous ne connaissez pas votre code postal, informez-vous à votre bureau de poste.

Si vous l'utilisez déjà, tant mieux! Grâce à votre collaboration, nous serons en mesure d'offrir encore un meilleur service le jour où notre jeune ami écrira à ses petits-enfants.

Le code postal, ça marche!

Codez et postez.



Le lancement officiel de la 28e campagne annuelle de souscription de la Société du Timbre de Pâques a eu lieu mercredi à Montréal. Les dons recueillis sont acheminés vers une variété de centres d'aide aux handicapés québécois à travers toute la province. On voit ici le jeune Jean Olivier, entouré à gauche de Jean Trottier et du vice-président de la campagne, M. Gérard Fecteau.

(Photo Alain Renaud)

2,500 étudiants profiteront des échanges chrétiens-juifs

par Guy Deshaies

Le programme d'échanges d'étudiants québécois et des autres provinces organisé depuis 20 ans par le Conseil canadien des chrétiens et des juifs touchera 2,500 jeunes gens de 14 à 19 ans cet été.

Habituellement, les échanges se faisaient entre Québécois francophones et étudiants anglophones des autres provinces mais cette année, le Conseil a cru bon de tenter une expérience d'échanges entre anglophones du Québec et francophones des minorités françaises des autres provinces.

M. Richard Pattee, coordonateur national du programme d'échanges, ignore ce que ces expériences vont donner exactement mais il a précisé que seulement une centaine de jeunes seraient ainsi choisis au début.

Le programme d'échanges, en gros, consiste à jumeler un étudiant ou une étudiante francophone à un autre étudiant ou étudiante anglophone. Durant 15 jours (du 28 juin au 12 juillet), l'étudiant francophone du Québec est accueilli dans la famille de son correspondant et durant les 15 autres jours (du 13 au 27 juillet), l'étudiant francophone revient au Québec accompagné de son correspondant.

Il s'agit là d'un programme qui a fonctionné avec succès de façon simple et économique depuis plusieurs années et qui se trouve conséquemment aujourd'hui à être un modèle d'échanges de jeunes Canadiens.

Le Conseil canadien des chrétiens et des juifs ne poursuit aucun but politique ou religieux mais simplement son objectif général, tel que défini par le révérand Richard Jones en 1945, et qui était de promouvoir par l'éducation la justice, l'amitié et la bonne entente entre tous les Canadiens.

Le Conseil a constaté dès les premières heures de son existence que cette bonne entente dépendait largement de la communication entre les Canadiens et dès lors, que l'élément linguistique constituait une donnée importante des échanges.

M. Pattee reconnaît que depuis les origines du programme, il a fallu constater que les jeunes francophones se familiarisaient beaucoup plus vite avec la langue de leur partenaire et que le bilinguisme de ces échanges, sans être à sens unique, était plus largement pratiqué par les jeunes Québécois. Mais par delà ces problèmes, les dirigeants du Conseil estiment que la connaissance des milieux différents et de l'autre culture donnait aux jeunes qui participent à ces programmes une dimension plus large des réalités canadiennes et par conséquent une meilleure compréhension mutuelle.

Selon les provinces d'accueil, le coût très réduit du transport varie entre $30 et $85 par étudiant à qui les parents sont appelés à verser un peu d'argent de poche. Pour une première expérience, les Québécois vont dans une province voisine afin d'éviter les frais en cas d'échec.

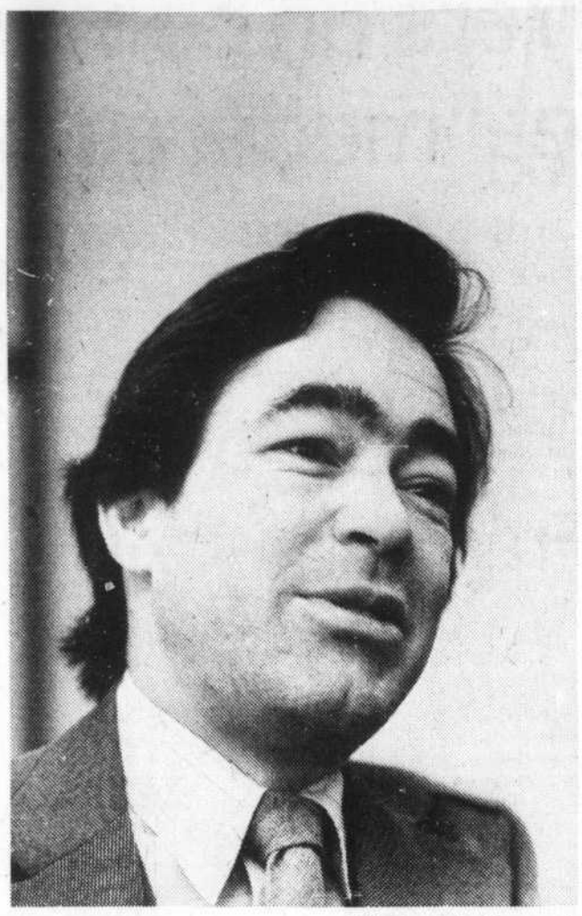
Les transports se font par groupes accompagnés de moniteurs, de sorte que les jeunes ne sont jamais laissés sans adultes responsables. En général, les expériences sont heureuses malgré quelques échecs (incompatibilité, ennui, etc).

Le Conseil refuse très peu de demandes et les 2,500 étudiants choisis (dont la moitié au Québec forcément) représentent environ 90% des inscriptions. Le comité de sélection s'organise pour jumeler des étudiants qui ont les mêmes goûts et paraissent présenter des critères de compatibilité mutuelle.

L'ennui pour le Conseil actuellement, tel que l'explique M. Pattee, est que d'une part les membres de l'exécutif croient que la connaissance de la langue de l'autre est un facteur de bonne entente et d'harmonie mais que les membres de l'exécutif sont tous unilingues anglais basés à Toronto.

C'est pourquoi M. Pattee a pour mandat cette année, en plus d'organiser le programme d'échanges, de faire apprendre le français aux membres du Conseil ce qui, selon lui, ne sera pas facile.

Quoiqu'il en soit, il s'agit là d'un organisme sans but lucratif, qui vit grâce à des dons et qui offre aux étudiants la possibilité de vivre durant 15 jours dans un coin du pays et dans un milieu de culture différente et de langue différente, expérience peu banale puisque de tels échanges, tant souhaités par le Commissaire aux langues, M. Keith Spicer, n'ont jamais été vraiment organisés au Canada pour les adultes ou pour les jeunes. Depuis 20 ans, qu'on le veuille ou non, le Conseil canadien des chrétiens et des juifs a réussi ces expériences que les participants ont jugées satisfaisantes et heureuses dans une proportion de plus de 85%.



Richard Pattee (Photo Alain Renaud)

La tempête a fait 5 morts

BAIE-COMEAU (PC) — La tempête de neige qui s'est abattue, jeudi, sur les régions du Bas-du-Fleuve, la Côte-Nord et le Saguenay-Lac Saint-Jean, a fait cinq victimes.

La Sûreté du Québec a révélé, vendredi, que quatre personnes avaient été trouvées mortes dans deux automobiles enlisées dans la neige, sur la route 138, non loin de Bersimis, à une trentaine de milles au sud-ouest de Baie-Comeau.

L'identité des victimes, qui auraient succombé à l'asphyxie, n'a pas été révélée immédiatement.

Par ailleurs, un homme de 61 ans, M. Gérard Lepage, de Trois-Pistoles, a été trouvé sans vie dans son automobile, sur la route 132, à Saint-Simon de Rimouski. Selon la police, il est possible que M. Lepage ait succombé à des causes naturelles après avoir été pris dans la tempête.

La perturbation, qui était accompagnée de vents de 50 kilomètres avec des rafales jusqu'à 100 kilomètres, a déversé entre 10 et 15 centimetres de neige sur la Côte-Nord.

Selon la météo, la neige a été beaucoup plus abondante sur la rive-sud du Saint-Laurent.

A Mont-Joli, le bureau local d'Environnement-Canada a enregistré une précipitation de 45 centimètres.

Le temps s'est éclairci vendredi et les vents diminuaient progressivement d'intensité.

Appels au public

Le printemps ramène les campagnes de souscriptions publiques en vue de permettre à des organismes sociaux et communautaires, sans but lucratif, de poursuivre leurs activités durant les prochains mois et de venir en aide à des citoyens défavorisés. Chacun est bien sûr libre de choisir le ou les groupements qu'il compte appuyer. La générosité proverbiale des Montréalais peut donc se manifester ces prochains jours parmi les oeuvres suivantes:

Timbre de Pâques: 28e campagne annuelle du 27 mars au 11 avril, avec un objectif de $200,000. La sollicitation se fait par l'envoi d'une enveloppe-retour dans environ 800,000 foyers du Québec et les fonds recueillis servent à la réadaptation des handicapés physiques du Québec.

Terre des Jeunes, c'est le nom donné à une ferme populaire qui reçoit chaque jour quelque 150 jeunes déficients mentaux profonds pour les faire profiter d'un contact en milieu agricole. Cet organisme en est à sa première campagne de financement publique et l'objectif a été fixé à $200,000.

Oeuvres du Cardinal Léger, en faveur des enfants africains atteints de poliomyélite et du Centre de rééducation pour les handicapés de Yaoundé auraient besoin de $500,000 pour maintenir l'action lancée par l'ancien archevêque de Montréal. On fait parvenir son don à La Corporation Le Cardinal Léger et ses oeuvres, 2065 ouest, rue Sherbrooke, à Montréal.

Projet 80 s'occupe d'un centre éducatif et récréatif bien connu de la rue Plessis à Montréal. L'objectif de la campagne 1977 est de $100,000 qui profiteront à 400 jeunes et adolescents défavorisés de ce quartier est de la métropole.

Nouveaux horizons s'intéressent aux enfants atteints de troubles d'apprentissage et veulent recueillir $250,000. Cet argent servira à sauver financièrement l'École Vanguard Québec Limitée, un externat de Montréal qui offre à ces enfants des cours spécialisés en même temps qu'il soutient un programme pédagogique expérimental pour l'ensemble des écoles publiques du Canada.

Secours Roumain vient tout juste d'être mis sur pied afin de venir en aide aux nombreuses victimes du tremblement de terre en Roumanie survenu le 4 mars dernier. Ce comité d'aide lance un appel à tous pour faire parvenir des dons en argent à la Croix-Rouge Canadienne, 2170 ouest, rue Dorchester (avec la mention Secours Roumain sur l'enveloppe).

Comité provincial des malades tiendra sa campagne de souscription du 1er au 15 avril en vue de poursuivre la lutte entreprise il y a deux ans pour assurer aux malades chroniques, âgés et handicapés placés en institution une meilleure qualité de vie. L'objectif est de $100,000.

Un colloque sur l'état scandaleux du logement

Jugeant la situation du logement à Montréal scandaleuse, la Fédération des Unions de familles organise un colloque en fin de semaine prochaine — les 26 et 27 mars — posant ainsi un jalon pour en arriver à une solution globale à ce problème qui prend des proportions de plus en plus alarmantes.

Le ministre des Affaires municipales, M. Guy Tardif, ouvrira les travaux de cette rencontre qui se tiendra à l'école Émile-Nelligan. Une vingtaine de mouvements participeront à la table ronde qui aura lieu samedi matin; les travaux se poursuivront en ateliers dans l'après-midi. Une cinquaftaine d'autres mouvements ont été invités à venir y participer.

Le dimanche matin, il y aura plénière et formation des comités tandis que dans l'après-midi, il y aura débat avec des députés et ministres. Le député péquiste de Mercier, M. Gérald Godin, et le député libéral de Saint-Louis, M. Harry Blank, ont officiellement accepté de prendre part au débat.

"Nous ne pouvons que déplorer l'absence des autres députés — même si le hasard fait qu'ils sont ministres — tout comme la froideur avec laquelle nous avons été accueillis par le Rassemblement des citoyens de Montréal, ont souligné au cours d'une conférence de presse, hier, deux des initiateurs du projet, MM. Jean Simoneau et Raymond Trottier." Il est possible, toutefois, que les ministres Pierre Marois et Robert Burns se joignent à M. Godin dimanche après-midi.

Les thèmes abordés dans les ateliers seront les suivants: incendies, terrains de stationnement (grand nombre et monopole), espaces verts; démolition, rénovation et prix des loyers; spéculation, régie des loyers, règlements municipaux et organismes municipaux; coopérative: solution?

La Fédération des Unions de familles, préoccupée par l'élaboration d'une politique familiale globale au Québec, estime qu'il est important d'intervenir sur les politiques en matière de logement, et cette préoccupation de l'organisme s'est traduite de diverses façons au cours des dernières années. Dès 1969, l'organisme retenait le theme de l'habitation lors d'un congrès annuel, et plus près de nous, en 1976, il présentait ses vues à la Conférence des Nations unies sur les Établissements humains à Vancouver.

Le Service de l'éducation des adultes de la CECM fournit au colloque les services de huit animateurs professionnels.

Les médicaments

Une liste noire inefficace

M. Maurice Martel, adjoint parlementaire au ministère des Affaires sociales, a dénoncé jeudi la loi archaïque sur les médicaments brevetés et aussi les nouveaux règlements sur les produits "grand public" du ministère de la Santé fédéral. Il était l'invité des étudiants de la faculté de pharmacie de l'Université de Montréal.

Parmi la liste noire d'une dizaine de médicaments publicisés dans les journaux, le haut fonctionnaire a mentionné les petites pilules Carter's pour le "foie" qui peuvent entrainer des inflammations de l'intestin et masquer certains résultats d'analyses de laboratoires. M. Martel a précisé que le gouvernement des États-Unis a fait enlever le mot "foie" depuis une bonne vingtaine d'années dans la publicité de Carter's.

L'argumentation de M. Martel est la suivante: si les médicaments brevetés ou leur nouvelle dénomination, produits grand public, sont inefficaces, qu'on les retire du marché; s'ils sont efficaces, puissants et même pouvant devenir dangereux dans certains cas, ce sont des médicaments qui ne doivent être vendus qu'en pharmacie, sous prescription.

Le conférencier suggère donc d'abolir tout simplement la publicité des médicaments brevetés puisque le seul but visé est d'en augmenter la vente. Il rappelle que la publicité est une des premières causes de la surconsommation des médicaments.

Avis légaux – Avis publics – Appels d'offres

JOSEPH ROBERT PAUL LALUMIÈRE

Avis est par les présentes donné que Joseph Robert Paul Lalumière, comédien, résidant et domicilié au 5206 de l'avenue Hutchison, dans la ville d'Outremont, district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice du Québec pour obtenir un décret lui permettant de changer son nom en celui de Joseph Robert Paul Maurac.
Montréal, ce 9e jour de mars 1977
Les procureurs du requérant

MARTINEAU WALKER ALLISON
BEAULIEU MACKELL & CLERMONT

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO.: 500-05-018667-764.
VINCENZO RACHIELLE,
demandeur.
-vs-
CHANTALE LEVEILLEE CORMIER,
défenderesse.

PAR ORDRE DE LA COUR

La défenderesse, Chantale Léveillée-Cormier, est par la présente, requise de comparaître dans un délai de trente (30) jours, à compter de la dernière parution.
Une copie de l'action a été laissée au Protonotaire du district de Montréal à son intention.
Prenez de plus avis, qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou votre défense dans les délais susdits, le demandeur procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement accompagné de toute autre ordonnance, contre vous.
Montréal, le 14 mars 1977
(S) GILLES ST-PIERRE
Procureur du demandeur.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(Division des divorces)

NO: 500 12-060466-764
DAME CARMEN LABRE, résidant et domiciliée en les cité et district de Montréal.
Requérante
-vs-
KENNETH BROCHU, autrefois résidant et domicilié en les cité et district de Montréal, présentement d'adresse inconnue
Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé KENNETH BROCHU est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours, à compter de la dernière publication.
Une copie du jugement conditionnel de divorce rendu le 9 février 1977 par l'Honorable Juge CLAIRE BARETTE-JONCAS a été laissée au greffe de la Cour supérieure de Montréal à son intention.
MONTRÉAL, ce 14 mars 1977

Me YVES A. PERRON
2309 est rue Ontario
Montréal, QUÉ
PROCUREUR DE LA REQUÉRANTE

COUR SUPÉRIEURE
CHAMBRE DE LA FAMILLE

NO. 500-12-067.474-779
LILIE DROUIN, domiciliée et résidant au 1840 de la rue Albert en la ville de Brossard, district de Montréal.
Requérante
VS
ARNEL LAROSE, domicile et adresse inconnus,
Intimé.

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé, ARNEL LAROSE, est par les présentes, requis de comparaître dans un délai de soixante (60) jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division du Divorces du district de Montréal à son intention;
PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
LONGUEUIL, ce 15 mars, 1977.
BRASSARD & DRAPEAU
763 Ste-Hélène, Chambre 4
Longueuil, P.Q.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-12-067395-776
LAURENT HOUDE résidant et domicilié en la cité de Montréal dit district
Requérant
vs
PAULINE CARTIER, présentement d'adresse inconnue
Intimée

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimée PAULINE CARTIER est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication.
Une copie de la REQUÊTE EN DIVORCE a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.
Prenez de plus avis, qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou/contestation dans les délais susdits, le Requérant procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.
MONTRÉAL, ce 14 mars 1977
A. BEAULIEU
Registraire-adjoint

Me ROSAIRE THÉORÊT
a/s Daoust Duceppe & Ass.,
1595 St-Hubert
Montréal, QUÉ.
PROCUREUR DU REQUÉRANT

AVIS

AVIS est par les présentes donné que M. JOSEPH GUY GÉRARD ROY, domicilié et résidant au 34, rue Gilles, à Boisbriand, district de Terrebonne, s'adressera au Lieutenant-Gouverneur en Conseil afin d'obtenir un décret lui permettant de changer son nom en celui de JOSEPH GUY GÉRARD BLAIS.
STE-THÉRÈSE,
ce 3 mars 1977
QUESNEL, MORRISSETTE & DUROCHER
PROCUREURS DE LA PARTIE REQUÉRANTE

Prenez avis que Jean Guy Léveillée s'adressera à la Commission des Transports du Québec afin d'obtenir l'autorisation de donner le service suivant:
RÈGLEMENT 19 — TRANSPORT SAISONNIER — CATÉGORIE ÉCONOMIQUE
Classe de permis: Autobus
Service: Transport d'handicapés mentaux du lieux de leur résidence située dans Ville d'Anjou, au Centre d'Éducation et de Formation Sociale situé à Pointe-aux-Trembles, et à tout point situé dans un rayon de 30 milles de Ville d'Anjou, et retour pour des activités de loisir.
Durée: 364 jours de la date de la décision de la Commission des Transports du Québec
Article 2.72.7 R.P. C.T.Q.
Tout intéressé peut faire opposition à la présente requête dans les cinq jours qui suivent la troisième publication du présent avis en s'adressant à la Commission des Transports du Québec.
1ière publication: 17 mars 1977
2ième publication: 18 mars 1977
3ième publication: 19 mars 1977
Corbeil & Dufrense
Procureurs du requérant

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)

NO: 500-12-067538-771
DAME LISE GOYETTE,
Requérante
-vs-
LEONARD LEDUC,
Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé LEONARD LEDUC, est par les présente requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissé à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
MONTRÉAL, le 15 mars 1977
(S) CLAUDE DUFOUR
REGISTRAIRE

ME PIERRE PELLERIN
4906 est, boul. Gouin
Montréal-Nord

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre de la Famille)
(Division des Divorces)

Greffe des Divordes du
District de Montréal.
NO: 500-12-067247-779
DAME LISE GINGRAS,
Requérante,
-VS-
GILLES LECLERC,
Intimé.

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé, GILLES LECLERC, est par les présentes, requis de comparaître dans un délai de soixante (60) jours, à compter de la dernière publication.
Une copie de la requête en divorce a été laissée à la division des Divorces, à son intention à Montréal.
Prenez de plus avis, qu'à défaut par vous de signifier ou de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce, accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
REPENTIGNY, ce 11 mars 1977.
FOREST & RENAUD, avocats,
Procureurs de la requérante.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)

NO: 500-12-066958-172
DAME CYNTHIA NANTON SOSO, inspectrice, femme séparée de biens de Clifford Marshall, des cité et district de Montréal, résidant et domicilié au 6101 avenue Monkland, app. 9,
Requérante
-vs-
CLIFFORD MARSHALL, gentilhomme, des lieux inconnus,
Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé CLIFFORD MARSHALL, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
MONTRÉAL, le 11 mars, 1977.
(S) A. BEAULIEU
REGISTRAIRE ADJ.

Me Bernard Sepingwall,
6655 Côte des Neiges,
Chambre 405,
Montréal, Qué.

"AVIS est par les présentes donné que le contrat en date du 18 janvier 1974 par lequel Air Battery Industries Ltd a transporté et cédé toutes ses dettes de livre présentes et futures à la Banque de Montréal, à titre de garantie, a été enregistré au Bureau de la Division d'enregistrement de Montréal le 6 février 1974 sous le No. 2491562, Banque de Montréal, le 6 février 1974.

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 05-005094-774

AVIS vous est donné qu'une requête en homologation d'un acte de changement de régime matrimonial par Monsieur Joseph (Joey) Guerra et son épouse, dame Nicole Piche, tous deux domiciliés à 8362 Courval, St. Léonard, P.Q. sera présentée à la Cour supérieure du district de Montréal, division de pratique, chambre 2.16 du palais de justice à Montréal, le 25 avril, 1977, à 10 h a.m. le tout en conformité avec l'article 1266 du code civil de la province de Québec.
Marguerite Hamelin, notaire,
767 est Bélanger, suite 101,
Montréal.
274-5588

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-05-001780-772
ANNE IRÈNE DUNNE, résidant et domiciliée en la cité de Cote St-Luc, district de Montréal.
DEMANDERESSE
-vs-
CHRISTINE WEDDERBURN, autrefois résidant et domiciliée en la cité de St-Laurent, district de Montréal, présentement d'adresse inconnue & Als
DÉFENDEURS

PAR ORDRE DE LA COUR:

La défenderesse CHRISTINE WEDDERBURN est par les présentes requise de comparaître dans un délai de trente (30) jours, à compter de la dernière publication.
Une copie du bref d'assignation et déclaration a été laissée au greffe de la Cour supérieure de Montréal à son intention.
MONTRÉAL, ce 14 mars 1977.
A. BEAULIEU P.A.C.S.M.

Mes AHERN NUSS & DRYMER
4111 Tour de la Bourse
Place Victoria,
Montréal, Qué
PROCUREURS DE LA DEMANDERESSE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
GREFFE DES DIVORCES DU
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)

NO: 500-12-067763-775
DAME ALICE MITCHELL, ménagère, épouse commune en biens de Rowland Leach domiciliée et résidant au 5963 Waverley, cité et district de Montréal,
Requérante
vs
ROWLAND LEACH, contremaître, résidence inconnue,
Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé ROWLAND LEACH est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous
MONTRÉAL, ce 14 mars 1977
(S) A. BEAULIEU
Registraire

BORENSTEIN, DUQUETTE & BROTT
5311, avenue du Parc
Montréal, P.Q.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE

No: 500-02-020665-761

BOISVERT TAXI INC., corps politique et incorporé dûment constituée selon la loi et ayant son bureau chef et principale place d'affaires en les cité et district de Montréal.
DEMANDERESSE
—vs—
LAINE DE WALTER, autrefois résidant et domicilié en la cité de St-Léonard district de Montréal, présentement d'adresse inconnue & Al.
DÉFENDEURS

PAR ORDRE DE LA COUR:

Le défenseur LAINE DE WALTER est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours, à compter de la dernière publication.
Une copie du bref d'assignation et déclaration a été laissée au greffe de la Cour Provinciale de Montréal à son intention.
MONTRÉAL, ce 14 mars 1977
CLAUDE DUFOUR G.A.C.P.M.

Mes EDWIN J. WINSTON
1410 Guy, suite 23
Montréal, QUE
PROCUREUR DE LA DEMANDERESSE

AVIS DE LA DEMANDE D'ABANDON DE CHARTE

AVIS est, par les présentes, donné que la compagnie "BOUTIQUE LA BALADEUSE INC." s'adressera au Ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières afin d'obtenir la permission d'abandonner sa charte et qu'une date soit fixée à compter de laquelle la corporation sera dissoute. Montréal, ce dix-septième (17e) jour du mois de février mil neuf cent soixante-dix-sept (1977).
VIAU, BELANGER, HEBERT, MAILLOUX, PAQUET, PINARD et DENAULT,
Procureurs de la requérante.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR DE BIEN-ÊTRE SOCIAL

Madame X,
Requérante
AVIS A: Gordon Ed. Sullivan, de lieux inconnus.
PRENEZ AVIS qu'une requête en adoption en faveur d'une enfant prénommée Nancy, née le 19 février 1968, sera présentée à monsieur le Juge en Chef de la Cour de Bien-Être Social de Montréal, au 410 est, rue Bellechasse, Montréal, Chambre 100A, le 21 avril 1977 à dix (10) heures de l'avant-midi ou aussitôt que Conseil pourra être entendu. Vous êtes donc requis de vous présenter à ces lieux et date.
VEUILLEZ AGIR EN CONSÉQUENCE
Montréal, ce 14e jour de mars 1977.
D'AMOURS & VILLENEUVE,
Procureurs de la requérante.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-05-004254-775
JOCELYNE DALLAIRE
partie demanderesse
-vs-
ALAIN PELOSSE
partie défenderesse

PAR ORDRE DE LA COUR:

La partie défenderesse M. Alain Pelosse d'adresse inconnue est par les présentes requise de comparaître dans un délai de trente (30) jours de la dernière insertion. Une copie du bref d'assignation, déclaration et de l'avis a été laissée à son intention au bureau de la direction générale des Greffes, au Palais de Justice de Montréal, au 10 est Craig, à Montréal.
FAUTE par la défenderesse de comparaître dans ce délai, STATUER sur la demande et de PRONONCER jugement, par défaut, avec les mêmes conséquences juridiques qu'à la suite d'un débat contradictoire.
Montréal, ce 14 mars 1977
CLAUDE DUFOUR
GREFFIER-ADJOINT

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

DANS LA COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-05-000895-779
GERVAIS CORMIER, domicilié et résidant au 330 Rang 2, Ragueneau district de Hauterive,
demandeur.
-vs-
DOMINIQUE PIN, domicilié au 5562 Basil Patenaude, Montréal, district de Montréal,
-et-
ANDRE BEAUDRY, domicilié au 234, 89ième Ave, Chomedy, Ville de Laval, district de Montréal,
-et-
REJEAN LAFOND, domicilié à 149 Sony Side, Terrebonne, district de Terrebonne,
défendeurs conjoints et solidaires.
-ORDONNANCE-
Il est ordonné au défendeur REJEAN LAFOND, de comparaître dans un mois à compter de la dernière publication du présent ordre.
PRENEZ AVIS qu'une copie du bref et de la déclaration ont été déposés au Greffe de la Cour Supérieure, Palais de Justice, Montréal, à votre intention.
CETTE assignation devra paraître à deux reprises dans le Journal LE DEVOIR, en français.
La présente ordonnance a été rendue suite à une requête par le Protonotaire Claude Dufour, de la Cour Supérieure de Montréal, en date du 7 mars 1977.
(S) CLAUDE DUFOUR, protonotaire
Cour Supérieure,
Montréal.

MONTREAL, le 7 mars 1977.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL.

NO. 500-12-067597

COUR SUPÉRIEURE
(Division des divorces)

DAME MARIE CLAIRE GARIEPY MALONEY, résidant et domiciliée au 7234, rue Boyer dans les cité et district de Montréal.
requérante
-contre-
RICHARD MALONEY, présentement de domicile inconnu.
intimé

PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé, Richard Maloney, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de soixante (60) jours de la dernière publication.
Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces du district de Montréal, à son intention.
PRENEZ DE PLUS AVIS, qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance. MONTRÉAL, ce 15ième jour de mars 1977
Claude Dufour,
registraire-adjoint

LAFLEUR, MACDOUGALL,
DUBUC & BRULOTTE
Suite 1201
360 ouest, rue St-Jacques
Montréal, Québec

AVIS est par les présentes donné que CAVALIER LEATHER GOODS LTD une corporation constituée selon la loi des compagnies du Québec et ayant son siège social dans la cité de Montréal s'adressera au Ministère des Institutions financières Compagnies et coopératives de la province de Québec, pour obtenir l'abandon de sa charte selon les dispositions de la Loi des compagnies. Daté à Montréal ce 18e jour de janvier 1977, Joyce Breger, secrétaire.

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE:
ROBERT McKERCHER, Technicien
& SUZANNE LEDUC McKERCHER, Ménagère
8806 St-Hubert,
Montréal, Québec
AVIS DE LA PREMIÈRE
ASSEMBLÉE DES CRÉANCIERS
AVIS est par les présentes donné que ROBERT & SUZANNE LEDUC McKERCHER ont fait cession de leurs biens le 16ième jour de mars 1977 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 4ième jour d'avril 1977, à onze heures quinze (11:15) de l'avant-midi, au bureau du séquestre officiel, 10 est, rue Notre Dame, Montréal, Québec.
Le 17 mars 1977.
BUREAU DE:
C.A. MICHAUD — SYNDIC
110 ouest, Place Crémazie, suite 320,
Montréal, Québec. Tél.: 382-6141.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COMMISSION DES TRANSPORTS
DU QUÉBEC
TRANSFERT — RÈGLEMENT 2 (1976)
ARTICLE 2.59.1
PRENEZ AVIS que LUDOVIC PRIMEAU, camionneur faisant affaires sous son nom, domicilié au 64, 6e ave. Lachine, P.Q. détenteur du permis no: 690-V s'adressera à la Commission des Transports du Québec afin d'être autorisé à faire acte de donation de tout son système de transport, tel qu'exploité actuellement en vertu du permis cihaut mentionné, à son fils John Primeau, lequel fera affaires sous la raison sociale de PRIMEAU TRANSPORT ENRG., 3570 Broadway, Lachine, P.Q., détenant déjà le permis #2293-V
Tout intéressé peut contester cette demande de transfert déposée à ladite Commission, dans les cinq (5) jours de la troisième parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 505 est, rue Sherbrooke, Place du Cercle, Montréal, Québec.
1ère publication: le 17 mars 1977
2ème publication: le 18 mars 1977
3ème publication: le 19 mars 1977
SIGNÉ: ADRIEN R. PAQUETTE, C.R.
PAQUETTE, PAQUETTE,
PERREAULT, RIVET & GROLEAU

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

500-12-067631-774
AMINE E. HACHEM
Requérant
vs
DOUNIA GEORGE AZAR,
Intimée

PAR ORDRE DE LA COUR:

L'intimée, DOUNIA GEORGE AZAR, est par les présentes requise de comparaître dans un délai de soixante (60) jours à compter de la dernière publication.
Une copie de la requête en divorce a été laissée au greffe de la Cour des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signer et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le requérant procédera à obtenir contre vous par défaut un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.
Montréal, ce 16 mars, 1977
Claude Dufour, greffier adjoint
Me Bernard Blanchard,
avocat,
500 Place d'Armes,
Suite 1980
Montréal.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO: 500 05-003126-776

COUR SUPÉRIEURE

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE BÉLAIR, corporation légalement constituée ayant son siège social et sa principale place d'affaires au 5455 rue St-André, en les cité et district de Montréal.
DEMANDERESSE
-vs-
L'AGENCE DE PERCEPTION GERMAIN DUHAMEL CIE LTÉE, corporation légalement constituée autrefois ayant sa principale place d'affaires au 3521 a) Hochelaga en les cité et district de Montréal présentement d'adresse inconnue
-et-
GERMAIN DUHAMEL, autrefois résidant et domicilié en les cité et district de Montréal, présentement d'adresse inconnue.
DEFENDEURS

PAR ORDRE DE LA COUR:
Les défendeurs L'AGENCE DE PERCEPTION GERMAIN DUHAMEL CIE LTÉE et GERMAIN DUHAMEL sont par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours, à compter de la dernière publication.
Une copie du bref d'assignation et déclaration a été laissée au greffe de la Cour supérieure de Montréal à leur intention.
MONTRÉAL, ce 14 mars 1977
CLAUDE DUFOUR P.A.C.S.M.
Me YVES FORGET avocat
a/s Gilbert Magnan & Marcotte
1 Place Ville-Marie, #1935
Montréal, QUÉ.
PROCUREUR DE LA DEMANDERESSE

Dick Williams est satisfait des progrès réalisés par les Expos à l'entraînement

DAYTONA BEACH, Floride (CP) — Les Expos de Montréal sont à l'entraînement depuis près de trois semaines, et le gérant Dick Williams est satisfait des progrès réalisés jusqu'ici.

"L'équipe s'est nettement améliorée à l'attaque ainsi qu'à la défensive, soutient Williams. Nous savons que l'offensive aura plus de mordant cette année cependant que la défensive sera plus sûre qu'en 76.

"Deux vétérans — Tony Perez et Dave Cash — ont joint l'équipe et leur présence aura un effet bénéfique sur l'ensemble des joueurs et particulièrement sur les jeunes.

"Évidemment, la majorité des joueurs manquent d'expérience. Mais ils ont suffisamment d'habileté pour s'affirmer, avec l'aide justement de Perez et Cash et le travail des instructeurs.

"Cela dit, enchaîne Williams, nos succès reposent dans une large part sur les lanceurs qui, dans l'ensemble, représentent encore une inconnue."

Williams admet volontiers que son personnel de lanceurs manque d'expérience, mais il ajoute d'un même souffle qu'ils possèdent tous d'excellents bras. Williams espère malgré tout que le directeur général Charley Fox saura lui dénicher un lanceur partant de valeur, ainsi qu'un lanceur de relève de qualité.

"Nous sondons présentement le terrain des autres formations. Nous devons toutefois limiter nos recherches à la Ligue nationale puisque la période des échanges inter-ligue est maintenant terminée."

"C'est possible que nous gardions une ou deux recrues. J'aimerais quitter le camp avec quatre lanceurs débutants; nous en cherchons un présentement."

Le seul qui semble assuré d'un poste est le droitier Steve Rogers, qui, malgré sa fiche de 7-17 l'an dernier, demeure le seul point stable au monticule.

"Shane Rawley, Gerry Hannaha, Joe Kerrigan et Bill Atkinson ont très bien travaillé. Ça ne me fait rien qu'un joueur n'ait pas d'expérience. Un jeune déterminé pourrait bien mériter un poste avec nous, ajoute-t-il."

"Je me souviendrai toujours de Paul Hartzel, l'an dernier en Californie, qui s'était présenté au camp avec seulement deux mois d'expérience. Il était venu comme invité et à la fin du camp il était régulier. Au début de la saison, il lançait en relève et vers la fin, il était débutant. Cette année, il est troisième dans la rotation des débutants."

Si les Expos ont des lanceurs chancelants, les receveurs abondent. Et chaque fois qu'il est question d'échange les Expos ont offert les receveurs Barry Foote ou Gary Carter, en retour d'un lanceur de premier ordre. Les Expos ont également Jose Morales, Earl Williams et Bob Reece qui jouent derrière le marbre."

Williams croit que Foote et Carter seraient des receveurs attitrés avec d'autres équipes, et que les deux veulent un poste régulier. "Je crois qu'un seul pour nous serait suffisant. Foote ou Carter, c'est délicat à dire pour l'instant," précise Williams.

"Nous avons aussi Reece, qui ne figure pas sur notre alignement régulier, mais qui est certes le meilleur receveur défensif de notre alignement. Il va falloir y songer sérieusement."

Les Expos affrontaient les Dodgers de Los Angeles hier, et ils ont subi un revers de 5-3. Tom Carroll a lancé trois manches sans accorder de point, et Bill Grief en a fait autant au cours des trois manches suivantes. Larry Landreth, en relève à la 7ème reprise, a été débité de la défaite et des cinq points des Dodgers.



Le vétéran lanceur Luis Tiant des Red Sox de Boston a pris part hier à son premier exercice de la période d'entraînement. Le retard de Tiant s'explique par le refus de la direction de prolonger la durée de son contrat. (Téléphoto AP)

Frank Mahovlich souhaite jouer de nouveau avec son frère Pete

TORONTO (CP) — L'ailier gauche Frank Mahovlich a déclaré hier qu'il ne jouerait plus cette saison avec les Bulls de Birmingham mais qu'il avait l'intention d'endosser l'uniforme de l'équipe de l'Association mondiale l'an prochain. Et d'un même souffle, le vétéran de 39 ans a émis le voeu de poursuivre sa carrière dans un an ou deux avec son frère Pete, du Canadien de Montréal.

Blessé au cours de la 17ème partie des Bulls, Mahovlich a subi une opération chirurgicale au genou droit le 14 novembre dernier. Il espérait revenir au jeu avant la fin de la saison, mais ses médecins lui ont ordonné de rester à la maison.

"Les médecins sont très satisfaits des progrès réalisés jusqu'à ce jour, mais ils m'ont défendu de patiner avant septembre prochain, a-t-il dit.

"Il me reste une autre année à mon contrat avec les Bulls et j'entends l'honorer, a-t-il ajouté. Et je ne songe nullement à la retraite.

"J'aimerais toutefois rejouer en compagnie de mon frère Pete. Selon des dépêches en provenance de Montréal, il ne serait pas très heureux là-bas. Il lui reste encore une année à son contrat et peut-être qu'après pourrions-nous jouer à nouveau ensemble."

Les frères Mahovlich ont joué ensemble durant quatre saisons avec le Canadien avant que Frank ne signe un contrat avec les Toros de Toronto (aujourd'hui les Bulls) en 1974.

D'autre part, toujours sur la scène du hockey, le défenseur Borje Salming représentera les Maple Leafs de Toronto au scrutin du trophée Bill Masterton, remis annuellement au joueur qui fait preuve de persévérance, d'esprit sportif et de détermination au jeu.

Salming et le joueur de centre Roland Eriksson des North Stars du Minnesota ont par ailleurs été retenus pour représenter la Suède au championnat du monde à Vienne. Salming et Eriksson pourront jouer pour leur pays à la condition que leur équipe respective ait subi l'élimination.

Ingemar Stenmark fête brillamment ses 21 ans

VOSS Norvège (AFP) — Le Suédois Ingemar Stenmark a brillamment fêté son 21ème anniversaire en gagnant, hier, le slalom de Voss, comptant pour la coupe du monde, victoire qui lui a permis de porter son avance de leader à 44 points, son seul adversaire pour la victoire finale dans le trophée Evian, l'Autrichien Klaus Heidegger n'ayant pu prendre que la 4ème place.

Hier matin, lors du petit déjeuner, à l'hôtel, ses camarades de l'équipe suédoise lui avaient remis un cadeau pour son anniversaire. En outre, ses adversaires habitant le même hôtel étaient venus le féliciter. Peut-être l'énigmatique Suédois a-t-il été profondément touché de cette sollicitude et a-t-il voulu récompenser, à sa manière, ses amis.

La veille, dans le slalom géant, alors qu'il avait gagné la première manche avec brio, Stenmark abordant une bosse trop vite dans la 2ème, avait chuté alors qu'il avait la course gagnée, laissant la victoire à Heidegger qui lui reprit ainsi 25 points au total du classement général de la coupe du monde.

Cette fois le champion de Tarnabi n'a pas commis la même erreur, réalisant une course totale, impressionnante dans la première manche tracée par le Tchécoslovaque Vogrinec et qui comptait 61 portes.

En y battant de 97 centièmes l'outsider Christian Neureuther, et surtout de 1.22 un des favoris, le représentant du Liechtenstein Paul Frommelt, un des trois meilleurs spécialistes de l'hiver, le Suédois a démontré à la fois sa classe, sa rage de vaincre et l'étendue de ses réserves.

"Ce fut aujourd'hui un grand Stenmark qui a pris le départ, un Stenmark aussi déterminé qu'imbattable, remarquait l'Autrichien à l'arrivée.

Il a eu la réaction que j'attendais de lui après sa chute de la veille. Je n'ai jamais été en mesure de me hisser à son niveau dans ce slalom".

"J'ai donné tout ce que je pouvais pour gagner aujourd'hui, expliquait Stenmark, qui remporte sa 13e victoire en slalom depuis 1974, égalisant ainsi le grand Jean-Noël Augert. "Je voulais essayer de prendre ma revanche après mes défaites de Furano et de Sun Valley face à Heidegger et Phil Mahre."

Ces épreuves norvégiennes, où il avait déjà brillé en 1974, ont permis à Piero Gros de trouver le chemin des places d'honneur. En terminant deux fois deuxième, le champion olympique a démontré que ses possibilités techniques sont intactes et que la victoire est en vue.

Il faudrait pour cela qu'il puisse se lancer dans les deux manches avec la même belle détermination que par le passé.

"Quand je pourrais à nouveau effectuer deux manches régulières, je monterais à mon tour sur la plus haute marche du podium", dit le Piémontais.

Le Don Mills réalise une première à Moscou

MOSCOU (PC) — Les Flyers de Don Mills ont réalisé une première hier en disposant de l'équipe midget de l'Armée rouge au compte de 6-5, devant 4,600 spectateurs, au Palais des sports de la capitale soviétique. Il s'agit de la première défaite des jeunes soviétiques contre une formation canadienne en 41 matchs.

Les Flyers ont également eu le meilleur au chapitre des lancers, 33-23. L'entraîneur soviétique, Nikilaï Glomazov a loué le travail des jeunes Torontois.

"Ils sont plus robustes que la majorité de nos joueurs. Ils ont très bien joué dans la dernière moitié du match, tandis que les miens ont commis beaucoup d'erreurs.

●

JACKSONVILLE, Floride (AFP) — L'Américain Mike McCullough, en ramenant une carte de 74, soit trois au-dessus de la normale, a conservé la première place au classement du tournoi de Jacksonville, doté de $300,000 de prix, à l'issue de la deuxième journée.

Disputé sous la bourrasque et par un temps extrêmement venteux, ce deuxième tour a vu très peu de bonnes performances. Les deux meilleures cartes de la journée, un 71, ont été l'oeuvre de Ray Floyd et de Bob Smith.

McCullough compte un total de 140 et entamera le troisième tour avec une avance de deux coups sur Tom Watson, Floyd et Smith occupent le troisième rang avec 144.

●

SAN JUAN, Porto Rico (AFP) — Le poids lourd George Foreman, hospitalisé quelques heures après sa défaite, jeudi soir, contre Jimmy Young, devra rester en observations jusqu'à samedi, a indiqué Carlene Jackson, la secrétaire du boxeur.

Selon le New York Post d'hier, citant le Dr Jorge Davila, un neurochirurgien de l'hôpital presbytérien où Foreman a été admis, celui-ci souffrirait d'un "léger traumatisme crânien" à la suite des coups reçus au cours de son combat mouvementé contre Young. Selon le Dr Davila, l'état du boxeur n'est pas inquiétant et il ne pense pas que sa carrière en sera affectée.

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
FACULTÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE

COOPÉRATION

COLLOQUE:
Évolution des systèmes de paiements et leur impact sur les caisses populaires.

THÈME:
Aperçu de l'évolution de la technologie utilisée dans les systèmes de paiements: hier, aujourd'hui et demain.

PERSONNES-RESSOURCES:
Plusieurs conférenciers venant des caisses populaires, des caisses d'économie, de l'Université, et d'autres milieux.

Dates: Mardi et mercredi, les 29 et 30 mars.

Heures: 9h à 17h

Lieu: École Polytechnique, campus de l'Université de Montréal, salle C-631

Pour plus d'information:

Yvan Gauthier
FACULTÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE
3333, chemin Queen Mary
Tél.: 343-6984

hockey

Ligue Nationale
Jeudi
Boston 4, Buffalo 2
Atlanta 4, Philadelphie 1
Los Angeles 3, Detroit 2
Hier soir
Washington 5, Colorado 0
Minnesota 2, Cleveland 2
Ce soir
Rangers NY à Pittsburgh
Chicago à Islanders NY
Atlanta à Toronto
Vancouver à St-Louis
Philadelphie à Los Angeles
Dimanche
Buffalo à Washington
Atlanta à Cleveland
Detroit à Minnesota
St-Louis à Rangers NY
Pittsburgh à Chicago
Vancouver à Colorado

Les pointeurs

	b	p	pts
Lafleur, Mtl	51	73	124
Dionne, LA	43	64	107
Shutt, Mtl	55	41	96
Perreault, Buf	35	53	88
Young, Min	27	59	86
MacLeish, Pha	43	40	83
McDonald, Tor	42	41	83
Ratelle, Bos	30	52	82
McNab, Bos	36	45	81
Sittler, Tor	31	49	80

Association Mondiale
Jeudi
Québec 4, Phoenix 3
Edmonton 4, Winnipeg 3
Indianapolis 5, Birmingham 2
Hier soir
N.-Angleterre 3, Calgary 1
Winnipeg 7, Indianapolis 5
Cincinnati 7, Québec 3
Houston 6, Phoenix 3
Ce soir
Calgary à Québec
San Diego à Phoenix
Dimanche
Houston à Indianapolis
Winnipeg à Birmingham
Calgary à N.-Angleterre

Les pointeurs
(Parties d'hier non comprises)

	b	p	pts
Cloutier, Que	56	64	120
Hedberg, Wpg	61	48	109
C. Bordeleau, Que	31	75	106
Ftorek, Pho	40	65	105
Tardif, Que	47	56	103
Nilsson, Wpg	32	68	100
Leduc, Cin	45	52	97
Stoughton, Cin	42	46	88
Sobchuk, Cin	40	48	88
Lacroix, SD	25	62	87

Ligue Majeure du Québec
Jeudi
Hull 6, Shawinigan 1
Cornwall 7, Sorel 1
Laval 5, T.-Rivières 3
Hier soir
Sorel 10, Montréal 4
Sherbrooke 5, Hull 1
Chicoutimi 4, Québec 3
Dimanche
Québec à Chicoutimi
Sherbrooke à Cornwall
Trois-Rivières à Sorel
Montréal à Laval
Hull à Shawinigan
(Fin du calendrier)

LIGUE NATIONALE

Section Lester Patrick

	pj	g	p	n	pp	pc	pts
PHILADELPHIE	72	43	16	13	286	193	99
ISLANDERS NY	72	43	19	10	256	173	96
ATLANTA	72	31	30	11	286	236	73
RANGERS NY	72	25	33	14	245	278	64
Section Connie Smythe							
ST-LOUIS	71	29	34	8	205	239	66
CHICAGO	72	23	30	10	215	272	56
MINNESOTA	72	19	35	18	217	278	56
VANCOUVER	72	23	40	9	204	260	55
COLORADO	72	19	40	18	202	269	51
Section Charles Adams							
BUFFALO	72	44	22	6	268	197	94
BOSTON	72	43	21	8	277	214	94
TORONTO	72	32	28	12	276	248	76
CLEVELAND	71	22	38	11	208	254	55
Section James Norris							
MONTRÉAL	73	54	8	11	350	165	119
PITTSBURGH	73	31	29	13	221	230	76
LOS ANGELES	72	29	29	14	234	213	72
WASHINGTON	73	20	39	14	194	278	54
DÉTROIT	71	16	46	9	174	271	41

ASSOCIATION MONDIALE

Section Est

	pj	g	p	n	pp	pc	pts
QUÉBEC	71	41	28	2	307	263	84
CINCINNATI	71	37	31	3	322	262	77
INDIANAPOLIS	72	32	33	7	242	266	71
N.-ANGLETERRE	73	32	37	6	239	264	66
BIRMINGHAM	72	28	41	3	251	272	59
Section Ouest							
HOUSTON	70	44	20	6	282	200	94
WINNIPEG	71	40	29	2	324	253	82
SANDIEGO	70	33	33	4	231	249	70
CALGARY	69	28	36	5	211	234	61
EDMONTON	72	29	40	3	204	271	61
PHOENIX	71	26	41	4	247	332	56

LIGUE MAJEURE DU QUÉBEC

Section Est

	pj	g	p	n	pp	pc	pts
QUÉBEC	71	40	21	18	373	283	90
CHICOUTIMI	71	41	23	7	389	350	89
TROIS-RIVIÈRES	71	37	24	10	427	342	84
SHAWINIGAN	71	18	41	12	263	352	48
SOREL	71	18	48	5	311	432	41
Section Ouest							
SHERBROOKE	71	41	20	10	391	306	92
CORNWALL	71	37	24	10	340	280	84
LAVAL	71	26	34	11	324	358	63
MONTRÉAL	71	26	37	8	305	367	60
HULL	71	25	37	9	278	331	59

sommaires

Ligue Nationale

North Stars 2, Barons 2

1ère période
1—CLEVELAND: Merrick (16) Neilson, Girard 2:42
2—CLEVELAND: Klassen (11) Meeke, Murdoch 4:21
Pénalités: Rickey M 3:25; Maruk C 4:43; Pirus M, Girard C double mineure 11:53.
2ème période
3—MINNESOTA: Pirus (17) 2:07
Aucune pénalité.
3ème période
4—MINNESOTA: Roberts (9) O'Brien 10:08
Aucune pénalité.
Tirs au but

Minnesota	7	10	5—22
Cleveland	10	8	9—27

Gardiens: Smith, Minnesota; Edwards, Cleveland. A: 9,165.

Capitals 5, Rockies 0

Première période
1—WASHINGTON: Charron (33) Sirois, Watson 11:18
2—WASHINGTON: Monahan (23) Patrick, Meehan 15:47
Pénalités: Labre W 12:55, Croteau C 16:14
Deuxième période
Aucun but.
Pénalités: Bailey W 3:35, Paradise W 7:54, Dean C 12:12, Hyatt C 16:10.
Troisième période
3—WASHINGTON: Patrick (7) Charron, Riley 3:05
4—WASHINGTON: Riley (9) Charron, Sirois 9:43
5—WASHINGTON: Collins (9) Riley 16:58
Pénalités: Johnston C 2:31, Lynch W 4:09, Dean C, Riely W 17:52.
Tirs au but

Colorado:	13	7	9—29
Washington:	9	5	11—25

Gardiens: Favell, Colorado; Crozier, Low, Washington.
Assistance: 12,069.

Association Mondiale

Stingers 7, Nordiques 3

Première période
1—CINCINNATI: Stoughton (43) Plumb, Maxwell 0:31
2—QUÉBEC: Cloutier (57) Tremblay, Doray 1:04
3—QUÉBEC: Cloutier (58) Dubé, Fitchner 5:18
Pénalités: Legge C 1:21, Constantin Q 9:28, Leduc C, Doray Q 9:38.
Deuxième période
4—QUÉBEC: Cloutier (59) C. Bordeleau 2:37
5—CINCINNATI: Larose (28) 14:08
6—CINCINNATI: Carroll (14) Plumb, Stoughton 14:17
7—CINCINNATI: Leduc (46) Roy, Larose 16:03
8—CINCINNATI: Plumb (10) 16:25
Pénalités: Legge C 1:55, Maxwell C, J. Bernier Q, majeures, Doray Q Dudley C majeures, inconduite 3:27, Baxter Q, Roy C 7:56
Troisième période
9—CINCINNATI: Marsh (20) Hislop 1:08
10—CINCINNATI: Stoughton (44) Carroll, Dudley 2:00
Pénalités: Doray Q 14:35, Baxter Q, Roy C, mineures, majeures 17:52.
Tirs au but

Québec:	8	11	6—27
Cincinnati:	13	13	14—40

Gardiens: Brodeur, Québec; Caron, Cincinnati.
Assistance: 8,793.

Jets 7, Racers 5

Première période
1—WINNIPEG: Hull (8) Ford, Nilsson 0:38
2—INDIANAPOLIS: McDonald (8) Baltimore 2:11
3-INDIANAPOLIS: McDonald (9) Coates, Harbaruk 12:33
4—WINNIPEG: Hedberg (62) Lawson, Hull 15:30
5—WINNIPEG: Labraaten (24) Lindstrom, Long 16:20
6—WINNIPEG: Hedberg (63) Nilsson 18:30
Pénalités: Maggs I 0:49, Leclerc I 5:16, Baltimore I 14:46.
Deuxième période
7—WINNIPEG: Lindh (14) 8:15
8—INDIANAPOLIS: McDonald (10) Karlander, Maggs 13:10
9—WINNIPEG: Hull (9) Hedberg 17:54
Pénalités: Clackson I 5:29, Long W 11:29.
Troisième période
10—INDIANAPOLIS: Rochon (18) Stapleton, Sicinski 2:07
11—WINNIPEG: Nilsson (33) 19:12
12—INDIANAPOLIS: Thomas (25) Clackson, Leclerc 19:43
Aucune pénalité.
Tirs au but

Winnipeg	13	9	9—31
Indianapolis	12	11	10—33

Gardiens: Larsson (W); Dion (I).
Assistance: 9,185.

Whalers 3, Cowboys 1

1ère période
1—N.-ANGLETERRE: Lyle (35) G. Roberts, Webster 4:26
2—N.-ANGLETERRE: J. Carlson (9) S. Carlson, T. Abrahamsson 12:18
Pénalités: McKenzie NA 1:47, Morrison C 4:14.
2ième période
3—CALGARY: Powis (25) Kryskow 13:05
4—N.-ANGLETERRE: Keon (24) T. Abrahamsson, Webster 19:50
Pénalités: G. Roberts NA 6:14, Micheletti C 8:26, Ley NA mineure, majeure, Driscoll C majeure 14:02, Walsh C mineure, majeure, McKenzie NA majeure 18:46.
3ième période
Aucun but.
Pénalités: G. Roberts NA 4:36, Powis C inconduite 5:45, Powis C inconduite de match 5:56, Walsh C, Butters NA majeures 6:32, Evans C, Selwood NA majeures, Lyle NA 8:26.
Tirs au but:

Calgary	8	13	6-27
N.-Angleterre	9	16	10-35

Gardiens: McLeod (C); Raeder (NA).
Assistance: 10,507.

COMPTABLES AGRÉÉS

LUCIEN DAHMÉ, C.A.
Comptables agréés
276 ouest, rue St-Jacques
Suite 110 845-4194

BELZILE, ST-JEAN SPERANO ET ASSOCIÉS
Comptables agréés
ALAIN BELZILE, C.A.
ROBERT ST-JEAN, C.A.
GILLES SPERANO, C.A.
2345 est, Bélanger
Montréal 729-5226

VIAU, ROBIN & ASSOCIÉS
Comptables agréés
Lucien D. Viau, C.A.
Armand H. Viau, C.A.
J. Serge Gervais, C.A.
Waguih Boulos, C.A.
H. Lionel Robin, C.A.
Jean-Jacques Guérette, C.A.
Jacques R. Chadillon, C.A.
Jacques Joyal, C.A.
Richard De Belleteuille, C.A.
Louis Baril, C.A.
4926 ave Verdun, Verdun, H4G 1N3
7708 rue Édouard, LaSalle, H8P 1T9
55A, Blainville Est,
Ste-Thérèse J7E 1L4
769-3871 - 435-4691

samson, bélair & associés
comptables agréés
Montréal — Québec — Rimouski — Sherbrooke — Trois-Rivières — Ottawa — Sept-Îles
Suite 3100, Tour de la Bourse, Montréal H4Z 1H8
861-5741

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
FACULTÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE

PROGRAMMES DE PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL

PRINTEMPS 1977

Certificats (30 crédits):
— Coopération
— Criminologie
— Études québécoises
— Gérontologie
— Information et journalisme
— Nursing clinique
— Nursing communautaire
— Organisation des soins et éducation en nursing
— Publicité
— Relations industrielles I
— Relations industrielles II
— Relations publiques
— Sciences de la communication

Pour les enseignants en particulier
— Animation de la vie étudiante
— Animation pédagogique des bibliothèques
— Enseignement de l'éducation physique à l'élémentaire
— Enseignement du français, langue seconde

Trois certificats donnnent droit à un baccalauréat

- On peut obteni5r aussi le baccalauréat en enseignement (préscolaire et élémentaire) (90 crédits)
- Admission (nouveaux étudiants) : jusqu'au 12 avril
- Inscription (anciens étudiants) : jusqu'au 15 avril

Documentation sur demande:

FACULTÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE
3333, Chemin Queen Mary, 6e étage
Tél.: 343-6090
Tél.: 343-6992 (après 17 heures)

toronto

Légère progression

La cote progressait un peu et le volume était ordinaire à la Bourse de Toronto hier, au terme de la séance. L'indice 300 se situait à 1,032.47, un gain de .57.

Le comportement de ses quatre compartiments les plus importants est le suivant: produits industriels, 936.12, un gain de 3.60; métaux et minéraux, 1,183.63, un gain de 3.15, pétrole et gaz, 1,118.28, une baisse de 5.09 et services financiers, 900.29, une baisse de 1.63.

Dans les dix autres compartiments de cet indice, il y a quatre gagnants — l'or étant le plus fort: 1,117.54, un gain de 36.50 —, et six perdants — les plus grands étant les communications et media.

Le comportement des valeurs a été le suivant: 228 gains, 164 pertes et 233 inchangées, contre 210 gains, 181 pertes et 228 inchangées la veille.

Le volume a été de 2.42 millions d'actions d'une valeur totale de $22.55 millions, contre 2.23 millions d'actions d'une valeur totale de $23.11 millions la veille.

Sur le marché des options, 93 contrats ont été négociés, contre 232 la veille.

Patino N.V. monte de 1 1-8 et atteint $18 7-8, Placer Development, de 1 et atteint $23 3-4.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Industrielles					
Abitibi	39990	$11½	11¼	11⅜	+ ⅛
Abitbi 7½p	100	$43½	43½	43½	+ 1
Abitbi10	210	$53½	53½	53½	
Acklands	100	$11½	11½	11½	
Advocate	200	355	355	355	+ 5
Afton Min	200	$8½	8½	8½	+ ⅛
Agnico E	29825	$7⅝	7	7⅜	+ ⅜
Agra Ind A	1400	$5⅝	5⅜	5⅜	— ⅛
Akaitcho	500	83	83	83	+ 1
Alt East G	700	$16¾	16½	16½	
Alt Energy	6320	$13⅞	13¾	13⅞	+ ⅛
Alta Gas A	11368	$13½	13⅜	13½	
Alta G D p	z2	$140	140	140	
Alta G F	100	$27⅞	27⅞	27⅞	+ ¼
Alta G 9.76	650	$27½	27½	27½	
Alcan	11959	$28⅜	28⅜	28⅜	— ¼
Alcan pr	300	$29⅛	29⅛	29⅛	+ ⅛
Algo Cent	650	$11	10¾	10¾	— ⅛
Algoma St	2944	$18¼	17⅝	17⅝	+ ⅛
A Stel p	1200	$28	27¾	28	
Alliance B	190	375	375	375	
Alminex	4426	$8⅜	8½	8½	
Alumin 4 pr	360	$12½	12½	12½	— ½
Almin 4½ p	240	$34½	34½	34½	
Am Bonza	21320	$10¾	10½	10¾	+ ⅛
Am Eagle	4500	40	37½	40	
Am Leduc	3000	7½	7½	7½	
Andres W	150	$8¾	8¾	8¾	+ ¼
Ang U Dev	1900	81	81	81	— 1
Aquitaine	863	$15½	15¾	15½	— ⅛
Arbor C	500	64	64	64	+ 9
Argus C pr	2000	$12	12	12	
Asamera	18700	$12¾	12	12¼	+ ¼
Asbestos	155	$22	22	22	
Asoc Porc	z9	78	78	78	
Atco A	24440	$15¾	15	15⅜	+ ¼
Atl C Cop	z238	39	39	39	
Ato Hard A	z50	$12⅜	12⅜	12⅜	
Avoca M	6000	11	10	10	+1½
BP Can	4331	$11	10¾	10⅞	— ⅛
Bank BC	z12	22	21½	22	
Bank Mtl	27653	$14⅜	14½	14½	
Bank N S	9436	$20½	20⅛	20½	
Bankeno	1800	154	150	154	+ 2
B Cdn Nat	11528	$13½	13¼	13½	
Bary Expl	1500	82	82	82	— 3
Baton B	z10	$9⅛	9⅛	9⅛	
Becker B p	z50	$6	6	6	
Bell Canad	20603	$48¾	48⅛	48¾	+ ¼
Bell A pr	200	$49	49	49	+1⅛
Bell B pr	z75	$48⅜	48⅜	48⅜	
Bell D pr	300	$49⅞	49⅝	49⅞	+ ½
Bell 2.28	2850	$26¾	26⅜	26¾	+ ⅜
Bell I 80	2025	$20½	20½	20½	
Bell Can W	42825	345	320	330	+10
Beth Cop A	1642	$13⅛	13	13	— ¼
Bl Hawk	2300	17	17	17	+ ½
Block Bros	1300	$5¼	5⅛	5⅛	
Bomac A	200	475	475	475	
Border C	500	220	220	220	+ 4
Bovis Cor	8400	63	62	62	— 2
Bow Valy	12500	$19¼	18⅛	18½	— ¾
Bow-m pr	z70	$33⅛	33	33	
Bralor Res	3824	325	315	325	+10
Bramalea	100	$6	6	6	
Brameda	7039	135	130	135	+ 4
Brascan A	5857	$11⅞	11¾	11¾	— ⅛
Brscn 8½ p	800	$26¾	26¼	26⅜	+ ⅛
Brenda M	10770	$10½	10⅛	10½	+ ¼
Bridger	3050	$8	7⅞	8	
Bright A	100	$6	6	6	
Brinco	135	380	380	380	+ 5
BCFP	300	$25½	25⅛	25⅛	— ⅜
BC Phone	5515	$12⅞	12¾	12⅞	+ ⅛
BCPh4½ p	100	$51	51	51	+ 1
BCPh4¾ p	z10	$53¼	53¼	53¼	
BCPh4.84	350	$13½	13⅜	13⅜	— ⅜
BCP 10.16 p	100	$28¼	28¼	28¼	— ¼
BCP 2.32p	10400	$27⅞	27¾	27¾	— ⅛
Broul Reef	1500	22	22	22	+ ½
Brunswk	2090	$6	5⅞	5⅞	— ⅛
Budd Auto	4780	$6	6	6	
Budd A w	300	175	160	170	+25
Bulora Cor	24050	13	7	7	—4½
Burns Fds	8000	$10¾	10¾	10¾	— ⅛
Bushnell	3550	$6¼	6¼	6¼	+ ¼
CAE A	300	$8½	8½	8½	— ¼
CFCN	5650	$11¼	11⅛	11¼	
Cad Fry	7780	$8⅞	8¾	8¾	— ⅛
Cal Pow A	15347	$32⅜	32¼	32¼	— ⅜
Cal P 7½ p	100	$88½	88½	88½	
Cal P 2.36	725	$27¼	27	27¼	+ ⅜
Calmor IB	z200	47	47	47	
Calvrt Die	300	240	240	240	
Cam Mine	5000	38	37½	37½	— ½
Camflo	4500	$12⅜	12	12	— ¼
Camp RL	1250	$30¼	30	30⅛	+ ⅛
Campau A	z80	385	385	385	
Can Cem A	499	$8	8	8	+ ⅛
CDC pr B	630	$101¼	101	101¼	+ ¼
Can Malt A	100	$18¼	18¼	18¼	+ ¼
C Nor West	6428	$7⅛	6⅞	7	— ⅛
Can Perm	1614	$18⅛	18⅛	18⅛	
CPerm6¾	2310	$26	25¾	26	+ ¼
C Safway p	z10	$81¼	81¾	81¾	
CS Pete	5800	290	281	281	— 9
Can Trust A	1036	$23⅞	23⅞	23⅞	
C Trust 7¼	405	$20¼	19⅞	19⅞	— ⅜
C Tung	13308	$9⅛	8⅞	9	
C Cablesy	420	$13¾	13⅜	13⅜	— ⅛
Cdn Cel	4815	$7¼	7	7⅛	+ ⅛
C Curtis	1000	41	41	41	— 1
C Hidrogas	2600	170	170	170	
C Homestd	3500	$6½	6½	6½	+ ⅛
C Hydro	2400	$8½	8¼	8⅜	+ ⅛
CI Bk Com	3264	$24½	24¼	24½	+ ⅛
CIL	250	$18⅞	18⅞	18⅞	— ⅛
CI Powr A	1500	$21½	21⅜	21½	
CLI Pete	3000	32	32	32	
C Manoir A	1540	385	385	385	+ 5
C Merrill	4800	$15	14¼	14⅞	+ ⅜
CNat R	300	460	460	460	—10
C Occdental	650	$15⅜	15¼	15¼	— ⅛
C Ocdntl p	z90	$27¼	27¼	27¼	
CP Inve	1620	$19⅝	19½	19½	
CP Inve pr	z55	$38⅞	38⅞	38⅞	
CP Ltd	30500	$17⅞	17⅝	17¾	— ⅛
CPL A p	133	$9½	9½	9½	
C Reserve	5600	490	480	485	
Cdn SupO	896	$40½	40½	40½	— ⅛
Cdn Tire A	1297	$39¾	39½	39½	— ⅛
C Utilties	1400	$13½	13⅜	13⅜	
Cominco	1575	$37¾	37⅝	37⅝	— ⅜
C Holiday I	900	415	400	415	+25
Con Bath	500	$29	29	29	— ¼
Con Gas	3160	$14¼	14⅛	14⅛	— ⅛
Crush Int	172	$8⅛	8⅛	8⅛	+ ⅛
Can Perm a	200	$26	26	26	+ ¼
C South	115	$35	35	35	+ ½
CTrst a	100	$24	24	24	
C Cel	700	$7¼	7⅛	7⅛	+ ⅜
C Imp Bank	925	$24½	24⅜	24½	+ ⅛
CIL	393	$18¾	18¾	18¾	— ¼
C Int Pw	2750	$21½	21⅜	21½	
CP Inv	300	$19½	19½	19½	— ⅛
CPI pr	100	$39	39	39	+1
Cdn Tire A	800	$39⅝	39½	39½	— ⅜
Canron	2150	$21¼	20½	20¾	— ½
CPLtd	6255	$17⅞	17⅝	17¾	
Carl Ok	3579	299	295	297	+1
Celanese	1000	375	370	375	—15
Cent Dyn	3000	75	65	75	+15
C East a	4300	$14	14	14	+ ¼
Cfcn Ifd	300	$11¼	11¼	11¼	+ ¼
Chieftain	200	$11⅝	11⅝	11⅝	— ⅜
Cominco	1575	$37¾	37⅝	37⅝	— ⅜
C Holiday I	900	415	400	415	+25
Con Bath	500	$29	29	29	— ¼
Con Gas	3160	$14¼	14⅛	14⅛	— ⅛
Crush Int	172	$8⅛	8⅛	8⅛	+ ⅛

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Casidy A p	100	$6⅛	6⅛	6⅛	— ⅛
Celanese	1600	380	370	375	—15
Celan 175 p	z100	$16⅜	16⅜	16⅜	
Ctl Est A	81	$13⅜	13⅜	13⅜	
Ctl Fund A	600	$6⅛	6⅛	6⅛	
Cent Pat	z100	75	75	75	
Charter Ol	300	325	325	325	
Chieftan D	600	$11⅜	11⅜	11⅜	+ ⅛
Chrysler	1950	$20¾	20½	20⅜	— ⅜
C S 10¾	200	$11¼	11¼	11¼	
Claiborne	z50	39	39	39	
Coch Will	16000	44	40	44	+ 5
Coles Book	600	$9⅞	9⅜	9⅞	+ ¼
Comb Met	26666	11	11	11	
Cominco	5682	$37¾	37⅜	37¾	— ¼
Com Cap	300	380	380	380	— 5
ComCap Tr	600	$8¼	8	8	+ 4
C Holiday I	81575	415	395	415	+15
Comtech	300	275	275	275	
Coniagas	4200	70	70	70	
Con Chm A	z50	$7⅜	7⅜	7⅜	
Con Bath A	125	$29	29	29	— ¼
Con Bath p	125	$17¼	17¼	17¼	
C Bath 68 w	200	$12⅛	12	12⅛	+ ⅛
Con Bldg	500	264	264	264	+ 2
Con Fardy	2308	345	340	340	
C Durham	2000	73	73	73	— 1
C Morisn	9100	150	147	147	
Cons Prof	1000	21	21	21	
C Rexspar	3000	88	88	88	— 1
Con Textle	300	186	186	186	
C West P	1000	300	300	300	
Con Distrb	1250	285	284	284	— 1
Cons Gas	9128	$14⅜	14⅛	14¼	+ ⅛
Conwest	600	320	315	315	— 5
Cop Fields	6166	235	225	235	+ 5
Corby B	100	$17¼	17¼	17¼	— ¾
Cornat Ind	1200	$5¼	5⅛	5⅛	— ⅛
Coseka R	11050	455	445	450	+10
Costain R	550	$9⅜	9⅜	9⅜	
Courvan	5000	7	7	7	+ 1
Craigmt	900	$5¾	5¾	5¾	
Crain R L	z100	$9	9	9	
Crestbrk	100	400	400	400	—15
Crow Nest	483	$39⅞	39⅛	39⅞	+1⅜
Crush Intl	874	$8¼	8⅛	8¼	+ ⅛
yprus	1900	$11⅛	10¾	11	— ¼
DRG Ltd A	1600	495	485	485	+ 5
Dale-R	100	$10¼	10¼	10¼	+ ¼
Daon Dev	1800	$10¾	10⅝	10¾	+ ⅛
Daon A	700	$6¾	6¾	6¾	
D Aragon	3000	20½	20	20	— 1
Datline	300	405	405	405	+ 5
Decca R	4900	$7⅛	7	7	
Delhi Pac	5000	16	16	16	
Denison	6328	$54	52⅞	53½	+ ½
Dicknsn	13100	$5¼	5	5	+ 5
Digtech	z50	37	37	37	
Discovry	2000	59	59	59	+ 2
Dist Tr A	300	$6⅜	6⅜	6⅜	+ ⅛
Domain I	6180	$5⅜	5⅛	5⅜	
Dome	150	553	53	53	+ 1
Dome Pete	4228	$41⅜	41⅛	41⅛	— ¼
D Bridge	380	$19¼	19	19	— ¾
D Explor	2000	14½	14½	14½	+ ½
Dofasco A	1050	$26¼	25⅞	26¼	+ ¼
D Scotish p	300	$25¾	25¾	25¾	+ ⅜
Dom Store	10710	$14⅝	14½	14⅝	— ⅛
D Textie A	1000	$7¾	7⅜	7¾	
Domtar	6415	16	15¾	16	
Donlee M	100	$10	10	10	
Douglas L	3000	235	230	235	—15
Dr Mc C A	720	$11⅜	11½	11½	
Dunde Pal	8000	70	68	70	+ 1
Dunrale	z67	10	1	10	
Du Pont	675	$13⅛	13	13⅛	— ⅛
Dylex Ltd	z2	$7	7	7	
Dylex L A	102	$7¼	7¼	7¼	
E-L Fin	1100	$7⅛	7⅛	7⅛	— ⅛
E-L Fin w	500	50	50	50	— 2
East Mal	10670	260	250	255	+ 5
East Sul A	2240	95	95	95	
Ego Mines	1200	50	50	50	
Electro A	300	265	265	265	
Electro p	100	$40½	40½	40½	—1½
Elks Stors	200	$9¾	9½	9½	— ½
Emco	1600	$5¾	5⅜	5¾	+ ⅛
Extndcar	521	$8¼	8⅛	8⅛	— ⅜
Extd wt	900	290	290	290	
Falcon C	9695	$7	6¾	7	+ ¼
Falcon	9706	$39⅝	39¼	39⅝	+ ⅜
Fed Ind A	z50	$5¼	5¼	5¼	
Fed Pion	z200	$24½	24½	24½	
Fed Pion P	z8	$94	94	94	
Finning T	1050	$14	14	14	+ ½
Foodcrp Lt	z30	405	405	405	
Foodex S	1250	$6⅜	6	6⅜	+ ⅛
Ford Cnda	z15	$92	92	92	
Francana	1900	$6	5¾	6	
Fraser A	z55	$24¼	24¼	24¼	
G&H Steel	800	305	300	300	
Gaz Metr	327	$6½	6½	6½	
G Distrb A	200	$7¼	7¼	7¼	— ⅛
GMC	871	$76⅜	76⅛	76⅛	— ⅜
Genstar L	4265	$22⅜	22½	22⅜	+ ⅛
Gnstar 1.50	150	$22½	22½	22½	— ¾
Gnstar L w	100	$7	7	7	+ ⅛
Gesco Dis	300	310	310	310	
Gnt Masct	10300	110	108	108	— 2
Giant Yk	400	$8½	8½	8½	+ ½
Gibraltar	14110	$7⅛	6⅞	6⅞	
Glendale	1000	101	101	101	— 4
Goldund M	2900	27	25	25	
Goodyear p	280	$30½	30	30	— 3
Granduc	5000	123	120	123	— 6
Granisle	200	$9	9	9	+ ½
Gt Oil Sds	1800	56	5⅞	6	+ ¼
GL Paper	1711	$30¾	30	30½	+ ¼
GN Fin	2000	139	138	139	— 1
Gt W Life	4800	$53¾	53¾	53¾	— ¼
Gt West S	100	260	260	260	
Greyhnd	340	$16	16	16	
Guar Trst	7589	$8	7⅞	8	
Guard Cap	z10	300	300	300	
Gulf Can	9045	$28⅜	28⅜	28½	+ ⅛
Gulfstrem	8000	33	31½	32½	— ½
Hambro C	900	385	380	380	
Hard Crp A	2800	410	400	400	—25
Harlequin	2700	$15	15	15	
H Wood	4500	110	105	110	+ 9
Hawker A	565	465	460	460	— 5
Hayes D A	800	$5¾	5⅜	5⅜	— ⅛
Hedway A	400	280	280	280	+15
Holinger A	500	$31½	31½	31½	+ ½
Home A	9447	$30⅛	30	30	— ⅛
Home B	100	$26½	26½	26½	— ¼
Hud Bay A	3445	$19½	19½	19½	+ ⅛
H Bay Co	2075	$16	15⅞	16	
HB Oil Gas	1333	$34	33½	34	+ ⅛
Husky Oil	16100	$25	24⅜	24⅜	— ⅜
Hydra Ex	z450	23	23	23	
IAC	1200	$16⅛	16	16	— ¼
IAC 4½ p	z10	$57½	57½	57½	
IU Intl	9790	$13⅛	13	13⅛	
IWC Com	1650	150	146	146	— 4
Imasco A	1007	$26⅞	26¼	26¼	— ½
Imasco A p	625	335	335	335	
Imp Life	z1	$100	100	100	
Imp Oil A	7575	$22½	22⅛	22¼	— ¼
INCO A	14030	$33½	33⅛	33¼	— ⅛
Indal	2715	$15½	15½	15½	
Indusmin	500	$11	10¾	11	
Inland Gas	410	$10⅛	10⅛	10⅛	— ⅛
Inter-City	15010	$7	6⅝	6⅞	+ ⅛
Inter C A p	200	$14⅛	14⅛	14⅛	
Inter C B w	6400	405	390	405	+15
Int Div	100	135	135	135	
Intrmetco	200	$6½	6½	6½	+ ½
IBM	86	$297	297	297	+ 2
Int Mogul	212	255	255	255	
I Mogul A	300	$11¾	11¾	11¾	+ ⅛
Interpool	800	$17¼	17¼	17¼	+ ⅛
Int Pipe A	7050	$13¼	13⅛	13¼	
Int Pipe B	500	$13	13	13	
Ipsco	551	$13	12⅝	13	+ ½
Inv Group	150	$6¾	6¾	6¾	— ⅛
Inv Grp A	11900	$7⅛	7	7	
Island Tel	300	$12	11⅞	11⅞	
ISO	1600	145	142	145	
Jannock	150	$8	8	8	
Jannock A	150	$13⅜	13⅜	13⅜	+ ⅜
Jannock D	100	$8	8	8	+ ⅛
Joutel	2000	14	14	14	
K-Tel Intl	200	$5¾	5⅜	5¾	+ ¼
Kaiser Re	10900	$15⅜	15¼	15¼	
Kam Kotia	6400	61	60	60	
Kaps Tran	z250	72	72	72	
Keen Ind	1500	72	72	72	+ 4
Keeprite B	700	$11	11	11	
Kelly D A	100	$5	5	5	
Kerr A A	800	$14¾	14¾	14¾	+ ¼
K Anacon	z388	18	16	18	
Koffler A	21800	$5	480	5	+15
La Luz	300	$7	7	7	+ ⅛
Labatt A	306	$17⅜	17½	17½	
Labatt A p	100	$17⅜	17⅜	17⅜	— ⅛
Lab Min	120	$34	34	34	+ ½
Lacana	23100	490	465	465	—10
Laidlaw A	400	$7	7	7	
Ldl 9¾	750	$10⅛	10⅛	10⅛	+ ⅛
LOnt Cem	2000	350	350	350	
L Shore	z30	240	240	240	
Langis	1000	10	10	10	— 1
Lasitr Km	z375	19	19	19	
Laurasia	3000	55	54	55	+ 1
Lau Fin	150	$7¼	7¼	7¼	
Lau F 1.25	150	$14¾	14¾	14¾	+ ½
Lau Fn 140	z50	$15¾	15¾	15¾	
Lau F 2.00	100	$22½	22½	22½	— ½
Leigh Inst	22200	285	270	272	+ 2
Leons Frn	700	$7	7	7	+ ½
Liberian	100	$16	16	16	
LL Lac	825	150	140	150	+10
Lob Co A	208	300	295	295	
Lob Co pr	300	$23⅜	23⅜	23⅜	— ⅛
Lob Ltd Bp	200	$15⅛	15⅛	15⅛	
Lochiel	22050	165	159	165	+ 9
Loeb M	700	375	370	375	+10
Lost River	900	199	195	199	+ 4
Lytton M	500	43	43	43	
MDS Helth	20000	250	250	250	+ 5
MEPC	5723	$8¾	8¼	8¼	
MICC	8000	$8⅞	8¾	8⅞	
MICC A	500	$27¼	27⅛	27⅛	— ⅛
Maclarn A	500	$30	29⅞	30	+ ⅛
Maclarn B	100	$31	31	31	+ 1
MH Cable	z25	$11⅝	11⅝	11⅝	
Mclan H A	8470	$8⅜	8½	8½	— ¼
MB Ltd	11796	$24½	24¼	24½	+ ⅛
Madsen	z300	52	52	52	
Magna Int	606	$14¾	14⅝	14⅝	— ⅛
Magna A	406	$15¾	15¾	15¾	— ¼
Magnetcs	z100	55	55	55	
Magnum	1000	$23	23	23	
Maher pr	z25	$6	6	6	
Majstc Wil	1500	238	235	238	— 1
Malartic	z50	65	65	65	
M Lf Mills	1700	$35	34½	35	+ ¾
Maritime	497	$19⅜	19¼	19¼	
Mar T 860	700	$9½	9½	9½	— ¼
Mar T 940	1015	$10⅜	10½	10½	— ⅛
Markboro	200	$11¼	11¼	11¼	+ ½
Martin	15500	15	14	15	+ 1
Mass Fer	5433	$20⅞	20½	20⅝	— ⅛
Mas F A	260	$27⅜	27⅜	27⅜	— ⅜
Mas F B	530	$26¾	26½	26¾	+ ¼
Matgmi A	z6	$13¾	13¾	13¾	
McGraw H	550	$5	5	5	
Mc Intyre	1825	$35	33⅞	33⅝	+ ⅜
McLaghin	200	$5⅛	5	5	— ⅛
Melcor	400	480	470	480	+30
Mentor	29405	325	300	315	+15
Mercantil	950	$14	13⅞	14	+ ⅛
Merland E	15700	410	395	410	+ 5
Meta Uran	2000	6	6	6	
Met Stor A	200	$8¼	8¼	8¼	+ ¼
Met Stors p	100	$13½	13½	13½	— ⅜
Met Str 67p	z50	$13½	13⅜	13⅜	
Mindamr	3000	12	12	12	+ 1
Mindustrl	250	$5¾	5¾	5¾	
Minrl Res	z25	135	135	135	
Moffat A	200	$10	10	10	+ ½
Molson A	2680	$17⅛	17	17⅛	+ ⅛
Molson B	z100	$15	14⅞	15	
Mon Inv	100	$5	5	5	— 1
Mon Life	330	$27	27	27	
Monenco A	200	$8⅝	8⅝	8⅝	+ ⅛
Moore	14841	$35⅛	35⅛	35⅝	+ ⅜
Multi Acc	200	325	325	325	
Murphy	200	$7¾	7¾	7¾	+ ⅛
N B Cook	5900	120	105	120	+15
NBU Mine	5600	150	134	150	+20
NSi Mark	1100	25	25	25	+ 6
NaChrs I	1350	$5⅞	5¾	5¾	— ⅛
Nabrs Dig	100	$14⅜	14⅜	14⅜	
Nat Drug	z50	$5¼	5¼	5¼	
Nat Pete	1000	29	29	29	
Nemco	1000	196	196	196	— 4
Neonex	3700	215	212	212	— 3
NB Tel	110	$18	18	18	
NB Tel A p	300	$16½	16½	16½	
N Dimens	8000	72	68	72	+ 2
N Goldvue	9000	14	13½	14	+ 1
N York Oil	1220	91	91	91	+ 1
Newco Fin	z50	$16⅛	16⅛	16⅛	
Newconx	200	400	400	400	— 5
Nfld LP A	200	$13¼	13⅛	13⅛	— ⅜
Newnor	1000	5½	5½	5½	+ ½
Noranda A	6765	$34	33⅜	34	+ ⅜
Norcen	5223	$10¾	10½	10⅝	— ⅛
Norcn 150	350	$18	18	18	— ¼
Norcen w	4300	13½	12	13½	+ ½
NC Oils	41100	$8⅜	8	8	— ⅛
Nor Tel	4438	$32	31⅞	32	+ ¼
N Tecm B w	460	$12⅞	12⅝	12⅞	+ ¼
Northgat	4850	$5⅝	5½	5½	
Northld	500	10	10	10	
Nu-Wst A	6525	$12	11½	11½	— ¼
Nudlama	2250	28	28	28	+ 3
Nufort Res	8000	21½	21½	21½	
Numac	3655	$12⅞	12⅝	12¾	— ¼
OPI A	200	$5⅞	5⅞	5⅞	+ ⅛
OSF Ind	z50	250	250	250	
Oakwood P	1100	134	130	133	— 2
Obrien	8700	120	115	120	+ 5
Ocelot A	200	$8⅞	8⅞	8⅞	+ ⅛
Ocelot B	3725	$8¾	8⅝	8¾	+ ⅛
Okanagan	100	$6⅛	6⅛	6⅛	
Orchan A	2400	245	237	245	+ 8
Oshawa A	2500	365	365	365	
Osisko	5300	23	23	23	
Pac Coper	2000	105	105	105	
Pac Pete	4900	$29¼	29	29	— ⅜
Page Pet	3100	235	230	230	
Paloma P	2061	285	285	285	
Pamour A	15670	440	415	415	—10
Pancana I	1000	108	107	108	— 2
PanCan P	200	$25	25	25	+ ¼
Pango Gld	500	38	38	38	+ 6
Patino N V	25160	$19¾	17¾	18⅞	+1⅛
Pe Ben O	1100	395	380	395	+10
Pembina	11750	425	425	425	
P Dept S	8198	$6⅜	5⅞	6¼	+ ⅜
P Jewl A	2475	$6	5⅞	6	+ ⅛
P Jewl C	100	$5

Magnésium — Pas un mais deux projets

Chromasco hésite entre le Québec et l'Ontario

par Michel Vastel

Ce n'est finalement pas un mais deux projets de construction d'une nouvelle usine de magnésium qui existent au Canada! En effet, le président de Chromasco, M. John Thomas Timmins, a révélé au DEVOIR, au cours d'un entretien privé, que son entreprise:

● Dès 1977, à son usine de Haley en Ontario, pourra fonctionner à pleine capacité et donc produire quelque 12,000 tonnes de magnésium.

● Avant la fin de cette année, Chromasco devra décider où elle situe sa nouvelle expansion, afin d'atteindre, d'ici 1980, une capacité nominale de production de 20,000 tonnes de magnésium.

● Enfin la nouvelle usine de magnésium, qu'elle se trouve près de la mine de dolomite à Haley en Ontario, ou près de l'usine de ferro-silicium à Beauharnois au Québec, devra choisir un procédé de production totalement nouveau ou, à tout le moins, améliorer le système Pidgeon.

Ces projets de M. Timmins confirment donc qu'on se dirige vers une relative pénurie de magnésium et qu'il y a place, au Canada, pour une augmentation sensible de la production de ce métal qu'on associe principalement à l'aluminium pour les besoins de l'industrie automobile et aéronautique.

Les déclarations du président de Chromasco confirment également que la technologie qu'il utilise actuellement à Haley–doit à tout le moins être perfectionnée pour satisfaire aux besoins des clients, notamment les alumineries.

On sait que le 9 mars dernier, LE DEVOIR révélait l'existence d'un projet d'investissement de $80 millions dans la région de la Mauricie pour la construction d'une usine de magnésium sur les bords du Saint-Laurent, d'une capacité de production de 14,000 tonnes, et d'une petite fonderie, à Shawinigan même. L'ensemble du projet apportait 400 emplois à une région très durement atteinte par le chômage.

Selon les renseignements obtenus par LE DEVOIR, le ministère de l'Expansion économique régionale à Ottawa aussi bien que le ministère de l'industrie et du Commerce à Québec montraient peu d'empressement envers ce projet qui leur a été soumis voici plus de 18 mois. Quant à la SGF, pressentie comme partenaire, elle n'avait jamais commencé à négocier sérieusement quelque arrangement financier avec le promoteur, une importante société belge dont les actions sont cotées aux bourses de Bruxelles, Francfort et New York, et dont le chiffre d'affaires tourne autour de $350 millions.

Depuis ce temps cependant, le ministre d'État au développement économique, M. Bernard Landry, semble suivre le dossier de très près et il s'est d'ailleurs dit "intéressé au plus haut point".

M. John Timmins a pour sa part confirmé qu'il s'oppose à ce projet des concurrents européens, principalement du fait que cette concurrence sera soutenue, en partie, par des fonds publics. "Si le Canada a intérêt à augmenter sa production de magnésium, déclare M. Timmins, notre compagnie a les ressources pour cela". Il rappelle, pour appuyer ce qu'il avance, que la production de l'usine de Haley a été considérablement améliorée depuis qu'il l'a rachetée de Dominion Magnesium, une filiale de Falconbridge Nickel Mines en 1970. Il faut toutefois préciser que, depuis cette date justement, la production globale de magnésium a été considérablement réduite. Alors que Dominion Magnesium produisait 10,600 tonnes en 1969 et 1970, la production de Chromasco variait d'un minimum de 5,600 tonnes en 1972 à un maximum de 6,300 tonnes en 1973 et 1974. Il faut également ajouter que les droits de douane sur les importations de magnesium au Canada sont tombés de 14% en 1969 à 5% depuis 1972. Aux États-Unis par exemple, ces droits sont de 20%.

Il semble que depuis qu'il a pris possession de cette usine à Haley, M. Timmins se soit surtout attaché à y développer la production de métaux non-ferreux destinés à des marchés très spécifiques, comme le calcium, le barium, le strontium, le thorium, le zirconium etc.

Quant au magnésium, Chromasco vend sur des marchés assez spécialisés à travers le monde. M. Timmins affirme que ses clients se trouvent partout dans le monde, aux États-Unis d'abord, où il a vendu près de 5,000 tonnes en 1968, mais seulement 1,000 tonnes l'an dernier, en Amérique du sud, en Europe, principalement en Grande-Bretagne et en France.

Au Canada, M. Timmins n'a jamais prétendu vendre plus de 2,500 tonnes, et pour des marchés spécifiques. Il semble par exemple que Chromasco fasse peu de livraisons aux industries aéronautiques même si la composition de son conseil d'administration pourrait laisser penser le contraire: deux administrateurs sont en effet l'un, M. John Duquet, conseiller général et vice-président de Canadair, l'autre, M. John A. Timmins, vice-président, marketing et ventes, de De Havilland. Selon le président de Chromasco le magnésium de Haley se retrouve surtout dans des produits de consommation courante comme les scies à chaine, des pièces de moteurs hors-bord ou de motoneige. Les quantités vendues à Alcan sont infimes par rapport à la consommation globale de l'aluminerie canadienne.

Devant l'augmentation de la demande mondiale, Chromasco éprouve le besoin de construire une nouvelle usine de magnésium pour prendre une part plus importante du marché. Son projet d'expansion n'est pas nouveau puisque M. Timmins a révélé au DEVOIR qu'il en a informé le ministère de l'Industrie et du Commerce, dans un mémoire "confidentiel", et ce "du temps de M. Saint-Pierre".

M. John Timmins affirme qu'il produit un magnésium d'excellente qualité, dont la pureté peut atteindre le degré exceptionnel de 99.5% pour des clients français et britanniques. Il ne cache pas non plus que la technologie du docteur Pidgeon lui cause quelques problèmes. Dans son dernier rapport aux actionnaires, il déclarait d'ailleurs qu'il est... "à effectuer une révision de ses méthodes de production et il apporte sans cesse des améliorations aux installations".

Les adversaires du projet "Magnésium-québécois", présenté par les investisseurs européens et basé sur une technologie encore secrète développée à Bolzano, petite ville des Alpes italiennes, rappellent constamment que la demande mondiale n'est pas suffisante pour justifier un tel investissement. M. Timmins pour sa part ne nie pas que le marché va aller s'améliorant mais on peut aussi douter que Chromasco soit capable de profiter de la croissance de la demande. En effet, alors que la demande mondiale d'aluminium a crû de 25%, la production de Chromasco de magnésium, qui devrait suivre la même courbe, a été loin de réaliser la même performance. Même en 1976, l'usine de Haley n'a produit qu'à 50% de sa capacité.

M. Timmins tient beaucoup à construire son usine de magnésium, ou à agrandir la production de Haley de 8,000 tonnes. 75% de la production de l'usine de Beauharnois en ferro-silicium servent en effet à alimenter la production de magnésium. Chromasco vient d'investir $9 millions pour construire une nouvelle fournaise à Beauharnois, sans compter un autre investissement de $8 millions, l'an dernier, pour la protection de l'environnement.

M. Timmins estime que Québec devrait y penser à deux fois avant de lui "imposer" un concurrent. Sa compagnie est entièrement québécoise et emploie 322 personnes à l'usine de Beauharnois et 90 personnes dans son somptueux siège social, au 20ème étage de l'édifice de l'Alliance, rue Sherbrooke à Montréal.

C'est à ce siège social qu'a été entièrement dessinée et conçue la nouvelle fournaise de Beauharnois. C'est là encore que la famille Timmins vient de mettre sur pied une nouvelle société, N.A. Timmins Ltd, spécialisée dans la gestion des portefeuilles de placement. C'est l'une des rares sociétés du genre à être équipée de son propre centre d'ordinateurs.

Chromasco vient également de rapatrier, au Québec, le contrôle d'une petite entreprise de Toronto, Industrial Adhesives, qui possède deux usines à Montreal et Toronto.

Le président de Chromasco refuse toutefois de se commettre davantage quant à son projet d'expansion. Il promet une réponse "avant la fin de cette année". L'usine de ferro-silicium (nécessaire à la fabrication du magnésium) et le coût de l'électricité québécoise, sont autant de "bonnes raisons de choisir le Québec". La mine à ciel ouvert de dolomite, à Haley, avec sa capacité de production de 350 tonnes de minerai par jour, est aussi une "bonne raison" de choisir l'Ontario...



M. John Thomas Timmins, président de Chromasco: "La concurrence, oui mais pas avec des fonds publics"... (Photo Alain Renaud)

Pourquoi l'Alcan n'achète pas son magnésium au Canada

M. Roger Phillips, président de la Société d'électrolyse et de chimie Alcan, a formellement déclaré au DEVOIR que si son entreprise achète son magnésium aux États-Unis, c'est que l'Alcan "n'a pas trouvé au Canada un fournisseur pour un produit de qualité et à des prix concurrentiels."

M. Phillipps s'est refusé à préciser quelle quantité de métal son entreprise importe chaque année. On estime cependant, dans les milieux informés, que les achats de magnésium d'Alcan représentent environ 4,000 tonnes par année. 90% des achats sont consommés dans les usines canadiennes de l'entreprise.

Sans accepter de s'engager davantage, le président de Secal admet que la présence d'un fournisseur satisfaisant au Canada pourrait entrainer une réévaluation de la situation. Alcan jouit actuellement d'un contrat à moyen terme avec Dow Chemical qui lui garantit ses approvisionnements en magnésium. Il s'agit cependant d'un métal fréquemment réquisitionné par les industries de la Défense Nationale et l'Alcan se trouve ainsi à la merci d'un embargo du gouvernement américain sur les exportations de magnésium.

Il semble de plus que la politique de l'Alcan soit généralement de s'approvisionner sur place. Ainsi, se trouvant l'un des plus gros acheteurs canadiens de ferro-silicium, elle l'achète de Union Carbide à Chicoutimi.

Le propre père de M. Phillips, qui est lui-même ingénieur consultant, a eu l'occasion de visiter l'usine de magnésium de Bolzano avec un représentant de l'Alcan. Selon les visiteurs, le procédé "Bolzano" de réduction du magnésium, pour une usine de la taille de celle qui est projetée à Trois-Rivières (14,000 tonnes), semble le meilleur de ceux qui soient connus dans le monde.

Chromasco pour sa part a investi depuis deux ans, $200,000 dans une étude sur toutes les technologies de production du magnésium. Malgré sa proposition de signer un "secrecy agreement", Chromasco n'a jamais pu obtenir l'autorisation de visiter l'usine en Italie.

Selon les spécialistes qui ont étudié le procédé italien pour l'Alcan, il ne produit aucune pollution. Il est meilleur et moins onéreux que les autres procédés connus, comme celui de Pechiney. Rappelons d'ailleurs qu'une étude du MIC québécois a conclu que le procédé italien procurait un avantage de $250 la tonne de magnésium soit un gain de $3.5 millions par année, sur le procédé Pechiney.

Si Alcan décidait un jour d'acheter son magnésium au Canada, cela représenterait une diminution de près de $8 millions du déficit commercial du Québec puisque le magnésium se vend aujourd'hui 96 cents la livre sur le marché mondial.

La mise en faillite de United Asbestos n'a rien à voir avec la politique du PQ

par Michel Nadeau

La décision de la Banque Mercantile de mettre sous syndic les installations de la United Asbestos à Matachewan en Ontario n'a absolument aucun rapport avec la politique du Parti québécois dans le domaine de l'amiante, a déclaré hier au DEVOIR, M. Walter A. Prisco, vice-président exécutif et directeur général de la Banque Mercantile.

Ce dernier a ainsi formellement démenti les affirmations du ministre ontarien des Richesses naturelles, M. Frank Miller qui a soutenu cette semaine que la politique du PQ dans le secteur de l'amiante était responsable de l'arrêt des travaux à la mine du nord de l'Ontario.

Prenant la parole devant une centaine de mineurs en colère en raison de l'inertie du gouvernement ontarien, M. Miller a déclaré que la Banque Mercantile craignait que le gouvernement péquiste ne nationalise les actifs de United Asbestos dans la région de Black Lake. La mine québécoise sert en quelque sorte de garantie pour la réalisation du projet ontarien en plus d'apporter à la compagnie des bénéfices importants.

De l'avis du vice-président de la Banque Mercantile, cette interprétation n'est que "pure spéculation de la part d'un politicien qui nage dans l'eau bouillante."

"Nous avons investi $22 millions dans un projet qui devait en coûter $18 millions mais qui a englouti plus de $49 millions jusqu'à maintenant. Que la compagnie trouve d'autres partenaires; comme banquiers, nous ne voulons pas prendre tous les risques."

Or les mineurs de Matachewan ont demandé à M. Miller de convaincre les autorités de Toronto de s'associer au projet afin de conserver les 300 emplois créés à cet endroit.

La compagnie United Asbestos a vainement tenté de conclure aux États-Unis un accord de financement de $35 millions afin d'assurer le parachèvement des travaux à Matachewan. L'inflation, l'addition d'équipement pour protéger la santé des mineurs et, peut-être des problèmes de "management" seraient responsables de cette poussée des coûts.

La Banque Mercantile a décidé de fermer le robinet et les dirigeants de la compagnie ont été prévenus qu'ils devront trouver d'autres fonds ailleurs.

Assez curieusement, United Asbestos n'a pas trouvé de groupes intéressés à ce projet qui, selon les données de la compagnie, renferme 30 millions de tonnes de minerai contenant des fibres dans une proportion de 7.5%.

Ce cul-de-sac est d'autant plus surprenant que les deux autres mines d'amiante non-québécoises au Canada, Advocate Mining à Terre-Neuve et Cassiar Asbestos en Colombie-Britannique ont vu leur cours progresser rapidement depuis le 15 novembre dernier. Il importe de préciser toutefois que les trois producteurs non-québécois ne comptent que pour 18% de la production canadienne.

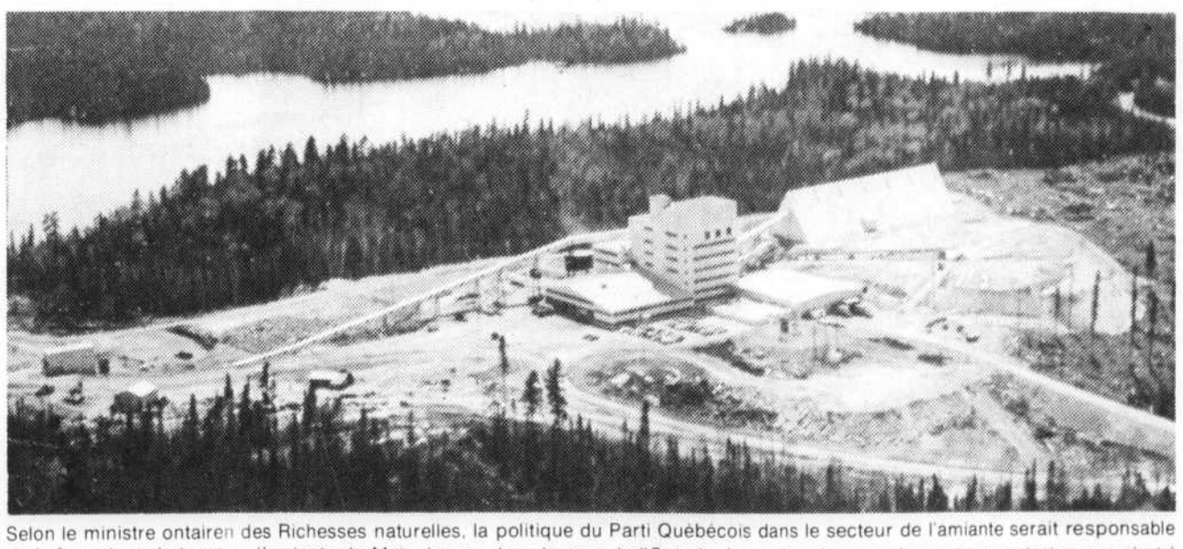
Pis encore, cette impasse financière survient alors que la demande de fibre d'amiante est très forte et au moment où les compagnies réalisent des profits spectaculaires. Les bénéfices nets des cinq producteurs québécois ont dépassé $50 millions en 1976. Il est peu probable que les activités reprennent avant l'automne à Matachewan. Il en coûtera au moins $5 millions pour remettre la machinerie en marche.

Pendant ce temps, la colère gronde chez les mineurs qui dans plusieurs cas ont fait l'acquisition d'une maison à un prix élevé dans cette région située à 40 milles au sud-ouest de Kirkland Lake.

L'injection d'un montant additionnel de $15 millions au cours des deux prochaines années permettait une production de 60,000 tonnes. Par la suite, les expéditions pourraient passer à 100,000 tonnes par an.

Pendant ce temps, United Asbestos continue de toucher des revenus de sa mine à Black Lake. Celle-ci est exploitée par Lake Asbestos, une filiale à part entière du puissant groupe américain Asarco Inc.

Les deux compagnies se partagent les bénéfices. En 1974, la parte nette de United Asbestos fut de $5.5 millions; elle tomba à $1.9 millions lors de la grève de l'amiante en 1975. Les prévisions pour l'exercice qui se terminera à la fin du présent mois seraient d'environ $7 millions soit $1 par action.



Selon le ministre ontarien des Richesses naturelles, la politique du Parti Québécois dans le secteur de l'amiante serait responsable de la fermeture de la mine d'amiante de Matachewan dans le nore de l'Ontario. Les créanciers soutiennent au contraire que c'est à l'absence de contrôle des depenses qu'il faut imputer l'arrêt des opérations.

La valeur aux livres des actifs de Melchers couvre à peine les dettes

La valeur des actifs de Melchers couvre à peine les dettes de la distillerie de Berthierville et la liquidation de la compagnie entrainerait une perte nette pour les quelque 1,700 actionnaires. Plus de 85% de ces derniers sont des investisseurs québécois.

Le bilan déposé cette semaine à la Cour supérieure montre que les créances atteignent $17.7 millions alors que l'actif aux livres serait d'environ $18.2 millions. Ces chiffres ne tiennent pas compte des 1,550,040 actions dont la valeur au marché avant l'arrêt des transactions représente un montant global de $5 millions environ.

Le syndic désigné, M. Richard Messier de la firme Clarkson, Gordon tente toujours de trouver une solution pour résoudre les graves problèmes financiers de la compagnie.

Le passif se répartit ainsi: créances garanties ($15.6 millions), créances non garanties ($1.7 millions) et créances privilégiées ($450,576). La Banque Royale réclame $11.1 millions, le Trust Général du Canada, $4 millions et le Montréal Trust, $429,000. Toutes ces créances sont garanties.

Les deux fabricants de bouteille, Consumer Glass et Dominion Glass, le commerçant en grains James Richardson l'agence de publicité BCP de Montréal sont parmi les principaux créanciers non garantis.

Pour assumer ces dettes, la compagnie dispose de l'actif suivant: des inventaires ($8.1 millions), des comptes à recevoir ($2.2 millions), de la machinerie ($3.6 millions) et le bâtiment à Berthierville ($4.2 millions). Dans les deux derniers cas, il s'agit de la valeur amortie et la disposition de ces actifs pourrait peut-être rapporter une somme supérieure.

Ces montants n'incluent pas les biens de la filiale du Manitoba. Cette usine a bien failli être vendue à $2.6 millions. Toutefois, on ne peut songer récupérer ce montant surtout que cette filiale doit $1.1 million à la compagnie-mère. La filiale spécialisée dans la vente de vins, Italvine doit également $160,000 à Melchers. Il n'est pas certain que ces deux créances pourront, dans la conjoncture actuelle, être récupérée.

Si la liquidation des actifs demeure la solution ultime, des accords avec les créanciers et l'arrivée de partenaires avec des "capitaux frais" semblent être le dénouement le plus probable de la crise que traverse présentement la compagnie.

Les documents de la session, sous la Loi sur la faillite, sont signés par le président du conseil, M. Claude Frenette et le président de la compagnie, M. Ian Wilson-Smith.

L'or franchit le cap des $150

ZURICH (Reuter) — Les cours de l'or ont dépassé la cote de 150 dollars l'once sur les marchés de Zurich et de Londres et certains opérateurs s'attendent à les voir atteindre 160 dollars l'once.

Coté à 150.12 dollars hier à l'ouverture du marché de Zurich, après avoir clôturé la veille à 148.87 dollars, le métal précieux s'échangeait au même cours au terme d'une journée active.

A Londres, il s'est inscrit à 150.25 dollars au fixing de la matinée, enregistrant une progression de 1.35 dollars par rapport à la veille.

Cette évolution s'explique en premier lieu par un regain d'intérêt de la part d'investisseurs américains, par une reprise de la demande industrielle, et par des commandes de métal destiné à la joaillerie au Proche-Orient.

L'or, qui était tombé à un peu plus de 100 dollars l'once en août, n'avait pas atteint la cote des 150 dollars depuis le 9 septembre 1975. Le métal avait atteint près de 200 dollars l'once à la fin de 1974 à un moment où les investisseurs y voyaient une valeur de refuge dans un climat d'incertitude économique mondiale.

Signalons par ailleurs que la prochaine vente d'or du Fonds Monétaire International, qui aura lieu le 6 avril prochain, s'effectuera suivant le système des enchères classiques comme la précédente. La vente portera sur 525,000 onces, quantité fixée pour les ventes mensuelles qui ont remplacé depuis mars les systèmes des enchères toutes les six semaines, qui portaient sur 780,000 onces.

La vente de mars avait été effectuée à des prix allant de 145.55 à 148 dollars par once, les plus élevés enregistrés depuis le début des ventes en juin 1976.

PLACEMENTS RECOMMANDÉS

Prospectus sur demande

VILLE DE LAVAL, 9¾%
échéant le 1er avril 1987

VILLE DE GRANBY, 9¾%
échéant le 1er avril 1987

VILLE DE ROSEMÈRE, 9¾%
échéant le 4 avril 1987

BELL CANADA, 9.40%
échéant le 15 février 2002

ROY NAT LTÉE, 8¾%
échéant le 15 avril 1982

PRIX: 100 et l'intérêt couru, s'il y a lieu

Téléphone: (514) 845-1152

MAISON FONDÉE EN 1901

MEMBRES
BOURSE DE MONTRÉAL
BOURSE DE TORONTO
ASSOCIATION CANADIENNE DES COURTIERS EN VALEURS MOBILIÈRES
QUÉBEC • MONTRÉAL • TORONTO

RENÉ T. LECLERC INCORPORÉE
SUITE 500, 800 EST, BOUL. DE MAISONNEUVE, MONTRÉAL, P.Q. H2L 4L9

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

MEUBLES DE BUREAUX
VENEZ CHOISIR VOTRE AMEUBLEMENT SUR LES LIEUX
STATIONNEMENT
Canada Dactylographe Inc.
7035 AVE. DU PARC
270-1141

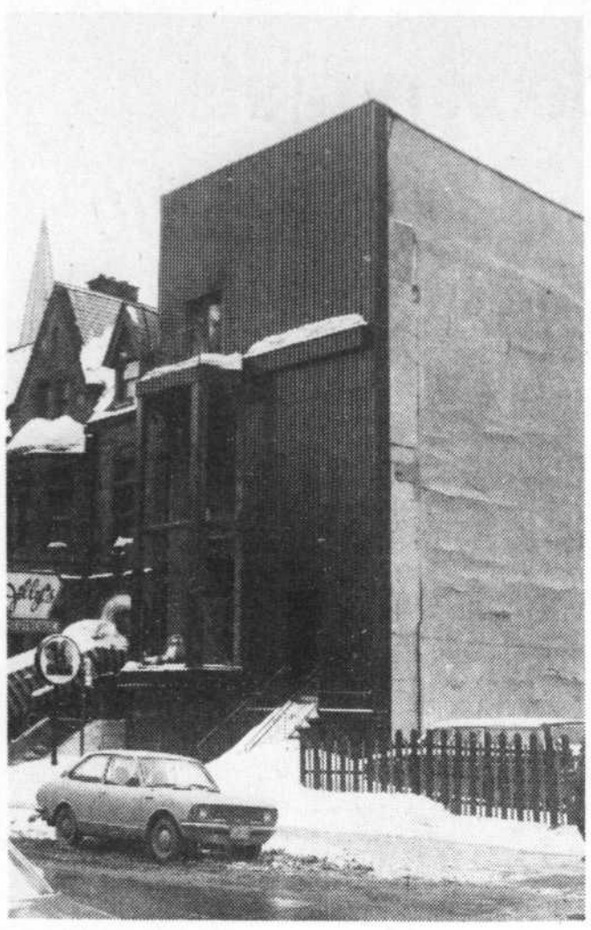
Brevets d'invention
MARQUES de COMMERCE
Robic, Robic
ET ASSOCIÉS
2100, rue DRUMMOND
Montréal H3G 1X5 288-2152

721-9630
ENTREPRENEUR-ÉLECTRICIEN
JEAN K. MALOUF INC.
entretien industriel - commercial résidentiel
Plus de 25 ans d'expérience
Bureau
6305, 25e Ave, Rosemont
Montréal

ANNONCEZ DANS LE DEVOIR, QUELQU'UN VOUS LIRA

NETTOYEUR P. M.
Service d'une heure au comptoir
Service de chemises
8309 ST-DENIS
381-1322





Une question de style

Curieux contraste entre le précieux du style victorien et la ligne "entrepôt". Il s'agit pourtant de la même maison portant les numéros 1430-32 rue Bishop, à Montréal. La photo de gauche a été prise en novembre 1973, celle de droite tout récemment. Selon les responsables du service d'habitation et d'urbanisme, cet exemple était la nécessité d'ajouter des exigences aux règlements de zonage existants. L'esthétique peut varier suivant les entrepreneurs, propriétaires ou architectes mais ce service municipal croit que, pour protéger certains ensembles, un consensus pourra facilement s'établir, en fonction du danger de défigurer certaines parties de rues au cachet bien particulier.

Un arbitre tranche un litige au sein d'une étude d'avocats

par Clément Trudel

Il y a plus de neuf ans, quatre avocats rompaient leur association. Depuis, trois des membres de l'étude Brière, Paquette, Reeves et Longtin sont devenus juges mais un "long et laborieux" arbitrage vient tout juste de se terminer, qui force les juges Paul Reeves (Cour supérieure à Montréal) et Jean Longtin (Sessions de la paix à Montréal) à verser à leurs ex-partenaires $32,425.

Au centre du litige: 1825 dossiers traités par l'étude de la rue Saint-Jacques au moment de sa dissolution — surtout des affaires d'assurances — et une "situation ambiguë et incertaine" que les trois arbitres estiment être due à l'absence de définition précise de l'association, "dont chaque associé doit porter la responsabilité".

Au bureau du syndic du Barreau, un porte-parole de Me Claude Boisvert a déclaré qu'aucune trace de correspondance ne subsistait dans ses dossiers quant à une correspondance de Me Brière (aujourd'hui juge au tribunal du Travail) avec les bâtonniers Moisan, Viau, Robert et Grondin et que l'arbitrage et la décision remontant au 3 mars 1977 ne relèvent pas du Barreau à proprement parler.

Agissant comme "amiables compositeurs", les trois arbitres: Mes Émile Poissant, Charles-J. Gélinas et Pierre Legrand rejettent l'hypothèse de la mauvaise foi des démissionnaires Longtin et Reeves et attribuent plutôt aux activités politiques de Me Brière — qui abandonna le parti libéral en octobre 1967 et se joignit au Mouvement Souveraineté-Association de René Lévesque — la valeur de goutte d'eau qui aurait fait déborder le vase et précipité le départ de Me Paul Reeves et Jean Longtin.

Le conseil d'arbitrage n'attribue ni dommages réels ni dommages moraux à Me Claude Paquette et à Me Brière qui auront toutefois droit, dans les 90 jours suivant le prononcé de la sentence, à plus de $32,000 y compris $15,332.60 payables par Me Reeves (5% d'intérêt au 29 novembre 1972) et $7,265.44 que devra débourser Me Longtin, au même taux d'intérêt. Le conseil signale que, même si les faits allégués remontent à décembre 1967, l'arbitrage n'a vraiment fonctionné qu'à compter de novembre 1972 avec des délais "excessifs" dus parfois à des circonstances dites incontrôlables. Outre ces sommes, Me Reeves paiera $3,000 et Me Longtin $1500, sans intérêt, en guise de compensation pour frais juridiques et comptables. En principe toutefois, chaque partie devra assumer l'expertise comptable commandée par elle, les arbitres accordant le strict minimum de frais pour l'intervention des comptables RCMP et associés (Raymond, Chabot, Martin, Paré) en vue d'établir le montant de l'actif de l'étude au moment de sa dissolution.

Cet arbitrage a fonctionné par à-coups. Il doit à une intervention du juge en chef Deschênes, au printemps de 1976, d'avoir franchi sans encombre le stade ultime; il fallait alors faire concorder les horaires de juges et d'avocats tout aussi occupés les uns que les autres.

Même si les "demandeurs" Brière et Paquette avaient désiré la présence d'un sténographe, les témoignages rendus n'ont pas été pris en sténographie.

Ainsi que le rappelle la sentence, il a fallu 20 séances d'enquêtes, 160 pièces diverses, 400 pages de notes et autorités, 100 pages de contestations écrites, des centaines de pièces de correspondance et d'appels téléphoniques pour en arriver à compléter l'enquête.

Les arbitres ont été à même d'évaluer à $192,481.92 la valeur de 1,016 dossiers en litige et ils en font la répartition suivant les honoraires moyens touchés par les partenaires en 1966, année précédant la dissolution.

La décision retient aussi le principe que "les affaires importantes sont les plus rémunératrices justement parce que plus longues et plus difficiles".

Ce problème de la formation et de la dissolution d'associations entre membres du Barreau, surtout si les partenaires n'en précisent pas les termes par écrit, est susceptible d'affecter tôt ou tard chacun des 5,800 avocats du Québec. Aussi, l'un des requérants, Marc Brière, a-t-il insisté maintes fois depuis 1970 sur la nécessité d'entamer une étude pouvant être utile à toute la profession. Pour l'instant, il ne semble pas que le Barreau et son conseil général se soient arrêtés favorablement à considérer la mise en route d'une telle étude. Ainsi, l'avis de six semaines donné par Mes Reeves et Longtin à leurs associés était-il suffisant, pouvait-il donner ouverture à des inconvénients infranchissables en un si court laps de temps?

Les arbitres disent déplorer la futilité des efforts tentés par les intéressés pour en venir à un accord et l'affrontement qui s'ensuivit. Ils ne retiennent pas l'hypothèse d'un geste qu'auraient posé MM. Reeves et Longtin "en vue de causer préjudice" à leurs ex-associés. "Si les intéressés avaient employé les six dernières semaines de 1967 à liquider les actifs de la société ou tout au moins à s'entendre sur les conditions de telle liquidation, les inconvénients... auraient été réduits au minimum", notent les arbitres. Suivant la prétention de Me Paquette et de Me Brière, leurs collègues Longtin et Reeves, au lieu d'attendre le partage à l'amiable de dossiers, entre le 27 et le 31 décembre 1967, avaient choisi de déménager dans leurs nouveaux bureaux les dossiers traitant des affaires les plus intéressantes.

Avaleur de bicyclette

PARIS (Reuter) — Croquant sans peine une tasse et sa soucoupe, M. Mangetout confie entre deux bouchées de porcelaine, qu'il s'attaquera bientôt à une bicyclette.

"Ce sera une bicyclette pour enfant. Je commencerai par le guidon et à raison d'environ deux cents grammes à l'heure, j'en aurai pour deux semaines", a déclaré mardi ce participant au onzième festival des records fantastiques qui s'ouvrira samedi à Paris.

Coupe-chou habilement saisi entre les doigts de pied, un autre "exposant" rase prestement un volontaire après avoir encouragé un Belge solidement bâti à soulever deux cent kilos avec les dents.

Insensible au spectacle de plusieurs gaillards qui embrassent des serpents ou s'enfilent des aiguilles dans les joues, un antillais s'endort tout recroquevillé dans une petite boite hermétique. La condensation sur les parois montre qu'il respire bien. Inutile de lui demander une interview.

Cadeaux "scandaleux" de $38,439 de la Ville au club des Alouettes?

L'opposition n'a pas pu savoir, jeudi soir, les raisons qui ont poussé Montréal à radier une somme de $38,439 due par le club de football des Alouettes à la ville. Sur une question de privilège, le conseiller Gaétan Lebeau a déclaré inacceptables les raisons invoquées par le chef du contentieux de la ville pour ne rien dévoiler à ce sujet, de sorte que la résolution adoptée par le comité exécutif (25 janvier 1977), acceptant $6,236 comme quittance finale d'une dette de près de $45,000 demeure, aux yeux de l'opposition, un cadeau scandaleux à une entreprise privée. L'opposition soupçonne même une entente mystérieuse là-dessous.

Les Alouettes avaient reçu un compte d'environ $44,000 de la ville pour payer les frais d'exploitation du stationnement de l'autostade, en 1975-76 et en 1976-77.

Me Jean Péloquin, dans une lettre datée du 7 mars, adressée au président du comité exécutif, M. Gérard Niding, soutient qu'il serait contraire aux intérêts de la ville "de révéler publiquement les motifs d'une transaction sur un litige et que le cas particulier des Alouettes ne doit pas faire exception". Me Péloquin invoque le privilège de confidentialité entre avocat et client et rappelle la directive adressée par l'exécutif (23 février) aux chefs de service, les mettant en garde contre tout bris de la confidentialité des opinions qui sont transmises par le contentieux.

Le maire Drapeau a souligné qu'il pouvait se faire, dans l'abstrait, qu'ayant étudié toutes les facettes d'un dossier, le contentieux tranche pour un règlement hors cour, parce que la cause de la ville pouvait ne pas se révéler aussi solide qu'il n'y paraissait tout d'abord.

Le conseiller Lebeau et, derrière lui, six autres membres de l'opposition, n'en considèrent pas moins comme farfelue cette attitude voulant que les conseillers et les citoyens dans leur ensemble se "mêleraient de choses qui ne les regardent pas" en voulant fouiller ce dossier d'un "cadeau" aux Alouettes.

Le conseiller Berthelet, par exemple, s'insurge contre "une mentalité qu'on essaie de nous faire gober et qui consisterait à faire confiance à tout le monde". Quant à Marius Minier, il dit ne pas pouvoir se permettre de "laisser passer cette chose-là sans élever la voix".

Pour revaloriser l'école publique

L'Association des directeurs d'écoles de Montréal (ADEM) tiendra son Congrès annuel les 30, 31 mars et 1er avril prochains à l'hôtel Hilton de Dorval. Les membres du personnel de direction des écoles du secteur francophone de la CECM se pencheront alors sur la question de la "Revalorisation de l'école publique".

Ils aborderont ce thème d'actualité sous deux optiques différentes mais complémentaires, à savoir: "Valeurs et milieux vs paix scolaire" et "Ressources et structures vs revalorisation". Ils approfondiront en atelier ces dimensions de façon à en arriver à définir ce que doit être l'école publique.

Des conférenciers de marque ont été invités à cette rencontre afin de lancer et d'alimenter les débats. C'est ainsi que, le mercredi 30 mars à 20 heures, le docteur Hans Selye traitera du stress chez les administrateurs scolaires.

Le lendemain, M. Paul Tremblay, président du Comité catholique du Conseil supérieur de l'éducation, viendra faire valoir son point de vue sur la nécessité de revaloriser l'école publique tandis que le président de la CECM, le docteur Luc Larivée, fera connaître les visées de la Commission des écoles catholiques de Montréal à cet égard.

M. Jacques-Yvan Morin, ministre de l'Éducation, prononcera une allocution le vendredi 1er avril dans le cadre d'un déjeuner-causerie. M. Jean-Pierre Hogue Ph. D., professeur agrégé à l'Université de Montréal, parlera le même jour de l'influence des structures sur la gestion des écoles.

COURS D'ANGLAIS

Programmes intensifs de langue dans un milieu anglophone. Université catholique. Coéducationnelle. Divers cours avec laboratoire.

Aussi un institut de TESL pour le Professeur d'Anglais.

Écrivez à:

INTERNATIONAL STUDENT PROGRAM
ST.MICHAEL'S COLLEGE
WINOOSKI, VERMONT 05404
U.S.A.

DATE LIMITE

Si vous comptez poursuivre vos études chez nous...
LE VENDREDI 1er AVRIL
est la date limite pour la réception des demandes d'admission
à la section de Droit civil de la faculté de Droit, au programme de spécialisation en Psychologie et aux écoles des Sciences de l'Activité physique et du Loisir, des Sciences infirmières (programme de 4 ans) et de Traducteurs et d'Interprètes.
Renseignements: Admissions, Université d'Ottawa, Ottawa K1N 6N5; téléphone (613) 231-3930.

UNIVERSITÉ D'OTTAWA
UNIVERSITY OF OTTAWA

MAÎTRISE EN SCIENCES DE LA TERRE

Programme
Approche globale permettant à l'étudiant d'aborder TOUS LES PHÉNOMÈNES GÉOLOGIQUES DU QUATERNAIRE, y compris le magmatisme, par la méthode de son choix, à savoir: géochimie, géologie appliquée, géologie structurale, géomorphologie, minéralogie, paléontologie, pétrologie, sédimentologie, stratigraphie, etc.

Équipement disponible
Absorption atomique. Analyse thermique différentielle et thermogravimétrique. Laboratoires de lames minces et surfaces polies. Laboratoires de sédimentologie, de pétrologie et de géochimie. Rayons X: diffraction et fluorescence. Spectrographe de masse.

Aide financière
Aide financière éventuelle en offrant un poste d'assistant de recherche ou d'enseignement.

Corps professoral et collaborateurs
Le corps professoral comprend dix professeurs plein temps et peut compter sur la collaboration de plus de quinze spécialistes de l'extérieur.

RENSEIGNEMENTS
Écrire à: M. Gilbert Prichonnet
Directeur du programme
Département des sciences de la terre
UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
Case postale 8888, succursale A
Montréal, Québec. H3C 3P8.
Téléphoner à: Mlle Micheline Lacroix,
(514) 282-7343 ou 7349.

Université du Québec à Montréal

JEUNES PORTEURS DEMANDÉS
pour faire la livraison du journal
LE DEVOIR
à Montréal et en Banlieue
Nos bureaux sont fermés le samedi
844-3361

DEMANDES D'ADMISSION À L'UQAM

Suite à la reprise des activités universitaires, l'Université du Québec à Montréal désire communiquer ce qui suit aux personnes ayant ou voulant déposer une demande d'admission.

1. ADMISSION POUR L'HIVER 1977
Les étudiants ayant déposé une demande d'admission pour l'hiver 1977 recevront sous peu une réponse et les nouveaux admis seront convoqués à s'inscrire pendant la première semaine de cours de la session d'hiver 1977 (du 2 au 6 mai 1977).

2. ADMISSION POUR L'ÉTÉ 1977
L'Université n'offrira pas de cours à l'été 1977 et conséquemment n'admettra aucun étudiant pour l'été 1977.

3. ADMISSION POUR L'AUTOMNE 1977
Nouvelles échéances pour le dépôt des demandes d'admission pour l'automne 1977:

Premier cycle: **1er avril:**
temps complet: tous les programmes
temps partiel: programmes contingentés
1er juillet:
temps partiel

2e-3e cycles: **1er juin:**
temps complet et temps partiel

Pour de plus amples renseignements, s'adresser au Service de l'admission, tél.: 282-7161

Université du Québec à Montréal

LE DEVOIR

Samedi 19 mars 1977

Culture et Société

Cahier 2

John Roberts

Le fédéral ne devrait jamais renoncer à son rôle culturel

Même s'il trouvait quelque intérêt à la révision constitutionnelle, ce qui ne semble guère être le cas, le titulaire du Secrétariat d'État, M. John Roberts, s'opposerait fermement à ce que le gouvernement fédéral abandonne de quelque façon ses activités dans le domaine culturel, au profit d'une augmentation des compétences provinciales.

par LISE BISSONNETTE

John Roberts, murmure-t-on à Ottawa, a comme principale mission d'enseigner au Canada anglais non seulement les bienfaits de la coexistence, mais ceux de l'interpénétration des deux principaux univers culturels du Canada.

Sa façon de parler de "l'identité canadienne" a d'ailleurs des accents parents de ceux de Pierre Elliott Trudeau. Il y "croit passionnément", dit-il. "L'identité canadienne est à la base de l'idée du Canada, un pays civilisé dans ses structures de gouvernement, dans sa tolérance, sa sensibilité, un pays que doivent mieux lier les arts, la culture. On ne vit pas que d'économie".

Loin de lui l'idée de faire servir l'activité artistique à la lutte politique qui s'annonce, ajoute-t-il aussitôt, voyant l'écueil. Mais il maintient que le fédéral a un rôle spécifique, celui d'aider des cultures à s'expliquer l'une à l'autre, "permettre à Michel Tremblay d'être joué à Toronto, amener le théâtre manitobain à Montréal, échanger constamment".

Il lui paraît tout aussi évident que les dynamismes "régionaux" peuvent être cependant mieux soutenus par les provinces elles-mêmes et c'est pourquoi il ne voit pas l'intérêt de modifications constitutionnelles.

Dans son ministère, affirme-t-il sans ambages et malgré les déclarations du premier ministre sur une éventuelle révision constitutionnelle, personne n'est en train de préparer des propositions de négociation. "Étant donné l'expérience des dix dernières années, toutes ces discussions stériles avec les provinces, je ne crois pas plus maintenant qu'auparavant que de tels débats puissent mener à des solutions utiles. Je ne nie pas que tout soit discutable, comme dit le premier ministre, mais je crains un nouveau gaspillage d'énergies".

Autant John Roberts paraît inflexible quant à la permanence du rôle culturel du gouvernement central, aurant il semble en voie de révision d'un des autres rôles les plus importants de son ministère, celui qui touche à l'éducation.

Suite à la page 32



(Photo Alain Renaud)

Faire du Canada un pays plus civilisé

par MICHEL ROY

C'est par l'action et le rayonnement des institutions culturelles du Canada que le Secrétaire d'État souhaite promouvoir "l'unité nationale". Et M. John Roberts, au cours de l'entrevue qu'il accordait au DEVOIR, a beaucoup insisté sur cette notion plutôt abstraite, qu'il a peine à définir du reste, mais qu'il s'efforce d'expliciter, tout comme il s'est récemment employé à le faire lors d'une réunion à laquelle assistaient les représentants des grandes agences: Office national du film, Radio-Canada, Conseil des Arts, Société de développement de l'industrie cinématographique, Musées nationaux, Bibliothèque nationale, Centre national des arts et Archives publiques.

"Comme gouvernement, nous sommes très préoccupés par l'unité nationale, et je crois qu'il y a un grand rôle à jouer dans le domaine des arts."

Aux délégués des agences et sociétés réunis autour de lui, le ministre a dit: "Si vous voulez avoir des augmentations de budget, je vous comprends, mais essayez de justifier votre action en termes d'unité nationale. Faites-moi valoir des projets que je pourrais présenter au Cabinet et dont je pourrais dire qu'ils contribueront à l'unité nationale!"

Car M. Roberts a la nette impression que les agences culturelles "font un peu ce qu'elles veulent". Il déplore un manque de cohérence, une imprécision des objectifs. Automatiquement, les crédits sont renouvelés sans que l'on se préoccupe de savoir vraiment ce qu'elles font pour le pays.

"Alors je leur ai dit que la hausse prévue de 7% est en effet bien modeste compte tenu des charges de plus en plus lourdes qu'elles doivent porter. Si vous voulez davantage, prouvez-moi que des crédits supplémentaires seraient bien utilisés..."

Le ministre, sans proposer une définition claire et nette de l'unité nationale, procède par analogies et cite des exemples pour se faire comprendre.

"Il ne s'agit pas de dire au Conseil des arts de convaincre Michel Tremblay d'écrire une pièce en faveur du Canada et de lui verser une subvention à cette fin. Je voudrais plutôt qu'on joue du Michel Tremblay à Toronto"

Il conçoit l'unité nationale en termes de "rapprochement", de "connaissance réciproque", de compénétration intellectuelle entre les régions. "Il s'agit en somme de faire du Canada un pays plus civilisé, et je ne vois rien de plus indiqué que la culture pour y parvenir. Il faut révéler le pays à lui-même. Mais qu'on me comprenne bien: je ne demande pas et ne voudrais pas que l'ONF se mette à produire des films de propagande. Je voudrais que l'ONF aide le Canada et les Canadiens à se connaître, à s'apprécier, à se civiliser davantage."

Mais comment, dans le domaine de l'information et des affaires publiques, Radio-Canada pourrait-il, tout en reflétant la réalité canadienne — ce que son mandat l'appelle à faire — contribuer également à l'unité nationale?

"Le problème de Radio-Canada, c'est autre chose. C'est une question de "fairness", d'équité dans l'information et l'actualité. Je ne peux pas vous dire que je suis heureux de l'enquête qui va s'ouvrir. Mais je dois vous dire que ce ne sont pas seulement les libéraux, les membres du gouvernement ou les francophones qui se plaignent de Radio-Canada. Je reçois des plaintes tous les jours de partout. J'admets que c'est une affaire difficile et délicate. Mais le meilleur moyen d'analyser cela, c'était encore de confier l'enquête au CRTC."

M. Roberts n'est pas convaincu, quant à lui, que le Parlement doive préciser le mandat d'unité nationale dévolu à Radio-Canada. Mais, s'il y a lieu de le réviser, le CRTC pourra le dire au terme de son enquête. Le cas échéant, c'est au Parlement qu'il appartiendra d'aviser. Dans ce domaine, estime le ministre, il ne serait pas sage de s'en remettre aux seuls parlementaires qui seraient portés à juger la situation à partir d'impressions et d'émotions. C'est pourquoi il croit que l'enquête du CRTC est "le moyen le plus impartial".

Mais pourquoi parler, dans la lettre du premier ministre, d'une commission royale d'enquête sur la radiodiffusion publique?

"Il ne s'agit pas dans ce cas de la seule société Radio-Canada mais de l'ensemble de la radiodiffusion canadienne. Nous avons eu deux grandes enquêtes présidées par M. Fowler depuis 20 ans. La dernière remonte à 10 ans. La situation a changé depuis: nous avons le câble, les satellites et des techniques plus raffinées. Peut-être conviendrait-il de réexaminer tous les 10 ans l'ensemble de la radiodiffusion au Canada, comme nous faisons pour la Loi sur les banques. Il n'y a rien de machiavélique dans cette suggestion."

Le Secrétaire d'État abordera pour finir la question du partage des responsabilités en matière de culture. Jamais, dit-il, le gouvernement fédéral ne quittera ce domaine, mais il est évidemment souhaitable d'établir des relations plus étroites avec les provinces, particulièrement avec le Québec. Pourra-t-on parler de concertation au point que serait mis en place un organisme conjoint? M. Roberts est plutôt sceptique, mais il n'écarte pas cette possibilité. Il espère vivement que l'occasion lui sera prochainement offerte de s'entretenir avec M. Louis O'Neill, ministre des Affaires culturelles du Québec.

"M. O'Neill m'a adressé une carte très gentille à l'occasion de Noël et avait exprimé l'espoir d'une rencontre éventuelle. Je la souhaite vivement. Et je lui ai récemment écrit à ce sujet."

"Il n'y a pas nécessairement de conflit, il n'y a pas nécessairement obligation de choisir entre le fédéral et les provinces, dit-il. Nous avons des ressources limitées et nous faisons ce que nous pouvons. Il en va de même pour les provinces et, si elles dépensaient plus dans ce domaine, cela ne m'agacerait pas du tout. En soi, la culture ne saurait être un facteur de division; nous ne pouvons avoir trop de théâtres, trop de troupes artistiques, trop de production littéraire."

Nommé au Secrétariat d'État, son premier ministère, en septembre dernier, John Roberts ne semble pas avoir été plus ébranlé qu'il le faut, dans ses certitudes, par l'élection québécoise de novembre, ni plus tard par les déclarations piquantes sinon franchement provocatrices du ministre québécois des Affaires culturelles, M. Louis O'Neill.

"Je sais où je me situe et je ne changerai pas d'avis. L'action culturelle du gouvernement fédéral a été une de ses grandes réussites, particulièrement au cours des 25 dernières années. Pourquoi devrions-nous renoncer à quelque chose qui a si bien fonctionné? Même des séparatistes ont reconnu la qualité de ce que nous avons fait. Bien sûr, si la séparation devait se produire, il faudrait y repenser. Mais j'aime autant croire que cela n'arrivera jamais."

Avec son milliard et demi de budget, le Secrétariat d'État partage son action entre la culture, l'aide à l'éducation, les programmes de bilinguisme et d'autres activités touchant à la citoyenneté. On mesure l'ampleur de son implication au plan culturel par les organismes qui lui sont administrativement rattachés, tout en ayant une gestion autonome: la Société Radio-Canada, l'Office national du Film, la Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne, les Musées nationaux du Canada, le Conseil des Arts, la Corporation du Centre national des Arts, la Bibliothèque nationale et les Archives publiques.

En assoyant sa présence dans tous ces domaines, le fédéral n'est pas "intervenu" dans des champs provinciaux, et ne s'est accaparé les affaires de personne d'autre, soutient M. Roberts. Si l'on veut absolument parler de droit constitutionnel, le processus serait plutôt "contraire" selon lui: "l'esprit de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord veut que revienne au fédéral tout ce qui n'est pas explicitement remis aux provinces dans le texte. C'est le cas de la culture et l'action fédérale est bien enracinée, la Galerie nationale relève du fédéral depuis la fin du XIXème siècle, par exemple."

Mais John Roberts n'a aucune propension pour la bataille autour des textes juridiques et c'est presque avec candeur qu'il défend son rôle, malheureux justement de ce que les Québécois aient souvent eu tendance à voir dans le soutien fédéral aux activités culturelles, une intervention indue d'Ottawa.

Se remémorant avec indignation l'époque encore récente et toujours susceptible de renaître où des créateurs acceptant des prix ou des subventions d'Ottawa étaient réprouvés et tout au moins vivement pris à partie dans certains milieux qu Québec, il s'indigne. "Je trouve ça honteux. On n'attaque pas les gens lorsqu'ils acceptent leurs paiements d'assurance-chômage ou leurs pensions de vieillesse qui viennent d'Ottawa, alors pourquoi attaquer les artistes? Ce ne sont pas des propagandistes, ce sont des êtres qui parlent à leur façon à d'autres êtres. Et ils paient leurs impôts comme tout le monde. S'en prendre à eux, c'est exercer une sorte de chantage culturel à rejeter avec force, absolument, même chez les séparatistes les plus passionnés".

Prototype du jeune et brillant député torontois, francophile reconnu, parlant d'ailleurs un français tout à fait acceptable qu'il a appris, avec la gastronomie, sur les routes de France et de Navarre auxquelles il est resté fort attaché depuis ses études à la prestigieuse École nationale d'administration (ENA) de Paris,

John Roberts et le cinéma

Un choix délicat à faire entre culture et commerce

par JEAN-PIERRE TADROS

Employons un euphémisme et disons que le cinéma pose un problème bien particulier au Secrétaire d'État, M. John Roberts. Car rien ne va plus en ce domaine; et ce dernier en est fort conscient même s'il tarde à faire connaître sa politique du cinéma. Mais cela ne saurait tarder, allait-il révélé au DEVOIR lors d'une entrevue; dans deux ou trois mois au plus tard, le Secrétariat d'État aura complété sa nouvelle politique du cinéma.

"Il faut qu'on reconnaisse qu'il nous reste très peu de temps pour résoudre ce problème. Le cinéma n'est pas la seule responsabilité du Secrétaire d'État, et ce n'est pas la plus importante. Et puis c'est un problème qui traîne depuis longtemps. On ne peut donc plus continuer comme cela indéfiniment; il faut prendre des décisions, et on va les prendre, qu'on ait tort ou raison."

Cette déclaration de M. John Roberts sonne naturellement comme un avertissement. Au cours de notre entretien, il s'adressait alors plus particulièrement aux distributeurs canadiens représentant les intérêts des puissants "majors" américains pour qui le Canada représente le marché étranger le plus lucratif. Mais cet avertissement s'adresse aussi, il ne faut pas en douter, à tous ceux qui ont intérêt à voir se perpétuer le statu quo actuel; et ils sont nombreux. Car si le cinéma canadien se porte bien mal, on ne peut pas en dire autant du commerce cinématographique. Nos écrans continuent toujours à présenter avec succès des films américains; il se fait de plus en plus de coproductions ou tout simplement des productions étrangères au Canada; et la télévision à péage s'en vient. Alors, pourquoi se plaindre?

L'ennui, pour le gouvernement canadien, c'est qu'il a eu la prétention de vouloir créer il y a une dizaine d'années une industrie du long métrage au Canada. Il a même eu la prétention en 1972 (c'était du temps de Gérard Pelletier) de proposer les "premières ébauches pour une politique du cinéma". Tout cela avec le succès que l'on sait. Ce qui fait qu'en 1977 on en est toujours à chercher cette fameuse industrie du long métrage et une politique fédérale du cinéma. Et si l'on en juge par les propos que nous tenait M. John Roberts il y a quelques jours, au Secrétariat on en est toujours à chercher des solutions à cet épineux problème du cinéma. Et cela, même si des décisions en ce domaine devront être prises très prochainement.

Or, qu'arrive-t-il exactement du dossier cinéma au niveau fédéral? Le cinéma canadien se porte suffisamment mal pour qu'on ne sache trop qu'en faire. Alors on lui a accordé un sursis, depuis plus d'un an. Tout comme d'ailleurs la société de développement de l'industrie cinématographique canadienne (SDICC). Car tout le monde sait que, sans la SDICC, ou plus précisément sans l'argent de la SDICC, il n'y a plus d'industrie du long métrage de fiction au Canada.

Il faut rappeler ici que depuis 1968, cette société de la Couronne a reçu du Conseil du trésor $25 millions, dont 21 ont été investis dans la production. Or la SDICC, et c'est là le noeud du problème, n'a pu récupérer que 17% de cet investissement (en perdant par le fait même 83%). Or, dans l'esprit du législateur fédéral, cette société de la Couronne aurait dû pouvoir fonctionner de façon autonome grâce aux retours provoqués par les investissements, un peu comme le ferait une banque. D'ailleurs la SDICC avait été conçue au départ sur le modèle de la Banque canadienne d'expansion industrielle. Ce qui est un fort mauvais exemple aujourd'hui, car ses investissements dans les longs métrages canadiens se transforment le plus souvent en subventions, les films canadiens n'étant pas rentables.

Le cabinet fédéral considère donc de façon fort critique le rôle de la SDICC depuis quelques années. A tel point d'ailleurs que le Conseil du Trésor a placé, il y a maintenant deux ans, un ultimatum au Secrétaire d'État: plus d'argent à la SDICC sans savoir à quoi il pourra bien servir, donc avant qu'une politique globale du cinéma soit définie. D'ou cette urgence, qui a d'abord pesé sur Hugh Faulkner et dont a hérité John Roberts.

Pour ce dernier, donc, le cinéma représente au sein de son ministère un problème bien délicat.

"Quand j'ai remplacé Hugh Faulkner, j'ai trouvé sur mon bureau un projet de loi sur le cinéma que je n'avais qu'à signer et à soumettre au cabinet. Je l'ai lu. Il y avait bien des changements prévus, mais à mon avis il ne touchait pas au problème central de la distribution. Je ne dis pas que le projet n'était pas bon; tout ce que je dis c'est que je ne pouvais pas le défendre avant d'avoir pris plus amplement connaissance du dossier".

"On avait cru que la SDICC aurait pu s'autofinancer très rapidement. Or, on s'aperçoit aujourd'hui qu'elle demande chaque année de plus en plus d'argent. Si on a fait des choses intéressantes depuis 1968, on ne peut pas dire qu'on a créé une industrie du cinéma au Canada. C'est même pire, puisqu'il y a un an on pensait que la production se trouvait en pleine chute. On se retrouvait donc à devoir décider si l'on pouvait avoir une industrie du cinéma au Canada. Peut-être en effet qu'on n'a pas l'infrastructure économique nécessaire au Canada, comme le pensent la plupart de mes collègues du cabinet. C'est pourquoi il faudra prendre position très rapidement".

Et les solutions au problème ne sont pas nombreuses. "Actuellement on essaie de considérer les changements possibles au niveau de la fiscalité qui pourraient nous aider à atteindre nos objectifs. Il faut voir très vite si c'est là un chemin rentable. Mais changer un régime fiscal n'est jamais très facile. En tout cas on essaye de voir si l'on peut faire quelque chose dans ce domaine. Sinon, Je proposerai un autre moyen pour achever nos objectifs. C'est à cela que nous sommes en train de travailler".

En fait le débat autour du cinéma se résume à une question fondamentale, question à laquelle un Secrétaire d'État ne peut qu'être sensible, et c'est la suivante: faut-il voir dans le cinéma d'abord une industrie ou alors un instrument privilégié dans l'expression d'une culture? Prise dans d'impossibles contradictions, la SDICC a essayé de satisfaire en même temps à ces deux exigences. Le résultat: des mécontents des deux bords, et une industrie chancelante. John Roberts, qui n'est pas ministre de l'Industrie et du Commerce mais celui de la Culture, reconnait que là est le fond du problème.

"Pour mieux situer le débat, nous dira-t-il, prenons deux points de vue contradictoires. Le premier consisterait à dire qu'on veut une industrie qui nous permettrait à faire concurrence sur le marché international. Ce qui se défend parce que le marché canadien est, trop petit pour qu'un film puisse être rentable. Il faut donc qu'on puisse faire des films de $5 à $6 millions qui fassent concurrence aux Américains". Ce n'est pas impossible, estime le Secrétaire d'État, puisqu'on n'aurait à la limite qu'à produire des "Maple Syrup Westerns" au lieu des "Spaghetti Westerns", et le tour serait joué.

"Ou alors, ajoute le Secrétaire d'État, on pourrait continuer à faire au Canada des films américains comme "Equus", "Network", "Buffalo Bill and the Indians" qui ont tous été tournés ici. Cela va laisser au pays $2 millions, donner de l'emploi à bien des techniciens et artisans du cinéma. Mais ce qu'on aura fait, ce sont finalement des films pour les Américains, c'est tout. Et j'ai choqué les membres de la Canadian Motion Picture Distribution Association (le CMPDA, qui regroupe tous les représentants des "majors" américains) quand je leur ai dit que je n'étais pas le ministre de l'Industrie et du Commerce, et qu'une telle solution ne m'intéressait pas comme Secrétaire d'État." "A l'autre extrême, on pourrait dire qu'on ne veut qu'un cinéma à la suédoise. Les films de Bergman n'ont jamais fait d'argent, sauf "Face To Face", mais on appuie Bergman parce qu'il est l'expression d'une culture. De la même manière, on pourrait aider uniquement un cinéma canadien qui exprimerait l'identité canadienne".

"Ce sont là les deux positions extrêmes. Et un des problèmes de la SDICC a été que lorsqu'elle a investi dans des films commerciaux on l'a violemment pris à parti parce que ces films n'avaient rien de canadien; et lorsqu'elle a aidé des films plus culturels, elle s'est fait critiquer parce qu'ils n'étaient pas commerciaux!"

Pour le Secrétaire d'État, il y a donc un juste milieu à découvrir. Sa philosophie en la matière pourrait d'ailleurs se résumer à ceci: "Si l'on veut avoir un cinéma d'art, il faut commencer par avoir une base, et du travail pour les techniciens, les cinéastes, les acteurs... Une industrie cinématographique commercialement viable est donc importante si elle est un moyen d'achever d'autres objectifs qui sont, eux, avant tout culturels."

Le Secrétaire d'État, si nous avons bien saisi le fond de sa pensée, serait donc prêt à voir se produire des **Maple Syrup Westerns** et des films américains comme "Network" si cela pouvait aider à consolider une industrie capable ensuite à s'engager dans la réalisation de films résolument canadiens. "Il faudra réaffirmer l'importance culturelle du cinéma, nous dira-t-il en substance. Jusqu'à présent cette dimension culturelle n'a jamais été clairement identifiée à la base de notre politique cinématographique. Et c'est la raison pour laquelle la stratégie de la SDICC a été mal comprise jusqu'à maintenant."

A l'intérieur de cette philosophie globale comment va donc s'inscrire le délicat dossier de la coproduction? Car c'est là la grande vogue actuellement: on ne produit plus ou presque que des coproductions, avec la France, avec l'Italie, avec l'Angleterre, et très bientôt avec l'Allemagne de l'Ouest. On voit ainsi accourir toutes sortes de grandes vedettes internationales; et quelques techniciens de chez nous, quelques acteurs trouvent ainsi du travail. Mais peut-on dire pour autant que les cultures canadienne ou québécoise y trouvent leur compte?

"Cette situation me préoccupe", avouera le Secrétaire d'État, qui reconnait cependant ne pas avoir approfondi ce dossier. "Il faut voir dans les coproductions une autre possibilité d'augmenter nos aptitudes, nos capacités. Et je ne crois pas que cela a été vraiment le cas jusqu'à présent. Il faut que l'on puisse s'assurer que c'est là vraiment un moyen de développer nos acteurs, nos scénaristes, nos techniciens, nos metteurs en

Suite à la page 32

De la gauche, du siècle, de la Chine, du nazisme

par GILBERT GRAND

■ **Si demain la gauche...** par Gaston Defferre (Laffont) —

Qu'arrivera-t-il si l'union de la gauche gagne l'an prochain les élections législatives en France? La forte poussée de la gauche lors des municipales suffit à démontrer que cette question n'est plus seulement un vain exercice de politique-fiction. A moins d'un redressement quasi miraculeux de la majorité giscardienne, la coalition socialo-communiste prendra le pouvoir au printemps 1978.

D'où le très grand intérêt du livre de Gaston Defferre: pour la première fois, un leader du parti socialiste de François Mitterrand répond avec franchise, sans faux-fuyant, aux questions pertinentes dépourvues de complaisance suspecte de Pierre Desgraupes. Le bouillant maire de Marseille joue le jeu jusqu'au bout, en engageant souvent sa responsabilité personnelle et en osant reconnaître que dans plusieurs domaines le programme commun est dépassé ou trop en retrait.

Gaston Defferre analyse avec lucidité les divers scénarios de passation des pouvoirs en cas de victoire de la gauche, en ne sous-estimant pas les difficultés énormes qui attendent le nouveau gouvernement dont le moindre n'est pas l'attitude du président Giscard d'Estaing face à une majorité gouvernementale qui ne sera plus la sienne. Jouera-t-il des ambiguïtés de la constitution de la Vème République qui lui permettrait de refuser le verdict populaire?

Les réponses de Defferre sur les relations avec le parti communiste, les nationalisations ou le problème des libertés inquiéteront certains, satisferont d'autres. Elles ont au moins le mérite de la clarté, ce qui, dans ce débat politique passionnel, n'est négligeable. On se prend à rêver à une interview semblable de Mitterrand ou de Georges Marchais. Qui sait?

■ **Lettre ouverte à Jacques Chirac**, par François Nourissier (Albin Michel) —

Délicat romancier (voir **Les allumettes suédoises**), Nourissier, qui ne cache pas ses sympathies de droite et regrette qu'il est aujourd'hui de bon ton pour un artiste d'être de gauche, se mêle au débat politique qui anime déjà la France à la veille des législatives. Fasciné par le phénomène Chirac, il se prend dans cette lettre ouverte à souhaiter que le chef du RPR soit un peu moins "facho-Chirac", ne prenne pas toujours la majorité giscardienne "à la hussarde" et use d'arguments un peu moins primaires pour contrecarrer la poussée de la gauche. Ces "petits" reproches, noyés dans des considérations sur le jeu politique faussé, n'empêchent pas Nourissier, dans un post-scriptum enthousiaste, d'approuver des deux mains la candidature "d'unité" de Chirac à la mairie de Paris. Mais, comme le notait le Bourgeois gentilhomme, qu'en termes galants cela fut dit.

■ **Le dernier quart de siècle** par André Fontaine (Fayard) —

Remarquable introduction à ce dernier quart de siècle, qui promet d'être mouvementé, s'il n'est pas le dernier de l'humanité. André Fontaine ne s'amuse pas à faire de la prospective-fiction mais préfère plutôt prendre les "vraies mesures" des acteurs de la scène politique. De l'Europe "fatiguée" à la Chine "nouvelle Sparte", des géants "essoufflés" américain et soviétique qui n'en continuent pas moins de faire la loi, malgré la "révolte des pions", aux luttes d'influence tiers-mondistes et à l'instabilité en Méditerranée. Autant de problèmes qui font planer à l'horizon de l'an 2,000 de sombres nuages; sans parler de la course aux armements, des pénuries énergétiques et alimentaires, de la destruction de l'environnement et du déchaînement de la violence, etc. Cette mise en perspective des grands problèmes de l'heure aidera "l'honnête homme" à mieux supporter le choc du futur.

■ **Regards froids sur la Chine** (Seuil)

■ **Images brisées,** par Simon Leys (Laffont)

Devant le flot de littérature sinolâtre ou maolâtre qui inondait le marché, il était inévitable que quelques auteurs se montrent un peu plus critiques, ce d'autant que la sourde lutte de palais, qui a suivi la mort de Mao, a fait craquer bien des masques. Il semble donc temps de confronter toute cette mythologie à des faits, ou du moins à des "vraisemblances".

Jean-Marie Donenach a réuni les textes de plusieurs sinologues français, qui comme lui demandent qu'on cesse de disserter sur une Chine utopiste qui correspond aux rêves de petites chapelles parisiennes. D'où à l'intérieur de ce volume quelques polémiques qui viennent gauchir mal à propos ces regards qu'on voulait "froids". D'ailleurs, l'ouvrage est lui-même lien d'un débat entre les experts qui restent plutôt optimistes devant les résultats de vingt-six ans de développement et de transition vers une certaine forme de socialisme, et ceux qui critiquent sévèrement l'encadrement politique quasi stalinien des masses.

Plusieurs contributions de cet ouvrage collectif sont particulièrement neuves, comme celles de l'agronome Claude Aubert sur le difficile décollage économique, celle de Lucien Bianco sur les paysans dans la révolution. En outre, Marianne Bastid et Jean-Marie Donenach reconstituent avec sobriété l'histoire chinoise après la Révolution culturelle.

Une entreprise de démythification tout aussi utile est menée par Simon Leys, qui est un récidiviste en la matière. Ses **Ombres chinoises** avaient fait grincer les vedettes de ce maoïsme "bien parisien" qui voient dans toute critique de leur nouvel Évangile d'insupportables "outrances". Leys aggrave son cas avec ces **Images brisées,** décapante mise en question de la maophilie occidentale. Plusieurs arguments sont un peu courts et Leys a trop tendance à croire avoir seul la vérité. Mais quel style!

■ **Crier avant de mourir** par Isabelle Van Geem (Laffont).

"La tragédie du Tibet". Le sous-titre de ce livre précise la portée du travail chaleureux d'Isabelle van Geem, journaliste d'origine mongole et vietnamienne, qui a eu l'idée d'interroger depuis 1959 ceux qui ont fui ce pays presque mystérieux pour se réfugier en Inde.

Jusqu à l'aube du vingtième siècle, le Tibet a vécu comme hors du temps, vaste région située entre ciel et terre, à la fois glaciale et ensoleillée. Elle ne se remettra pas du choc avec la civilisation, si on peut donner ce nom aux grandes intrigues géopolitiques dans lequel ce pays sans défense est pris au vingtième siècle. Russes, Britanniques et Chinois se le disputent mais Mao aura le dernier mot. Ses troupes envahissent le Tibet des 1950, y matent plusieurs révoltes en provoquant la fuite du Dalaï Lama et de milliers d'habitants. Depuis, à l'abri de toute publicité, elles "sinisent" les survivants sans scrupule, avec brutalité, massacrant sans pitié les récalcitrants. Isabelle van Geem sait écouter ces réfugiés, déracinés qui voient leur passé culturel irrémédiablement disparaître. Comme elle le dit si bien: "La mémoire du pays perdu, la seule chose qui pourrait retenir les exilés au passé, s'effiloche, s'en va en fumée, on ne peut pas la retenir, l'enfermer, elle s'évanouit doucement". Alors, il ne reste plus au Tibet que le droit de crier avant de mourir.

■ **Continental Saïgon** par Philippe Franchini (Olivier Orban)

Parmi les innombrables ouvrages sur la péninsule indochinoise qui paraissent depuis la chute de Saïgon, en voici enfin un qui retient par son ton. Pudique, tendre, celui d'un témoin qui a souffert la tragédie du Vietnam dans sa chair. Fils d'un père corse et d'une mère vietnamienne de haut lignage, Philippe Franchini est un de ces Eurasiens en qui deux cultures se superposent et deux races s'affrontent. Et le malheur fut qu'elles aient choisi la terre du Vietnam pour y régler leur différend.

Franchini, qui est aussi peintre, a hérité en 1965 de l'hôtel Continental à Saïgon, que son père avait transformé en véritable "poste d'observation" sur la société saïgonnaise. C'est de là qu'il observe avec déchirement la guerre de trente ans qui ravage le Vietnam. Son livre plein d'émotion nous fait pénétrer dans ce monde sauvage de couleurs, d'odeurs et de sang.

■ **Dix leçons sur le nazisme,** sous la direction d'Alfred Grosser (Fayard)

La montée du national-socialisme du putsch de Munich à la capitulation de 1945 en dix chapitres concis dus à des historiens français (Max Gallo, Joseph Rovan, etc) sous la baguette experte d'Alfred Grosser, spécialiste indiscuté de l'histoire allemande du 20ème siècle. Les auteurs tentent souvent avec bonheur (surtout Grosser) de répondre à la question angoissante: comment cela a-t-il pu arriver? Ils rejettent l'idée de la "fatalité allemande", arguant que le "suivisme" du peuple derrière Hitler ne peut être tenu pour un particularisme allemand. Leurs patientes recherches éclairent ce débat sans pour autant le clore. Comme le relève Grosser, en dépit des apparences, la recherche sur le IIIe Reich n'en est encore qu'à ses débuts.

L'oreille heureuse dans les herbes rouges

par PHILIPPE HAECK

"L'oreille heureuse perçoit la respiration que devient le vent quand il sort de la terre offerte dans avril". "Émergence et fébrilité rire ô rire". Allez lire **Signe et rumeur**(1) de Marie Uguay et vous comprendrez peut-être le ton de cette dernière chronique que je veux consacrer aux derniers numéros de la revue **Les Herbes Rouges**, cette grande petite revue (2). Cette revue animée par François et Marcel Hébert est actuellement le foyer le plus actif de notre poésie, celui où il y a le plus de risques courus, le plus d'envies de parler, de trouver des voix qui nous aident à respirer dans le monde actuel.

■

Dans **L'Appareil** (no 38) un premier ensemble de textes, "le moindre change" de Marcel Labine, donne à lire des textes où le dressage à la propreté de l'enfant par la mère est décrit en des vers difficiles qui sont peut-être le reflet de tous les barrages placés par les parents dans le corps-esprit des enfants. Le deuxième ensemble de textes, "le caca le lisible" de Normand de Bellefeuille, se présente comme un long monologue sur le suicide d'un ami, monologue qui à mesure qu'il avance est de plus en plus mangé par des citations qui à la dernière page prennent presque toute la place ne laissant à l'auteur que ces deux mots: "enfin troussé", "le caca le lisible" est un texte sur l'ami mort, la mimort, la mort vécue par anticipation ou plutôt par retour de la balle qui est allée traverser le front de l'ami. La beauté du texte tient à la tension qu'il y a entre les méandres du rythme textuel et l'absence de rythme de l'autre texte, celui de la mort qui nous place hors texte même si l'écriture apparemment continue.

■

Dans **Traverse de figures** (no 41) de Guy Moineau, deux ensembles de textes: le premier intitulé "contractée" avec un exergue de Jean-Paul Sartre: "Le pouvoir de se dérouler en une série d'apparitions réelles ou possibles", et le deuxième intitulé "jouer de l'éventail" avec un exergue de Samuel Beckett. "Ramener le silence, c'est le rôle des objets." Cette écriture je dirais qu'elle est le plaisir sioux de lancer dans la page les mots comme des haches, petits fragments résistants pour têtes qui brûlent — presque tous ces mots, vous l'aurez deviné, sont pris à l'auteur.

■

Dans **Enthousiasme** (no 42-43) de François Charron, trois parties: "l'écriture change" avec un exergue de Paul-Emile Borduas: "Pour favoriser le mieux, le pire devait être possible — l'un ne va pas sans l'autre — NOUS QUITTONS LA COMMUNE MESURE"; "enthousiasme avec un exergue de Françoise Sullivan, une des signataires du **Refus global**: "Aujourd'hui on s'agite pour reconstruire le monde."; et "bientôt". Cette écriture du bégaiement révolutionnaire — l'auteur utilise systématiquement les répétitions de syllabes — dépasse encore l'emportement de **Pirouette par hasard poésie** (L'Aurore, 1975): c'est sans doute là le pire qui va favoriser le mieux. L'automatisme au service du communisme: le délire poétique articulé à la lutte politique, voilà de quoi choquer l'amateur de poésie lyrique traditionnelle et le militant pris dans un discours théorique rigoureux. Charron n'arrête pas d'exagérer et c'est son excès qui nous est une leçon, pas de poésie mais plutôt comme Éluard une leçon de morale: l'écriture poétique n'est-elle pas le discours le plus moral, celui qui met par-dessus toute la qualité de la parole, de la vie entre les individus?

Dans **Fers moteurs** (no 44) de Renaud Longchamps, il y a également trois parties: "prothèses" avec un exergue de Jacques Monod: "Tout être vivant est aussi un fossile"; "si dans les fissures" avec un exergue de Pascal: "La nature ne m'offre rien qui ne soit matière de doute et d'inquiétude", et "fractionnement du dehors" avec un exergue de Hegel: "Il abandonne le côté de l'indépendance de la chose à l'esclave, qui l'élabore". Textes durs qui secouent notre charpente charnelle (3), en montre les articulations raides à cause de tout ce dehors de machineries qui matraque notre dedans.

■

Dans **Bloody Mary** (no 45) de France Théorêt, encore trois parties: "bloody mary" avec un exergue anonyme: "I remember coming home from high school everyday and going over my body from head to toe. My forehead was too high, my hair too straight, my body too short, my teeth too yellow, and so on"; "histoire pour dire", et "que je déparle". Textes violents qui dénoncent les humiliations féminines: le sang menstruel considéré comme taches, le corps épinglé en pin-up, l'esprit habillé en bonne en uniforme. Texte de règlement de comptes avec l'enfance et l'adolescence que l'on fait aux filles. Texte de tendresse infinie, pas de cette tendresse malléable dont on fait ce qu'on veut, mais une tendresse haletante qui se découvre, refuse le repliement muet.

■

Dans **Corps qui suivent** (no 46) d'André Roy on retrouve la même structure italienne, primo tempo et secondo tempo, qu'**En image de ça** "L'Aurore, 1974), la même écriture de tranquilité qui rejette l'agitation stérile, une écriture qui ne dit rien d'autre que sa musique. On peut lire n'importe où et il y a toujours des jeux de mots, de citations, des glissements de phrases qui inachèvent. Toute cette pratique d'écriture se reflète dans ce mot d'auteur: "j'fleuris par lambeaux" où vous avez peut-être entendu: je fleuris par lent beau. Voilà l'audace de ce poète communiste d'aimer la lenteur et la beauté à une époque où la rapidité et la laideur sont jugées plus fonctionnelles.

Dans toutes ces écritures il y a au moins deux ressemblances. L'une c'est que nous nous butons à un corps étranger. Étranger c'est-à-dire autre, différent du nôtre, résistant, neuf, différent de l'ancienne poésie lyrique piquée de fleurs maladives, de verlaineries, d'images surréalistes et de quêtes du pays. N'allons pas demander à ces écritures de ressembler aux anciennes, à celles que nous avons apprises à reconnaître comme poétiques, apprenons à écouter ce que nous ne reconnaissons pas, peut-être verrons-nous alors apparaître le monde moderne, ses bouleversements: ses maladies ahurissantes mais aussi ses luttes révolutionnaires pour un monde plus passionnant. La bonne poésie est amoureuse — c'est le rythme de la vie — et critique — elle lutte contre les forces de mort qui oppressent le plus grand nombre des femmes et des hommes. L'autre ressemblance tient à l'étude, non pas des oeuvres poétiques antérieures et contemporaines — ça tout poète l'a toujours fait — mais à l'étude des autres discours: roman, philosophie, cinéma, sciences de la nature, peinture, communisme, féminisme, théâtre, psychanalyse, danse, musique, etc. Cette nouvelle génération de poètes nés autour de 1948 ne fait plus de la poésie un langage isolé des autres langages, suspendu dans sa propre contemplation; la poésie devient une oreille à l'écoute de tous les discours qui circulent dans le monde actuel. La poésie fait entendre le chevauchement (ou la chevauchée) de toutes les voix qui font que je parle aujourd'hui comme ça. La poésie ne cache pas, elle révèle, elle expose — elle est toujours curieuse, inquiète et rieuse. C'est le printemps de la parole! Mais le plus souvent l'été ne suit pas, comme quoi la langue ne suffit pas à transformer le monde, il y faut aussi la force politique; alors il faut travailler à préparer un autre printemps, assez fort pour mener aux fleurs de l'été, un printemps où la révolution ne sera pas que dans l'écriture de nos désirs.

(1) **"Signe et rumeur"**, par Marie Uguay, Éditions du Noroit, Saint-Lambert 1976.

(2) **"Les Herbes Rouges: une grande "petite revue""**, par Richard Giguère, dans **Livres et auteurs québécois 1975,** Presses de l'Université Laval, Québec 1976.

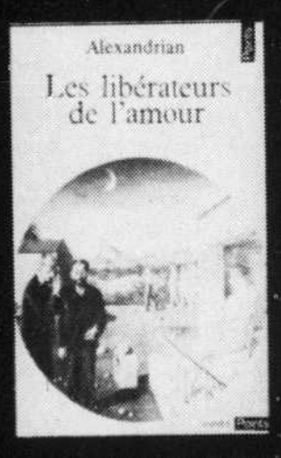
(3) Je fais allusion à l'excellent premier livre de Renaud Longchamps, **Anticorps suivi de Charpente charnelle**, L'Aurore, Montréal 1974.

VENTE EXTRAORDINAIRE
DU
40E ANNIVERSAIRE
JUSQU'AU 31 MARS
À LA LIBRAIRIE
FIDES
PLUS DE
100,000
VOLUMES
À ÉCOULER À DES REMISES
ALLANT DE 20% À 60%
OUVERT TOUS LES JOURS DE 9h00 à 5h30
ET LE SAMEDI JUSQU'À 5h00
ACCESSIBLE PAR DEUX STATIONS DE MÉTRO
BERRI ET CHAMP-DE-MARS
235 EST, BOUL. DORCHESTER
MONTRÉAL
TÉL.: 861-9621

POINTS
COLLECTION DE POCHE
• 6 nouveaux titres dont **5 inédits.**
• Un catalogue détaillé.
• 170 titres parus dans 8 collections



Inédit. 160 pages $2.95



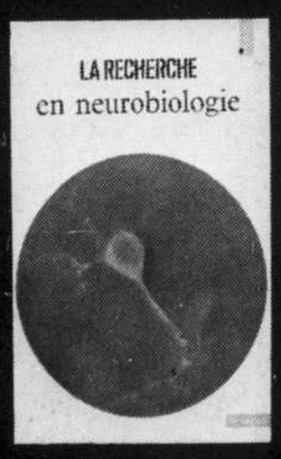
Inédit. 288 pages $4.95



Inédit. 320 pages $3.95



Points Sagesses
Inédit. 192 pages $2.95



Points Sciences
Inédit. $5.95



Points Sciences
Inédit. 320 pages $5.95

EDITIONS DU SEUIL

Pour recevoir gratuitement le catalogue des Éditions du Seuil :
RETOURNEZ CE COUPON AUX :
Éditions du Seuil (Ltée) 539 Lebeau, Ville St-Laurent Mtl.
NOM.....
ADRESSE.....
VILLE.....CODE POSTAL:.....
PROFESSION.....

vient de paraître
Arsène Bessette
Le Débutant
introduction
Madeleine
Ducrocq-Poirier
éditions hurtubise hmh
380 ouest st-antoine montréal

UNION DES ÉCRIVAINS QUÉBÉCOIS
ASSEMBLÉE DES MEMBRES
Maison Duvernay
82, rue Sherbrooke ouest
lundi 21 mars 19h30
ÉLECTIONS

L'illumination de Jack Kérouac

par VICTOR-LÉVY BEAULIEU

Christian Bourgois est un bien curieux éditeur. Il me fait penser à ce bizarre homme qui, après avoir publié les premiers textes d'André Gide, le fit venir à son bureau pour lui dire: "Écoutez, vos textes se vendent maintenant trop. Cherchez donc un autre éditeur."

Je ne sais pas si l'anecdote est vraie mais elle conviendrait parfaitement à Christian Bourgois, cet espèce d'illuminé qui, un jour, a décidé de changer les règles du jeu de l'édition française.

Cela a donné deux corpus d'oeuvres qui comptent parmi les plus importants de l'édition française. Dans le premier on retrouve les ouvrages de Christian Bourgois Éditeur, une maison qui a pris en quelque sorte la relève des Éditions de Minuit, se vouant à la littérature d'avant-garde, celle qui, aussi bien aux États-Unis qu'en France, remet radicalement en cause la fiction contemporaine. Dans le deuxième corpus, on retrouve tout ce qui parait dans la collection 10/18 que dirige Bourgois lui-même. Qu'il suffise de mentionner Bakounine, Trostky, Samuel Beckett et Jack London, et l'on a déjà une idée de ce qui fait que Bourgois n'est pas un éditeur comme les autres.

Après avoir publié les poésies de Robert Lowell et celles d'Allen Ginsberg, il était normal que Bourgois nous propose **Mexico City Blues**(1) de Jack Kérouac dont il vient de mettre sur le marché une édition bilingue. Pierre Joris, qui a travaillé sur les textes de Kérouac, a bien raison de qualifier ce qu'il a fait de transposition: les textes de Kérouac sont à proprement parler intraduisibles: en américain, ils ont une sonorité et un rythme que l'on ne retrouve absolument pas dans la langue française. C'est comme lorsqu'on dit Whitman: ce qui est si prodigieux en américain devient facilement aride en français, le génie de la langue se réduisant à presque rien.

La traduction de Joris n'échappe pas toujours à ce piège, peu s'en faut. Mais au moins y a-t-il en regard de chaque transposition le texte original de Kérouac qui, précisons-le, n'est pas toujours facile.

Kérouac a écrit **Mexico City Blues** dans une belle période de dopage, en 1955, alors que riche d'une avance obtenue de son éditeur pour **On the Road**, il prenait la route du Sud et aboutissait à Mexico, dans une petite chambre d'un immeuble où habitait William Garver. Ce William Garver était un drôle de pistolet. Morphinomane, il ne quittait jamais son trou et passait tout son temps à entretenir ses visiteurs d'histoire, d'anthropologie et d'orientalisme. C'est en l'écoutant que Kérouac eut l'idée de son livre: tout en prenant note de ce que dirait le vieux défoncé, il écrirait cette nouvelle poésie révolutionnaire dont il composa d'ailleurs lui-même le manifeste:

"Carnets de notes grifouillages secrets et pages démentes dactylographies pour ton propre plaisir soumis à tout, ouvert, à l'écoute quelque chose que tu sens trouvera sa propre forme sois saint fou et idiot de l'esprit écris ce que tu veux du fond de l'esprit les visions indicibles de l'individu..."

Voilà le véritable projet **beat,** celui auquel s'attaquera Ginsberg dans ses **Reality Sandwiches,** tout de suite après Kerouac dont l'oeuvre poétique fut un véritable détonateur. Après avoir chanté la grandeur de l'espace américain, les Beats s'attellent à une tâche d'urgence, celle de préparer les grandes mutations nécessaires à l'espèce humaine. Et ces mutations, comme le disent bien les poèmes de **Mexico City Blues,** doivent venir de l'intérieur même de l'homme.

Au fond, il n'y a rien là de véritablement révolutionnaire. Les Beats, sans le savoir peut-être, ont marché dans la foulée de Melville qui, dans **Moby Dick,** ouvrait la voie du Pacifique. Et cette voie, il était normal qu'elle mène au Zen et aux grandes philosophies orientales. Le cosmos est intérieur. Comme disait Burroughs: "Apprenez à le faire sans machine." Autrement dit, tout le cosmos est inscrit dans l'homme, élargir sa conscience revient à élargir le champ de son intériorité.

"Quelle différence entre absence
Au milieu de la bulle,
étant la même chose
Que le milieu de l'homme,
non-bulle
L'homme est le même que
l'homme
Le même que non-homme, le
même
Que Chaque-Homme,
Homme-Quelconque, Homme-B
(homme-Bête)
L'homme n'est nulle part
Jusqu'à ce qu'il sait:
L'essence du vide
est l'essence de l'or.

Mexico City Blues n'est rien de plus que le cheminement spirituel de Kérouac, cette recherche éperdue de la lumière et de la vérité du moi, ce dépouillement lyrique qui confine à l'ascèse et produit les fleurs de Bouddha, c'est-à-dire un refus global de ce qui fait que le monde est le monde. Au bout de la route, il y a le Satori, il y a l'illumination, cette blancheur qui, tout à la fois, s'inscrit dans le texte et s'inscrit dans l'homme.

Mais il faudrait connaître très mal Kérouac pour s'imaginer que ce cheminement spirituel ne conduit pas tout droit à l'enfance de Lowell. **Mexico City Blues** compte quelques-unes des plus belles pages qu'a écrites Kérouac sur sa famille, sur son père particulièrement, cet "homme de carton pâte" se promenant dans la Beaulieu Street, "là-bas, avec des rats de caveaux à rats, et des pestilants et des truands des salles de billard, et des pestes de chanteurs de bidonvilles, des toqués — la terne population du monde en 1924". Et toujours, entre les lignes, l'image de Gerard, figure de la sainteté kérouacienne, cette configuration de ce qui fait que Kérouac est si grand et, en même temps, si démuni, tout à la fois au-dessus de tout et en-dessous de tout — un homme simplement, charriant avec lui la métaphore du passé, essayant d'y échapper, y arrivant presque dans **Mexico City Blues.**

Dans **L'Idiot de la famille,** Sartre écrit quelque part que Flaubert n'est devenu que ce qu'il était déjà lorsque né, c'est-à-dire quelqu'un refusant de se percevoir comme **personne** mais se concevant comme **personnage.** On pourrait dire la même chose de Kérouac qui reprend la grande idée du Zen pour s'en attifer: tout est illusion, même l'illusion. Rien n'a à devenir puisqu'ayant toujours été là. C'est ce qu'il écrit dans le **95e Chorus** lorsqu'il dit:

"À deux ans, assis sur le trottoir,
Je contemplais déjà le temps dans
le sable blanc."

Voilà **Mexico City Blues** qui approfondit la connaissance que nous avions de Kérouac et le montre dans la meilleure partie de lui-même, celle qui appelait la libération, la fin de la servitude et le passé enfin recomposé à la lumière des grandes vérités orientales. Si Kérouac a jamais été beat et pape beat, c'est dans ces pages de grande poésie qu'on le retrouve.

(1) **Mexico City Blues,** par Jack Kérouac, transposé de l'américain par Pierre Joris, Christian Bourgeois Éditions, Paris 1976.

Cet été-là à Paris

par MARIE LAURIER

"Seule l'épaisseur d'une vitre nous séparait de la vie palpitante du Paris des rues. Je savourais mon bonheur."

Nous sommes en 1929, à la fin des "années folles" de l'entre-deux-guerres, à la veille de la Crise. Morley Callaghan, jeune écrivain talentueux, quitte la grisaille de Toronto pour aller rejoindre à Paris celui qui avait été son collègue journaliste dans un quotidien de la Ville-Reine et lui avait servi en quelque sorte de "parrain" littéraire: Ernest Hemingway. Callaghan raconte dans "Cet été-là à Paris" (1) traduit impeccablement de l'anglais par Michelle Tisseyre les espoirs et les désillusions qui l'attendaient parmi la faune des intellectuels, anglophones déjà consacrés géants des lettres du 20e siècle: Hemingway, Fitzgerald et, de façon moins intime, James Joyce. Souvenirs enfouis dans sa mémoire et qu'il avait presque oubliés puisqu'il ne les livrera que plus de 30 ans après, en 1963, sous le titre "That Summer in Paris". Il venait d'apprendre la mort de l'auteur de "Pour qui sonne le glas".

Ces réminiscences ne sont pas nécessairement édifiantes et Callaghan ne tente pas de nous en mettre plein la vue. Il rappelle avec parcimonie, fidélité et un réel souci de vérité ce qu'était vraiment le carrefour littéraire du Paris de 1929 pour les écrivains d'expression anglaise qui se contentaient de vivre entre eux, mus par un instinct grégaire bien connu de part et d'autre. "À cette époque, écrit-il, tout écrivain arrivant à Paris était sûr d'y trouver des congénères et il lui était bien égal que les Français, eux, les ignorent." Et d'un trait de plume, l'auteur explique cette attitude d'indifférence sinon de mépris: "Après mûre réflexion, on est bien forcé de se demander si aucun des écrivains français de ce temps-là, une fois retirée leur étiquette d'intellectuels, avaient en réalité la valeur des étrangers qui se trouvaient alors à Paris. Cocteau, Breton, Aragon et compagnie. Dans un sens, ils appartenaient au commerce de la mode. Et le grand Gide? C'était avant tout un moraliste." Le lecteur est justifié de penser que Fitzgerald, Hemingway, Joyce et Callaghan se disaient: Vivons à Paris, prenons tout de cette Mecque de l'esprit, la littérature, c'est nous!

La littérature... et combien d'autres petites choses de la vie quotidienne! Ces "petites choses" qui prennent des proportions gigantesques et une coloration bizarre pour ces hommes de lettres sensibles comme des feuilles de papier, devant qui le moindre accroc à la politesse devient un "grief" qui doit se régler par le biais de "pneus" ou de troublantes ruptures. Peut-on parler d'amitié sincère entre ces hommes qui s'égratignaient les uns les autres dès qu'ils avaient le dos tourné? "À vrai dire, convient Callaghan, nous étions tous d'assez mauvaises langues. Mais comme chacun sait, il est plus amusant de dire du mal de son prochain que de célébrer ses vertus."

Les "manies" de ces grands intellectuels, qui avaient 25, 30 ou 40 ans à l'époque de "Cet été-là à Paris", sont démesurées sous la loupe de Callaghan qui en a souffert plus que de raison. Au point de se servir du prétexte d'un combat de boxe humiliant entre lui et Hemingway et au cours duquel Fitzgerald servait de chronométreur pour écrire son livre. Ce règlement de comptes l'amène à brosser les défauts de ceux qu'il croyait "ses amis": l'alcoolisme de l'un, la vanité exacerbée de l'autre, l'arrogance de la seconde Mme Hemingway qui ne voulait donner l'adresse de son couturier à la jeune Mme Callaghan que si celle-ci promettait de s'en servir vraiment...

Les appréciations douces-amères des écrivains sur leur "oeuvre" respective meublaient les conversations dans les cafés. Ah! ces cafés-terrasses si omniprésents dans le récit de Callaghan et des romanciers de cette époque que le lecteur se demande quand ils écrivaient vraiment. Dans ces oasis où se réfugiait la bohème littéraire et artistique, se concoctaient pourtant de bien étranges mesquineries entre deux envolées de l'esprit.

Le talent de Morley Callaghan tient justement dans ce qu'il ramène ces "grands écrivains" à leur taille d'homme, c'est-à-dire, petite. Lui qui était parti de si loin à la rencontre de l'amitié nous fait part de son désenchantement: "Quand il m'arrivait maintenant de penser à ces deux hommes qui avaient été mes amis (Hemingway et Fitzgerald), j'étais chaque fois fasciné de constater combien ce sont les petits détails, les petites vanités, les petits manques d'égards qui règlent tous les rapports entre les hommes". Un peu plus loin il écrit: "Ayant passé le stade de la célébrité initiale, j'appris qu'il ne fallait pas se contenter des louanges et de l'admiration de quelques amis. Vous les perdez en cours de route, de toutes façons, et comme vous êtes sans cesse appelé à vous renouveler, vos amis, s'ils sont toujours en vie, ne nous suivent pas forcément".

Callaghan confirme alors ce que l'on savait déjà: que l'amitié est un sentiment bien fragile et éphémère. Mais il le dit merveilleusement bien.

(1) **Cet été-là à Paris,** par Morley Callaghan, Collection des deux solitudes, Cercle du livre de France, 304 pages.

six grands auteurs russes interdits dans leur pays

roman

Un «soldat Chveik» dans l'armée rouge:

Vladimir Voïnovitch
LES AVENTURES SINGULIERES DU SOLDAT IVAN TCHONKINE
seuil

Vladimir Voïnovitch
Les aventures singulières du soldat Ivan Tchonkine
Une satire irrésistible des "glorieuses réalisations soviétiques". Mais le rire est une arme que le K.G.B. n'apprécie pas... Traduit du russe par A.Prechac et S.Radov
272 pages $11.95

SEUIL

VLADIMIR BOUKOVSKY
UNE NOUVELLE MALADIE MENTALE EN URSS: L'OPPOSITION
INTRODUCTION DE JEAN-JACQUES MARIE
Combats SEUIL

Vladimir Boukovsky
Une nouvelle maladie mentale en URSS : l'opposition
Récemment "échangé" et expulsé d'URSS, Boukovsky a été l'un des premiers à dénoncer les internements psychiatriques abusifs, dont il a été lui-même victime.
Traduit du russe, Collection Combats dirigée par C.Durand
240 pages $8.95

ANATOLI MARTCHENKO
Une grève de la faim
combats seuil

Anatoli Martchenko
Une grève de la faim
Pour protester contre une cinquième condamnation, Martchenko a fait une grève de la faim de plus de cinquante jours. C'est le récit de ce dernier combat qu'il vient de faire parvenir en occident. Traduit du russe par J.-J. Marie 160 pages $8.40
Collection Combats
Du même auteur :
Mon témoignage $8.95

ALEXANDRE SOLJÉNITSYNE
Flamme au vent
AUX ÉDITIONS DU SEUIL

Alexandre Soljénitsyne
Flamme au vent
Dans cette pièce de théâtre inédite en français, Soljénitsyne pose la question capitale de l'usage de la science. Traduit du russe par A. Aucouturier
160 pages $8.40

Abram Tertz (André Siniavski)
Une voix dans le chœur
Du même auteur :
Promenade avec Pouchkine $8.40

ANDREI SAKHAROV
SAKHAROV PARLE
combats SEUIL

Andreï Sakharov
Sakharov parle
Incessant défenseur des droits de l'homme en URSS, Sakharov vient encore de protester contre la violation des accords d'Helsinki par son pays. Traduit du russe par E. Vincent 240 pages $8.95
Collection Combats
Du même auteur :
Mon pays et le monde $4.65

SEUIL

Pour recevoir gratuitement le catalogue des Éditions du Seuil :
RETOURNEZ CE COUPON AUX :
Éditions du Seuil (Ltée) 539 Lebeau, Ville St-Laurent Mtl.
NOM .....
ADRESSE .....
VILLE ..... CODE POSTAL: .....
PROFESSION .....

TOUT L'HOMME EN SANTÉ
par Louis Turgeon
290 pages expliquant des centaines de malaises
. . . et pour les surmonter . . .
357 pages de recettes à effets bénéfiques prouvés
Des critiques de ce livre ont écrit :
— Une trouée en avance de 50 ans sur notre temps
— Un travail de géant
— Un testament de bienfaisance (l'auteur a 74 ans)
$20.00 dans les bonnes librairies —
Un investissement-rendement de 500%
LES ÉTUDES DE LA NATURE HUMAINE
165, Grande Allée est — Québec
(418) 523-3259

NOUVEAU
TOME 7
LES ROIS MAUDITS
Les Rois maudits 7.
DRUON
de l'Académie française
Quand un roi perd la France
Plon
$14.75
CHEZ VOTRE LIBRAIRE
PRESSES DE LA CITÉ, 9797 TOLHURST, MONTRÉAL, 387-7316

ATELIERS
SOCIO-CULTURELS
PRINTEMPS '77

ballet-jazz	macramé
guitare I & II	conscience de soi
photo (initiation)	improvisation théâtrale
photo (documentaire)	sérigraphie
photo (libre)	dessin (n&b)
atelier bois	dessin (couleur)

10 semaines,
du 21 mars au 27 mai
INSCRIPTIONS:
du 7 au 21 mars
Pavillon Riverin II, 1187 Bleury
local 4910, de 9h à 17h
FRAIS: de $10 à $20
RENSEIGNEMENTS:
282-7083
Carole

Qui a donné Guy et Jacques Colin?

par FRANÇOIS RICARD

C'est un excellent roman que vient de publier, sans qu'on y ait suffisamment pris garde, l'écrivain d'origine haïtienne, Anthony Phelps: **Mémoire en colin-maillard** (1), excellence tenant aussi bien à la densité et à la richesse de l'écriture qu'à la peinture saisissante qui y est faite du milieu social et politique d'Haïti et à l'efficacité du suspense psychologique qui garde le lecteur en haleine du début jusqu'à la toute fin du récit.

Celui-ci se déroule à deux niveaux, étroitement entremêlés et que, pour simplifier, on pourrait nommer: le réel et l'imaginaire, si étroitement entremêlés, en effet, qu'on ignore souvent, au cours de la lecture, auquel des deux se situe telle ou telle scène et que c'est seulement à la dernière page que le partage peut vraiment se faire. Car cette opposition en recouvre une autre, tout aussi importante, entre l'immobilité et le mouvement, entre l'impuissance et la révolte, entre la culpabilité et l'agressivité.

Commençons par l'action "réelle", qui est en réalité inaction. Le narrateur, Claude, vit en reclus dans la demeure de ses parents, un Jardin d'enfants désaffecté depuis que les Tontons Macoutes sont venus, il y a quelque temps, y arrêter deux enfants du nom de Guy et Jacques Colin. Claude, depuis ce temps, passe ses journées sur son balcon, à observer à travers le feuillage d'un muscadier qui le protège des regards, les faits et gestes de la Ville, c'est-à-dire le règne absolu du "Baron Samedi", "le grand Chef notre père", en qui, sans qu'il soit nommé, tout le monde reconnaît évidemment le président-à-vie Duvalier. Cette évocation-dénonciation est d'ailleurs très forte, de cette Ville "mâtée par la haine et l'injustice, écrasée par la peur, blessée et qui perd son sang et s'affaiblit à vue d'oeil, devient molle, ressorts brisés", de cette "vie bouchée", comme dit le père de Claude, torturé au détersif par les Tontons, de cette "zombification" systématique de toute une population autrefois si amoureuse de la vie et de la liberté (voir **Rhum soda** de Réal Benoit).

Ainsi Claude, du haut de son balcon, fait le guet, tout comme il écoute, mais à l'intérieur cette fois et avec tendresse, les bruits de la maison: les pas de sa "Manman", le personnage peut-être le plus attachant du récit, les gestes de sa soeur Yvonne, et le corps ondulant de Messina, sa servante-maîtresse. Vie familiale au rythme calme, vie faite d'habitudes simples, de silence et d'attente.

Mais à cette action "réelle", dans laquelle en réalité, comme je disais, rien ne se passe, se superpose une autre action, "imaginaire", qui, elle, est pleine au contraire d'éclats, de mouvement et de violence. Action imaginaire à deux versants. Versant du souvenir, d'abord: Claude se rappelant sans cesse la vie au Jardin d'enfants, alors que dans les jeux et les contes qui faisaient la joie des petits se manifestait une révolte absolue, catégorique, contre le Prince et sa terreur, révolte que Claude lui-même entretenait avec ferveur, jusqu'au jour où les Tontons sont venus brusquement mettre fin à cette liberté en s'emparant de deux pensionnaires de l'école, les frères Colin. Ici s'arrête soudain la reconstitution du passé, auquel manque une pièce essentielle: "qui a donné Guy et Jacques Colin?", question obsédante dont le narrateur cherche éperdument (et fuit inconsciemment) la réponse.

Or, on l'apprendra à la fin, ce n'est nul autre que Claude lui-même qui, sous la torture, a dénoncé les deux enfants. Le sait-il avant la dernière page, il est difficile de le dire. Probablement. Mais comme il refuse longtemps de se l'avouer, sa culpabilité (inconsciente ou non) se projette en une série de phantasmes d'agression qui forment l'autre versant de l'action imaginaire. De son balcon, Claude descend au fusil les Tontons qu'il aperçoit, il fomente avec un ami mystérieux le renversement du régime et même, à la fin, il quitte sa retraite, traverse la Ville et se rend jusqu'au palais présidentiel pour étrangler de ses mains le Prince. Mais tout cela, l'accomplit-il vraiment, comme le laisse croire la précision du récit, ou ne fait-il que l'imaginer, comme on s'en rend compte en apprenant, à la toute fin, que Claude, infirme, est cloué dans son fauteuil et ne peut pas bouger? Cette ambiguïté fait toute la force du roman, qui prend alors l'aspect d'un vaste et douloureux délire d'agressivité, commandé autant par la culpabilité que par l'impuissance, par la révolte que par l'immobilité.

Cela n'est pas sans rappeler directement **Prochain épisode**. Un homme, empêché totalement d'agir, se délivre par la projection onirique et la subversion imaginaire, devenant dans son rêve le contraire peut-être de ce qu'il est dans la réalité: une victime, et dénonçant à grands cris, comme s'il y était étranger, un mal logé en fait au plus profond de lui-même et dont sa seule existence, sa seule impuissance est la plus violente accusation. Méditant le meurtre du Prince mais incapable de l'accomplir, Claude est le frère du "fondé de pouvoir" d'Aquin pourchassant H. de Heutz pour l'assassiner et le ratant toujours: ce qu'il cherche en voulant supprimer l'autre, c'est sa propre réunification, son propre rachat.

Oeuvre complexe et captivante, grave autant que violente, cette **Mémoire en colin-maillard** est le deuxième roman d'Anthony Phelps (le premier, **Moins l'infini**, a été publié à Paris en 1973 et traduit en plusieurs langues), qui a aussi donné une abondante oeuvre poétique (six recueils entre 1960 et 1976) et théâtrale et des contes pour enfants (**Et moi je suis une île**, Leméac, 1973). Écrivain de la génération des Depestre et des J-S. Alexis, Phelps, qui vit au Québec depuis une douzaine d'années, vaudrait d'être mieux connu.

(1) Anthony Phelps, **Mémoire en colin-maillard**, Montréal, Éditions Nouvelle Optique, 1976, collection "Caliban et Cie", 153 pages.

L'aventure, de l'Himalaya aux profondeurs

par GILLES SAINT-JEAN

Une immensité montagneuse s'étend dans l'Himalaya — déjà bien assez immense par elle-même — qui a nom Nanda Devi. 7,816 mètres le 25e plus haut sommet du monde. Particularité, la Nanda Devi est un ensemble de deux pics reliés par une arête, longue de trois kilomètres.

En mai 1975, huit Français et trois Indiens, accompagnés de porteurs sherpas, vont monter vers cette splendeur encore vierge de passage humain. Ceux qui l'ont attaquée sont morts avant même d'en avoir touché le sommet. Les treize hommes qui tentent de nouveau le sort mettront quarante jours, terribles de souffrances de toutes sortes.

Nanda Devi, l'ascension impossible (1) raconte les périgrinations des vainqueurs de cette montagne. De leur arrivée en Inde, des formalités de pré-départ à la pénible descente où plusieurs membres de l'expédition ont failli laisser leur vie.

Constitué à partir des carnets et des photographies des membres français de l'expédition, de la "fiche technique" de la montagne, **Nanda Devi** se complète d'une liste élaborée du matériel utilisé par les membres de l'expédition 1975, pour ceux que les imiter intéresserait...

■

Bien qu'elle soit aussi dangereuse que l'escalade, la pêche en haute mer a connu plus de popularité à travers les âges. Il faut bien se nourrir, après tout...

C'est pourquoi ceux qui en ont fait leur métier ont toujours cherché des moyens d'améliorer leurs outils. Bateaux et attirails ont subi des transformations qui ont rangé le voilier et les filets dans les tiroirs de l'antiquité.

Grands pêcheurs, les Bretons d'Armor — la Bretagne maritime — ont créé des types de bateaux de pêche et des méthodes de travail particulières que deux des leurs, Hervé Gloux et Jean-Yves Manac'h, présentent dans un magnifique album intitulé **Les bateaux de pêche de Bretagne** (2).

Une histoire d'amour, dit-on dans la préface, a servi de moteur à cet ouvrage qui met en montre tous les types de bateaux de pêche créés et utilisés par les Bretons pêcheurs, avec certaines explications techniques et de nombreuses illustrations de toutes les classes de ces navires, de la chaloupe de remorque au chalutier-usine en usage dans les parages de Terre-Neuve.

Bien que le sujet soit on ne peut plus limité, les auteurs en ont fait ressortir tous les détails, de façon que celui qui a parcouru cette magnifique histoire de pêche n'en ignore plus rien. Pour spécialistes seulement, faut-il dire...

■

Tout le monde connait le commandant Jacques-Yves Cousteau pour avoir au moins vu ses aventures sous-marines à la télévision. Cousteau peut compter dans ses expéditions sur des plongeurs décidés et surtout expérimentés, capables de remplir plusieurs fonctions. L'un deux, Albert Falco, raconte dans **Chef plongeur de la Calypso** l'histoire d'un homme entièrement consacré à la mer: lui-même.

En collaboration avec Philippe Diolé, occasionnellement associé au commandant Cousteau dans la rédaction de ses comptes-rendus d'expéditions, Falco raconte 25 années sous la mer.

Un témoignage passionnant sur la mer et sur un travail qui ne l'est pas moins, assaisonné de quelques excellentes photos sous-marines.

(1) **Nandi Devi, l'ascension impossible** — Les membres de la première expédition franco-indienne au coeur de l'Himalaya et Paul Vincent, 260 pages, Robert Laffont, 1976

(2) **Les bateaux de pêche de Bretagne** — Hervé Gloux et Jean-Yves Manac'h, 230 pages, Arthème-Fayard, 1976

(3) **Falco, chef plongeur de la Calypso**, par Albert Falco et Philippe Diolé, 295 pages, Flammarion, 1976

roman
Karine Berriot
La maison dans l'arbre

Ce roman est à l'image de notre "maison secrète", où se cachent nos blessures et nos fêtes. En y pénétrant nous découvrons aussi une morale : la solidarité entre les femmes est la seule façon pour elles de rencontrer les hommes et de les aimer.
192 pages $9.95
SEUIL

Quand l'idée devient image...
l'imagerie
graphisme illustration photo
5055 ST.DENIS 844-8950

en librairie
Journal dénoué (essai)
Fernand Ouellette
Prix de la revue Études françaises 1975
LES PRESSES DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
Tél.: 343-6321

Les Éditions du Jour
LOWEN
NOUVELLES PARUTIONS


LE PLAISIR
par le Dr Alexander LOWEN
Ce livre tente de démontrer que le corps est le lieu secret de notre plaisir. Mais le plaisir est refoulé dans notre vie quotidienne. Il est oublié au profit de notre ambition, notre goût du succès et de la réussite matérielle, qui nous font perdre la conscience de notre corps? Comment retrouver le plaisir? Le plaisir d'aimer, de jouir, de respirer, de se mouvoir, se sentir, d'être **bien dans sa peau.** C'est ce que Alexander Lowen nous réapprend.
$8.95


LA BIO-ÉNERGIE
par le Dr Alexander LOWEN
La société actuelle, de plus en plus urbaine, de plus en plus mécanisée, multiplie les agressions contre l'homme. La stimulation forcenée et la réussite sociale à tout prix placent le **paraitre** au-dessus de la paix intérieure de **l'être.** LOWEN nous rappelle que c'est en apprenant au corps à vivre selon l'harmonie qui lui est propre que l'esprit pourra trouver l'équilibre qui lui fait si souvent défaut.
$9.95


LA DÉPRESSION NERVEUSE ET LE CORPS
par le Dr Alexander LOWEN
Ce livre répond **simplement** à une série de questions **simples**, que médecins, psychologues, analystes (et leurs patients) n'ont cessé de se poser depuis l'apparition de la psychanalyse, donc depuis près d'un siècle. Qu'est-ce qu'une dépression nerveuse? Quelles sont les causes réelles de cette "maladie"? Comment la soigner? Et surtout comment la guérir? LOWEN apporte, sur ces points précis, des réponses dictées par le **bon sens**...et par **l'expérience.**
$9.95


LE CORPS BAFOUÉ
par le Dr Alexander LOWEN
Il arrive à tous de lutter contre le sommeil pour finir un travail. Souvent, nous ne répliquons pas à une injure. Nous nous privons de manger pour maigrir. Voilà autant **d'agressions** à notre corps, **agressions** qu'il enregistre et dont il finit par se venger. Pour l'auteur, la plupart des maux qui nous accablent naissent de notre incapacité à écouter notre corps. Il nous explique dans ce livre, comment prêter attention aux multiples avertissements de notre corps.
$8.95

LES ÉDITIONS DU JOUR
5705 est rue Sherbrooke, Montréal H1N 1A7
Si vous désirez obtenir un ou plusieurs de ces volumes, prière de remplir la formule ci-dessous et la retourner avec votre chèque ou mandat-poste.
Nom
Adresse
Ville
☐ LE PLAISIR $8.95
☐ LA BIO-ENERGIE $9.95
☐ LA DEPRESSION NERVEUSE $9.95
☐ LE CORPS BAFOUE $8.95
☐ Chèque ou mandat-poste ci-joint TOTAL $

LE DR ALEXANDER LOWEN
Il passe pour le chef de file de cette nouvelle école de praticiens américains qui s'efforcent de faire accéder leurs patients au plein exercice de la vie physique et psychique. Son oeuvre est en passe de conduire à une véritable révolution médicale.
En vente chez tous les libraires et dépositaires
AJG-148

Le cahier
Culture et Société
du journal
LE DEVOIR
est dirigé, depuis février 1976, par
Michel Roy
assisté de
Georges Vigny

■ Nous rappelons à nos correspondants que les lettres adressées à "Culture et Société" doivent être signées et comporter, de manière lisible, les nom, adresse et numéro de téléphone de l'auteur. Il nous est impossible de publier les lettres anonymes. L'adresse et le numéro de téléphone ne sont destinés qu'à éviter les apocryphes.

Durant le grand dérangement
Jusqu'au 31 mars
20% de remise sur TOUT...




Au Musée des Beaux-Arts

L'or qui se cherche des dieux

par JEAN-CLAUDE LEBLOND

L'or tue les peuples comme le feu brûle les doigts. Tous les peuples de l'or possèdent la même faiblesse inhérente au métal précieux; leur durée comme civilisation demeure assez restreinte. C'est le cas des peuples du Pérou précolombien, de ces anciens péruviens dont on sait peu de choses malgré toutes les affirmations, les hypothèses soutenant le rayonnement d'une civilisation inca. Or, au moment du pillage des richesses incas par les espagnols, ce peuple n'avait pas trois cents ans et l'organisation sociale axée sur le roi-dieu n'était pas centenaire. Nous avons peut-être eu trop tendance à confondre la grandeur d'une civilisation à l'éclat du métal qu'elle privilégiait.

Des richesses inestimables des greniers d'or incas, il reste bien peu de choses. Les pillages successifs des sites et des nécropoles au cours des siècles ne semblent n'avoir laissé derrière eux que des miettes dont le public doive se contenter aujourd'hui.

Après Toronto et Winnipeg, l'exposition "L'or des dieux" est visible depuis hier à Montréal. Partie de la collection du Musée Oro del Peru à Lima, cette présentation d'art précolombien regroupe quelque trois cent soixante-cinq pièces qui s'échelonnent sur approximativement dix-sept siècles et qui couvrent pas moins de six peuples identifiés chacun à une période. Les pièces attribuées à la période Vicus, 200 ans avant à 300 après notre ère possèdent un rafinement assez primitif comparées aux autres de la culture Chimu, 1200 à 1470 apr. J.C.

Pour ces anciens péruviens, l'or ne possédait pas de valeur économique ou marchande. Son éclat, sa couleur en faisaient l'expression par excellence de la divinité, ce soleil incarné par le roi qui s'en proclamait le fils. Mais encore ne s'agissait-il pas de stocker des masses du précieux métal mais de lui donner une fin somme toute utilitaire et à l'usage à peu près exclusif du roi-dieu. L'exposition nous offre donc avec quelques masques et couronnes, une quantité assez appréciable d'ornements d'oreilles plus ou moins ouvragés mais qui se caractérisent tous par leur fragilité. Avec les couteaux cérémoniels ou tumis, des vases finement ciselés, des pièces de vêtements ornés de paillettes si fragiles tant elles sont minces qu'on oserait à peine les toucher, l'exposition se compose également de colliers et de statuettes.

L'événement possède ce quelque chose qui tient de la breloque, de l'objet décoratif axé essentiellement sur l'apparence. En dépit d'un souci exceptionnel de présentation de la part des dirigeants du musée, en dépit aussi des notes abondantes accompagnant chaque pièce, le spectateur n'arrive pas à percer l'écran superficiel de l'apparence, ne peut rattacher tel ornement, le masque chimu (no 220) par exemple à un culte, à une "cosmogonie". Il est renvoyé à la stricte apparence extérieure d'un art qui ne ressemble en rien à la rigueur, à la force des formes de toute cette statuaire sud-américaine qui par-delà le Mexique, s'étend jusqu'à la terre de feu. Est-ce à cause du métal que savaient pourtant travailler avec dextérité les artisans orfèvres? Il ne s'agit pas de discuter des mérites du toc et de l'or pur. Toutes les oeuvres présentées affichent visiblement leurs qualités mais l'ouvrage d'or, celui qui nous est présenté ne s'affranchit pas d'un aspect qu'on pourrait de nos jours qualifier de kitsch. Grâce au catalogue, l'archéologie nous permet de saisir la difficulté des fouilles et l'attribution des pièces dont la plupart sont issues de nécropoles du nord du pays mais l'ethnologie aurait été davantage en mesure de nous éclairer sur cet art dont les oeuvres offertes ici ne semblent pas pouvoir constituer une base sérieuse. En ce sens, cet or, ce bel or se cherche encore des dieux, à moins que ce ne soit des adorateurs.

■ **L'or des dieux au Musée des Beaux-Arts de Montréal jusqu'au 15 mai. Catalogue de 146 pages, illustrations en noir et blanc et en couleurs; programmes de visites guidées pour les particuliers et les groupes scolaires, série de conférences sur le thème de l'art des anciens péruviens. Prix d'entrée: $2.50.**

Exposition

L'éternel féminin, la femme de toute l'éternité et toutes les associations qu'elle suggère revient comme leitmotiv dans l'oeuvre immensément érotique et si épurée de Gilles Boisvert. La galerie Curzi nous présente jusqu'au 30 mars les dessins récents ainsi qu'une série de huit lithographies réalisée cette année et dont le thème porte sur les vagues; des vagues dont le flux et le reflux, le rythme inlassable comme un cycle nous conduit, nous ramène à la femme. Car la vague s'accompagne ici d'un dessin tiré de la série des salles de bain de l'année dernière. Elle s'accompagne aussi d'un portrait de femme, d'une extase située à un niveau plus élevé et plus profond à la fois que l'illustration d'éléments psychanalytiques. Ici, les coordonnées d'ordre psychologique sont connues et utilisées à dessein qu'il s'agisse de la clef qui ouvrirait le monde féminin inaccessible, autre placé à l'antithèse du moi ou de l'eau représentée par la vague, toujours s'établit leur convergence vers la femme.

Mais il faut pousser plus loin encore l'approche réaliste de Boisvert. Les divers éléments de la composition portent individuellement une charge sémantique propre. Leur union sur une surface crée une véritable trame de lecture qui fait appel à la fois à l'analyse sémiotique de l'art publicitaire et à une poésie tendue inévitablement vers une presque mystique de l'érotisme. Dans ce travail, on pourrait établir une relation étroite avec un certain hyperréalisme dans l'exécution formelle. En effet, l'artiste possède un métier, mais loin de la copie servile d'une réalité photo-réaliste, il utilise à ses fins la singularité sémiotique de parcelles du réel juxtaposées.

Entre la prise de conscience politique des dessins à la Jim Dine présentés au MAC à l'automne 1974 et la vingtaine de dessins et gravures portant sur l'eau, la femme et l'amour, l'artiste achève la mise en place de son vocabulaire pictural. L'utilisation qu'il en fera dans les prochaines années nous réserve des surprises.

Le Barat... a ses raisons

Vous découvrirez que l'acquisition d'un appartement en condominium avec Le Barat vous fournit le meilleur de deux mondes. Vous profiterez des commodités avantageuses de la vie en appartement au centre-ville tout en ayant le confort et l'espace retrouvés dans une résidence en permanence.

Le Barat... et son emplacement

Situé au point de rencontre du chic Westmount, sur la rue Sherbrooke angle Atwater, face au magnifique domaine boisé de la Congrégation Notre-Dame.

Le Barat... et la sécurité

Presque toutes les possibilités ont été prévues pour votre protection et votre tranquillité . . . service de portier jour et nuit, surveillance en circuit fermé, dispositif d'alarme contre le vol ainsi qu'un avertisseur de fumée et incendie dans chaque résidence.

Le Barat... et la tranquillité

Une moyenne de cinq résidences par étage ou moins vous assure une intimité incomparable à la plupart des immeubles de ce genre. Les fenêtres thermiques, scellées hermétiquement, vous isolent des bruits de la ville.

Le Barat... et le confort

Vous serez impressionnés par le système électrique de chauffage et de climatisation des plus modernes et tout à fait silencieux. Vous permet un réglage individuel à l'année longue. Les plus grands appartements sont munis d'un réglage double-zone pour un confort égal.

Le Barat... et la cuisine de vos rêves

D'une efficacité remarquable, son ébénisterie de conception unique fut importée d'Europe; réfrigérateur 19 pi. cu. auto-dégivrant; four auto-récurant; lave-vaisselle; broyeur à déchets — le tout de marque General Electric.

Le Barat... et ses salles de bain

Où même les appartements d'une chambre en possèdent deux . . . les appartements de trois chambres vous en fournissent trois! Plusieurs salles de bain sont munies de deux lavabos enjolivés de marbre importé et surmontés d'élégants miroirs.

Le Barat... a de la valeur

Ils en valent leurs prix . . . de $58,500 (pour 900 pieds carrés — appartement d'une chambre) à $128,250 (maisonnette à deux paliers et trois chambres — au delà de 1840 pieds carrés). Venez voir ce que vous obtiendrez pour votre argent.

Le Barat

937-9241 ou 288-9235
Le jour, de 11h à 17h
ou sur rendez-vous.

Avis: Les acheteurs indécis ont le choix de louer et une grande partie du coût des loyers déjà remis est déduite du prix d'achat.

galerie georges dor
32 ouest, rue Saint-Charles Longueuil 677-6217
Oeuvres récentes de
Lise Lajoie
Jusqu'au 27 mars inclusivement
Ouvert du jeu. au dim. de 13 à 17h. et jeudi soir de 19 à 22h.

GALERIE SAINT-DENIS
3772 RUE SAINT-DENIS • 288-2340
OEUVRES RÉCENTES DE
JACQUES BLACKBURN
TABLEAUX ET TAPISSERIES
jusqu'au 9 avril
Ouvert du mardi au samedi de 10h30 à 17h30

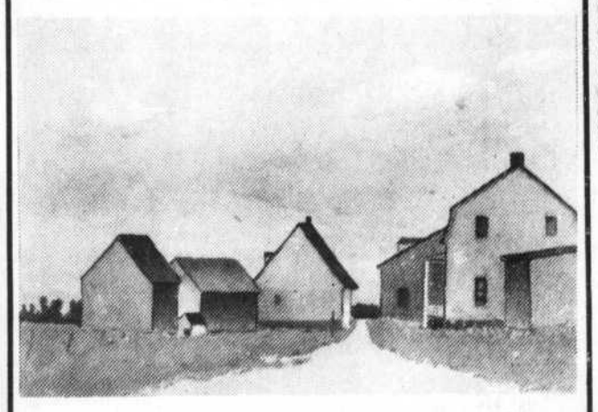
VILALLONGA
PEINTURES RÉCENTES
mar. - ven. 9 à 5h30 sam. 9 à 5h
NOUS ACHETONS PEINTURES DE QUALITÉ
Fermé dim. et lun.
GALERIE DOMINION
Le plus grand choix de peintures et sculptures dans la plus grande galerie d'art au Canada
1438 ouest, rue Sherbrooke 845-7471 et 845-7833

BALCON les images
GRAVURES DE
MARC A. NADEAU
Plus de 25 sujets différents 1971, 1977
2031 Saint Denis 843-7720

exposition d'oeuvres récentes
umberto bruni
jusqu'au 2 avril
galerie l'art français
ANNE-MARIE/JEAN-PIERRE VALENTIN
370 ouest, avenue Laurier, Montréal,
Téléphone: (514) 277-2179

atelier galerie laurent tremblay
EXPOSITION
peintres et sculpteurs
SERGE BEAUMONT ALAIN LAFORÊT
MICHEL DUTIL PIERRE LALIBERTÉ
JEAN CARON
jusqu'au 31 mars
4809 marquette 521-8786
mer de 13 à 18 hres jeu. ven. de 13 à 21 hres fermé lun. et mar.

Galerie Mira Godard
ROBERT YOUNG
dessins et peintures
dernier jour
débutant le vendredi 25 mars
SOREL ETROG
sculptures et dessins récents
1490 rue Sherbrooke Ouest
Montréal, Québec
Tél (514) 931-5841

EXPOSITION

Les cantons de l'est *Benoit East*
BENOIT EAST
du 22 mars au 7 avril
GALERIE KASTEL
1366 Avenue Greene, Westmount 933-8735

CHAQUE SAMEDI SOUS LA RUBRIQUE DES ARTS
"VOS GALERIES"
JACQUELINE AVRIL
844-3361

ACADÉMIE BÉLENGÉ
BÉLENGÉ
PEINTRE
ATELIER LIBRE
GALERIE D'ART
5002, BOUL. ST-LAURENT
MONTRÉAL, QUÉ. H2T 1R7
279-6319

GILLES BOIVERT
dessins et lithographies
jusqu'au 2 avril du mar. au sam. de 13 à 18h.
galerie curzi 2140 CRESCENT 844-2287

Galerie nationale du Canada Ottawa
Musées nationaux du Canada
Vernissage le jeudi 24 mars à 21h00
Puvis de Chavannes
228 oeuvres (106 tableaux, 112 dessins et 10 gravures) des collections publiques et privées de l'Europe et de l'Amérique du Nord.
Organisée par la Galerie nationale du Canada et la Réunion des Musées Nationaux, France.
mar., mer., ven., sam. 10h à 18h
jeu. 10h à 22h
dim. et jours fériés 14h à 18h
Fermé le lundi
Entrée libre 613-992-4636
Angle des rues Elgin et Albert, Ottawa

Diane-chasseresse

... et femme, et star

par NATHALIE PETROWSKI



Elle nous avait donné rendez-vous dans le "snack-bar" de la PDA, lieu pour le moins étrange quand on connaît les goûts exotiques de Diane Dufresne. On se retrouve donc, un peu penauds parmi les travailleurs de la PDA, les secrétaires, les commis et les gardes de sécurité. Une ribambelle de clowns postés à la porte, commencent déjà à se moquer de nous: "Diane, c'est pas ici, c'est plus loin"!

Maquillés et ricanant avec trottinettes et ballons, ils nous entraînent à travers les dédales de la PDA. Les murs pâles de béton affichent à intervalles réguliers, l'effigie de Diane, chasseresse lointaine et presque mystique, accompagnée par nul autre que Lassie. Le voyage est long, peuplé de points d'interrogation; une porte s'ouvre sur les bruits familiers d'une conférence de presse, nous voilà au coeur de la PDA, dans un garage qui ressemble à une arène de cirque. Un long sillon de ballons blancs nous trace un chemin jusqu'au paradis royal (ou peut-être devrais-je dire, artificiel).

Un Winnebago (le champagne des roulottes mobiles) nous attend dans la jungle des ballons. Les gens sont silencieux, puis deviennent paranoïaques ou ironiques, affirment que Diane Dufresne a perdu le nord. Cette dernière n'est évidemment pas là pour répondre, nous laisse dans le vide, avides de sensations fortes; peut-être se cache-t-elle dans la toilette en attendant son tour. Un verre suffit pour émettre les suppositions les plus loufoques à mesure que la situation devient presque irréelle, un tantinet névrotique.

Diane Dufresne n'est pas encore arrivée. Les cahiers de presse sont sagement distribués et viennent compléter la collection de cartes postales, timbres et collants scrupuleusement choisis par Diane au cours de ses voyages. Personne maintenant ne peut dire que la machine Diane Dufresne manque de personnalité, ou qu'elle est sans intérêt. Ici tout est fait en fonction d'une image, celle de la grande fille toute simple qui prend plaisir à vider son coeur et son âme devant le monde entier. Tandis que Diane brille toujours par son absence, les potins vont bon train. Chacun imagine à sa façon, l'entrée triomphale: sera-t-elle sur un cheval blanc à la manière de Lady Godiva, ou peut-être en carrosse magique se transformant en citrouille à la vue des journalistes, sortira-t-elle de la cheminée, ou alors surgira-t-elle du béton comme une sirène? Elle arrive tout bonnement par une porte auxiliaire, toute petite, toute menue, alourdie par les nombreuses plumes dans ses cheveux. La scène rappelle un vieux film de Hollywood: la star arrive, les gens se redressent, tendent le cou, les photographes se jètent sur elle comme la pauvreté sur le monde, et elle, toute seule dans sa bulle, sourit gentiment, serre des mains anonymes, fait semblant de tous nous connaître. On nous annonce que les entrevues auront lieu dans le Winnebago. Chacun se prépare, prend son numéro comme chez l'épicier; après tout, pour manger du rêve et de la fantaisie, il faut avant tout pouvoir le vendre.

Nous entrons dans le luxueux Winnebago tendu de velours, décoré de roses et de chandelles, embaumé de parfums exotiques. L'air est mystérieux, presque religieux comme s'il s'agissait de préparatifs pour une messe noire. Nous passons du salon à la chambre, où assise sur de magnifiques peaux de fourrure, Diane nous reçoit entre les plantes et le champagne. Où sommes-nous donc? Vous êtes chez Diane Dufresne, au coeur de son théâtre, de son film d'Hollywood, de sa folie, de ses déguisements et de son délire intérieur. On se dit que c'est trop intime, trop personnel, que personne n'a d'affaire là; mais c'est déjà trop tard, l'entrevue commence, le film se déroule malgré nous et nous campe confortablement dans nos rôles respectifs. Mine de rien, du coin de l'oeil, Diane nous invite à faire le tour de son univers, à admirer son âme de petite fille à la fois timide et provocante. Chaque objet, photo, fait partie du personnage qu'elle s'est inventé. D'ici une semaine, le garage deviendra sa maison et le restera jusqu'à la fin du show. Elle l'a exigé pour ressentir jusqu'à la limite du possible, l'expression de son théâtre intérieur: "Ce sera un peu comme si j'habitais la salle Maisonneuve et que j'y recevais tous mes amis, je m'y sentirai comme chez moi et je recevrai les femmes chez elles".

Elle nous parle sans arrêt, sans entracte (sic); Chaque show est un peu le bilan de sa vie. Celui-ci a été conçu en voyage au Brésil, à Paris, à Malibu en Californie et finalement à Montréal, si Montréal existe encore. C'est un show pour les femmes, un show féminin pluriel à cause de cette règle de grammaire, fasciste et discriminatoire qui dit que le masculin l'emporte sur le féminin. Elle parle vite comme si elle se piquait à l'adrénaline, répète son numéro de couleurs, parle de sa mère, des hommes qui seront des invités d'honneur à son spectacle. Tout est parfaitement logique et conséquent à la machine qu'elle a imaginée au cours des derniers mois. Les questions-réponses fusent de partout, la cassette du show-bizz tourne tranquillement. À l'ordre du jour, il est maintenant question du prochain show: pour celui-là, elle ira au Japon, aux Indes, à Bombay, là où la misère est grasse et noire, vivre ses mille et une nuits en tapis volant. Elle promet qu'un jour, elle se présentera sur une scène sans le moindre accessoire, avec un simple piano noir: "ce sera à ce moment-là, le récital de Diane Dufresne". Elle veut faire le tour du monde entier et aspirer l'univers. On sait qu'elle le fera, que pour arriver à réaliser ses rêves, elle le rêvera jusqu'au bout: "Faut qu'y en aye une qui l'fasse, pis j'donn'rai pas ma place". Bientôt nous n'avons plus rien à nous dire, tout a été dit, redit et écrit. On sait déjà qu'un autre groupe de trois va avoir accès au musée Dufresne, qu'il posera les mêmes questions et recevra en échange, les mêmes réponses. C'est sans doute le prix qu'on doit payer pour connaître notre première vraie star...

De nouveau sous les lumières blafardes du garage, parmi les ballons crevés par des mains vicieuses ou des cigarettes imprudentes, nous ne savons plus quoi dire ni quoi penser. Doit-on monter sur le maneige ou alors refuser parce qu'il est une coupure systématique avec la réalité au nom du showbizz et de l'art-exhibition? Doit-on accepter le jeu de la petite fille qui se maquille et se déguise avec les robes et les bijoux de sa mère ou doit-on y voir signe de régression? "Ce qui sauve Diane Dufresne, dit quelqu'un, c'est qu'elle donne un bon show. Si elle est efficace sur une scène, elle peut se permettre toutes les folies et les libertés dans sa vie. Un jour, ça lui passera".

Nous prenons le chemin du retour parmi les ballons crevés, les roses écrasées. Le photographe titube, mon manteau est taché, les posters de Diane la chasseresse ont été volés. Dehors ça ne sent pas la rose, ni l'encens, on peut enfin au moins y respirer.

théâtre du rideau vert
DERNIÈRE SEMAINE
mardi au samedi 20 h.
dimanche 19 h.
VIOLA LÉGER
GUY PROVOST
ANDRÉ CAILLOUX
PAUL GUÉVREMONT
MISE EN SCÈNE:
YVETTE BRIND'AMOUR

évangéline deusse
de Antonine Maillet

Renseignements: 844-1793
Métro Laurier, sortie Gilford — 4664, rue Saint-Denis
théâtre de la jeunesse

TOUS LES DIMANCHES
14 h - Marionnettes
MIMI ET ROUSSI AU ROYAUME des JOUETS
Marionnettes de Pierre Regimbald et Nicole Lapointe. Gaetan Gladu Andre Viens
Entrée: $1.25
15 h - Théâtre
TOMBE DES ÉTOILES
Fantaisie d'André Cailloux avec Michel Sebastien, Denis Gagnon, Marc Bellier et Marie Bégin.
Entrée $1.25
RÉSERVATIONS DE 12 h à 19 h, 844-1793
Metro Laurier sortie Gilford — 4664 rue Saint Denis

théâtre populaire du québec
présente
La soirée du rire de l'année !
Du 22 au 27 mars inclusivement à 20 h 30
pierre thériault guy l'écuyer
andrée boucher raymond royer
catherine bégin michel côté
jean-louis paris danielle panneton
pierre claveau
molière
le médecin malgré lui
et le médecin volant
mise en scène jean
gascon
décors guy neveu
costumes solange legendre
éclairages pierre villeneuve
musique originale gabriel charpentier
direction artistique jean-yves gaudreault
THÉÂTRE MAISONNEUVE
PLACE DES ARTS
Montréal (Québec) H2X 1Z9
Guichets: du lundi au samedi inclusivement, de midi à 21 heures. Pas de réservations téléphoniques.
Renseignements: 842-2112

McGill
Faculté de musique
le dimanche 20 mars
20h30
MAURICIO FUKS
PAUL ROSENTHAL
violons
Paul Helmer, pianiste
et l'orchestre étudiant
Sarasate, Moszkowski,
Bach, Telemann
Bartok, Wieniawski
Entrée libre
Renseignements:
Lundi à vendredi,
9h - 17h
392-8224
Pollack concert hall
Salle de concert Pollack

Harmonium live CFGL FM 105.7
L'HEPTADE HARMONIUM
samedi 12 mars, à 7h et 10h
$5.50
JEAN LAPOINTE
samedi 19 mars, à 7h et 10h
$4.50, 5.50, 6.50
GILLES VALIQUETTE
vendredi 25 mars, à 9h30
$3.50, 4.50
ANDRÉ GAGNON
samedi 2 avril, à 7h et 10h
$4.50, 5.50, 6.50
FABIENNE THIBAULT
vendredi 15 avril, à 9h30
$3.50, 4.50
AU GRAND AUDITORIUM
DU CEGEP MONTMORENCY
475 boul. de l'Avenir
LAVAL
SIEGES RESERVES EN VENTE
CEGEP - LOCAL S.A.E.
CHEZ SOMNAMBULE
STACATO - CENTRE DUVERNAY
DISCUS - CARREFOUR LAVAL
DONAY - CENTRE ST-MARTIN
TOURBILLON MUSICAL - CENTRE LAVAL

«Le guitariste Narciso Yepes est un poète.»
Paris 1972.
NARCISO YEPES
guitare
Programme:
Mudarra: Fantasia
Milan: Deux pavanes
Narvaez: Sept «Diferencias sobre Guardame Las Vacas»
Sanz: Suite espagnole
Albeniz: Sonate (Zapateado)
Sor: Thème et variations
Albeniz: Rumores de la Caleta (Malaguena)
Albeniz: Asturias (Légende)
Granados: Danse espagnole no 5 (Andaluza)
de Falla: Hommage «Le tombeau de Debussy»
Turina: Sonate
Balada: Analogias
Le mercredi 30 mars 1977 20 heures 30
Billets en vente aux guichets de la Place des Arts dès le 28 février 1977 $4, $6, $7, et $8
Une production de la Régie de la Place des Arts

SALLE WILFRID-PELLETIER
PLACE DES ARTS
Montréal (Québec) H2X 1Z9
Guichets: du lundi au samedi inclusivement, de midi à 21 heures. Pas de réservations téléphoniques.
Renseignements: 842-2112

CKOI et Luc Thaneuf présente
DIANE
Sans entr'acte

À LA MAISON NEUVE
DU 29 MARS AU 17 AVRIL
MAINTENANT EN VENTE
Sem: 20.30 hrs.
Sam: 18.30 hrs. et 22 hrs.
Relâche les lundis
en vente chez Sauvé Frères et P.D.A.
THÉÂTRE MAISONNEUVE
PLACE DES ARTS
Montréal (Québec) H2X 1Z9
Renseignements: 842-2112

LIVRE-SHOW EXTRAORDINAIRE!
biographie • 75 photos • 35 illustrations • paroles et musique de 10 chansons

Les Éditions de l'Aurore
1651, St-Denis
Montréal
H2X 3K4
Envoyez-moi, port-payé DIANE DUFRESNE $12.95
Nom
Adresse
Ville
Prov
Code postal
Ci-joint $
chèque
Mandat

HARMONIUM
l'heptade sur scène
COMPLET, SUPPLÉMENTAIRE VENDREDI 20 MAI
PROCHAIN RENDEZ-VOUS...
SAMEDI 21 MAI, 20h30
AU CENTRE SPORTIF
de l'université de montréal
billets en vente à: l'alternatif, somnambule cinema outremont, 2,100 edouard montpetit
une production beau bec
une présentation CKOI

les disques

classiques

PIERRE ROLLAND

a écouté pour vous

Une sonorité pure comme le cristal, et des archets maniés avec tout l'art des plus grands bretteurs. Voilà le **Quatuor Alban Berg** de Vienne jouant avec brio, sensibilité et style, les deux derniers quatuors à corde de **Mozart, K. 589** et **K. 590, Telefunken 6. 42042.**

Fondé à Vienne en 1970, ce quatuor prit immédiatement une importance qui dépassa le simple intérêt local. Les deux violonistes **Günter Pichler** né en 1940 et **Klaus Maetzl**, né en 1941 étaient respectivement violon-solo de l'Orchestre Philharmonique de Vienne et de l'Orchestre Symphonique de Vienne. L'altiste, **Hatto Beyerle**, né en 1933, est l'aîné de ce jeune quatuor, et le plus jeune est le violoncelliste **Valentin Erben**, né en 1945. Les débuts de ce magnifique quatuor furent patronnés par l'une des inspiratrices de la Nouvelle École de Vienne: la veuve d'Alban Berg a en effet donné la permission que le quatuor portât le nom de son célèbre mari. Tout comme c'est le cas sur ce disque rayonnant consacré à Mozart, chaque oeuvre abordée par les musiciens du Quatuor Alban Berg l'est avec un esprit éveillé et une fraîcheur d'esprit que bien des collègues doivent leur envier. Être un si jeune quatuor et posséder déjà une aussi forte personnalité a de quoi faire rêver bien des musiciens. Le sérieux qu'ils mettent, l'abnégation de leur égoïsme musical personnel pour créer une âme et une pensée commune de groupe sont la marque de très grands artistes. Ce disque mozartien est un autre fleuron à leur magnifique travail.

Aldo Ciccolini nous invite à partager avec lui beaucoup de bonheur, de tendresse, de bonne humeur, de sérénité et de musique. Sur le disque **Angel S-37 247** avec **l'Orchestre de Paris**, dirigé par **Serge Baudo**, Aldo Ciccolini joue la **Symphonie sur un chant montagnard opus 25** de **Vincent d'Indy**; et avec **L'Orchestre de Liège**, dirigé par **Paul Strauss**, le poème Symphonique, les **Djinns** ainsi que les **Variations Symphoniques** de **César Franck.**

Musicalement, ce disque est très beau: le grand mérite en revient, bien sûr aux compositeurs mais aussi à Ciccolini, qui, en grand musicien qu'il est, ne se met de l'avant qu'aux moments importants et ne cherche pas à voler la vedette. Dans les trois oeuvres, sa très grande musicalité et sa brillante technique sont mises au service de la musique et si les traits de virtuosité se présentent c'est alors un envol, une myriade de notes qui jaillissent et qui illuminent de leurs feux! Quel beau toucher! Que de belles sonorités, que de belle musique, sortent de son piano! Les Orchestres de Paris et de Liège jouent bien, les chefs Baudo et Strauss collaborent très bien, au mieux des ensembles. L'idée est heureuse d'avoir pensé à l'Orchestre de Liège pour les oeuvres de Franck; il manque très peu à cet orchestre belge pour être très bien.

La prise de son est bonne ainsi que la gravure et l'usinage. Beaucoup de charme sur ce disque!

■

Manuel Rosenthal dirige le ballet dont il fit l'agencement et l'orchestration en 1937 **"Gaité Parisienne"** sur la musique de **Jacques Offenbach, Angel S-37209**

Bien de bonnes qualités et un grand regret.

Tout d'abord les qualités: la prise de son, la gravure et l'usinage. De plus, ce ballet dirigé par celui qui l'a conçu, prend ici une dimension et un style ignorés des autres chefs d'orchestre. Le choix des tempos et des nuances est caractéristique. Sur la pochette, Rosenthal explique (en anglais) comment cet assemblage musical commandé à son collègue et ami, Roger Désormière, lui échut. De plus, on peut lire de quelles opérettes d'Offenbach proviennent les 21 numéros qui composent le ballet; c'est ainsi que l'on apprend que les numéros 14 (le duel) et 16 (l'introduction au cancan qui suit, sont de Rosenthal lui-même. Également, sur ce disque, on a droit à l'ouverture de l'opérette **"La Fille du tambour major"** d'Offenbach.

Ce qui chagrine, cependant, c'est la mauvaise discipline orchestrale de **l'Orchestre de l'Opéra de Monte Carlo.** En musique, une mauvaise intonation entraîne toujours de longues suites d'incidents regrettables qui lassent les auditeurs, détruisent la magie de la musique et à la fin, gâchent tout. Ce ballet léger et facile d'apparence, est très difficile à bien jouer.

■

Les fervents de l'opéra et particulièrement les admirateurs de **Beverley Sills** seront enchantés à l'écoute du disque **Angel S-37255,** sur lequel, assistée de **Nicolai Gedda** pour deux extraits, elle chante avec chaleur et conviction 3 arias de **Rossini** (deux du "**Barbier de Séville**" et un du "**Siège de Corinthe**") une aria de l'opéra "**I capuleti ei Montecchi**" qui débute par un très beau solo de cor, et enfin la célèbre scène du **Sempre libera** de la "**Traviata**" de **Verdi.** La voix est généralement très belle quoique l'intonation ne soit pas toujours très juste. Cette voix est grandement aidée par un large vibrato, un souffle infini et une passion très grande. Trois magnifiques orchestres anglais l'accompagnent: **l'Orchestre Symphonique de Londres,**le **New Philharmonia Orchestra** et le **Royal Philharmonic**, dirigés par quatre chefs d'orchestre: **James Levine, Giuseppe Patane, Aldo Ceccato** et **Thomas Schippers.**

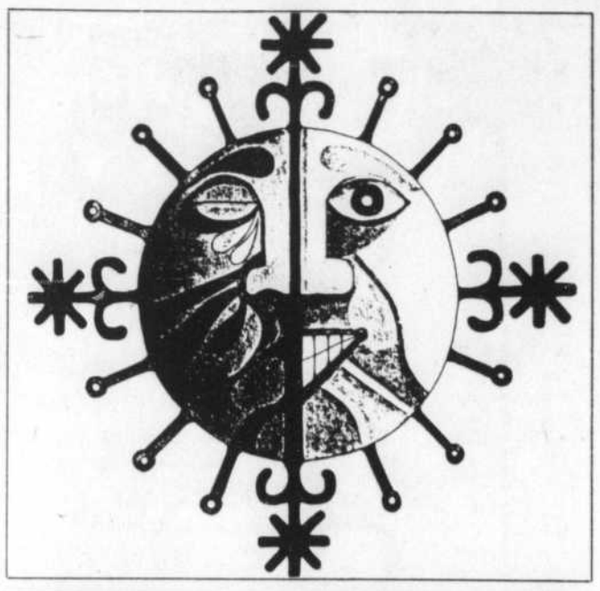
La prise de son est très nette, l'usinage et la gravure, bien faits. Une galerie d'héroines qui pourraient avoir individuellement cependant un peu plus de personnalité.

■

L'opérette "**Wiener Blut**" — Sang Viennois — de **Victor Leon** et **Leon Stein** sur de la musique de **Johann Strauss,** fait vibrer les coeurs: **Angel SBLX 3831** (un coffret de 2 disques) En tête de la distribution: **Anneliese Rothenberger, Nicolai Gedda** et **Renata Holm.** Les **Choeurs de l'Opéra de Cologne** et l'**Orchestre Philharmonia Hungarica** sont dirigés par **Willi Boskovsky.** D'un bout à l'autre de cette opérette, un souffle viennois se déroule et s'enroule dans un enchantement continuel. Les chanteurs sont hautement compétents. Les voix sont très belles; l'accent, très viennois, très grasseyant; et la justesse de son, excellente. L'âme de cette belle réalisation est Willi Boskovsky: quel artiste! quel musicien! Même l'orchestre joue dans le style viennois: style dont on dit qu'il ne s'enseigne pas, mais qu'il faut le sentir dans toutes les fibres de son être. Boskovsky le communique si bien que l'on est soi-même transporté par ce sang viennois irrésistible. Une prise de son excellente, réalisée par EMI Electrola et l'usinage et la gravure sont bien réussis. Une très belle réalisation.

Du vaudou au théâtre à travers le sacré

par ADRIEN GRUSLIN



"D'Eschyle au Kâlidavâ de l'Inde et au nô japonais, peu à peu le theâtre remplace l'aventure des dieux par la destinée des hommes, tout en gardant l'héritage du sacré qui le précéda. L'Occident crée ses propres mythes (Faust, Don Juan, etc...) et par ses tendances contemporaines (théâtre d'avant-garde ou "populaire") il tente souvent de rechercher l'action originelle où le peuple participait au sacré." (1)

De tous temps, le théâtre est apparu comme un lieu privilégié de rencontre de l'homme et du sacré. Dans cette perspective, le vodou constitue sans doute un des exemples les plus fertiles. De même toute cérémonie tribale apparaît-elle comme le jeu théâtral à sa vraie source. Chez les Papous de la Nouvelle-Guinée par exemple, le rite consiste à mimer les funérailles avec un cadavre fictif. Mort et vie, hommes et dieux, acteurs et public sont confondus dans la fête originelle.

Dans son essai "Vodou et Théâtre" (2), Frank Fouché situe le vodou en qualité de moteur permettant de déboucher sur un authentique théâtre populaire. A l'heure actuelle, cette manifestation noire appartient toujours à la liturgie, à la religion avec ses mythes, son rituel, sa symbolique, son gestuel, son imagerie et sa métaphysique. Véritable célébration religieuse où le grand-prêtre sacrificateur remplace l'acteur, le vaudou vise à entrer en contact avec les forces occultes.

Malgré que le phénomène soit en perte de vitesse, la ferveur religieuse des vaudouisants demeure indéniable. Si tel n'était pas le cas, le vodou serait devenu folklore depuis belle lurette. On raconte même que non seulement la masse des paysans avec sa foi polythéiste pratique le vodou mais que également l'élite intellectuelle, toute imprégnée de la culture occidentale, s'y adonne clandestinement.

En Haïti, l'histoire du vaudou remonte au seizième siècle avec l'arrivée des premiers contingents d'esclaves noirs à Saint-Domingue. Dans "La Crise de possession et la Possession dramatique" (3) Antonio Louis-Jean trace un historique du "genre". Son essai apparaît nettement plus détaillé que celui de Frank Fouché. Les deux font ressortir la richesse culturelle et cultuelle du vaudou. Théâtre et vaudou se présentent comme deux réalités où se mêlent harmonieusement le profane et le sacré.

Pour présenter le phénomène Louis-Jean cite A. Métreaux: "Une cérémonie vaudoue bien conduite est un spectacle de qualité: tambourineurs et danseurs sont souvent des virtuoses. Combien morne serait la vie rurale haïtienne sans les manifestations artistiques que le vaudou suscite et qui donnent à la tradition culturelle haïtienne sa seule originalité. Unissant le sentiment religieux au sentiment artistique, il apporte de la dignité à des existences qui autrement seraient écrasées par le dur labeur des champs ou la misère." (4)

Dans la même veine, Frank Fouché définit le vodou comme le théâtre de la vie tragique d'un peuple aliéné, opprimé, zombifié dans la non-transparence de son histoire. Vécu comme spectacle, il constitue le dépassement de la détresse réelle du peuple et sa protestation dans l'imaginaire. Partant de là, l'auteur de "Vodou et Théâtre" y voit les prolégomènes à un nouveau langage théâtral, d'un théâtre révolutionnaire.

Théâtre vécu et non écrit, le vodou doit être considéré comme un théâtre vivant, véritable pédagogie de prise de conscience et non opium du peuple comme il a été maintes fois qualifié. La conclusion de Frank Fouché est claire: "En considérant la fonction mythique et symbolique du vodou, sa valeur esthétique et incantatoire, nous ne sommes pas loin de croire qu'un grand théâtre, nouveau dans son langage et signifiant dans sa pratique, peut sortir du champ merveilleux et dynamique de cette culture traditionnelle, populaire et éminemment riche de l'haïtien." Et l'essayiste conclut en ajoutant que le vaudou se dégagera de la religion et sans le secours des dieux, deviendra un lieu d'une prise de conscience politique.

Il est intéressant de se pencher sur une manifestation comme le vaudou. Tous les peuples vivent et entretiennent leur propre manifestation vaudouesque. Aujourd'hui nombre de dramaturges du monde occidental tentent de retrouver le sens perdu du sacré, bâtissant leurs pièces comme de véritables rituels dont le but sera d'envoûter le spectateur, de lui faire recouvrer la ferveur religieuse des vaudouisants. Si le théâtre naît partout et toujours du sacré, force est d'admettre qu'il tente également d'y retourner.

(1) Christian Chabanais, "**Le Théâtre à la recherche de ses origines**", in revue Atlas, Paris, 1971.
(2) Frank Fouché, "**Vodou et Théâtre**", Pour un nouveau théâtre populaire, Nouvelle Optique, 1976.
(3) Antonio Louis-Jean, "**La Crise de possession et la Possession dramatique**", Collection Caraïbes, Leméac, 1970.
(4) A. Métraux, "**Le Vaudou haïtien**", Gallimard, NRF, Paris.



INTÉGRALE DE L'OEUVRE D'ORGUE DE
J.S. BACH
PAR
BERNARD LAGACÉ
Dernier récital
L'ART DE LA FUGUE
LE TESTAMENT MÊME DE BACH
LE DIMANCHE 3 AVRIL À 20 h. 30
ÉGLISE IMMACULÉE-CONCEPTION
(angle Papineau et Rachel)
Billets en vente à : L'Alternatif et aux guichets le soir du concert. $3.50 $2.50 étudiants/âge d'or



ckoi FM 96.5 présente en reprise
JEAN-GUY MOREAU
"mon cher René, c'est à ton tour..."
14 et 15 avril à 8h30 16 av. à 7h et 10h30
$4.50 et $5.
OUTREMONT 1248 Bernard 277-4145
Une production Beau Bec et Frank Furtado
Billets (sièges rés) en vente de midi à 10h00 au cinéma

THÉÂTRE NATIONAL DE MIME DU QUÉBEC
PRÉSENTE
CENTRE DE GRAVITÉ
Sous la direction d'ELIE OREN
les 23-24-25-26-27-31 MARS
le 1-2-3 AVRIL à 8.30 p.m.
au T.N.M.Q. 4459, St-Laurent
Réservation: 526-9847
Admission: $4.00 (ÉTUDIANTS) $2.50

tnm HUGO
Mangeront-ils ?
861 0563 comédie
mise en scène jean dalmain | louise marleau | michel dumont
décors et costumes robert prévost | jean dalmain | marc grégoire
musique jean sauvageau | jean-louis millette | anne létourneau

À l'occasion de la célébration du Mois de la Musique Juive
Le Comité de Musique Juive du
CONGRÈS JUIF CANADIEN
RÉGION DU QUÉBEC
Présente
La première de l'oeuvre de
MILTON BARNES
ouvrage de commande intitulé
"POÈME JUIF"
et exécuté par la
MUSICA CAMERATA MONTRÉAL
JEUDI, 24 MARS 1977 à 20 h 30
Édifice Samuel Bronfman, 1590 Avenue McGregor
ENTRÉE LIBRE

VALIQUETTE est en ville
samedi 26 mars
à 7h30 $4.
au cinema sieges res.
OUTREMONT
1248 Bernard 277-4145
PRODUCTION BEAU BEC
PRESENTATION
ckoi FM 96.5



TRIO BEAUX ARTS
Un évènement à ne pas manquer
BEETHOVEN
Intégrale des trios à clavier
SALLE POLLACK
3 soirées 1-3-4 avril — 20h30
Abonnement : $15 — Étudiants : (7/25) $8
Pro Musica, 1270 O. Sherbrooke — 845-0532 — 1h à 5h
Salle Pollack, 555 O. Sherbrooke — 392-8224 — midi à 2h.

écrase
Société Canadienne du Cancer

"Sol modifie son style et (encore) s'améliore" *Roger Drouin, Le Journal de Montréal*
"... Une verve particulièrement mordante... un magnifique délire verbal..." *Nathalie Pétrowski, Le Devoir*
"C'est génial et insoutenablement drôle" *Bruno Dostie, Le Jour*
"Son envolée finale est complètement folle, énergique et démente, comme les plus belles tirades d'autrefois . . ." *Pierre Beaulieu, La Presse*
Universol présente
Un spectacle ABSOLUNATIQUE
"LE DÉFICIENT MANTEAU"
2 dernières
du 7 fév. au 20 mars, à 20h30
Sem. $3.50 $4.50 $6.50 $7.50
Sam. $4.50 $5.50 $7.50 $8.50
En vente à la P.D.A. et chez Sauvé Frères
Direction artistique de Robert Duparc
Musique originale de Marie Bernard



THÉÂTRE MAISONNEUVE
PLACE DES ARTS Montréal (Québec) H2X 1Z9
Renseignements 842-2112

ckoi FM 96.5
présente en spectacle à l'Outremont
Billets (sièges rés) en vente de midi à 10h00 au cinema
OUTREMONT
1248 BERNARD 277-4145
Une production Beau Bec



clémence desrochers
7 avril à 9h30
8-9 avril à 10h $4.



véronique sanson
11 et 12 avril à 7h30
$4.50 et $5.



malicorne
22 avril
23 avril à 9h30
$4.50 et $5.



murray mc lauchlan
30 avril à 9h30
$4.50 et $5.

DEMAIN en grande première

POUR TOUS

l'absence



Frédérique Collin Jean Gascon
Guy Thauvette Monique Mercure
un film de Brigitte Sauriol
production ACPAV

aussi les
21 et 22 mars à 19.30
au cinéma
OUTREMONT 277-4145 · 277-2001
1248 rue Bernard

BIENTÔT

Mars	Québec	du 23 au 26
	Kapuskasing	23-24
	Hearst	22-23
	St-Jean d'Iberville	24
	Joliette	30
	Trois-Rivières	30-31
	La Malbaie	31
Avril	Sherbrooke	1-2
	Granby	6-7
	Montmagny	6
	Hull	7
	Chicoutimi	12-13-14
	Alma	15
	Drummondville	du 22 au 25
	Québec (Laval)	28
Mai	Rimouski	11-12

diffusé par LE NOUVEAU RÉSEAU

Fun with Dick and Jane

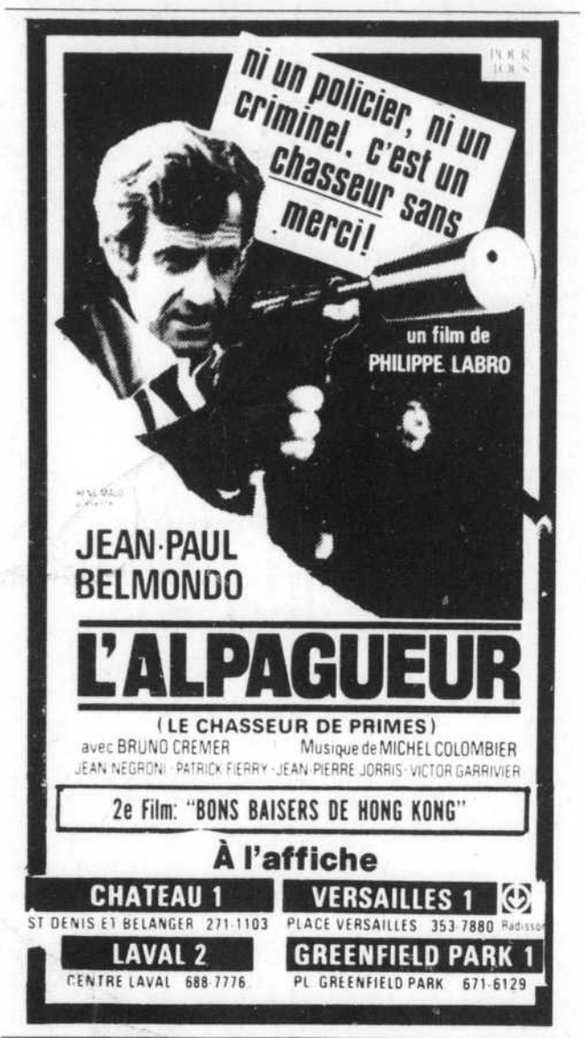
Des escrocs malheureusement charmants

(par André Leroux) — Dick (George Segal) et Jane (Jane Fonda) forment un couple apparemment représentatif des aspirations matérialistes d'une certaine couche aisée de la classe moyenne américaine. Ils vivent largement au-dessus de leurs moyens et ne songent qu'à accumuler des preuves tangibles de confort et de prospérité. Jane est l'incarnation de la ménagère affairée uniquement à protéger et à policer l'ordre bourgeois familial. Dick,un ingénieur aérospatial, doit pourvoir à la solidification des assises financières. Il travaille pour maintenir l'éclat et la santé de son prestige social et familial. Le jeune fils de Dick et Jane (Sean Frye) est parfaitement intégré à la vie d'abondance de ses parents. Voilà qu'un jour le bel équilibre patiemment entretenu par Dick et Jane se débalance. Dick est abruptement congédié tandis que les factures continuent à affluer. Que faire? Jane échoue pitoyablement à s'imposer comme mannequin tandis que Dick ne parvient même pas à tirer parti de l'assurance-chômage. Une seule solution adéquate s'impose sans tergiversations: le vol. Afin de ne pas s'aliéner l'intérêt des spectateurs, les scénaristes, David Giler, Jerry Belson et Mordacai Richler, et le réalisateur Ted Kotcheff ont pris soin de lancer leurs personnages à l'assaut d'institutions où, semblent-ils affirmer, le vol est institutionnalisé. Dick et Jane volent parce qu'ils ne peuvent faire face à leurs créanciers et ne savent plus comment se tirer d'embarras. La compagnie de téléphone qu'il cambriole exploite ses abonnés afin de faire un profit maximal. C'est ce que soutient **Fun with Dick and Jane** qui s'amuse des machinations immorales de petits voleurs très bien intégrés à un système social corrompu jusqu'à la moelle. Pour accepter la vision cynique et sésabusée des scénaristes et des réalisateurs, le spectateur doit reconnaitre que la classe moyenne américaine est entièrement corrompue, essentiellement préoccupée par ses petits bonheurs matériels, et prête à faire n'importe quoi afin de maintenir son niveau de vie. Il faut vraiment être très naïf pour oser prendre au sérieux les constatations sociales auxquelles les scénaristes et le réalisateur confrontent le spectateur.

Fun with Dick and Jane commence comme une satire corrosive d'un mode de vie axé sur l'accumulation des richesses matérielles acquises à crédit mais s'englue peu à peu dans l'apologie même des moyens utilisés afin de résoudre les crises économiques. Dick et Jane ne sont rien d'autre que de minables petits escrocs mais leur charme, leur vitalité et leur décontraction respectifs visent à nous faire oublier le caractère frauduleux et immoral de leurs entreprises. Ils volent avec une légèreté, une aisance et une séduction qui ont pour but de nous faire applaudir chacun de leurs nouveaux exploits. Comme ils volent les institutions en place, leurs manigances criminelles doivent nous apparaitre comme des gestes, non pas honnêtes, mais relativement offensants. Les trois scénaristes et le réalisateur semblent avoir perdu, en cours de route, leur perspective initiale et complètement abandonné leurs visées critiques. Par un subterfuge qui dénonce la malhonnêteté de la firme dont il a été renvoyé sans raisons suffisantes, Dick force ses employeurs à le réintégrer au sein de l'entreprise aérospatiale et est promu au poste de directeur général. Tout rentre dans l'ordre. Le spectateur devrait jubiler devant les prouesses d'un couple qui a réussi à venir à bout des plus puissants escrocs. Or, les moyens utilisés correspondent à ceux qui sont exposés au grand jour. La corruption de Dick et de Jane n'est ni plus amusante, ni plus divertissante que celle des grosses firmes roublardes et voleuses.

Pendant tout le déroulement du film, je n'ai éprouvé aucune once de sympathie pour le couple interprété avec un certain brio par Jane Fonda et George Segal. Dick et Jane Harper ne songent qu'à leur nouvelle piscine, qu'à l'embellissement de leur terrain, qu'à la qualité de leurs vins et qu'à la décoration de leur bungalow cossu. Le travail de trois scénaristes n'a même pas réussi à leur injecter une quelconque densité intellectuelle, affective ou morale. Ils semblent sortir directement d'un roman savon télévisé où l'on aurait juxtaposé pêle-mêle tous les pires clichés sur les dangers du matérialisme américain. L'effort combiné de trois scénaristes n'a abouti qu'à la fabrication hideuse d'un produit fait spécialement pour divertir sans vraiment rien remettre en question. Quand un réalisateur et trois scénaristes sont obligés d'excuser l'immoralité par un surcroit de charme des personnages, on peut se dire, sans aucune forme d'hésitation, que tout ne tourne pas très rond à Hollywood. Geroge Segal affiche son sourire en coin comme une marque de commerce assurant son succès populaire et sa rentabilité. Jane Fonda est radieuse de beauté et convie une certaine chaleur au personnage de Jane mais son jeu se limite à ses seules apparences. Segal et Fonda font tellement d'efforts soutenus afin de paraître sympathiques et attachants que le spectateur n'a aucune difficulté à dépister la perfidie ultime des intentions de David Giler, Jerry Belson, Mordacai Richler et Ted Kotcheff. On veut acheter notre complicité en proclamant que Jane et Dick sont les héros véritables d'une société pourrie. Mais pourquoi faudrait-il les admirer?

La laideur morale de **Fun with Dick and Jane** est équilibrée par l'aspect bâclé de la réalisation. Les éclairages sans nuances ont la vulgarité criarde des cartes postales aux couleurs indistinctes et fades. Le montage est incapable de donner un rythme adéquat à des séquences élaborées à la façon des pires séries télévisées et placées, sans relief et sans imagination, les unes à côté des autres. Les intérieurs et les extérieurs du bungalow de Dick et Jane ont des allures de mauvais décors de studio. La photographie de Fred. J. Koenekamp n'a jamais été aussi terne et archi-conventionnelle. **Fun with Dick and Jane** a coûté plus de $4,000,000. mais il donne la pénible impression d'avoir été fabriqué avec un budget de famine. Quand Hollywood investit tant d'argent dans un film et ne prend même pas la peine de soigner le produit final, il est clair que la faillite intellectuelle et artistique approche rapidement. Robert Altman a conçu **Nashville** pour la modique somme de $2,000,000. Ce qui est tout de même un tour de force dans les conjonctures financières actuelles de l'industrie cinématographique américaine. En regardant le film d'Altman, on sait immédiatement où se trouve le génie. En regardant celui de Ted Kotcheff, on voit, dès les premières images, où éclate le mauvais goût, la facilité et la bêtise. **(Cinéma Côte-des-Neiges)**



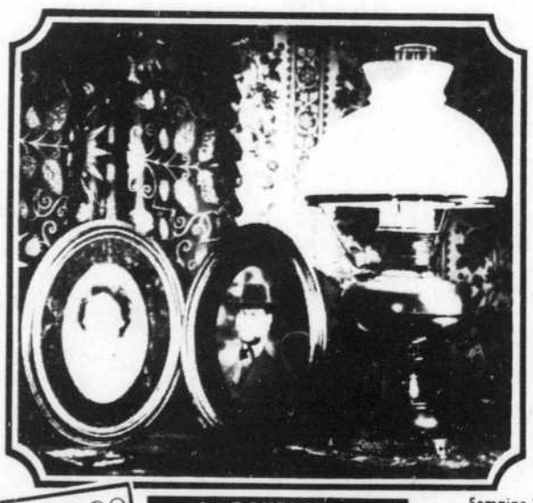
Une critique élogieuse et un public enthousiaste

Voilà un film qui respire un air différent.
J. A. Martin photographe marque certainement un moment important non seulement dans la carrière de Jean Beaudin mais pour le cinéma québécois dans son ensemble.
(Luc Perrault, La Presse)

Un film qui nous va droit au coeur! Je vous le recommande chaudement.
Un des meilleurs films québecois faits à date.
(Suzanne Lévesque, CKAC)

Les prises de vues ont la luminosité d'une peinture impressionniste et la mise en scène est caractérisée par une inégalable sobriété.
Monique Mercure et Marcel Sabourin (...) méritent sûrement un grand prix d'interprétation.
(Gilbert Moore, Montréal-Matin)

L'Office national du film présente
J.A. MARTIN photographe
POUR TOUS
Un film de Jean Beaudin
avec Monique Mercure et Marcel Sabourin



Etudiants: $2.00
le DAUPHIN 1
BEAUBIEN PRÈS D'IBERVILLE 721-6060
Semaine 7:30, 9:30
Sam. — Dim. 1:30, 3:30, 5:30, 7:30, 9:30.

ENSEMBLE
BERGMAN · POLANSKI
2 CHEFS-D'OEUVRE
14 ANS
EN NOMINATION POUR 2 OSCARS
4e Sem.
Meilleure actrice: LIV ULLMANN
Meilleur réalisateur: INGMAR BERGMAN
"Un autre tour de force de Liv Ullmann, elle est tout simplement magnifique." — New York Times
VERSION FRANÇAISE
un film de INGMAR BERGMAN
FACE À FACE
avec LIV ULLMANN



ROMAN POLANSKI va très loin... et vous emmène avec lui
Paramount Pictures présente un film de ROMAN POLANSKI
LE LOCATAIRE
...QUI GLACE VRAIMENT!
avec ISABELLE ADJANI
MELVYN DOUGLAS • JO VAN FLEET • SHELLEY WINTERS
Face à Face
Sem. 9.35 h. Sam. et Dim. 4.45-9.35 h.
Cinéma 7e art
722 0302
3180 rue BÉLANGER
Le Locataire
Sem. et Dim. 7.15 h. Dim. 2.25-7.15 h.

"Un film généreux, enrichissant et qui ne ressemble à aucun autre. C'est bouleversant". - Robert Chazal, France Soir
GRAND PRIX DU FESTIVAL DE NEW-ORLEANS
POUR TOUS
ANNIE CORDY/MORT SHUMAN
RUE HAUTE
avec BERT STRUYS
un film de ANDRE ERNOTTE
musique de MORT SHUMAN
métro Mc GILL
CINÉMA DE PARIS
896 O. Ste-Catherine 861-2996
1.30 3.30 5.30 7.30 9.30

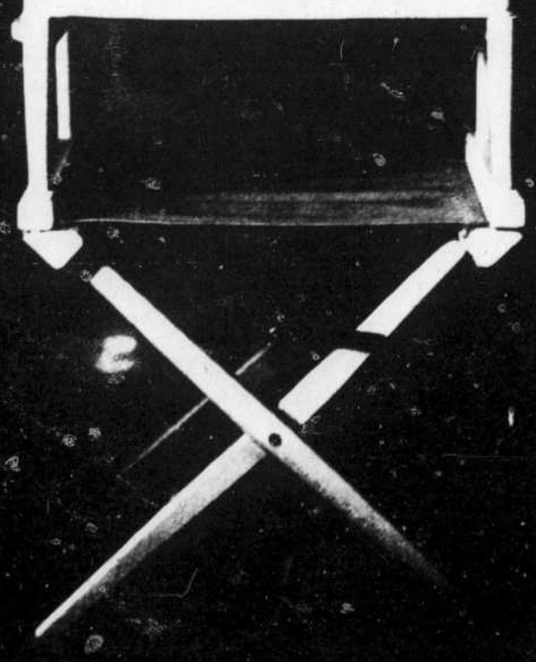
"LA POÉSIE DE LA CRUAUTÉ, LA CÉLÉBRATION DE L'ANARCHIE... L'EAU CHAUDE L'EAU FRETTE EST UN DE CES TRÈS RARES FILMS QUI S'EMPARENT DE VOUS DÈS LES PREMIÈRES IMAGES ET VOUS TIENNENT SOUS LEUR EMPRISE JUSQU'AU DERNIER PLAN."
C. Daigneault, Le Soleil

14 ANS
l'eau chaude l'eau frette
"UNE COMÉDIE CRUELLE ET TENDRE"
Un film d'André Forcier
avec Jean Lapointe
Sophie Clément et Jean-Pierre Bergeron



3e SEM.
Le PARISIEN 3
486 STE-CATHERINE O. 866-3856
1.20, 3.20, 5.20, 7.20, 9.20
AUSSI À QUÉBEC!

semaine du cinéma québécois



du 28 mars au 2 avril
Cinéma Fleur de Lys
858 est, rue Ste-Catherine
en face de chez Dupuis
(métro Berri-De Montigny)
Un macaron au coût de $3.00 vous donne droit à toutes les représentations.

■ Moulin à échos

Le long-métrage réalisé par Gilles Groulx et produit par l'ONF, *24 heures ou plus*, sera présenté dans le cadre de Ciné-participation, mardi prochain à 12 h et 20 h (550 Sherbrooke ouest). Ce film-document tourné en novembre et décembre 1971 dans Montréal et ses environs est une tentative d'enregistrer avec une équipe réduite au minimum, "l'activité sociale au jour le jour". Selon Gilles Groulx, "il y a 56 sujets dans ce film, ce qui prouve qu'il y a 56 façons de faire un films". Outre Gilles Groulx, Guy Borremans, Serge Giguère, Jacques Blain et Jacques Kasma ont participé au tournage de *24 heures ou plus*. La musique est du groupe Offenbach.

●

Les réseaux français et anglais de Radio-Canada mettront leurs ressources en commun dimanche à l'occasion de la diffusion d'une émission d'information intitulée *Un pays incertain*. Animée par Louis Martin et Patrick Watson, cette émission de 90 minutes prendra l'affiche à 21 h 30 dans le cadre des Beaux Dimanches et à 19 h 30 sur la chaine anglaise. En plus de faire appel aux mêmes animateurs, *Un pays incertain* fera aussi appel au même panel: MM. Laurent Picard, Jean-Paul L'Allier et Jacques Brazeau, représentant la communauté francophone. Du côté anglophone, seul le nom de M. David Stewart est connu.

●

QUÉBEC (PC) — La station de télévision CFTM-TV, de Montréal, a mérité quatre premiers prix, deux deuxièmes prix et deux mentions spéciales, mercredi soir, à Québec, lors de la proclamation des lauréats du Festival Can-Pro.

Télé-Métropole a récolté des premiers prix pour les émissions "A l'heure olympique", "Le gala 15e anniversaire", "L'univers de Yoland Guérard" et "Fanfan Dédé".

La station montréalaise a aussi obtenu des deuxièmes prix pour les émissions "L'école du music-hall" et "Les citoyens du monde", en plus de mériter des mentions spéciales pour ses émissions "Cabaret" et "Disco tourne".

Quelque 185 émissions produites en 1976 ont été présentées aux juges du concours. Ces émissions provenaient de 40 stations de télévision de partout au Canada et totalisaient plus de 115 heures de visionnement.

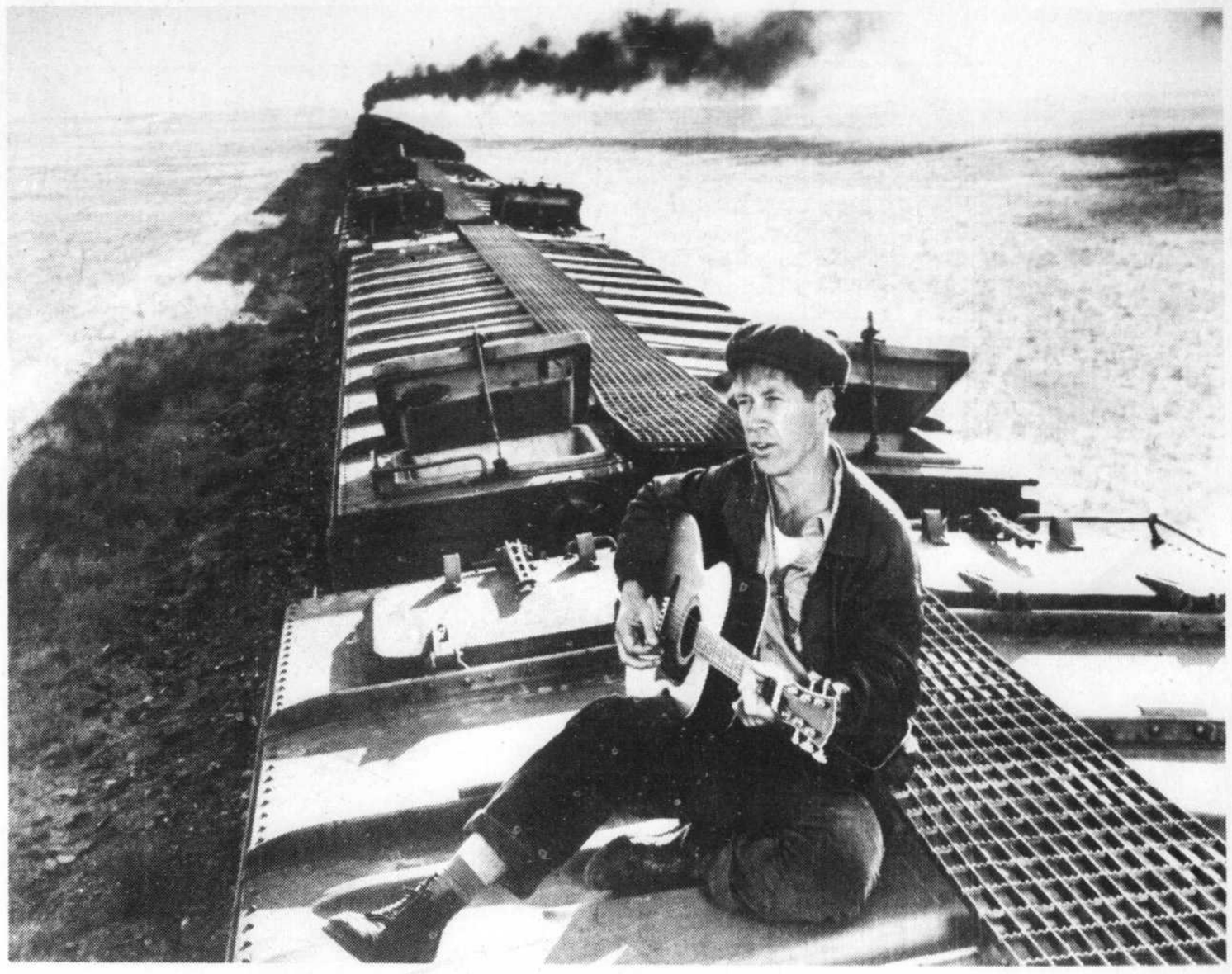
Pour sa part, la station CFCM-TV, de Québec, a récolté trois premiers prix et un deuxième prix, tandis que les stations CKCV-TV, de Regina, CKBI-TV, de Prince-Albert, Saskatchewan, et CJCH-TV, de Halifax, obtenaient deux premiers prix chacune.

Bound of Glory

Une superbe coulée lyrique

par

ANDRÉ LEROUX



Bound for Glory de Hal **(The Landlord; Harold and Maude; The Last Detail; Shampoo)** Ashby est un film qui, dès les premières images, exerce une fascination qui va toujours en s'accroissant. Hal Ashby et Robert Getchell, son scénariste, ont choisi de parler, sur un ton élégiaque et légèrement distancié, d'une tranche déterminante de la vie du célèbre chanteur folk américain Woody Guthrie: les années 1936 à 1940. Le film a le rythme lancinant et évocateur d'une ballade qui se déploie majestueusement sans brusquer le pas et sans forcer les événements. Ashby a retrouvé et exploité visuellement le caractère sinueux, zigzaguant et fluide des chansons de Guthrie. Le spectateur se glisse sans efforts à l'intérieur d'une espèce de rêverie fort éloignée des conventionnelles juxtapositions dramatiques et rebelle à ce qui ne respecte pas les mouvements imprévisibles de la vie. On suit ainsi spontanément l'errance d'un homme qui voulait réconcilier l'art et la vie, la politique et la poésie, l'individu et le pays. A l'instar des trois marins de **The Last Detail,** du jeune propriétaire de **The Landlord,** des deux principaux personnages de **Harold and Maude** et du coiffeur de **Shampoo,** le héros du nouveau film de Ashby vit dans un état d'insatisfaction permanente. Il veut aller jusqu'au bout de ses rêves et de ses aspirations en butte aux aspérités du monde qui l'entoure. Il est mû par une énergie qui cherche à transformer ce qui le révolte. Woody Guthrie est un être extrêmement touchant car il s'enferme dans une forme de volontarisme qui le propulse sans cesse à l'extérieur de lui-même. Il cherche à éteindre le réel dans toute sa simplicité et toute son opacité. Rejetant les compromis qui le couperaient de la misère des petites gens et refusant les attraits de l'argent, de la gloire et du prestige, Woody Guthrie voudrait pouvoir transformer l'ordre des choses, éveiller la conscience sociale de ceux qu'il rencontre sur son chemin, aller directement au coeur des problèmes et conserver une intégrité en constante harmonie avec ses visées. La musique devient, pour lui, le plus sûr et le plus impérieux moyen de chanter le pays, le courage quotidien, la tenacité qui ne se laisse pas piétiner par l'obstacle, la nécessité du regroupement et de la solidarité dans la lutte contre les exploiteurs et l'urgence des transformations sociales.

Bound for Glory est un film exaltant qui, en dépit de ses énormes moyens financiers ($8,000,000), n'a aucunement trahi son sujet. Il aurait été facile pour Ashby d'amenuiser les réalités politiques de l'époque et de taire ce qui sous-tend la vie et l'oeuvre de Woody Guthrie (une conscience socio-politique enracinée dans le quotidien) mais la mise en scène nous ramène constamment à l'essentiel, pointant du doigt les rapports de force inégaux qui opposent les patrons à tous ceux qui vont chercher désespérément du travail en Californie, et précisant les barrières qui s'élèvent contre la montée du mouvement syndical au milieu des années '30. Se situant à l'écart de tout élan de prosélytisme, **Bound for Glory** nous révèle la misère de gens ordinaires frappés par une crise économique qui les englue dans un écrasement au bord du désarroi. La caméra frémissante de Haskell Wexler s'attache sobrement aux visages émaciés par la faim et la souffrance, à la beauté éclatante des gestes de tendresse et d'affection qui encouragent l'espoir précaire, à la fuite tragique de milliers de personnes qui tournent leurs yeux vers la Californie et à la splendeur presque sauvage des paysages qui ne procurent aucun véritable réconfort. Haskell Wexler est actuellement le meilleur directeur de photographie aux États-Unis mais ses engagements d'homme de gauche l'ont souvent empêché de trouver du travail. Dans **Bound for Glory**, il a eu la possibilité d'allier ses recherches esthétiques à son action politique de telle sorte que le film est merveilleusement illuminé par sa lucidité, par sa concentration hallucinante sur les êtres piégés au sein de la désolation d'une époque et par son sens du détail qui relie l'expérience individuelle à l'aventure collective. Le film de Ashby est d'une beauté visuelle à couper le souffle. Chaque plan témoigne de la sensibilité exacerbée de Wexler. Chaque image nous approche discrètement de ce que nous regardons. Chaque cadrage jouit d'une luminosité qui nous fait directement ressentir les pulsations affectives et sociales d'un peuple et d'un pays. Il est rare que la lumière soit utilisée au cinéma avec une telle densité expressive.

Il faut voir le plan admirable où une tempête de sable se rue sur une petite ville du Texas, la transformation étouffante d'un intérieur envahi par la poussière sablonneuse, la texture des mirages qui irradient les routes et l'exiguïté oppressante d'un campement californien le long du chemin, pour être convaincu que le talent de Wexler métamorphose, sans le déformer, tout ce qu'il touche. La crise économique qui a bouleversé les États-Unis au milieu des années '30 n'a jamais été montrée, depuis **Grapes of Wrath** de John Ford, avec une telle sensualité, une telle attention passionnée à la vie d'une époque et un tel souci d'authenticité. Les longs défilés d'automobiles surchargées des derniers restes de ce qui a dû être abandonné derrière soi, les voyages épuisants et inquiétants à l'intérieur ou sur des wagons en direction de la Californie, les campements où s'enstassent les voyageurs désillusionnés; tout cela parle d'un monde et d'une société qui appellent la régénération. Dans **Bound for Glory** tout existe avec une émouvante précision: les figurants ont une véracité presque documentaire. Ashby a été capable d'aller chercher les expressions les plus révélatrices, les gestes les plus imprévisibles et les regards les plus révélateurs. Un peuple vit. Le lyrisme incandescent de la photographie est tamisé par une amertume qui donne au film une gravité peu commune. Et la beauté extraordinaire du film de Ashby ne s'offre jamais en spectacle. Elle ne se suffit pas à elle-même. Elle colle au sujet, s'y intègre et fait partie de la richesse du propos du cinéaste. Les images de Wexler possèdent une fluidité, une décontraction et une souplesse qui nous subjuguent tout en ne nous obligeant pas à nous extasier sur leur perfection inaltérable. D'autre part, Ashby a conservé au récit un mélange de tons qui relance sans cesse le rythme et qui maintient une juste distance. Certains reprocheront peut-être à Ashby de se limiter à une observation des événements et de ne pas se livrer à une analyse des mécanismes socio-politiques qui ont provoqué la crise économique américaine. Mais **Bound for Glory** tire sa force et son originalité percutante de la netteté du regard distancié du cinéaste.

Grâce à la photographie contemplative mais incisive de Haskell Wexler et à la mise en scène ouatée de Hal Ashby, le film évite splendidement le piège majeur qui lui était tendu: la sanctification de Woody Guthrie. Il aurait été alléchant d'auréoler le personnage légendaire de Guthrie, de créer un Saint foudroyé par une cause et par une mission inviolables. Ashby et Getchell ont opté plutôt pour un refus de juger qui respecte l'ambiguïté et la complexité de l'engagement social de Guthrie. Celui-ci aime son épouse (Ronny Cox) et ses deux enfants mais, se sentant prisonnier de sa vie trop étroite, les quitte brusquement. Il laisse une note affirmant son désir de les faire venir en Californie lorsqu'il se sera installé. L'un des plus beaux moments du film est celui où on le voit hésiter, sur le perron de sa maison, entre la fuite et la sédentarité. Avec ses yeux tour à tour inquiets et radieux de certitude, ses sourires rieurs ou tristes, et sa démarche tour à tour propulsée vers l'avenir et paralysée par le présent, David Carradine nous fait ressentir les déchirements intérieurs d'un homme qui voudrait se mettre au diapason de l'humanité tout en s'estimant limité par ses responsabilités familiales. Incapable de rester en place, Woody est mû par le besoin vital d'affronter et d'abattre de nouveaux obstacles, de lutter jusqu'à l'épuisement pour les démunis qui n'ont jamais la chance de se faire entendre et par la soif de rester fidèle à sa quête d'intégrité. Il arrivera même un moment où sa volonté de convaincre des ouvrières de l'urgence de la solidarité sociale frisera le délire obsessionnel. La performance stupéfiante de Carradine dégage une sincérité, un calme et une chaleur auxquels il est impossible de résister. Carradine nous fait aimer Woody Guthrie. Ashby et Getchell exposent généreusement ses contradictions tandis que Carradine nous les rend tactiles et familières. Les réverbérations inusitées de **Bound for Glory** proviennent, en partie, de cette oscillation entre ces deux pôles qui s'enrichissent mutuellement. Lorsqu'à la fin, Woody refuse de se plier aux exigences mercantiles des commanditaires et des patrons des stations radiophoniques et rejette les compromis monétaires qui risqueraient de le figer dans le conformisme et dans l'auto-satisfaction, le spectateur assiste à la victoire d'un homme contre l'emprise de la facilité et de la corruption. **Bound for Glory** a eu la décence de pousser jusqu'au bout la logique qui a enflammé toute l'existence de Woody Guthrie. Une logique de la générosité aux prises avec ses propres déchirements. Avec **Bound for Glory**, basé sur l'autobiographie de Woddy Guthrie, Hal Ashby se place aux côtés des grands cinéastes américains des années 1970: Robert Altman, John Cassavetes, Martin Scorcese, Francis Ford Coppola, Jerry Sclatzberg, et Brian De Palma. Il n'y a pas dans le film de Ashby une seule image inutile, un seul moment creux. C'est un fait extrêmement rare au cinéma!

COURS APRÈS MOI QUE JE T'ATTRAPE
POUR TOUS
avec
ANNIE GIRARDOT
et
JEAN-PIERRE MARIELLE
CHAMPLAIN 2
STE-CATHERINE PAPINEAU 524-1685
1.15 - 3.10 - 5.15 - 7.20 - 9.25

Le Groupe La Laurentienne présente
LES GRANDS EXPLORATEURS
"SI QUÉBEC M'ÉTAIT CONTÉ"
UN QUÉBEC À DÉCOUVRIR
PAR AMBROISE LAFORTUNE
REPRISE
qui commente personnellement son film-couleurs
vendredi et samedi
18 et 19 mars
à 20.30 hres
• Salle LE PLATEAU 3710, Calixa Lavallée 527-9507
• Billets sont en vente au 1151 Allexandre Desève et au Plateau à compter du 18 mars à 12.00 P.M.
POUR TOUS
NOUVELLE VERSION DE KEBECKOOTUT

Dernière Semaine
2 FILMS INOUBLIABLES ET UNIQUES . . .
GARDÉ À L'AFFICHE POUR UNE SEMAINE SEULEMENT
Enlevant et sublime... Soulève l'empire des sens
"Jonathan Livingston le goéland"
Un film de Hall Bartlett
Musique de Neil Diamond
JONATHAN - Sam.: 8:30 Dim.: 3:50, 7:45 Sem.: 7:30
Une joie de vivre indescriptible ! Une satire incroyable !
POUR TOUS
Harold et Maude
Musique de CAT STEVENS
un film de HAL ASHBY
Cinéma MAJESTIC 381-6116 3166 Henri-Bourassa
HAROLD - Sam.: 6.25 9:35 - Dim.: 1:50, 5:30h. 9:40 - Sem.: 9:35

elysée
35 MILTON / 842-6053
HORAIRE: LUN à VEN 7.30; 9.30
SALLE RESNAIS Pour tous
PIERRE RICHARD
LE JOUET
2e Sem.

elysée
35 MILTON / 842-6053
HORAIRE: LUN à VEN 7.30; 9.30
SALLE EISENSTEIN POUR TOUS
JANE BIRKIN
sérieux comme
2e Sem.
Le PLAISIR
un film de ROBERT BENAYOUN

RITA LAFONTAINE
YVON DESCHAMPS
DENISE FILIATRAULT
POUR TOUS
LE SOLEIL SE LÈVE EN RETARD
DANS UN FILM DE ANDRÉ BRASSARD
SCÉNARIO DE MICHEL TREMBLAY
MUSIQUE ORIGINALE DE BEAU DOMMAGE
Le PARISIEN 2 486 STE-CATHERINE O 866-3856
PAPINEAU 2 PAPINEAU ET MT-ROYAL 527-8635
LAVAL 3 CENTRE LAVAL 688-7776
VERSAILLES 3 PLACE VERSAILLES 353-7880 Radisson
AUSSI: Cinéma REPENTIGNY (Repentigny)

14 ANS
"Ca pourrait être le film le plus étonnant que j'ai jamais vu! Au Festival du Film de San Francisco, 1000 hommes, femmes et enfants se sont extasiés devant ce film extraordinaire! Un document brillant sur les ébats amoureux des animaux..." ·San Francisco EXAMINER
"Des images d'une beauté irréelle qui décrivent en détail les accouplements et la fonction de reproduction du monde animal." ·San Francisco CHRONICLE
un film de David L.WOLPER
les Oiseaux le font, les Abeilles aussi
V.F. Birds do it, Bees do it"
cinéma complexe desjardins TEL 288-3141
12.30 - 2.20 - 4.15 6.10 - 8.05 - 10.00

"UN FILM DE PREMIÈRE GRANDEUR"
– Cinéma d'Aujourd'hui
14 ANS
Étudiants $2.00
LES ENFANTS DU PARADIS
(Children of Paradise)
"Version Originale française sous-titres en anglais"
avec PIERRE BRASSEUR JEAN-LOUIS BARRAULT et ARLETTY
PLACE VICTORIA 878-1451 800 PLACE VICTORIA SORTIE METRO
Tous les jours à 1h. 4.30 et 8 p.m.

RYNN n'a que 13 ans, elle devait survivre... À sa place en auriez-vous fait autant?
JODIE FOSTER
La vedette de Taxi Driver dans son rôle le plus saisissant!
LA PETITE FILLE AU BOUT DU CHEMIN
MARTIN SHEEN ALEXIS SMITH MORT SHUMAN SCOTT JACOBY
2e GRAND FILM DANS CHAQUE CINÉMA!
RIVOLI 2 ST-DENIS ET BELANGER 277-3125
LAVAL 1 CENTRE LAVAL 688-7776
PAPINEAU 1 PAPINEAU ET MT-ROYAL 527-8635

Le Groupe La Laurentienne presente
LES GRANDS EXPLORATEURS
BALI
DÉMONS ET MERVEILLES DES ILES DE LA SONDE
du 29 mars au 3 avril à 20h30
3 avril à 14h
Commenté sur scène par: Jérôme DELCOURT
BILLETS: $3.25
EN VENTE CHEZ: EXPLO-MUNDO, 1151, rue Alexandre de Sèves et au PLATEAU de 12h à 20h À PARTIR DU 28 MARS
Une production Explo-Mundo
SALLE LE PLATEAU 3170, rue Calixa-Lavallée Tél.: 527-9507

LE JARDIN DES SUPPLICES
18 ANS Adultes
d'après l'extraordinaire CHEF-D'OEUVRE ÉROTIQUE d'OCTAVE MIRBEAU
LES MYSTÈRES DE L'ÉROTISME EN EXTRÊME-ORIENT
AUSSI: 2e FILM ÉROTIQUE AU MERCIER ET VERDUN
CARREFOUR: 1.00-3.25-5.30-7.35-9.40 VILLERAY: SEM.: 7.35-9.40 SAM.-DIM.: 1.00-3.25-5.30-7.35-9.40
CARREFOUR STE-CATHERINE - BLEURY 866-8057
VILLERAY ST-DENIS - JARRY 388-5577
MERCIER STE-CATHERINE - PIE IX 255-6224
VERDUN 3841 WELLINGTON 768-2092

Bud Cort et Ruth Gordon
musique et chansons Cat Stevens
POUR TOUS
RÉALISÉ PAR HAL ASHBY
HAROLD et MAUDE
2 GRANDS FILMS
"Jonathan Livingston le goéland"
Musique de Neil Diamond
Un film de Hall Bartlett
chevalier 1590 RUE ST DENIS 845-3222

Carrières et Professions

Voir autres Carrières et Professions, en pages 27, 28 et 29

ON DEMANDE

TECHNICIEN-CHEF

POUR

DÉPARTEMENT DE RAYON-X

Pour hôpital neuf et moderne de 250 lits.

Salaire proportionné à l'expérience et selon l'échelle provinciale.

Doit être bilingue.

Poser candidature par écrit au:

Directeur du Personnel
Hôpital Général Chaleur
Casier Postale "S"
Bathurst, N.-B.
E2A 4A4

LE C.L.S.C. LOTBINIÈRE-OUEST

est à la recherche de

ORGANISATEUR COMMUNAUTAIRE

(2e CONCOURS)

DÉFINITION:
Personne qui fait l'identification et l'analyse des besoins de la population avec des groupes concernés. Conçoit, coordonne et actualise des programmes d'organisation communautaire afin de répondre aux besoins du milieu et de promouvoir son développement, agit comme personne ressource auprès des groupes.

MILIEU DE TRAVAIL:
12 paroisses rurales totalisant 10,000 personnes; C.L.S.C. en opération depuis 2 ans, situé à 55 milles de Québec et à 40 milles de Trois-Rivières.

EXIGENCES:
Détenir un diplôme universitaire en service social de préférence et expérience pertinente ou une formation et une expérience reliées à la fonction. Avoir des aptitudes au travail dans des équipes de professionnels et dans des groupes de citoyens. Vouloir résider sur le territoire du C.L.S.C.

SALAIRE:
Selon l'échelle des organisateurs communautaires définie dans la convention.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae avant le 25 mars 1977 au:

DIRECTEUR GÉNÉRAL
C.L.S.C. Lotbinière-Ouest
Fortierville, Cté Lotbinière

Agent de recherche Protection du revenu

Fonctions:
Participer à des travaux de recherche portant sur la protection du revenu des salariés de la construction en cas de décès, invalidité, mise à pied et mise à la retraite.

Qualifications:
Diplôme universitaire de 2e cycle en sciences sociales ou l'équivalent et minimum de 2 ans d'expérience pertinente dans le domaine de la recherche;

OU

Diplôme universitaire de 1er cycle en sciences sociales ou l'équivalent et minimum de 5 ans d'expérience pertinente dans le domaine de la recherche;

Une connaissance des régimes privés et publics de protection du revenu et de leur relation avec le fonctionnement du marché du travail serait souhaitable.

RÉMUNÉRATION:
Selon la convention collective en vigueur, de $375 à $436 (après un an d'emploi)

Agent de recherche Main-d'oeuvre

Fonctions:
Réaliser tout mandat spécifique relatif à la cueillette, au traitement et à l'analyse des informations touchant le marché du travail et plus précisément les questions propres aux relations de travail et à la formation de la main-d'oeuvre.

Qualifications:
Diplôme universitaire de 2e cycle en sciences sociales ou l'équivalent et minimum d'un an d'expérience pertinente dans le domaine de la recherche;

OU

Diplôme universitaire de 1er cycle en sciences sociales ou l'équivalent et minimum de 2 ans d'expérience pertinente dans le domaine de la recherche.

RÉMUNÉRATION:
Selon la convention collective en vigueur, de $315 à $363 (après 1 an d'emploi)

Faire parvenir une offre de services à la:
Division des Ressources humaines
Office de la construction du Québec
3530, rue Jean-Talon ouest
Montréal, Québec
H3R 2G3

Office de la construction du Québec

Professeurs-éducateurs

demandés

pour programme de coopération entre le centre des handicapés de l'ouie des provinces de l'Atlantique et l'Université de Moncton, afin de faire le point sur le professorat de cette spécialité des provinces de l'Atlantique.

Le coordonnateur devra posséder un doctorat et une connaissance du français.

Son assistant devra posséder une maîtrise et être bilingue (anglais-français).

Salaire de $13,240 à $25,000 selon les qualifications et l'expérience.

Date limite pour les demandes: le 30 avril 1977.

Écrire au:

Dr Peter J. Owsley
Atlantic Provinces Resource Centre for the Hearing Handicapped
Box 308
Amherst, Nouvelle Écosse

ou appeler:

902-667-3808

PROJET EXPÉRIMENTAL D'ENSEIGNEMENT

BAIE D'HUDSON — BAIE D'UNGAVA

La Commission Scolaire du Nouveau-Québec recherche des professeurs pour un projet expérimental d'enseignement du FRANÇAIS dans les classes Inuit (esquimaudes) de 3ième année (élémentaire). Cette 3ième année est en réalité la 1ère année en langue française pour les jeunes autochtones. Ce projet entrera en vigueur dès septembre 1977.

CONDITIONS DE CANDIDATURE
- Détenir une autorisation personnelle d'enseigner décernée par le Ministère de l'Éducation du Québec.
- Expérience de l'enseignement général au 1er cycle élémentaire.
- Expérience de l'enseignement du français comme langue seconde.
- Capacité d'être personne-ressources.
- Forte capacité d'adaptation en milieu isolé et en milieu culturel différent.

CONDITIONS DU CONTRAT
- D'une durée normale d'une année (renouvelable).
- Salaire variant de $10,112.00 à $28,080.00 selon scolarité et expérience.

AVANTAGES SPÉCIAUX
- Allocation d'éloignement: $2,170.00 à $4,520.00 selon l'endroit et le statut civil.
- Logements disponibles: $55.00 à $110.00/mois tous services compris.
- Deux (2) voyages annuels aller-retour.

Toute personne intéressée doit envoyer son Curriculum Vitae à l'adresse suivante:

PROJET FRAN-NORD
Commission Scolaire du Nouveau-Québec
Service du Personnel,
2900 Chemin des Quatre-Bourgeois,
Sainte-Foy, Qué. G1V 1Y4

N.B. Les personnes ne détenant pas d'autorisation personnelle d'enseigner doivent s'abstenir.

LES POSTES DE LA SCHL SONT OFFERTS ÉGALEMENT AUX HOMMES ET AUX FEMMES

CONSEILLER ADJOINT

ENVIRONNEMENT DE L'ENFANT

OTTAWA

LE POSTE:
Le titulaire, en collaboration avec le conseiller et en tant que membre de l'équipe CEAS, est responsable de la mise au point de politiques et de lignes directrices techniques pour la conception et la planification d'environnements pour enfants. Il a pour fonctions de conseillller le personnel de la SCHL relativement à la préparation de programmes de la LNH sur l'environnement de l'enfant, et d'élaborer et de faire le marketing de matériaux d'information afin d'intéresser le public aux questions relatives à l'environnement de l'enfant. Le titulaire aura aussi la responsabilité d'évaluer et de gérer toute recherche, démonstration ou projet spécial connexe. Il doit aussi s'acquitter de certaines tâches administratives courantes.

QUALITÉS REQUISES:
Le candidat choisi doit posséder un diplôme universitaire en architecture ou en sciences sociales, de l'expérience dans le domaine de l'habitation, de préférence dans l'habitation communautaire, ainsi qu'un intérêt marqué pour le développement de l'enfant et les environnements familiaux. Il doit avoir fait preuve de compétence dans les domaines de la gestion et de l'organisation, de sa capacité de travailler en équipe et d'une facilité de communiquer tant verbalement que par écrit.

L'échelle salariale est de $16,822 à $25,246.

EXIGENCES LINGUISTIQUES:
Ce poste requiert une bonne connaissance d'usage des deux langues officielles. Les personnes unilingues peuvent aussi accéder à ce poste. Elles doivent cependant indiquer qu'elles sont disposées à suivre, aux frais de l'État, un cours de langue dont le bureau des langues officielles déterminera la nature, la durée (qui ne doit pas dépasser douze mois) et le lieu.

Un résumé détaille de l'instruction et de l'expérience doit être remis pour le 8 avril 1977 au:

Directeur du personnel,
Société Centrale d'Hypothèques et de Logement,
Bureau National,
Chemin de Montréal,
Ottawa, Ontario, K1A 0P7

BOSCOVILLE

Centre d'accueil (rééducation garçon 16-18 ans)

DIRECTEUR GÉNÉRAL

Sous l'autorité du Conseil d'Administration et en collaboration avec l'équipe, le directeur général est investi de la responsabilité générale du Centre en toute continuité avec la philosophie et les politiques du Centre.

Exigences:
- **formation universitaire en sciences humaines.**
- **expérience pertinente en rééducation et/ou en traitement de l'Enfance Inadaptée ainsi qu'en administration.**

Traitement:
Selon les normes du Ministère des Affaires sociales.

Faire parvenir demande et "curriculum vitae" avant le 14 avril 1977 à:

Boscoville
Président du Jury de Sélection
10950 est, Boul. Perras
Montréal, (R.D.P.)
Qué. H1C 1B3

HÔPITAL LOUIS-H. LAFONTAINE

DIRECTEUR DU PERSONNEL

Nature de l'emploi:
Sous l'autorité du directeur général, le titulaire du poste verra à l'élaboration des politiques et procédures de gestion de personnel. Il agira à titre de conseiller auprès des divers directorats pour les questions ayant trait à ses compétences. Il participera par le biais du comité de régie à l'administration générale de l'hôpital.

Exigences:
Le candidat devra détenir un diplôme universitaire de second cycle en relations industrielles ou en administration du personnel et posséder une expérience prouvée de la négociation et l'administration de conventions collectives.
Le candidat devra enfin avoir une expérience d'au moins un an dans le milieu hospitalier.

Conditions de travail et traitement:
Salaire: selon politique de rémunération du ministère des Affaires sociales.
Bénéfices sociaux: conformément aux normes du ministère des Affaires sociales.

Les demandes devront être accompagnées d'un curriculum vitae et être adressées avant le 1er avril 1977 au:

Directeur général
Hôpital Louis-H. Lafontaine
Montréal, Gamelin
H1M 1Z0

Université Laval

PROFESSEURS DE CARRIÈRE

École de service social

1- Un professeur de service social personnel

Tâches: Responsabilité de cours en service social personnel; consultation auprès des étudiants en stage de formation pratique; recherche; participation aux comités et aux activités de l'École et de l'Université.
Qualifications: Doctorat en service social et expérience pertinente. Dans certains cas, une maîtrise en service social et une expérience exceptionnelle pourront être considérées.

2- Un professeur en service social des groupes

Tâches: Responsabilité de cours en service social des groupes; consultation auprès des étudiants en stage de formation pratique; recherche; participation aux comités et aux activités de l'École et de l'Université.
Qualifications: Doctorat en service social et expérience pertinente. Dans certains cas, une maîtrise en service social et une expérience exceptionnelle pourront être considérées.

3- Un professeur en recherche

Tâches: Responsabilité de cours en recherche; coordination de l'enseignement de la recherche et de la rédaction des thèses de recherche au deuxième cycle; participation aux activités du laboratoire de recherche en service social; participation aux comités et aux activités de l'École et de l'Université.
Qualifications: Doctorat en service social ou scolarité équivalente. Une attention particulière sera accordée aux candidats ayant une expérience liée à l'enseignement et/ou à la recherche dans des domaines d'action du service social.

Rémunération et avantages sociaux selon la convention collective. Les candidats intéressés sont priés de communiquer, dans les deux semaines suivant la date de cette publication, avec:

M. le directeur
École de service social
Université Laval
Québec, P.Q.
G1K 7P4

Cité universitaire, Québec

pavillon du parc inc.

La Corporation du Pavillon du Parc est un Centre d'Accueil régi en vertu de la loi 65 sur les Services de Santé et Services Sociaux (chapitre 48), et dessert une clientèle de Mésadaptés sociaux affectifs et Handicapés mentaux dans la Région 7.

SERVICES COMMUNAUTAIRES

Recherche

COUPLE-ÉDUCATEURS

(homme et femme) pour Foyer de réadaptation

Description de tâches:
Le couple s'engage à agir en couple parental auprès d'une clientèle d'enfants en besoin de services.
En collaboration avec l'équipe professionnelle, répond aux besoins physiques, psychologiques et de rééducation totale des enfants, sous la direction du coordonnateur.

Traitement:
Contrat de service selon les normes du Ministère des Affaires Sociales.

Lieu de travail: Mont-Laurier, Québec.

PRIÈRE DE FAIRE PARVENIR VOTRE CURRICULUM VITAE AVANT LE 30 JUIN 1977 à:

Pavillon du Parc
Lise Bastien
Chef du personnel
253 boul. St-Joseph
Hull, Québec
J8Y 3X5

GRAND NORD QUÉBÉCOIS

BAIES JAMES — HUDSON — UNGAVA

INDIENS ET INUITS

enseignants

ANNÉE SCOLAIRE 1977-78

La Commission Scolaire du Nouveau-Québec recrute des enseignants pour ses écoles (élémentaires et secondaires) de la BAIE JAMES, SECTEUR INDIEN (Fort-Rupert, Eastmain, Fort-Georges) et des BAIES D'HUDSON-UNGAVA, SECTEUR INUIT (Poste-de-la-Baleine, Inoucdjouac, Povungnituk, Akulivik, Ivujivik, Sugluk, Wakeham Bay, Koartak, Payne Bay, Baie-aux-Feuilles, Fort-Chimo, Port Nouveau-Québec).

L'enseignement est donné en français, langue seconde pour les autochtones de ces localités.

CONDITIONS DE CANDIDATURE
- légalement qualifié
- quelques années d'expérience dans l'enseignement
- préférablement bilingue (français — anglais)
- forte capacité d'adaptation en milieu nordique isolé et en milieu culturel particulier.

CONDITIONS DU CONTRAT
- durée normale d'un an (renouvelable)
- salaire et conditions de travail déterminés par la convention collective provinciale.

AVANTAGES SPÉCIAUX
- prime nordique: $2,170.00 à $4,520.00 selon la région et le statut civil
- logements meublés disponibles: $60.00 — $110.00 par mois, services compris
- deux (2) voyages annuels (aller — retour).

POUR POSER SA CANDIDATURE
- ***préciser sur votre offre d'emploi votre option de secteur (Indien ou Inuit)***
- ***faire parvenir votre Curriculum Vitae à:***

COMMISSION SCOLAIRE DU NOUVEAU-QUÉBEC
Service du Personnel
(Secteur Indien/Inuit),
2900 Chemin des Quatre-Bourgeois,
Sainte-Foy, Qué. G1V 1Y4

Collège de Sherbrooke

Directeur des services pédagogiques

Attributions:
Le Directeur des services pédagogiques remplit toutes les fonctions de l'administration (direction, planification, coordination, organisation, décision, contrôle) du champ d'activités des services de l'enseignement.

Il est notamment responsable des services suivants: secrétariat pédagogique aide pédagogique individuelle, recherche et expérimentation, techniques audiovisuelles, éducation des adultes, centres de documentation (bibliothèque et audiovidéothèque), secteurs d'enseignement.

Il est responsable de l'application du régime pédagogique, des programmes d'études et des méthodes pédagoogiques. Il a la responsabilité d'organiser l'enseignement et d'établir les horaires et les aménagements nécessaires.

Il évalue le personnel sous sa responsabilité.

Il accomplit toute autre tâche que lui confie son supérieur immédiat.

Critères d'admissibilité:

a) formation globale
- formation universitaire ou l'équivalent
- expérience minimale de 2 ans dans un domaine connexe
- réalisation et participation active à des projets
- prise en charge de responsabilités avec succès au minimum deux (2) ans

b) préparation spécifique
- compétence pédagogique
- enseignement (expérience)
- direction d'école
- administration scolaire
- recherche ou expérimentation
- syndicalisme et/ou relations de travail.

Tout(e) candidat(e) intéressé(e) par ce poste doit faire parvenir son curriculum vitae avant le 28 mars 1977 inclusivement au:

Secrétaire général
Collège de Sherbrooke
475, rue Parc
Sherbrooke, Qué.
J1H 5M7

Concours: 09-03-77

Carrières et Professions

UNIVERSITÉ LAURENTIENNE
ÉCONOMIE POLITIQUE
PROFESSEUR

Nous sollicitons des candidatures à un poste de professeur. Le candidat choisi sera nommé pour un an (1977 - 1978) et son contrat pourrait être renouvelé pour une deuxième année. Il sera chargé de donner des cours de base d'économie en anglais et en français, aux étudiants de premier cycle. Il est préférable que les candidats possèdent un Ph.D. Ce poste sera comblé si le montant nécessaire est prévu au budget. Les intéressés sont priés de faire parvenir leur candidature au Directeur du département d'économie politique.

Université Laurentienne,
Sudbury (Ontario),
P3E 2C6.

URBANISTE

La Commission de la Capitale nationale, l'organisme fédéral chargé de l'aménagement de la Région de la capitale nationale, cherche un urbaniste qui participera à l'élaboration de politiques et de concepts au sein des équipes multidisciplinaires.

Exigences: Maîtrise en urbanisme ou en urban design et baccalauréat en architecture. Expérience d'environ cinq ans en projets résidentiels. Bonne connaissance des organismes québécois responsables de la planification urbaine.

Traitement jusqu'à $23,737 (à l'étude)

Lieu de travail: Ottawa

Une bonne connaissance du français est essentielle.

Veuillez faire parvenir vos demandes avant le 31 mars 1977 à:

Agent de dotation
Division du personnel
Commission de la Capitale nationale
48, rue Rideau
Ottawa (Ontario)
K1N 8K5

L'HÔTEL-DIEU DE ST-JÉRÔME

DEMANDE

DIRECTEUR DES SERVICES PROFESSIONNELS

Nature de la fonction:
Sous l'autorité du directeur général, coordonner et surveiller les activités professionnelles et scientifiques qui s'exercent dans l'établissement.

Vérifier le fonctionnement des comités du conseil consultatif des professionnels et du conseil des médecins et dentistes, s'assurer qu'ils s'acquittent de leur fonction et dans le cas du conseil des médecins et dentistes, qu'il contrôle adéquatement les actes médicaux et dentaires posés dans l'établissement.

Qualifications:
— membre de la Corporation professionnelle des médecins du Québec
— diplôme en sciences humaines ou en sciences administratives, expérience minimale de deux (2) années en administration ou à un niveau connexe de responsabilités.
— aptitudes à diriger

Une expérience administrative supérieure aux exigences minimales pourra suppléer à l'absence d'un diplôme en administration.

Les personnes intéressées doivent présenter leur candidature au plus tard le 4 avril 1977 au:

Directeur général
HÔTEL-DIEU DE ST-JÉRÔME
290 Montigny,
St-Jérôme, Qué.

Analyste Financier

Le candidat recherché pour ce poste devra posséder environ 5 années d'expérience en comptabilité, être familier avec la préparation d'états financiers, transactions bancaires et la rédaction de rapports variés.

Le postulant choisi sera en voie d'obtenir un diplôme de premier cycle en comptabilité ou administration financière.

Le salaire sera déterminé en fonction de la formation et de l'expérience du candidat.

La compagnie offre une gamme complète d'avantages sociaux y compris un plan d'épargne et de placements unique en son genre.

Les intéressés sont priés de faire parvenir leur curriculum vitae à:

M. Guy Legault

CANADAIR

C.P. 6087
Montréal, Québec
H3C 3G9

(Ouvert également aux hommes et aux femmes)

HÔPITAL NOTRE-DAME
Centre hospitalier affilié à l'Université de Montréal
REGISTRAIRE

Nature du poste:
Sous l'autorité du Directeur des Services Professionnels, le titulaire du poste

— assume la responsabilité immédiate de l'évaluation du travail et du dossier médical à l'hôpital, ainsi que toutes les formes s'y rattachant.
— surveille la rédaction et l'émission des rapports et certificats médicaux et de toutes requêtes de renseignements émanant du dossier médical;
— assume la responsabilité de l'application des critères d'admission par le biais du dossier médical, de la compilation des statistiques médicales de l'hôpital.

Exigences:
— être membre en règle de la Corporation Professionnels des Médecins et Chirurgiens du Québec.
— expérience de travail en milieu hospitalier(3 à 5 ans)
— diplôme en administration hospitalière ou expérience administrative pertinente.

Les personnes intéressées devront faire parvenir leur curriculum vitae à l'attention du:

Directeur des Relations de travail
Hôpital Notre-Dame
1560 est, Sherbrooke
Montréal, H2L 4K8

COMMISSION SCOLAIRE TAILLON
ADJOINT AU DIRECTEUR DES SERVICES DE L'ENSEIGNEMENT

Attributions:
Sous la responsabilité du directeur des services de l'enseignement l'adjoint au directeur des services de l'enseignement remplit les tâches qui lui sont confiées auprès des professionnels non-enseignants relativement à l'organisation de l'enseignement, à l'animation du personnel enseignant, au programme, aux méthodes et aux techniques d'enseignement, de même qu'à l'évaluation de l'apprentissage.

— il participe à l'élaboration des politiques et à la programmation des activités du service.
— il avise le directeur des services de l'enseignement sur les besoins des étudiants et sur les exigences des programmes dont il est responsable.
— il assiste le personnel de la direction des écoles quant au contenu des programmes, aux méthodes et aux techniques d'enseignement, au matériel didactique et à l'évaluation de l'apprentissage.
— il accomplit auprès du personnel professionnel et administratif du centre des services de l'enseignement toutes les fonctions de la gestion, c.i.e. la planification, l'organisation, la direction, coordination et le contrôle des activités administratives.
— il évalue le personnel sous sa responsabilité
— il accomplit toute tâche que lui confie son supérieur immédiat.

Qualifications requises:
— autorisation personnelle permanente d'enseigner décernée par le ministre.
— diplôme universitaire exigeant un minimum de seize (16) ans d'étude en science de l'éducation ou en administration scolaire ou dans l'une des disciplines d'enseignement.
— cinq (5) années d'expérience dans l'enseignement.

Conditions de travail:
Selon la politique administrative et salariale du Ministère de l'éducation.

N.B. Toute personne intéressée doit faire parvenir son curriculum vitae avant le 1er avril 1977 à:

La direction des services au personnel
La commission scolaire Taillon
2505, rue Coderre
St-Hubert, Qué.

Voir autres Carrières et Professions, en pages 26, 28 et 29

ÉCOLE POLYTECHNIQUE DE THIÈS, SÉNÉGAL

L'École polytechnique de Montréal, en collaboration avec l'Agence canadienne de développement international, est à la recherche de candidats pour remplir les postes suivants à l'École polytechnique de Thiès, au Sénégal:

POSTES DE PROFESSEURS AU NIVEAU DE LA FORMATION D'INGÉNIEURS

* résistance des matériaux
* gestion et management
* ventilation, climatisation et réfrigération

Les candidats doivent être citoyens canadiens, avoir une connaissance parfaite du français parlé et écrit. Des indemnités pour affectation à l'étranger et des conditions de logement sont prévues. Les candidats choisis devront s'engager pour une période de deux ans.

Les candidats devront posséder au moins une maîtrise en sciences ou en sciences appliquées avec expérience dans l'enseignement.

Adresser votre demande, accompagnée d'un curriculum vitae complet, avant le 31 mars 1977 au

Directeur du projet de l'Ecole polytechnique de Thiès
a/s École polytechnique de Montréal
C.P. 6079, Succursale "A"
Montréal (Québec) H3C 3A7

CENTRE LOCAL DE SERVICES COMMUNAUTAIRES DE LA DESERT
MÉDECIN

Poste a temps complet

Traitement:
Selon l'entente avec la FMOQ.

Responsabilité:
— Dispenser des soins individuels, préventifs et curatifs
— Participer à divers programmes multidisciplinaires de prévention
— Effectuer des visites à domicile suivant les besoins des divers programmes.

Exigences:
— Être membre de la Fédération des Médecins Omnipraticiens du Québec
— Volonté d'un engagement social
— Aptitude pour le travail en équipe
— Facilité de communication.

Faire parvenir vos demandes avant le 25 mars 1977 à:

Maurice Aumond,
directeur général,
CLSC de la Désert,
144, Principale-sud,
Maniwaki, Québec
J9E 1Z6

Appel de candidatures mixtes

Fonction publique Canada / Public Service Canada

Commission de la fonction publique
Ottawa-Hull

GESTION DES SYSTÈMES D'ORDINATEUR

No de référence : 7-A-S-001 (10)

Ce concours vise à combler les vacances actuelles ou futures au sein des divers ministères fédéraux dans la région d'Ottawa-Hull. La majorité des postes à combler requiert de l'expérience en informatique de gestion. Toutefois, il existe également des postes vacants dans le domaine du traitement de l'information scientifique.

Conditions de candidature
Expérience valable en programmation ou en analyse et conception de systèmes d'informatique. La préférence sera accordée aux candidats expérimentés qui ont terminé avec succès un cours d'une institution postsecondaire reconnue : institut technique, cégep, collège communautaire ou université. Pour certains postes, la connaissance de l'anglais est indispensable ; pour d'autres, la connaissance du français est indispensable ; pour d'autres la connaissance de l'anglais et du français est indispensable.

Types de postes
PROGRAMMEURS ($9 029 - $16 778) Sous supervision et conformément à des instructions détaillées, coder, mettre au point, modifier et rédiger des programmes informatiques ; selon la compétence, analyser des problèmes, élaborer des solutions et établir et mener à bien des programmes informatiques.

PROGRAMMEUR–ANALYSTE ($17 250 - $20 267)
Sous réserve de supervision et conformément à des instructions générales, écrire des programmes informatiques, concevoir des systèmes, analyser des problèmes, apprécier des procédures de calcul de rechange relativement à des applications de gestion et à des applications scientifiques, conseiller les programmeurs subalternes en tant que spécialiste et, pour certains postes, agir à titre de surveillant.

ANALYSTE DE SYSTÈMES ($20 878 - $24 729) Sous réserve de direction et de principes directeurs clairement définis, s'acquitter de travaux de supervision ou de recherche, ou faire fonction de spécialiste analyser et concevoir des programmes et des systèmes complexes et, pour certains postes, agir à titre de chef d'équipe.

Exigences linguistiques
Les unilingues peuvent postuler un poste bilingue s'ils consentent par écrit à s'engager dans un programme de formation linguistique qui pourra, au gré de la Commission de la fonction publique, durer jusqu'à un an. La Commission s'assurera d'abord de leurs aptitudes linguistiques, puis déterminera le lieu des cours. La titularisation ne sera accordée que si le programme de formation se termine avec succès.

Comment se porter candidat
Remplir le formulaire de demande d'emploi CFP 367-4110 qu'on peut se procurer dans les bureaux de poste, les centres fédéraux de main-d'oeuvre et les bureaux de la Commission de la fonction publique du Canada. ainsi qu'un curriculum vitae et faire parvenir le tout à :

Cadres administratifs
Commission de la fonction publique du Canada
17e étage, L'Esplanade Laurier
300 ouest, avenue Laurier
Ottawa (Ontario) K1A 0M7

Prière de toujours inscrire le numéro de référence approprié et de bien spécifier pour quel type de postes vous posez votre candidature.

Remarque
La convention collective du groupe Gestion des Systèmes d'ordinateurs expire le 20 mars 1977.

THE UNIVERSITY OF CALGARY
SPÉCIALISTE EN LINGUISTIQUE APPLIQUÉE

Le Département des Etudes Romanes de l'Université de Calgagy recherche un spécialiste en linguistique appliquée dans le domaine des langues romanes. Le candidat doit être titulaire d'un doctorat avec, de préférence, de l'expérience dans l'enseignement et des publications. Rang: Instructeur. Salaire: $13,100 pour l'année commençant le 1 juillet, 1977. S'adresser, avec un curriculum vitae et les noms de trois répondants, au: Head, Department of Romance Studies,

University of Calgary, CALGARY, Alberta, T2N 1N4

THE UNIVERSITY OF CALGARY

TRADUCTEUR

Anglais/Français

Joignez l'une des plus importantes compagnies d'automation au Canada . . .

Ce poste intéressant vous est offert si vous possédez un baccalauréat en traduction (on l'équivalent) ainsi que 3 années d'expérience pertinente dans le domaine de la traduction technique. Vous travaillerez au sein d'une équipe professionnelle où règne un climat très amical ainsi qu'un esprit d'entraide et de coopération entre les membres de l'équipe et le service de terminologie, créé afin de faciliter votre tâche. Les fonctions comprendront la traduction de textes techniques de l'anglais au français et la révision de ces textes. Ce poste permanent offre un éventail complet d'avantages sociaux ainsi que des conditions de travail très agréables. Le salaire sera proportionnel aux compétences du titulaire.

Si ce poste vous intéresse, veuillez téléphoner immédiatement à:

Claude Leblanc
484-3501, poste 200
entre 9h et 17h

Honeywell

6277 ouest, rue Saint-Jacques
Montréal, Québec H4B 1T9

Enseignants de français pour la LOUISIANE

ANNÉE SCOLAIRE 1977-1978

objectif
- Participation à la promotion du français en Louisiane sous l'égide du CODOFIL (Conseil pour le développement du français en Louisiane) dans le cadre des ententes entre le Québec et la Louisiane.

Tâches
- Responsabilité de groupes d'élèves à l'élémentaire de la première à la sixième année sous la supervision de spécialistes en enseignement des langues secondes.
- Enseignement: cours de français.

Conditions
- Être âgé de 22 à 35 ans.
- Avoir une excellente connaissance du français écrit et parlé à titre de langue maternelle et avoir une connaissance suffisante de l'anglais.
- Détenir au minimum le D.E.C.
- De préférence, poursuivre ou avoir terminé des études universitaires, si possible en pédagogie.
- Avoir de préférence une année de travail continue soit au Québec, soit à l'étranger (de type SUCO).
- Fournir un certificat médical (maladies respiratoires).

Modalités contractuelles
- Contrat d'engagement signé par le CODOFIL.
- Rémunération de $475.00 par mois, pendant dix mois, non assujettie à l'impôt sur le revenu;
- Prime d'installation de $250.00.
- Transport aller-retour par vol nolisé.

Sélection
- À Montréal ou à Québec devant un jury à la suite d'un examen des dossiers de candidature.
- Date limite de réception des dossiers de candidature: 15 avril 1977.
- Obtention du formulaire de candidature:
  Direction des Affaires Éducatives
  Ministère des Affaires Intergouvernementales
  Édifice "G", 6e étage
  Québec, G1R 5A5

*Des formulaires seront aussi disponibles dans les Directions régionales du ministère de l'Éducation et dans les Services de placement des Universités.

Gouvernement du Québec
Ministère des Affaires Intergouvernementales
Direction générale de la coopération internationale

Carrières et Professions

Hôpital Ste-Croix,

Drummondville
(Hôpital spécialisé de soins aigus de 209 lits plus 120 lits d'hébergement et un D.S.C. - 329 lits)

requiert les services d'un(e)

DIRECTEUR(TRICE) DES SOINS INFIRMIERS

EXIGENCES:
Infirmier(ère) licencié(e) possédant un baccalauréat en sciences infirmières ou préférablement une maîtrise dans cette même science ou en administration hospitalière ou l'équivalent.

Une expérience pratique de 2 ou 3 ans à un poste supérieur aux soins infirmiers serait un avantage, de même que des connaissances et de l'expérience dans le milieu des soins aux personnes âgées.

SALAIRE:
Selon l'échelle établie par le M.A.S.

Faire parvenir "Curriculum Vitae" avant le 31 mars 1977.

Directeur Général
Hôpital Ste-Croix
570, rue Hériot
Drummondville, Québec
J2B 1C1

Centre de Services Sociaux de l'Outaouais

POSTE OUVERT

PRATICIEN SOCIAL

ENDROIT:
Centre Hospitalier de Maniwaki

FONCTIONS:

Assurer les services psycho-sociaux à la population desservie par le Centre Hospitalier de Maniwaki, ainsi que pour la clinique d'urgence, des cliniques externes spécialisées et la clinique psychiatrique du Centre Hospitalier.

QUALIFICATIONS:

Diplôme universitaire en service social.

SALAIRE:

Selon les échelles de la convention collective.

PRIÈRE DE FAIRE PARVENIR TOUTE DEMANDE AU SERVICES DES RESSOURCES HUMAINES AVANT LE 31 MARS 1977.

C.S.S.O.
105, boulevard Sacré-Coeur,
Hull, Québec,
J8X 1C5
Tél: 819-771-6631, poste 147.

Université du Québec à Rimouski

Professeur en animation

- **CHAMP DE SPECIALISATION:** psychologie des groupes et relations humaines.
- **QUALIFICATIONS:** maîtrise en psychologie et expérience professionnelle de travail avec des groupes.
- **FONCTIONS:** enseignement, recherche, participation aux activités du Département.
- **TRAITEMENT:** selon convention collective en vigueur à l'UQAR.

Professeur en sociologie

- **CHAMP DE SPECIALISATION:** problèmes des régions périphériques et questions de développement régional.
- **QUALIFICATIONS:** doctorat en sociologie, ou sérieusement engagé dans des études y conduisant.
- **FONCTIONS:** enseignement, recherche, encadrement d'étudiants et participation aux activités du module et du département.
- **EXIGENCE PARTICULIERE:** pouvoir assumer un (ou des) cours en techniques quantitatives.
- **TRAITEMENT:** selon la convention collective en vigueur à l'UQAR.

Les candidats intéressés sont priés de faire parvenir leur curriculum vitae avant le 25 mars 1977, au

Directeur du département des Lettres et Sciences Humaines
Université du Québec à Rimouski
300 Av. des Ursulines, Rimouski

Voir autres Carrières et Professions, en pages 26, 27 et 29

DIRECTEUR DES RELATIONS PUBLIQUES

Nous recherchons un spécialiste (homme ou femme) apte à assumer la direction des relations publiques d'une grande entreprise de transformation de matières premières. Le poste est situé au Québec à l'extérieur des grands centres.

Relevant de la haute direction de l'entreprise, le directeur assurera la réalisation du programme de communication, incluant notamment la préparation d'un journal interne, les relations avec la collectivité locale et régionale et les relations avec la presse en général.

Le poste exige une bonne connaissance de l'anglais. Une excellente connaissance du français y compris la capacité de pouvoir rédiger parfaitement en français. Le poste exige en outre une bonne connaissance du fonctionnement des entreprises et des média.

L'expérience des relations publiques est souhaitable. L'expérience des relations publiques au niveau cadre est un atout majeur. Une expérience dans le journalisme ou l'information sera considérée.

Bon traitement, selon la formation et la compétence, et avantages sociaux intéressants.

Prière de soumettre sa candidature et son curriculum vitae en toute confiance à:

Le Devoir
Dossier 2685
C.P. 6033
Montréal, H3C 3C9

Toutes les candidatures seront tenues strictement confidentielles.

BOSCOVILLE

recherche un

CHEF - SERVICE

DES FINANCES

Description:

Voit aux activités reliées du contrôle budgétaire, à la comptabilité et aux statistiques afin d'assurer une gestion financière efficace.

- préparation du budget annuel
- préparation des rapports financiers etc.

Exigences:

- membre d'une association comptable reconnue (CA, CGA ou RIA) et/ou diplôme d'études universitaires de trois (3) ans en sciences de l'administration (sciences comptables)
- expérience de 4 ou 5 ans en comptabilité
- une expérience dans le réseau des affaires sociales est un atout précieux.

Traitement:

Salaire suivant normes du Ministère des Affaires Sociales, salaire initial de $18,009 à $21,697.

Adresser votre curriculum vitae à:

Germain Harvey
Directeur des services administratifs
BOSCOVILLE
10950, boul. Perras
(Rivière-desèPrairies)
Montréal, P.Q.

Le Centre de services sociaux de l'Estrie

recherche un

DIRECTEUR GÉNÉRAL

FONCTIONS ET RESPONSABILITÉS:
- Sous l'autorité du Conseil d'administration, voit à l'administration générale du C.S.S.E.
- Planifie, coordonne et contrôle les activités de l'établissement dans le but d'assurer aux bénéficiaires les services, eu égard à la vocation de l'établissement et de répondre à leurs besoins;
- Établit et maintient des relations avec les groupes du milieu, les établissements du réseau et le ministère des Affaires sociales.

EXIGENCES:
- Détenir un diplôme d'études universitaires de 2ème cycle, de préférence en sciences humaines ou administratives ou l'équivalent;
- Expérience pratique de cinq (5) années ou plus doit trois (3) années dans un poste semblable impliquant des fonctions de direction et de coordination;
- Connaît les lois et principalement la Loi sur les Services de santé et les Services sociaux et leurs règlements;
- Capacité d'animer une équipe multidisciplinaire et d'en coordonner les activités en favorisant la participation de chacun de ses membres.

SALAIRE
Selon les normes du ministère des Affaires sociales et selon les qualifications et l'expérience.

Faire parvenir votre curriculum vitae complet avant le 27 mars 1977

au: **C.S.S. de l'Estrie**
a/s du Président
594 boul. Queen nord
Sherbrooke J1H 3R7
re: poste de directeur général

LE COLLÈGE UNIVERSITAIRE DE HEARST

Affilié à l'Université Laurentienne

A. Poste à plein temps

Le Collège Universitaire de Hearst est présentement à la recherche d'un

PROFESSEUR DE COMMERCE ET D'ADMINISTRATION,

bilingue de préférence. Ce poste doit être rempli pour le 1 juillet 1977.

Tâche : enseignement et recherche au niveau universitaire. La principale tâche de ce professeur sera de donner des cours à des étudiants qui aspirent au baccalauréat ès arts avec concentration en études commerciales, un programme unique en Ontario.

Titres requis: M.B.A. ou l'équivalent.

Traitement: à partir de $16,000., selon les titres et l'expérience, plus les avantages sociaux.

B. Postes pour l'été 1977

Le Collège Universitaire de Hearst est présentement à la recherche de professeurs pour donner les cours d'été suivants du 4 juillet au 12 août 1977:

Anthropologie: Introduction à l'anthropologie
Français: Littérature canadienne-française
Sociologie : Sociologie de la famille
Sociology: Sociological theories

Titres requis: M.A. ou l'équivalent

Prière d'adresser votre curriculum vitae à:

Raymond Tremblay, directeur
Le Collège Universitaire de Hearst,
C.P. 580,
Hearst, Ontario.

---

confédération des loisirs du québec

recherche

"UN AGENT DE DÉVELOPPEMENT"

Résumé de la fonction
Sous l'autorité du directeur, l'agent de développement participe à l'élaboration, à la réalisation et à l'évaluation des programmes de développement de la Confédération des loisirs du Québec.
En particulier, l'agent de développement
- suscite la concertation des intervenants en loisir;
- dresse l'inventaire des ressources du milieu loisir
- identifie les besoins des organismes membres et les assiste dans leur développement.

Exigences de l'emploi
- diplôme universitaire de premier cycle ou l'équivalent;
- minimum de trois (3) années d'expérience pertinente;
- capacité de travailler en équipe;
- disponibilité pour voyager fréquemment sur le territoire québécois;
- entrée en fonction vers la mi-avril.

Conditions de travail
- Poste professionnel
- salaire: selon l'échelle de la convention collective en vigueur au 1er avril 1977 ($13,200 à $19,305)
- programme complet d'avantages sociaux.

Faire parvenir votre "curriculum vitae" au plus tard le 25 mars 1977, à:

Adjoint à la direction
Confédération des loisirs du Québec
1415, rue Jarry est
Montréal, H2E 2Z7

CENTRE DE RESSOURCE COCHRANE TEMISKAMING

Le centre de ressource Cochrane Temiskaming a déménagé dernièrement à Timmins, en Ontario, pour prodiguer un service d'éducation et des programmes d'enseignement en donnant des évaluations spécialisées, des diagnostiques, traitements et services d'entraînement pour les handicapés mentaux et leur famille, dans le nord-est de l'Ontario.

Timmins offre un grand choix de sports d'été et d'hiver, incluant ski, moto-neige, natation et camping. La pêche et la chasse sont excellentes. Les gens sont amicaux et les services sont bons. Nous avons d'excellentes écoles incluant un collège d'arts appliqués et de technologie. À seulement 65 minutes de temps de vol pour Toronto.

Ce centre annonce des poste de

PSYCHOLOGUES

Salaire:
Présentement en discussion.
Tâches:
Donner un service de consultation pour le personnel du Centre, dans le domaine mental et pour les plans de programmes individuels. Donner des services aux différents agents de la communauté là où de tels services sont requis.
Qualifications:
Reconnaissance comme psychologue dans la province de l'Ontario. Expérience dans le domaine de l'aliénation mentale serait un atout, cependant un intérêt sincère pourrait aussi être considéré. Le bilinguisme (anglais-français) est requis. Désir de voyager avec le Centre.

Concours: 77-12

PSYCHOMÉTRISTE

Salaire:
Présentement en discussion
Tâches:
Développer et maintenir en accord avec le plan général avec les programmes individuels, des programmes choisis pour faciliter le développement des fonctions d'adaptation des handicapés mentaux (spécifiquement dans les domaines intellectuels, perceptuels, vocationnels, émotionnels du domaine social et autres fonctions d'adaptation).
Qualifications:
Un diplôme de maîtrise en psychologie.
Préférablement de l'expérience dans les cas d'aliénation mentale.
Bilinguisme (français-anglais) est nécessaire.
Désir de voyager avec le Centre.

Concours: 77-13

Ces concours sont ouverts aux hommes et aux femmes.

Les personnes intéressées sont requises d'envoyer immédiatement un curriculum vitae à:

Gérant, Service du personnel
Centre de Ressource Cochrane Temiskaming
C.P. 3000
South Porcupine, Ontario.

Université McGill

DIRECTEUR: BUREAU DE LA RECHERCHE INDUSTRIELLE

L'Université McGill recherche un administrateur industriel dynamique pour diriger son Bureau de la recherche industrielle. Le candidat retenu devra être un administrateur en commercialisation dans le domaine hautement technique ou dans l'industrie. Il doit être capable de discerner les possiblités de recherche dans de nombreuses disciplines et posséder une bonne connaissance de la production industrielle.

La préférence sera donnée au détenteur d'un grade universitaire en génie ou en sciences qui soit en mesure de travailler en anglais et en français.

Les fonctions du directeur consistent à chercher au sein de l'industrie et des organismes gouvernementaux les problèmes qui peuvent être résolus par la recherche et à veiller à leur exécution et à l'établissement des rapports prévus aux contrats.

Le directeur relève du vice-recteur à la recherche et dirige une petite équipe. Le volume actuel des travaux de recherche s'élève à plus de 2 millions de dollars par an.

Veuillez adresser vos candidatures avant le 26 mars au:

Vice-recteur à la recherche
Université McGill
853 ouest, rue Sherbrooke
Montréal, PQ, H3A 2T6

Renseignements:

Mme J. Vasseur (514) 392-3047

Discrétion assurée.

C.L.S.C. JOLI-MONT

Notre-Dame-de-la-Merci, Chertsey, Entrelacs, Lac Paré, St-Calixte, Ste-Julienne, Rawdon, Ste-Marcelline, St-Alphonse-de-Rodriguez, St-Côme.

RECHERCHE

DIRECTEUR(TRICE) GÉNÉRAL(E)

Fonctions :
- Mandaté par le Conseil d'administration, le candidat verra à l'administration générale du C.L.S.C..
- En fonction des besoins du milieu, des orientations du Conseil d'administration, il sera responsable du fonctionnement du C.L.S.C. avec l'aide d'une équipe multidisciplinaire : planification, coordination, administration et évaluation des activités
- Il devra établir le lien entre le Conseil d'administration et le personnel tout en s'assurant que le Conseil d'administration dispose de toutes les informations requises pour prendre des décisions éclairées.
- Il devra assurer la circulation de toutes les informations et faire le lien entre la population, les groupes du milieu, les établissements du réseau et le Ministère des Affaires Sociales.

Exigences :
Le(a) candidat(e) devra avoir les qualités suivantes :
- Scolarité universitaire, de préférence en sciences humaines, ou en sciences sociales ou administration, ou expérience jugée pertinente.
- Expérience pratique valable dans un poste semblable impliquant des fonctions de direction et de coordination.
- Connaissance suffisante du réseau des affaires sociales et de la réforme sociale au Québec.
- Être capable d'animer une équipe multidisciplinaire et d'en coordonner les activités en suscitant une prise en charge chez chacun de ses membres.
- Avoir de la facilité à communiquer tant avec les individus qu'avec les groupes.

Salaire :
Selon les normes du Ministère des Affaires Sociales et selon les qualifications et l'expérience.

Le curriculum vitae des candidat(e)s doit parvenir avant le 12 avril 1977, à 5:00 heures p.m. au :

C.L.S.C. JOLI-MONT,
a/s Président du jury de sélection,
C.P. 270, 8161 rte 125,
Chertsey, Cté Montcalm, Qué.
J0K 3K0

LE CENTRE DE SERVICES SOCIAUX DU NORD-OUEST QUÉBÉCOIS

CONCOURS NUMÉRO: C-5/76

DIRECTEUR DE LA GESTION DES PROGRAMMES

Endroit: Siège Social à Amos.

Nature de la fonction :
Sous la responsabilité du Directeur Général, il est responsable de l'application des programmes de distribution des services sociaux pour la région du Nord-Ouest Québécois et de l'évaluation des résultats de l'action.

Le personnel sous sa responsabilité se compose de:
- 2 directeurs de programmes centralisés;
- 6 directeurs de bureaux;
- 1 coordonnateur de la Protection de la Jeunesse.

Exigences:
- Diplôme universitaire de trois ans, de préférence en service social et une année de spécialisation en services de l'administration ou l'équivalent;
- Trois années d'expérience en service social et une année d'expérience de gestion ou l'équivalent.

Salaires et bénéfices sociaux :
Selon les normes du ministère des Affaires Sociales pour les cadres supérieurs.

Disponibilité: le 31 mars 1977.

Faire parvenir toute demande avant le 31 mars au:

Directeur Général,
Le Centre de Services Sociaux
du Nord-Ouest Québécois,
282, 1ère Avenue Est,
AMOS, Qué.

L'université aux facultés affaiblies

par RODOLPHE MORISSETTE

Sous le titre "Le syndicalisme universitaire et l'État", les éditions Hurtubise HMH viennent de publier un petit corpus d'articles rédigés par un groupe d'universitaires québécois d'obédiences diverses et qui visent à éclairer le public en première ligne sur le sens, les facteurs et les conséquences de la syndicalisation progressive du milieu universitaire (1).

Le livre tout entier présente les gains récents du mouvement syndical universitaire comme la réponse inévitable et la seule réaction raisonnable à l'entreprise de planification rationalisée qui a commencé au seuil des années de la Révolution tranquille, c'est-à-dire au moment où l'université québécoise commençait à passer du contrôle de l'Église sous celui de l'État, et qui a atteint un certain sommet, d'abord avec le contrôle accru des constituantes de l'Université du Québec sous le régime de son président actuel, M. Robert Després, puis avec l'implantation graduelle dans toutes les universités d'une politique gouvernementale de rationalisation des choix budgétaires.

Le livre témoigne de la résistance du milieu universitaire à l'emprise progressive de l'État sur l'université, résistance qui s'opère au moyen d'une syndicalisation à double direction: d'abord, l'établissement, notamment en matière de conditions de travail, d'un pouvoir à caractère légal, capable de maintenir l'autonomie et la liberté universitaires; ensuite, la préservation ou la défense d'un pouvoir officiel de participation des professeurs et des étudiants aux instances variées de la hiérarchie universitaire, en particulier dans le domaine de l'enseignement et de la recherche.

On ne s'étonnera guère, dès lors, que l'Université du Québec à Montréal, en proie à un long conflit de travail au moment de la parution du livre, y occupe une place centrale, normale du reste en raison du type d'expérience nouvelle qu'elle représente au Québec.

Le rythme du livre est cyclique. Au fil des articles qui procèdent par retouches successives, le lecteur finit par enregistrer une impression générale — celle qu'essaient de décrire les premiers paragraphes de la présente recension. Mais les articles sont inégaux de qualité et les multiples répétitions, fastidieuses. On y sent par endroits un ouvriérisme pieux, un vocabulaire militantiste et des développements alourdis par les préoccupations idéologiques.

Les auteurs n'en sont pas dupes cependant, qui considèrent l'ouvrage, issu en fait des conflits survenus récemment à Laval et à l'UQAM, comme "une intervention rapide et une contribution partielle et partiale". Un apport qui ne manque toutefois pas d'intérêt.

Les enjeux de la syndicalisation universitaire (liste et historique des revendications), l'examen critique de la planification (rationalisation/rentabilisation) entreprise par l'État et par les instances variées de l'administration universitaire, puis l'illustration du cas de l'UQAM forment les trois parties du livre.

Le problème de fond est sans doute que l'université québécoise moderne, en passant du contrôle de l'Église à celui d'une armée nouvelle de gestionnaires de l'État (mais non point nécessairement à cause de cela) et en raison de l'accroissement très rapide de sa clientèle étudiante, a reproduit peu à peu en son sein les tensions économiques et sociales du monde ambiant. Aussi la prise en charge par l'État du financement des universités a-t-elle entraîné à brève échéance l'adoption, par plusieurs administrations universitaires, d'un modèle industriel, axé en première ligne sur les exigences du marché du travail plus que sur la fonction critique de l'université. Cette sorte d'industrialisation nationale du savoir n'a guère tardé à "prolétariser" les corps professoraux et à en faire passer presque tous les regroupements, entre 1966 et 1974, du statut d' "associations" à celui de "syndicats" (SPUL, SGPUM, SPUQ, SPUS, etc.).

D'une part, certes, le code du travail, qui fournit le cadre juridique des conventions collectives, offre des assises pertinentes aux négociations des conditions de travail: conditions d'embauche, accession à la permanence, charge de travail, etc. Conçu néanmoins en première ligne pour l'entreprise privée, ce cadre reste bien impropre à des négociations touchant l'aménagement des pouvoirs de participation à l'intérieur d'institutions publiques telles que les unversités.

D'autre part, le contrôle accru, et notamment financier, des universités par l'État comporte le risque que celui-ci fasse de l'université sa chose, qu'il en vienne à agir, par l'intermédiaire d'une hiérarchie de gestionnaires bien en place, de manière à penser qu'il **paie** l'université plutôt qu'il ne la **subventionne**. Car même si les universités s'adonnent, entre autres fonctions, à former savants, cadres et techniciens pour "fournir" l'entreprise privée et l'administration publique, il n'y aura jamais (car il ne peut y avoir) équation entre les sommes fournies par la société via l'État et les services rendus par les institutions d'enseignement supérieur. L'imaginer serait s'enfermer une nouvelle fois dans la dialectique, trop étroite à ce point de vue, du code du travail: celle du travail (cédé à un étranger dont les intérêts seraient tout autres) et du salaire.

Or c'est cette industrialisation progressive de l'université québécoise, des deux côtés de la table des négociations, qui a contribué à mettre en place le piège actuel: l'État patron et ses gestionnaires plus ou moins délégués argumentent à coups de statistiques de clientèles et d'effectifs et de normes de rendement, d'un côté, tandis que les professeurs s'orientent dans des négociations qui, si elles se poursuivent sur de telles bases, sont perdues à moyen terme.

En effet, les professeurs — à l'université comme aux autres paliers, ne sont pas, malgré les apparences, à la fine base du processus de production. Ils restent des agents — parmi les plus indispensables sans doute, mais des agents seconds du processus de production q u'est l'éducation. Ce sont les étudiants qui, objectivement, sont en possession des moyens de production (des professeurs et des administrateurs, entre autres) qu'ils acceptent de se donner.

Que, pour l'heure, la classe étudiante n'ait pas encore pris conscience, comme les classes laborieuses avant Marx, de ce pouvoir premier qu'elles ont dans les mains ne change rien à la question. Le phénomène, du reste, est déjà visible. D'abord, la progression du "dropping-out" étudiant, à tous les niveaux, et ses conséquences administratives; voilà une variable avec laquelle professeurs et administrateurs sont désormais obligés de compter, car elle affecte directement la sécurité d'emploi. Il en va de même de cet autre phénomène auquel on porte trop peu d'attention: de plus en plus de jeunes trouvent dans l'industrie, et au sein des multinationales en particulier, un terrain et des instruments souvent plus rapides et plus efficaces que le cheminement à travers l'université moderne. C'est dommage, car ces étudiants peuvent échapper à la dimension d'emblée critique que procure (ou devrait procurer) au savoir la formation universitaire.

Mais qu'en sera-t-il lorsque les étudiants s'organiseront à leur tour et se prolétariseront à leur manière, sans imiter personne, au-dessus des tables de négociations qui piétinent, pour forcer, comme de véritables associations de consommateurs avertis, les parties à s'entendre à "leur" satisfaction?

Sans le vouloir, le livre intitulé "Le syndicalisme universitaire et l'État" (la préposition "et" revêt en l'occurrence un sens adversatif) manifeste néanmoins les limites à venir du processus de syndicalisation tel qu'on le connaît aujourd'hui dans le milieu universitaire, tout autant qu'il signifie, mais à dessin cette fois, l'absurdité du modèle industriel appliqué à l'institution universitaire.

L'impression qui se dégage finalement de cette collection d'articles est qu'on a mis en place, de part et d'autre, des mécanismes de combat qui sont déjà dépassés par la situation. Du côté des administrations universitaires, le document secret contenant les mandats de la Conférence des recteurs et principaux des universités du Québec (CREPUQ) visant à inspirer les négociations avec le personnel enseignant, élaborés en 1974 et en 1975, puis publiés en novembre 1976 par le Syndicat des professeurs de l'Université Laval, ne fait que jouer le jeu de la syndicalisation de réaction, celle qui se voit forcée, dans les circonstances, d'inscrire dans une convention collective, à côté des droits à d'honnêtes conditions de travail, des droits de participation à la gestion de l'enseignement et de la recherche.

A lire ce livre, dépassé par le contenu et les prospectives plus que par les événements mêmes, on se demande si les associations d'étudiants vont finir par "se brancher" ou si elles vont seulement "poursuivre la lutte" afin de contrôler, qui sait, peut-être les services aux étudiants ou encore la succursale de la Caisse Pop sur un campus "lib-lib-lib, lib-lib".

(1) **Le syndicalisme universitaire et l'État, Un collectif d'universitaires,** Éditions Hurtubise HMH Ltée, Montréal, 1977, 208 pages.

Carrières et Professions

fonction publique

VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

Ville de Laval vient de créer un Service de Vérificateur interne.

La fonction de ce Service sera de procéder à l'examen et à l'évaluation des contrôles comptables, financiers et opérationnels de tous les Services de la Ville.

La personne recherchée doit être membre en règle d'une association de comptables reconnue et posséder une vaste expérience professionnelle de préférence dans l'administration publique.

Le salaire sera en relation avec les responsabilités attribuées à la fonction en plus d'un excellent programme d'avantages sociaux.

Faire parvenir son curriculum vitae avant le 15 avril 1977 à:

LAVAL

**M. Marc Perron, Gérant,
1 Place du Souvenir,
Ville de Laval, P.Q.
H7V 1W7**

Voir autres Carrières et Professions, en pages 26, 27 et 28

AVOCAT GÉNÉRAL

Une société de la Couronne, dont le bureau national est situé à Ottawa, est à la recherche d'un avocat général.
L'avocat général rend compte au président. Le directeur du contentieux rend compte à l'avocat général.

LA FONCTION:
— Conseiller et guider les cadres de la Société sur les problèmes juridiques, au niveau des politiques de la Société.
— Voir à ce que la Société soit représentée dans des litiges importants et des procédures légales.
— Développer et recommander des lignes de conduite, des pratiques et des considérations juridiques dans le traitement de transactions relatives aux prêts, aux hypothèques et aux immeubles, à tous contrats et documents légaux, à tous litiges dans lesquels la Société est impliquée et aux délibérations avec des corps et agences gouvernementaux.
— Suivre et évaluer le travail des avocats engagés par la Société.
— Exécuter d'autres fonctions légales lorsque requises.

QUALITÉS REQUISES:
— Membre du Barreau de n'importe quelle province, et de préférence, détenteur d'un degré universitaire en administration ou en commerce.
— Approximativement 10 ans d'expérience dans la pratique du droit.
— Connaissance du droit immobilier, de contrats affectant les immeubles et expérience de droit corporatif.
— Connaissance du processuus gouvernemental à l'un ou l'autre des trois niveaux.
— Homme ou femme âgé(e) de 35 à 45 ans de préférence.
— Le bilinguisme est essentiel. Les candidats unilingues doivent, selon le cas, s'engager à apprendre l'anglais ou le français.
— Avantages marginaux généreux.
— Salaire en fonction des qualités.

Adresser votre curriculum vitae au :

**Le Devoir,
Dossier 2686
C.P. 6033
Montréal, H3C 3C9**

ANALYSTE SENIOR EN INFORMATIQUE

Nous recherchons un analyste expérimenté et intéressé à la manipulation d'importants fichiers en accès direct, à la conception des banques de données, au traitement, au repérage et à la gestion automatisée de la documentation pour le projet BADADUQ (Banque de données en accès direct de l'Université du Québec).

La fonction:
Sous la direction du responsable des banques de données, l'analyste participe à la conception, à l'élaboration et à la rédaction de la deuxième version de BADADUQ. Il participe fréquemment à des rencontres avec les usagers membres du réseau de l'Université du Québec.

Les exigences:
1. Diplôme de 1er cycle dans une discipline appropriée.
2. Les candidatures disposant de plus de cinq (5) années d'expérience pertinente pourront être retenues.
3. Connaissance approfondie du langage COMPASS sous le système d'exploitation KRONOS de l'ordinateur de CYBER de Control Data Corp.

Le traitement:
Selon la convention collective ($12,528 à $23,384)
Les demandes, accompagnées d'un curriculum vitae, devront parvenir avant le 25 mars 1977 au Service du personnel
**Concours no 76-13
355 ouest, Ste-Catherine
Montréal, Qué.**

Université du Québec à Montréal

L'INRS-ÉDUCATION DEMANDE DEUX (2) PROFESSEURS-CHERCHEURS POUR OEUVRER DANS SES PROGRAMMES DE RECHERCHE

FONCTIONS: L'Évaluation de l'innovation pédagogique. Ce programme comprend des projets tels que l'évaluation quantitative et qualitative de programmes de formation, l'évaluation de systèmes d'enseignement à distance, l'analyse de divers types éducatifs et l'évaluation d'instruments pédagogiques.
— **L'Enseignement du français.** Projets tels que l'expérimentation ou l'évaluation de programmes pour les niveaux élémentaire et secondaire, l'analyse de la réalité de la classe de français, l'évaluation de programmes de formation des maîtres.
— **Instruments de mesure:** création ou validation d'instruments de mesure de diverses variables de la réalité scolaire.
— **Enseignement individualisé:** mise au point ou évaluation de systèmes ou sous-systèmes favorisant l'apprentissage individualisé à tous les niveaux scolaires, y compris l'éducation permanente.

Ces professeurs seront aussi appelés à collaborer au développement et à l'implantation de nouveaux programmes de recherche et d'enseignement.

LES EXIGENCES: Les candidats devront avoir un doctorat, l'aptitude au travail d'équipe, de l'intérêt pour la recherche appliquée et une compétence reconnue dans l'un ou l'autre des domaines suivants:
— Évaluation des systèmes ou sous-systèmes éducatifs
— Mesure des apprentissages
— Enseignement et apprentissage du français
— Implantation et dissémination de l'innovation
— Éducation permanente
— Individualisation du processus enseignement/apprentissage
— Technologie de l'enseignement

La préférence sera donnée aux candidats qui ont deux années ou plus d'expérience de recherche post-doctorale.

TRAITEMENT: Selon l'échelle en vigueur pour l'année 1977-78, la rémunération totale, compte tenu de l'exclusivité d'emploi, peut varier de $21,000 à $40,700, selon l'expérience reconnue.

LIEU DE TRAVAIL: Sainte-Foy, Québec.

DATE D'ENTRÉE EN FONCTION: 1er août 1977.

DATE LIMITE POUR SOUMETTRE SA CANDIDATURE: Le 18 avril 1977.

Les candidats sont priés de faire parvenir leur curriculum vitae complet et deux lettres de recommandation à:

**M. Fernand Viens, Directeur du personnel,
2383 Chemin Ste-Foy, Québec, P.Q. G1T 1V1 - Tél.: 657-2593**

Un document d'information sur l'INRS-Éducation est disponible sur demande à l'adresse ci-haut mentionnée.

Université du Québec
Institut national de la recherche scientifique

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

ILES DE LA MADELEINE

Cap aux Meules, P.Q.

DIRECTEUR DES SERVICES COMMUNAUTAIRES ET HOSPITALIERS

Le poste
Sous l'autorité du directeur général, le titulaire du poste s'assure, dans le cadre des fonctions de C.L.S.C., de la gestion des programmes socio-communautaires, de santé préventive et curative; il s'occupe aussi des services suivants: accueil, archives, diétothérapie, laboratoire, physiothérapie, radiologie, pharmacie, pour l'ensemble de l'établissement.

Exigences
— Etre un gestionnaire innovateur.
— Diplôme universitaire de deuxième cycle ou équivalent en administration ou en sciences humaines.
— Expérience de 2 ans de gestion.
— Connaissance du secteur des Affaires Sociales.

Rémunération:
en fonction des qualifications et de l'expérience.

N.B.- Les candidats à ce poste doivent être intéressés à la gestion par programmes et doivent posséder une habileté eu travail d'équipe.

CLINICIEN EN INTERVENTION PSYCHO:SOCIALE

Le poste
Sous l'autorité du Coordonnateur des programmes psychosociaux, le titulaire du poste réalise la consultation psychosociale auprès de la clientèle des Iles de la Madeleine, principalement par des interventions individuelles.

Exigences
— Maîtrise en service social avec formation clinique ou scolarité de doctorat en psychologie clinique.
— De préférence, expérience en intervention clinique.

Rémunération et bénéfices marginaux selon convention ccollective.

Les candidats à ces postes doivent faire parvenir leur curriculumvitae d Ici le 25 mars 1977, à

**Directeur du personnel
Centre Hospitalier Notre-Dame-de-la-Garde
Cap aux Meules, I.M.
G0B 1B0**

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES

844-3361

- Chaque parution coûte $2.00, maximum 25 mots
- Tout mot additionnel coûte 0.05 chacun
- L'heure de tombée: 11:00 a.m. pour le lendemain

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces.
Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée.
Toute erreur doit être soulignée immédiatement.
S.V.P. téléphoner à 844-3361.

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES

844-3361

- Chaque parution coûte $4.20 le pouce
- L'heure de tombée: 11:00 a.m. pour le lendemain
- Il n'y a pas de frais pour les illustrations.

Voir autres annonces classées, en page 31

ACHATS

DÉSIRONS ACHETER Livres anciens et modernes sur les arts, architecture, bibliographies, Canadiana, histoire, livres illustrés, etc. Aussi peintures et oeuvres graphiques d'artistes canadiens et européens. Tél: 727-7390. 21-3-77

AIDES DOMESTIQUES DEMANDÉES

CHERCHE gardienne à domicile, pour 2 enfants, 5 jours. Tél: 731-0544 après 4 heures 21-3-77

AMEUBLEMENTS À VENDRE

MAGNIFIQUE mobilier de chambre type espagnol, 5 morceaux plus sommier et matelas "king size". Aubaine pour personne sérieuse. Raison: départ Tél: 435-7514. 21-3-77

MEUBLES NON PEINTS: Vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, bibliothèques, mobiliers de cuisine, etc.) Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'aubaine. 207 Beaubien Est. Tél.: 276-9067 ou 790 Atwater, 935-6716 J.N.O.

ANTIQUITÉS DEMANDÉES

NOUVELLE BOUTIQUE, grande variété de meubles en pin. Bon prix. Tél: 625-3821. 21-3-77

ANTIQUITÉS DE TOUTES SORTES, poupées, horloges, bijoux, vêtements, tableaux, argenterie, tout doit être vendu à 344A, av. Victoria, Westmount. 25-03-77

APPARTEMENTS À LOUER

CHEMIN CÔTE-DES-NEIGES
Près Ridgewood, pas de côte à monter. Edifice bien aménagé, avec piscine, saunas, etc. Appartements de luxe 2½, 3½ et 4½ à partir de $215 (2 salles de bains et lave-vaisselle).
ALTITUDE 500
4760 chemin Côte-des-Neiges
739-5533
21-3-77

OUTREMONT 1½ chauffé, éclairé, équipé, stus-sol très propre pour ame ou jeune fille sérieuse. Tél: 271-2646. 21-03-77

N.D.G.: 3½, grand moderne, ensoleillé, proximité autobus 66-103-104, disponible 1er mai. $195. Tél: 488-2930. 19-3-77

LONGUEUIL, directement du contracteur, 6½ avec garage, tapis mur à mur, chambre à l'étage. Toutes taxes payées. 2½ tapis mur à mur toutes taxes payées. Tél: 674-7431 21-3-77

LONGUEUIL, grand 3½ chauffé, taxes et électricité payées, cuisinière, réfrigérateur et garage fournis. $215. par mois. Après 6 hres 651-8175 23-3-77

APPARTEMENTS À VENDRE

Ce n'est pas la fin du monde!

Il reste à peine quelques superbes copropriétés à vendre au Ridgecliff. Si vous n'avez pas encore la vôtre, ce n'est pas la fin du monde! Il est encore temps d'en offrir une à votre femme!
De 13 h à 17 h, du lundi au vendredi. En soirée et en fin de semaine: sur rendez-vous seulement.

Le Ridgecliffe
Avenue Bonavista
489-1585 ou 487-5525
21-3-77

CONDOMINIUM, à vendre ou à louer, Brossard, grand 5½, boul. Milan, prix à discuter. Tél: jour 1-418-681-2829 ou soir: 672-6951. 21-3-77

QUÉBEC, condominium, appartement luxueux, face Plaines, fleuve, piscine, sauna, 2 chambres, tapis, garage, doit quitter. $60,000. 352-5989 Québec 647-2865. 22-3-77

APPARTEMENTS DEMANDÉS

COUPLE PROFESSIONNEL sans enfant cherche 5½, 6½, dans Côte-des-Neiges ou district environnant. Tél: 282-4978 ou 342-2930 21-3-77

2 PROFESSIONNELS recherchent un appartement 6 pièces et plus, situé à Outremont. Libre le 1er juillet. Tél: après 6h. et fin de semaine, 272-9553. 22-03-77

APPARTEMENT À PARTAGER

APPARTEMENT 4½ à partager avec jeune homme recherchant économie sur loyer et camaraderie. Environnement magnifique. Écrire en donnant si possible son numéro de téléphone à dossier 296, Le Devoir. 23-3-77

À VENDRE OU À LOUER

DUVERNAY
"Ranch house, 7 pièces, poêle, tapis, beau terrain, près Pont Papineau, autobus et centre d'achats, $450 par mois. Libre.
Tél.: 661-5211
21-3-77

AUTOS À VENDRE

CHEVELLE, Malibu, Classic, 1976 en parfaite condition, 14,000 milles, bleue, 2 portes, "hard top". Tél: 819-539-4827. 22-3-77

HONDA CIVIC 1976, modèle Hatchback de couleur or, 8,000 milles seulement, encore sur la garantie, $3,000. Radio AM-FM. Pneus radiaux. Tél: 526-8603 après 6 heures et jeudi après 8 heures. 24-3-77

HORNET, 1974, 4 portes, gros 6 automatique. 30,000 milles. Peinture neuve, 7 pneus neufs. Environ $1,500 discutable. Envisagerais possibilité échange avec Honda Civic, Renault 5, Toyota ou petit camion 4 cylindres, etc. Tél: 341-5942 21-3-77

ARTICLES À VENDRE

BIJOUX or, à vendre, s'adresser Félix Bernamou 272-0754. 21-3-77

DU MEXIQUE, verre soufflé, jardinières, murales en terre cuite, prix réduit, quantité limitée, Le Quai St-Vincent, 2427 est, Ste-Catherine, Montréal. 21-3-77

ANIMAUX À VENDRE

ELEVES dans la maison, bébés Persans, Siamois d'exposition et Orientaux, enregistrés et vaccinés. Santé garantie. Service d'accouplement. Tél: 272-1639/M 21-3-77

BUREAUX À LOUER

POUR PROFESSIONNELS
Logement rénové pouvant accomoder 2, 3 ou 4 professionnels. Serait subdivisé selon les besoins de chacun. Rue Rachel face au Parc Lafontaine, arrêt d'autobus à la porte. **Pour renseignement Marguerite Ranger-Vincent.**
681-3891
21-3-77

DEUX BUREAUX avec salle d'attente, 364 est Sherbrooke. $175. mois chauffé. Tél: 684-6957. 21-3-77

CHALETS À VENDRE

LA SUISSE AU CHANTECLAIR
Exclusif au Canada, déjà **200 chalets Suisses et Bavarois,** de conception architecturale authentique, construits et en construction.
Centre d'été et d'hiver: plage sablonneuse privée - court de tennis - adjacent à des pentes de ski.
Pour choisir votre plan exclusif ou recevoir des photos de chalets, appeler
844-8342 ou 430-0430
21-3-77

CHALETS À LOUER

PIEDMONT, saison d'été, Suisse, sommet de la montagne, vue panoramique, golf. 1-227-3955 21-3-77

A PERCÉ, (Gaspésie), au mois, tous frais compris, bien situé, 9 pièces, 2 foyers. Tél: 733-9290 ou 738-9296 21-3-77

STE-AGATHE: luxueux Bavarois, flanc montagne, cheminée pierre, toit cathédrale, meubles Thibault, saison semaines-ski, vacances-repos. Tél: 256-6825 ou 1-819-326-5836. 1-4-77

COLLECTIONS À VENDRE

COLLECTION complète timbres neufs: Vatican, Canada, Ghana, France, Nations Unies. S'adresser 270-2883 ou 671-3242. 23-3-77

Recherche collectionneur pour vendre vieux document Bonaparte (général en chef de l'armée d'Italie) davant de 1796. S'adresser à Sherbrooke, à Pierrette (819)-569-6622 21-3-77

COURS

COURS D'ÉBÉNISTERIE pour femme. Débutant 4 avril. Inscriptions maintenant. Tél: 937-1415 23-3-77

SERAIS désireux de prendre leçons particulières de dessin et lavis à l'encre, ou d'aquarelle. Tél: (514) 636-3372. Pierre, entre 9 et 16 heures. 21-3-77

COMMERCES À VENDRE

CHAMBLY, motel, bar-salon, endroit stratégique, rentable, M.L.S. Jacques Martel 655-3060 ou 658-1562. Probitec courtier 21-3-77

COMMERCE: Revenus: $50,000 par année. Galerie d'art dans centre d'achats achalandé. M.L.S. Candide Tremblay à 655-9400 ou 655-0995. Immeubles Triton (1976) courtiers 21-3-77

DEMANDES D'EMPLOI

JEUNE HOMME, 27 ans cherche emploi, secrétaire senior, administration, expérience 5 ans, bonne connaissance de l'anglais curriculum vitae. Communiquez M. Patenaude 255-6381. 21-3-77

JEUNE FEMME BILINGUE aimant littérature française, permis d'enseigner du Québec, cherche poste professeur de français langue maternelle au secondaire. S'adresser à: Dossier 295, Le Devoir, C.P. 6033, Montréal H3C 3C9. 23-3-77

FRANÇAIS 31 ans, 12 ans commerce chaussures, France, Belgique, Allemagne, étalagiste décorateur actuellement gérant de magasin Bruxelles, dix vendeuses, cherche contrat d'emploi Canada. Excellentes références. Ne parle pas anglais. Kinsinger 2015 Gerrard Street east, Toronto, Ont M4E 2B2. Tél: 699-1183. 21-3-77

DÉMÉNAGEMENTS

ROUSSILE TRANSPORT: Déménagement local, longue distance, service d'entreposage. Tél: 725-2421 21-3-77

ÉQUITATION

MANEGE ST-MARC: nouvelles séries de cours pour débutants et intermédiaires, les mardis — jeudis et vendredis soir à 6:30h, 7:30h, et 8:30h. Pas plus de 6 cavaliers à la fois. Dans grand manège intérieur avec bons chevaux d'école et excellents professeurs. Pour renseignements et inscriptions, téléphonez à 584-3384 21-3-77

FERMES À VENDRE

NAPIERVILLE, 20 arpents en bois, 20 en culture. Bâtiments maison de pièces, 5½, chauffage électrique, $32,000. Tél: 1-245-3206 28-3-77

ST-GREGOIRE de Bécancour: Ferme magnifique, partie boisée et rivière. Prix d'aubaine. M.L.S. Candide Tremblay à 655-9400 ou 655-0995. Immeubles Triton (1976) courtiers 21-3-77

PETITE FERME, comté de Nicolet, 5 acres, maison rénovée avec cuisine d'été, système central de chauffage, petite étable et nombreux arbres. 75 minutes de Montréal. $22,000. Tél: 284-0270 poste 175 ou 671-8581. 23-3-77

FOURRURES

MANTEAU de panthère de Somalie, en très bonne condition. Taille 12. Tél: 271-7329 21-3-77

LOGEMENTS DEMANDÉS

PROFESSIONNEL cherche 7 pièces, Ville Mont-Royal. Outremont garage, jardin. Tél: 687-0895 21-3-77

DAME SEULE, âge moyen, 4 pièces ou plus, ensoleillé. Cour ou balcon. Juin ou juillet. Outremont, Plateau Mont-Royal, parc Lafontaine. D. Berthiaume. 279-6095 ou 285-3377. 22-3-77

BUREAUX À LOUER

Professionnels de la santé

Il reste encore quelques bureaux à louer dans la Tour LaCité, conçue spécialement à l'intention du monde professionnel montréalais.

- À proximité de l'Hôpital général de Montréal, de l'Hôtel-Dieu, du Royal Victoria, du Centre hospitalier thoracique de Montréal, de l'Hôpital Ste-Jeanne-d'Arc et de l'Hôpital neurologique de Montréal.
- Services professionnels, médicaux et dentaires, sur place.
- Communication directe avec l'ensemble du complexe LaCité.
- Tout près du parc du Mont-Royal.

La Tour LaCité

C'est professionnel.

Madame Sheila Greene
845-6231
21-3-77

LOGEMENTS À LOUER

ST-LÉONARD, 5½, chauffé, libre 1er juillet, tél: 324-5945 21-03-77

HAUT DE DUPLEX, Côte Ste-Catherine, luxueux 8½, service concierge, réfèrences. Disponible le 15 mai 1977. $600 par mois. Tél: 738-5412. 21-3-77

LONGUEUIL 6½, dans Bungalow, tapis mur à mur, entrée privée, chauffage électrique, très bien situé, coin autobus, libre le 1er juillet. $300. par mois. Tél: 679-5624. 22-03-77

PAPINEAU près boulevard St-Joseph, logement de 5½ pièces, tapis mur à mur, poêle et réfrigérateur, ménage fait. Libre. Aussi 4½ pour1er mai. Information soir: 274-7875. 21-3-77

GARDERIES

GARDERIE ÉDUCATIVE
"Les Minous de Mamie inc."
Enfants de 3 mois à 5 ans.
Garderie privée aux conceptions modernes, assure à vos enfants une continuité de la physique et un développement psychologique harmonieux. Personnel stable et compétent. Permis du ministère des Affaires sociales. Possibilité de transport. Désert Outremont, Ville Mont-Royal, Montréal et environs.
Pour renseignements:
270-5502 (jour)
731-7290 (soir)
831 Avenue Rockland
Outremont 21-3-77

GARDERIE LE PITCHOUNET INC. secteur Côte-des-Neiges, avec permis, de 8h. à 6h. Enfant de 2 ans à 5 ans, repas chaud et 2 collations. Info.: 737-4139 22-3-77

MAISONS À LOUER

BELOEIL, bas de duplex, 10 pièces, 2 foyers, bord du Richelieu. Grand terrain, plusieurs extras. $480. Tél: 467-4978 ou 527-8951 25-03-77

STE-ADÈLE: et environs, maison à louer meublées et non meublées, termes courts et longs. Pauline Rowlatt 1- 819-322-6327. Le Permanent, courtier 21-3-77

OFFRES D'EMPLOIS

DACTYLO à temps partiel pour écrire tous manuscrits ou dictées pour petit bureau de traduction, horaires variables, jour ou soir à convenir. Jean-Claude Terrier Té : 931-9697 (Westmount) 21-3-77

SECRÉTAIRE JURIDIQUE
Deux ans ou plus d'expérience en procédures, bilingue, étude située place Desjardins.
Tél: 281-1533
21-3-77

SECRÉTAIRE JURIDIQUE
Deux ans ou plus d'expérience, bilingue, étude située
Place du Canada
Tél: 878-9381
22-3-77

POURPARLERS
Engagerais pourparlers avec groupe de personnes (célibataires ou couples) représentant une gamme de métiers en vue de l'exploitation d'une ferme à 60 mille de Québec.
Écrire à:
C. LAFRENIÈRE
45est, rue Jarry
Montréal
21-3-77

PERSONNEL

ÊTRE DEUX...
Pour vraiment apprécier les plaisirs de la vie, il faut être deux.
Service de rencontres réputé établi à Montréal depuis 1966, pour personnes libres et sérieuses.
Dépliant gratuit sur demande.
Tél.: **282-0058**
ouvert de 1 P.M. à 9 P.M. lundi au vendredi
RENDEZ-VOUS SCIENTIFIQUE
1117 ouest, Ste-Catherine suite 108, Montréal J.N.O.

OFFRES D'EMPLOIS

SERVICE et INSTALLATION

Le poste requiert une personne intéressée à l'installation de calculatrices électroniques et de complexe à circuit digital. Le candidat assumera aussi comme autre tâche, le service aux clients. Il devra travailler de façon autonome et sans surveillance immédiate.

Les candidatures retenues seront celles de gradués en technologie électronique ou en ingénierie électronique et/ou posséder une expérience pertinente au poste.

L'entregent, le tact, le bilinguisme et la liberté de voyager sont les qualités essentielles du candidat choisi.

S'il vous plaît, faites parvenir un résumé, en anglais, indiquant vos qualifications et vos demandes, à:

Attn : Administrateur de gage et salaire
L E I G H
INDUSTRIAL PRODUCTS DIVISION
Marsland Engineering Limited
350 Weber Street North
WATERLOO, Ontario, N2J 4E3
22-3-77

LA CITÉ DE ROUYN
OFFRE D'EMPLOI
SERVICE DES LOISIRS

DIRECTEUR DU THÉÂTRE DU CUIVRE

TÂCHES:
Sous l'autorité du directeur du service, le directeur du Théâtre du Cuivre doit planifier, organiser, diriger les opérations du Théâtre. En particulier, il doit:

— Négocier les contrats de spectacles;
— Organiser la publicité et le marketing;
— Diriger le personnel;
— Contrôler un budget;
— Voir à l'entretien de la bâtisse;
— Rédiger les différents rapports nécessaires au fonctionnement des activités.

EXIGENCES:
Le candidat devra posséder une formation universitaire en récréologie ou toute autre formation ou expérience jugée équivalente.

Il devra posséder un minimum de connaissances techniques en matière de présentation de spectacles.

Il est appelé à travailler au sein d'une équipe jeune et dynamique.

SALAIRE ET CONDITIONS DE TRAVAIL:
Selon les qualifications et l'expérience du candidat.

Les candidats devront faire parvenir leur demande, accompagnée d'un curriculum vitae détaillé avant vendredi, le 25 mars 1977, à 17.00 heures au soussigné et à l'adresse suivante:

Gérard Marinovich,
Dir. des Serv. Administratifs,
Hôtel de Ville,
205, Ave du Portage,
Rouyn, Québec,
J9X 5C3
762-1721 21-3-77

PERSONNEL

AMASO: Service de rencontres. 822 est Sherbrooke, suite 5, Marthe Gaudette, b.a., b. pédagogie, b. philosophie, licence ès lettres. Tél: 524-3852. Hull: 777-2865, Sherbrooke: 565-7598. J.N.O.

MAISONS DE CAMPAGNE À VENDRE

ILES-DE-LA-MADELEINE, grande maison, 9 pièces, semi-meublée, construction 20 ans, 72,415 p.c. de terrain. Proximité mer. Situé Baie Havre Aubert $23,000. M. Paiement C.P. 184 Havre Aubert. Tél: 1-418-937-2350. 21-3-77

PROPRIÉTÉS À VENDRE

LANORAIE: village près du fleuve, 6½ pièces, $28,000. Tél: 887-2553 23-3-77

CÔTE-DES-NEIGES: duplex semi-détaché, 5½-5½, garage, haut libre en juin, prix: $53,000. J. Landry 282-7135. (avant 5 heures) 21-3-77

CÔTE-DES-NEIGES: à 2 pas de l'Université en face d'un parc, rez-de-chaussée rénové, 6 pièces, $100 mois, non chauffé, céderais inséparablement droits dans logement avec ameublement complet. Prix demandé pour meubles: $2,000. Modalités discutables. Tél: 341-5942 21-3-77

OFFRES D'EMPLOIS

VENDEUR D'APPAREILS ÉLECTRONIQUES

Une personne est requise pour la vente d'appareils électroniques, tels: haut-parleurs, transformateurs, etc..., pour la région de Montréal.
Le candidat choisi fait carrière en ce domaine et possède déjé une renommé grandissante. Le bilinguisme est essentiel.

Toutes personnes intéressées doivent faire parvenir un résumé, en anglais, en précisant leurs qualifications et leurs demandes, à:

Attn : Administrateur de gage et salaire
L E I G H
INDUSTRIAL PRODUCTS DIVISION
Marsland Engineering Limited
350 Weber Street North
WATERLOO, Ontario, J2J 4E3 22-3-77

ANIMATEURS

EMPLOYEUR:
Compagnie spécialisée en animation, organisation et en planification de soirées socio-culturelles de tout genre, à l'aide d'une discothèque mobile.

FONCTION:
Agir en tant qu'ANIMATEUR et MAITRISE DE CÉRÉMONIES dans tous genres de réceptions ou activités sociales.

EXIGENCES:
Présentation très importante.
Le candidat devra posséder un bon jugement, être doué d'initiative, de créativité et avoir l'expérience du public.

Posséder la langue française; bilinguisme: un atout. Suivre formation nécessaire à son travail d'animateur. Automobile nécessaire.

TRAVAIL:
Minimum de base, ou selon la compétence et l'expérience Minimum de 5 heures par représentation, plus possibilité de temps supplémentaire.

DEMANDE:
Toute demande d'emploi doit être adressée à:
ANIMATEC GL LTÉE
Service du Personnel
3255 est rue Legendre
Montréal H1Z 1P2 21-3-77

LA FÉDÉRATION DES JEUNES CANADIENS-FRANÇAIS
Association de Jeunes Francophones Hors Québec
Recherche

COORDONNATEUR NATIONAL

Fonctions:
Administrer les affaires de la F.J.C.F.
Organiser et coordonner les activités de la F.J.C.F.
É tablir un réseau de communications entre les associations-membres.
S'occuper des relations avec les média d'information, les autorités gouvernementales et autres.

Qualifications requises:
Connaissance de la situation des francophones hors Québec; expérience en travail d'équipe; bonne connaissance du français écrit et parlé; disponibilités pour voyager.

Lieu de travail: Ottawa, Ontario.

Salaire:
$14,000 et plus dépendant des qualifications.

Date limite: 1er avril 1977.

Envoyer votre demande avec un curriculum vitae à la **F.J.C.F.**

au soin de Jacques Laprise, président. 1, rue Nicholas, suite 1404, Ottawa, Ont. K1N 7B6.
21-3-77

Société d'énergie de la Baie James

OPÉRATEUR DE CENTRALE DIÉSEL

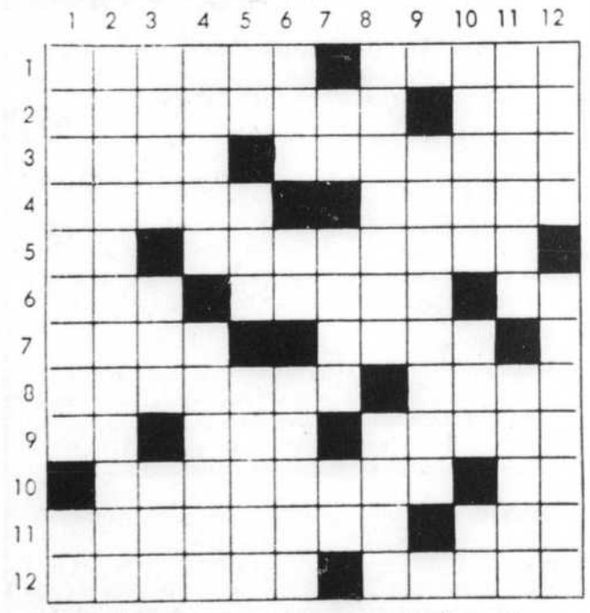
NATURE DU TRAVAIL:
Conduit des groupes électrogènes diésel servant à produire du courant électrique et fait fonctionner le tableau de distribution de la centrale pour répartir la production, selon la capacité des génératrices et les variations de la demande.

TÂCHES TYPES:
— Fait les manoeuvres de synchronisation.
— Surveille continuellement l'appareillage électrique et mécanique;
— Détermine et accomplit les séquences de manoeuvres pour isoler ou mettre sous ou hors tension, l'appareillage électrique et les circuits.
— Peut effectuer diverses tâches courantes d'entretien et de nettoyage.

EXIGENCES NORMALES:
— Formation de niveau secondaire ou l'équivalent.
— Posséder certaines expériences en mécanique et certaines connaissances de base en électricité.
— De un à deux ans d'expérience dans l'exploitation de centrale diésel.
21-3-77

Un mot vous échappe... le petit Robert le rattrape.

les MOTS CROISÉS du Devoir



Horizontalement
1—Vit petitement. — Aussitôt.
2—Qui inquiète. — Petité pomme rouge.
3—Mouvement rapide des paupières. — Empiéter.
4—Plante des lieux humides. — Fruit.
5—Notre-Seigneur. — Qui a des rugosités (fém.).
6—Compagnie. — Rongeur. — Rubidium.
7—Neuvième lettre grecque. — Anneau de cordage.
8—Faculté que possède un système de corps de fournir du travail. — Arme ancienne.
9—Radon. — Peine des damnés. — Trou profond creusé dans le sol pour en tirer de l'eau.
10—Couvrir d'émeri. — Usages.
11—Petits grains en relief au bord des monnaies en métal précieux. — Poème lyrique.
12—Nom usuel des croûtes produites par diverses maladies de la peau. — Parer.

Verticalement
1—Personne qui est en vacance dans un lieu de villégiature. — Gadolinium.
2—Trompera.
3—Inutile. — Saison. — Vaste étendue d'eau salée.
4—Parer. — Qui brûle.
5—Thulium. — Ils. — Faire entrer dans un garage.
6—Pluie. — Germanium. — Reproduit exactement.
7—Notre-Seigneur. — Substance concentrée dans l'urine. — Tellement.
8—Engourdissement de l'intelligence et de la sensibilité. — Unité monétaire de nombreux pays de l'Amérique latine.
9—Qualité de ce qui est roux.
10—Carpette. — Mèche de cheveux rebelle. — Pronom indéfini.
11—Produire un certain effet. — Salle de travail.
12—Imprime. — Causer une douleur.

Solution d'hier



ANNONCES CLASSÉES EN CADRÉES

844-3361

- Chaque parution coûte $4.20 le pouce
- L'heure de tombée: 11:00 a.m. pour le lendemain
- Il n'y a pas de frais pour les illustrations.

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces.
Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée.
Toute erreur doit être soulignée immédiatement.
S.V.P. téléphoner à 844-3361.

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES

844-3361

- Chaque parution coûte $2.00, maximum 25 mots
- Tout mot additionnel coûte 0.05 chacun
- L'heure de tombée: 11:00 a.m. pour le lendemain.

Voir autres annonces classées, en page 30

PROPRIÉTÉS À VENDRE

A.E. LePAGE
IMMEUBLES WESTMOUNT REALTIES
COURTIER

N.D.G.

Avenue Marlowe. Belle maison restaurée, 9 pièces, grand confort, boiseries en chêne, 2 cheminées, jardin, garage. M.L.S. $79,500 **Mme G. Tremblay 935-8541, rés.: 937-6597.**

NOUVEAU BORDEAUX

La mélodie du bonheur: Une piscine chauffée 36' de longueur dans votre jardin; belle maison à mi-étages de 8 pièces. Le tout planifié par un contracteur pour son usage personnel, matériaux de haute qualité. M.L.S. $125,000. **G. Tremblay 935-8541, rés.: 937-6597.**

HAMPSTEAD

Cottage détaché, en pierre, salle à manger et salons séparés, foyers, 3 chambres à coucher, den au rez-de-chaussée, salle de jeux, garage. Joli jardin. **Peggy Belcher 481-0241 ou 486-0667.**

CÔTE-DES-NEIGES

Maison de 3 ou 4 chambres, avec le Mont-Royal en arrière plan. Foyer véritable, salle à manger indépendante, 1½ salle de bain, libre. $65,000 négociable. **Mme Brigel 481-0241 ou 481-5006.**

CÔTE ST-LUC

Adjacent Montréal ouest, nouvelle maison détachée de 7 pièces, chambbre à coucher des maîtres avec salle de bain incluant bidet, jardin, garage, $79,900, valeur irremplaçable. Très bien décoré. **Mme Brigel 481-0241 ou 481-5006.**

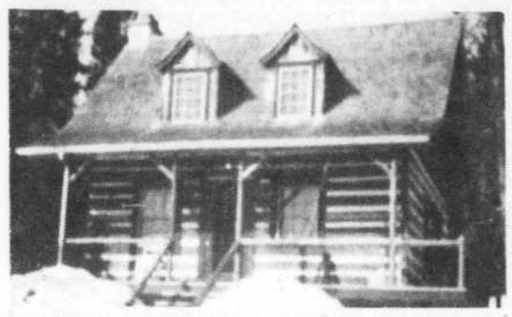
21-3-77

L'immeuble, c'est notre seule affaire.

PROPRIÉTÉS À VENDRE

Montréal Trust

MAISON CANADIENNE (1796)



Au pied du mont Castor, près Ste-Agathe, sortie de l'autoroute, 10 pièces, 2 foyers naturels. Terrain 100' x 100'. Meubles style canadien inclus. Accès au lac sans nom. Comptant demandé $15,000. Information **G. Marcel Houle 353-8770 ou 323-1018.**

22-3-77

OUTREMONT

Cottage semi-détaché, construction solide architecture style vieillot, boiseries en chêne naturel, vitraux (portes et fenêtres), 4 chambres, garage séparé, près des écoles. Outremont c'est mon patelin. **Jean Maisonneuve 271-6855 ou 739-3265.**

TRUST GÉNÉRAL
courtiers
22-3-77

REVENUS INTÉRESSANTS

112 unités d'appartements en brique bâties il y a 4 ans à Atlantic Beach Floride, piscine, tennis, chalet, entrepôt sur terrain de 8½ acres dans un endroit de choix. Ecrire ou appeler Gertrude Squires Campbell Realty, 20 Hilton Hotel Mell Jacksonville Florida 32207. Tél.: 1-904-398-3345.

21-3-77

BELOEIL

Nouvelle inscription, transfert, split chauffage électrique, foyer pierre, armoires et rampe chêne. MLS **Alice Boisvert 467-1120 ou 464-1300.**

MONTRÉAL TRUST
courtiers
21-3-77

LONGUEUIL

Bungalow 7 pièces, chauffage électrique, salle familiale. **Appelez Fernand Bonin 651-1000.**

MONTRÉAL TRUST
courtier
21-3-77

OUTREMONT

Cottage semi-détaché, 5 chambres, grand salon, salle à diner, garages, près des écoles et centre commercial. Même propriétaire depuis 40 ans, Jean Maisonneuve **271-6855 ou 739-3265.**

TRUST GÉNÉRAL
courtier
22-3-77

OUTREMONT

Cottage en pierre détaché, salon adjacent, salle à diner, cuisine, solarium 4 chambres, boudoir, 2½ salles de bains, salle de séjour avec foyer en pierre. Garage. Grand jardin $150,000. Faut voir. **Gertrude Gagnon 737-4612 ou 739-3265.**

TRUST GÉNÉRAL
courtiers
21-3-77

OUTREMONT

Quelque 5 cottages de 7 à 17 pièces dont un avec piscine. Davaar. Bloomfield, Côte-Ste-Catherine. Wilder. Prix de $135,000. **André B. Thomas 866-9641 (b) ou 731-6307 (r).**

TRUST GÉNÉRAL
courtier
21-3-77

Fiducie du Québec
le "Trust" des Caisses populaires

ST-BRUNO

Maison neuve très beau site, foyer, 3 chambres à coucher. **Louise Brault 679-1110 ou 653-5796.**

STE-JULIE
HAUT BOIS

Cottage, nouvelle inscription, site exclusif, très spacieuse. Faut voir **Louise Brault 679-1110 ou 653-5796.**

BOUCHERVILLE

Construction 64, pierre brique, salle à manger, 3 chambres. Arbres matures $59,500. **Suzanne Bienvenue 679-1110 ou 655-3309.**

courtier en immeuble
21-3-77

Trust Royal
Courtier

OUVERT AUX VISITEURS

samedi 2-4 h p.m.
3880 Benoit, Brossard

Bungalow de style espagnol. Vous commencez une famille ? C'est la maison pour vous. 3 chambres à coucher, salle de jeux finie air climatisé, toutes commodités. **E. Ojoe 489-5321.**

21-3-77

PROPRIÉTÉS À VENDRE

SHERBROOKE TRUST
N.D.G.

Duplex en pierre et stucco de 6 pièces. Sous-sol fini, garage double. Beau jardin. Propriétés en excellente condition.

Stella Mongeau
849-4553 ou 342-5747
courtier
21-3-77

PROPRIÉTÉS COMMERCIALES À VENDRE

ATTENTION
COMMERCANTS, PROFESSIONNELS

Propriété rue St-Denis près Faillon, 3-5½, sous-sol fini, 8 pieds avec voute, bas libre. Transformable pour bureau ou commerce. Garage chauffé. **Tél: 681-8458 ou 388-5466.**

21-3-77

Montréal Trust

TABAGIE-RESTAURANT

— Chiffre d'affaires $120,000
— Comptant $7,000
— Clientèle établie
Centre nord

Information: F. Cantin
353-8770 ou 324-4534

22-3-77

PROPRIÉTÉS À VENDRE À L'ÉTRANGER

MAISON FRANCE VOSGES, garage, jardin, à quelques milles d'un centre urbain. Conviendrait à groupe ou jeunes dynamiques. Écrire à 897 Stuart, Outremont. 21-3-77

SERVICES DIVERS

TENUE DE LIVRES — déclaration d'impôt, sommaire T4, états financiers par spécialiste. Conseil d'impôt pour épargner. Prix très raisonnable. Tél: 489-1068 en tout temps. JNO

GESTALT et bioénergétique, approche dynamique et corporelle. Rencontres individuelles et de groupe, Ghislaine Langlois-Jacques 277-0834 21-3-77

IMPRESSION de T-Shirst de tous genres, chandails de sport, d'autocollants et d'affiches en sérigraphie. Design souvent gratuit. Appeler André Beaulieu à 484-3479 ou 343-7790. Le T-Shirt fait un cadeau original. J.N.O.

SPORTS

SÉJOUR SKI DE FOND, semaine ou fin de semaine, raquette, trappe, randonnée, avec Trappe-Québec en agréable compagnie. Vous trouverez gîte et couvert, pistes et guides dans un site sauvage et très beau. Tél: 332-4193. 25-3-77

TERRAINS À VENDRE

RAWDON

40 milles de Montréal, magnifiques terrains boisés de dimensions variées, relief pour intimité à l'abri de toute inondation. Rivière, ski, raquette, randonnée un mille du village, accessible par la route principale de Joliette Demandez Jean-Guy Morin.

Jour: 645-9231
Soir (tard): 254-1911

21-3-77

LONGUEUIL, rue Bouchard, 50 x 80, proche du tunnel Louis Hypolite Lafontaine. Tél: 674-7431 21-3-77

CHAMBLY terrain bord de l'eau ou terre avec boisé, lac naturel M.L.S. Jacques Martel 655-3060 ou 658-1562. Probitec courtier. 21-3-77

BERTHIER, quelques minutes de Montréal, bord fleuve, ex-domaine privé des jésuites. Plantation gros pins plus de 40 ans. 31,049 p.c. Seulement $8,200. Comptant $2,200. Tél: 1-836-6757. 21-3-77

ST-LAMBERT: Terrain à bâtir, zoné résidentiel, unifamilial, paysagé, services, près métro, vue panoramique sur Montréal, 8,000 p.c., taxes raisonnables, particulier. M. Wanner soir 465-1953 22-3-77

AYERSCLIFF, magnifique terrain de 500' x 100', situé au lac Massawipi, offrant belle vue sur le lac et les environs. Bonne partie en gros boisé, site très privé, possibilité de construire à votre choix. Plage privée. Endroit idéal. Pour plus d'informations appelez André Leclerc, agent 1-819-563-4422. Caisse d'établissements de l'Estrie, courtier 1-819-569-9114. 21-3-77

TERRES À VENDRE

TERRE DE 45 APRENTS en culture et 15 en bois sur Rivière Nicolet. Maison pièce sur pièce presque entièrement rénovée, Ste-Monique de Nicolet, $28,000. Tél: 1-(819-289-2592. 21-03-77

TRANSPORT

A BAS PRIX accepterais petits déménagements ou petits transports. Service rapide. Tél: 525-6872.J.N.O.

PROPRIÉTÉS DEMANDÉS

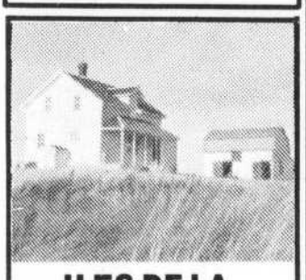
DUPLEX

Semi-détaché situé au 2921-23 Chemin Ste-Catherine près de l'Université de Montréal, Jean-De-Brébeuf, 1 x 5½ 1 x 6½, grand jardin 42 x 60. Rez-de-chaussée et 1er étage libres le 1er mai 1977, 2 garages avec portes électriques. Prix $89,000.
TRUST GENERAL, *courtiers*
Jean-Michel Martin 866-9641 (b) 277-8687 (r)
21-3-77

BELOEIL

2 propriétés à revenus, 6 logements chacun, 4½ pièces, bonne rentabilité, possibilité d'augmentation de revenus. Ne manquez pas cette occasion. **Isabelle L'Heureux 467-1120, 464-0366.**

MONTRÉAL TRUST
courtier
21-3-77



ILES DE LA MADELEINE

Maison de 7 pièces avec étable, et 2½ acres de terrain, proximité de la mer, située à la Pointe Basse, libre au 1er juin.

Renseignements:
Montréal 671-2804
21-3-77

OUTREMONT
OUVERT AUX VISITEURS

dimanche 1h30 à 4h p.m.
772, Walder

Grande maison familiale, 5 chambres à coucher, plus den, cuisine moderne, salle de lavage attenante, 3½ salles de bains. Garage. Jardin. Occupation 1 er juillet. État impeccable $126,500. Exclusif.

ANDRÉ TRUDEAU *(courtier)*
Tél.: 733-1871
21-3-77

WESTMOUNT

Maison familiale, spacieuse ensoleillée de 4 chambres à coucher, salon avec foyer en marbre, salle à manger, cuisine et buanderie. 1er plancher: chambre à coucher principale avec salle de bain attenante, trois autres chambres à coucher, salle de bain familiale. Salle de jeu avec foyer au sous-sol le tout en très bon état. Doit être vendu. $79,000 **Appelez Mme Garcia Kristof 842-8366 ou 488-4820.**

N.D.G. avenue Marcil

$69,500, Duplex bien propre 6 et 7 pièces Foyer naturel au salon. Fenêtres salle à manger encastrées en plomb. Boiseries chêne conservées au naturel. 2 garages. Offres considérées. **Jack Ingham 842-8366 ou 935-0768.**

CENTRE OUEST DUPLEX

Duplex façade en pierre, très bien situé, près école, forum et hôpital d'enfants. Cuisine et salle de bain modernes. 200 ampères 220 volts. Sous-sol fini. Revenu brut $445. par mois. Prix de liste $45,000. MLS Appelez **Guy Prince 842-8366 ou 931-2188.**

CROWN TRUST
courtier licencié
21-3-77

PROPRIÉTÉS DEMANDÉS

ST-LAMBERT PRÉVILLE

Un split level sur le golf de St-Lambert, 8 pièces, plus un sous-sol fini. Information: **Madeleine Rhéaume 672-0321, 671-3545 et 671-6311.**
IMMEUBLES A.E. LePAGE & WESTMOUNT INC.
courtiers
21-3-77

CANTONS DE L'EST

A vendre une propriété de 100 arpents ou plus, comprenant une maison, grange et atelier. Paysage montagneux verger et érablière. A 1½ heure de Montréal. Pour renseignements entre 9h et 5h.

Tél: 819-344-2091
ou 819-344-2011
24-3-77

OUTREMONT
OUVERT AUX VISITEURS

615 Dunlop
Dimanche le 20 mars
Entre 2h et 4h P.M.

Luxueuse résidence en pierre entièrement rénovée. **Rez-de-chaussée:** grand hall, salon, salle à manger, cuisine, dinette séparée, "powder room", boiseries en noyer, poutres au plafond. **1er étage:** 4 chambres à coucher 2 salles de bains, boudoir avec balcon. **2e étage:** 3 chambres à coucher plus pièce de 44' x 17' et salle de bain. **Sous-sol fini** 24' x 19'. Garage. Jardin agréable.

Stella Mongeau
849-4553 ou 342-5747
SHERBROOKE TRUST
courtier
21-3-77

CÔTE-DES-NEIGES: Lacombe, duplex semi-détaché, 5½, sous-sol fini. Pas d'agent. Tél: 342-0154 21-3-77

PRÈS UNIVERSITÉ de Montréal, 5 chambres à coucher, 2½ salles de bains, foyer, sous-sol fini, jardin et garage. $87,000. Tél: 3436494. Après 7 h p.m.: 738-4673 21-3-77

MONTRÉAL-NORD, rue Charny, duplex détaché très luxueux, plancher tuiles italiennes, porte patio, sous-sol canadien, foyer, pierre des champs, bar, $78,500, pas d'agent. Tél: 321-4858 31-03-77

ST-CÉSAIRE, duplex 9 pièces, 5 chambres à coucher, 2 salles de bains, salle de séjour, garage double, très grand terrain, face à la polyvalente. Comptant: $10,000. Libre en juin pas d'agent. Non sérieux s'abstenir. Tél: 469-3330. 21-3-77

BOUCHERVILLE, cottage 10 pièces, 2 foyers, grand terrain, cuisine accessoires complets, boiseries chêne. Faut voir. Adélard Fichaud, 465-2000 ou 672-4161. Le Permanent Courtier. 21-3-77

DUPLEX: 5621 Wilderton, entre chemin Ste-Catherine et Willowdale, 4 chambres à coucher, 2 salles de bains, grand hall d'entrée sous-sol fini avec douche, toilette, lavabo. Garage pour 3 autos. $110,000 ferme, pas d'agent. Tél: 737-4946. 1-4-77

N.D.G.: duplex 7½-7½: près métro 1978. Entièrement rénové, cuisine design, sous-sol aménagé, garages, foyers, plusieurs extras. $78,000. Pas d'agent. Tél: 482-6253. 24-3-77

ORFORD, NORTH HATLEY, maison canadienne, systèmes de plomberie et de chauffage refaits à neuf. 47 acres avec bâtiments agricoles, site panoramique, verger, vente sans intermédiaire. $60,000. Tél: (613) 749-5259. 21-3-77

FABREVILLE (vente ou location avec option), 4 chambres à coucher, 2 salles de bains, grandes pièces, arbres adultes, prix raisonnable. Pas d'agent. Entre 16 et 21 heures 627-1084. 21-3-77

COTE-DES-NEIGES: Lacombe, 6½, 5½, salle de jeux, garage, jardin, bas libre 30 juin. Particulier. $75,000. Tél: 731-2830. 21-3-77

CARTIERVILLE, ouvert aux visiteurs, dimanche 20 mars, de 2 à 4 heures, 7770 Albert Lesage, direction boul. Gouin et Toupin. Cottage Canadien. 21-3-77

CÔTE-DES-NEIGES: Lacombe, 6½, 5½, salle de jeux, garage, jardin, bas libre, 30 juin. Particulier $75,000. Tél: 731-2830 21-3-77

VENEZ! A Baie d'Urfé, une maison charmante et très propre, au bord du lac. Dorothy Hamilton 695-6622 West Island Realties Inc. 697-9000 21-3-77

VILLE MONT-ROYAL, maison détachée, proximité centre, 7 pièces, 2 bains, $89,500. Visites sur rendez-vous, 738-7812. Pas d'agent. 20-3-77

BOUCHERVILLE, occasion unique split-level, 10 grandes pièces, 2 salles de bains complètes, garage, 5 chambres, 2 foyers cheminée indépendante, piscine hors terre 27 pieds. Grand terrain plus de 13,000 p.c. paysagé. Faut voir. Vente privée. $60,000. Appelez 655-5799 entre 19h et 21h30. 21-3-77

POINTE-AUX-TREMBLES: 512, 19e avenue, maison spacieuse, 8 pièces, 3 toilettes, air chaud humidifié plus système électrique avec thermostat pour chaque secteur et 2 foyers. Maison en brique de 26' x 68' avec sous-sol fini. Abri pour voiture, terrain clôturé paysagé de 51' x 114' logement ou bureau au sous-sol. Site idéal pour professionnels et autres. $66,000. Particulier. Tél: soir 645-4316 ou jour 256-2681 poste 359. 21-3-77

COTE-DES-NEIGES: Brighton, 6½, 7½ ($400), 3½ ($125), 2 salles de bains, salle de jeux, garages, jardin, bas libre. Particulier $90,000. Tél: 733-3698 21-3-77

CÔTE-DES-NEIGES: Brighton, 6½, 7½, ($400), 3½ ($125). 2 salles de bains, salle de jeux, garages, jardin, bas libre. Particulier $90,000. Tél.: 733-3696 21-3-77

ST-LAURENT: cottage détaché, $47,000. Occupation immédiate. 3 chambres à coucher, sous-sol fini. 1½ salle de bains. Pas d'agent. Tél.: après 6 heures 331-5122. 1-4-77

CHAMBLY spacieux bungalow pour professionnel. Vente rapide, $65,000. M.L.S.Jacques Martel 655-3060 ou 658-1562. Probitec courtier 21-3-77

BELOEIL, joli bungalow, 3 chambres, salle à manger, garde-robe de cèdre, au sous-sol salle familiale avec foyer. Chauffage électrique, secteur paisible. Prix: $44,500. Tél: 464-2403 ou 653-4694. Pas d'agent. 21-3-77

OUTREMONT, HARTLAND, cottage semi-détaché, 9 grandes pièces, planchers boiseries de chêne, 2 foyers naturels, cuisine moderne, 2½ salles de bain, sous-sol fini, fenêtres métal émaillé, jardin, garage, avec entrée privée, libre été. A visiter: $105,000. Propriétaire: 737-4868. 21-3-77

BORDEAUX, bungalow détaché, sur impasse, quartier résidentiel paisible près Rivière-des-Prairies. Rez-de-chaussée 3 chambres à coucher, salon, salle à manger, cuisine, salle de bains, hall d'entrée. Sous-sol: fini avec toilette et douche, lavoir, atelier, garde-manger, garage chauffé. Terrain 5,300 p.c. avec cour clôturée à l'arrière donnant sur sous-bois, $60,000. Pas d'agent. Tél: 334-3777 21-3-77

télévision

▪ Emissions en noir et blanc

SAMEDI

CBFT 2

8.55 Ouverture et horaire
9.00 Demetan, la petite grenouille
9.30 Wickie
10.00 Misha la boule
10.30 Lassie
11.00 Les enfants du 47A
11.30 Es-tu d'accord?
12.00 Les héros du samedi
1.00 Sporthèque
2.00 Femme d'aujourd'hui
3.00 Techno-flash;
3.30 Ciné-jeunesse
"Le testament de l'Agha".
5.00 Bagatelle
6.00 Genies en herbe
630 Téléjournal
6.35 Partout
7.00 JO
"La coupe du monde de ski alpin".
8.30 Y a pas de problème
9.00 Avec le temps
9.30 Dossier
"L'électro-nucléaire, l'année du choix".
10.30 Téléjournal
10.45 Nouvelles du sport
11.00 La politique federale
11.10 Cinema
"La faute de l'abbé Mouret" (drame — Franco-Italien 1970)
12.45 Cinéma
"Cérémonie secrète" (drame 1968)

CFTM 10

8.55 Horaire-bienvenue
9.00 Les p'tits bonshommes
9.30 Thierry la Fronde
10.00 Tarzan
11.00 La piste aux etoiles
12.00 Pour hommes seulement
2.00 La soeur volante
2.30 Cine-jeunesse
"Le dernier bastion" (western — Americain 1969)
4.30 La Bobinette Cherra
5.30 Sport mag
6.00 Les arpents verts
6.30 Gros plan sur l'actualite
7.00 Disco-Tourne
8.00 Les grands spectacles
"Sursis pour une nuit" (drame psychologique — Américain 1966)
10.00 Les protecteurs
10.30 Les nouvelles TVA
11.00 La couleur du temps
11.25 Cinéma:
"Attaque sur le mur de l'Atlantique" (drame — Americain/1968)
1.00 Cinéma:
"Trafic de filles" (drame policier — Français 1971)
2.30 Le 10 vous informe

RADIO-QUÉBEC 17

18.30 Tourlou
19.00 Silence on rit
"Attention, moustache à babord"
19.15 Mouvements dans la nature
"La vie des termites"
19.30 Moi mes chansons
20.00 Premiere rangée
L'opera "La Boheme" de Puccini

CBMT 6

9.30 Sesame Street
10.30 Peanut and Popcorn
12.00 Hobbledehoy
12.30 Reach for the Top
1.00 Parade
2.00 International Indoor Track and field
4.00 Canadian superstars
5.00 Space 1999
6.00 CBC Saturday Evening News
6.30 Quebec report — Response
7.00 Quebec report — Decision
7.30 Andy
8.00 Hockey night in Canada
"Atlanta a Toronto"
11.00 The National
11.15 Provincial Affairs
11.21 The city tonight
11.37 Getting in touch
11.50 Saturday super movies
"Interval" (Drame 1973)
1.20 Station Closing

CFCF 12

6.00 University of the Air
7.00 Circle Square
7.30 Let's go
8.00 Spiderman
8.30 The Bugs Bunny
9.30 Kidstuff
10.30 Oceans Alive
11.00 Merrie Melodies
11.30 Flintstones
12.00 Star Trek
1.00 Cinema
"Stay away Joe" (Western 1968)
3.00 Superstars of Wrestling
4.00 Wide World of Sports
6.00 Travel 77
6.30 The Connection
7.00 Emergency
8.00 The new avengers
9.00 Interservice club's council telephon
11.00 News
11.21 Interservice club's council telephon

DIMANCHE

CBFT 2

8.55 Ouverture et horaire
9.00 Woody le pic
9.30 Mon ami Guignol
9.45 La bible en papier
10.00 Le jour du Seigneur
11.00 Son et images
11.30 Cine Magazine
12.00 La semaine verte
1.00 D'hier a demain
"Monsieur "Bull" (documentaire-francais) ▪
2.00 L'univers des sports
3.30 L'heure des quilles
4.30 Le monde en liberte
"Les grues"
5.00 Second regard
"La situation en Irlande du Nord" et "Le probleme espagnol"
6.00 Devlic
6.30 Telejournal
6.35 Telescopie
7.00 Qu'nze ans plus tard
7.30 Les beaux dimanches
Dimanshowsour
8.30 Les beaux dimaniches
L'Odyssee sous-marine de l'equipe Cousteau "La marche des langoustes"
9.30 Les beaux dimanches
"Où en est le Canada"
10.30 Telejournal
10.45 Sports-dimanche
11.00 Politique provinciale
"Le parti Quebecois"
11.35 Cine-club
"L'Authentique proces de Carl Emmanuel Jung" (documentaire)
12.55 Fin des emissions

CFTM 10

8.30 Ministère mondial de Rex Humbard
9.30 Les petits bonshommes
10.00 C'etait le bon temps
11.30 Gagner sa vie
12.00 Bon Dimanche
2.00 Jugement rendu
2.30 Tele-Quilles
3.30 Les joyeux naufrages
4.00 Information voyages
"La Suisse"
4.30 Au Royaume des animaux
5.00 Flipper
5.30 L'ecole du music-hall
6.00 La petite maison dans la prairie
7.00 Showbizz
8.00 Cine-Comedie
"Petit guide pour un mari volage" (comedie-Américain 1967)
10.00 Regards sur le monde
10.30 Les nouvelles TVA
11.00 Les gens qui font l'evenement
12.00 L'homme de fer
1.00 Le dix vous informe

RADIO-QUÉBEC 17

18.30 Le prince orphelin
19.00 La maisonnee
19.30 Cine... plus
"Bob, Carole, Ted et Alice" (Comedie realisee par Paul Mazursky)
22.00 Rythmes
Folklore de la Tchekoslovaquie

CBMT 6

9.15 Getting in touch
9.30 Par 27
10.00 This is the life
10.30 Man alive
11.00 Meeting Place
12.00 Sunday Brunch
1.00 Music to see
1.30 Country Canada
2.00 La Boheme
5.00 Hymn, sing
5.30 Howie Meeker Hockey School
5.45 Mr. Chips
6.00 The Wonderful World of Disney
7.00 The Beachcombers
7.30 The Tony Randall Show
8.00 Superspecial
9.00 Performance
10.00 Converging lines
11.00 The National
11.15 Nation's Business
11.21 The City tonight
11.37 Sunday best
"The tempest" (drame 1969)
1.40 Station closing

CFCF 12

6.00 The Community
6.30 Crossroads
7.00 Day of discovery
7.30 Jimmy Swaggart
8.00 Rex Humbard
9.00 Oral Roberts
9.30 It is written
10.00 Hellenic program ▪
10.30 Teledomenica ▪
1.00 N.A. Snooker
1.30 Weekend fisherman
2.00 Cinema
4.30 Question period
5.00 Lorne Greene's List of the Wild
5.30 Garner Ted Armstrong
6.00 As it is
6.30 The Amazing Kreskin
7.00 Six million dollar man
8.00 Sonny and Cher
9.00 Switch
10.00 W-5
11.00 CTV National News
11.21 Pulse
12.00 Cinema
"Cool hand Luke" (drame 1967)

CFTM 10

8.30 Ministère mondial de Rex Humbard
9.30 Les petits bonshommes
10.00 C'etait le bon temps
11.30 Gagner sa vie
12.00 Bon Dimanche
2.00 Jugement rendu
2.30 Tele-Quilles
3.30 Les joyeux naufrages
4.00 Information voyages
"La Suisse"
4.30 Au Royaume des animaux
5.00 Flipper
5.30 L'ecole du music-hall
6.00 La petite maison dans la prairie
7.00 Showbizz
8.00 Cine-Comedie
"Petit guide pour un mari volage" (comedie-Américain 1967)
10.00 Regards sur le monde
10.30 Les nouvelles TVA
11.00 Les gens qui font l'evenement
12.00 L'homme de fer
1.00 Le dix vous informe

RADIO-QUÉBEC 17

18.30 Le prince orphelin
19.00 La maisonnee
19.30 Cine... plus
"Bob, Carole, Ted et Alice" (Comedie realisee par Paul Mazursky)
22.00 Rythmes
Folklore de la Tchekoslovaquie

CBMT 6

9.15 Getting in touch
9.30 Par 27
10.00 This is the life
10.30 Man alive
11.00 Meeting Place
12.00 Sunday Brunch
1.00 Music to see
1.30 Country Canada
2.00 La Boheme
5.00 Hymn, sing
5.30 Howie Meeker Hockey School
5.45 Mr. Chips
6.00 The Wonderful World of Disney
7.00 The Beachcombers
7.30 The Tony Randall Show
8.00 Superspecial
9.00 Performance
10.00 Converging lines
11.00 The National
11.15 Nation's Business
11.21 The City tonight
11.37 Sunday best
"The tempest" (drame 1969)
1.40 Station closing

CFCF 12

6.00 The Community
6.30 Crossroads
7.00 Day of discovery
7.30 Jimmy Swaggart
8.00 Rex Humbard
9.00 Oral Roberts
9.30 It is written
10.00 Hellenic program ▪
10.30 Teledomenica ▪
1.00 N.A. Snooker
1.30 Weekend fisherman
2.00 Cinema
4.30 Question period
5.00 Lorne Greene's List of the Wild
5.30 Garner Ted Armstrong
6.00 As it is
6.30 The Amazing Kreskin
7.00 Six million dollar man
8.00 Sonny and Cher
9.00 Switch
10.00 W-5
11.00 CTV National News
11.21 Pulse
12.00 Cinema
"Cool hand Luke" (drame 1967)

cinéma

ATWATER I: Niveau Alexis Nihon 935-4246 "Tunnel vision" 1.15, 3.00, 4.40, 6.20, 7.50, 9.30

ATWATER II: Niveau métro Alexis Nihon 935-3313 "Wizards" 1.00, 3.20, 5.20, 7.20, 9.20

AVENUE: 1224 Ave. Greene Westmount 937-2747 "Bound for glory" 12.45, 3.20, 6.00, 8.35

BEAVER: 5117 Avenue du Parc 844-1932 "Farewell scarlett" 12.00, 2.50, 5.45, 8.35 et "All about sex of all nations" 1.25, 4.15, 7.05, 10.00

BERRI: 1280 St-Denis 288-2115 "Un cadavre au dessert" 2.45, 6.20, 9.50 "La Rose et la fleche" 12.55, 4.25, 8.00

CARREFOUR: 318 Ste-Catherine O. 866-8057 "Le jardin des supplices" 1.00, 3.25, 5.30, 7.35, 9.40

CHAMPLAIN: 1816 Ste-Catherine E. 524-1685 (Salle I) "Un tueur dans la foule" 1.50, 5.40, 9.30 et "Le pirate des Caraibes" 12.10, 3.50, 7.45 (Salle II) "Cours apres moi que je t'attrape" 1.15, 3.10, 5.15, 7.20, 9.25

CHEVALIER: 1590 St-Denis "Jonathan, le goéland" 12.25, 4.15, 8.05 et "Harold et Maude" 2.10, 6.00, 9.50

CINEMA LONGUEUIL: 1 Place Longueuil 677-7933 "Frisson d'outre-tombe" sam-dim 3.00, 7.30 et "Josey Wales hors la loi" sam. 4.50, 9.00, dim. 12.45, 4.50, 9.00

CLAREMONT: 5038 Sherbrooke E. 248-7395 "Network" 12.30, 2.40, 4.50, 7.00, 9.15.

CINEMA 7e ART: 3480 Belanger E. 722-0302 "Le locataire" Sam. 7.15 Dim. 2.25, 7.15 et "Face a face" Sam. Dim. 4.45, 9.35

CRÉMAZIE: 8610 St-Denis 388-4210 "Un tueur dans la foule" 2.00, 5.45, 9.30 et "Le pirate des Caraibes" 12.10, 4.00, 7.45

COMPLEXE DESJARDINS: (Salle I) "Cria Cuervos" 12.30, 2.45, 5.00, 7.15, 9.30 (Salle II) "Les oiseaux le font, les abeilles aussi" 12.30, 2.20, 4.15, 6.10, 8.05, 10.00 (Salle III) "Cousin, cousine" 1.05, 3.05, 5.05, 7.05, 9.05 (Salle IV) "Barocco" 1.15, 3.15, 5.15, 7.15, 9.15

DAUPHIN: 2396 Beaubien E. 721-6060 (Salle Renoir) "J.A. Martin photographe" 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30 (Salle McLaren) "Lumiere" 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30

ELYSEE: 35 Milton O. 842-6053 (Salle Resnais) "Le jouet" 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30 (Salle Eisenstein) "Serieux comme le plaisir" 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30

KENT: 6100 Sherbrooke O. 489-9707 "Amazing doberman" 1.05, 3.05, 5.05, 7.05, 9.05

LOEWS: (Salle I) "Rocky" 12.30, 2.40, 4.50, 7.00, 9.10 (Salle II) "Cassandracrossing" 12.25, 2.40, 5.00, 7.15, 9.35 (Salle III) "Chatterbox" 1.10, 2.30, 4.30, 6.10, 7.50, 9.30 (Salle IV) "little girl who live down the lane" 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30, (Salle V) "The edge" 1.35, 3.30, 5.25, 7.20, 9.15

MAJESTIC: 3166 Henri-Bourassa 381-6116 "Harold et Maude" Sam. 5.25, 9.35 Dim. 1.30, 5.40, 9.40 et "Jonathan Livingston le goeland" Sam. 7.30 Dim. 3.50, 7.45

MERCIER: 4260 Ste-Catherine E. 255-6224 "Le jardin des supplices" 2.50, 6.20, 9.45 et "Le tour du monde de Fanny Hill" 1.00, 4.30, 8.00

MONKLAND: 5565 Monkland 489-2579 "Seven beauties" 1.00, 5.00, 9.05 et "Swept away" 3.00, 7.05

OUTREMONT: 1248 Bernard O. 277-4145 Sam. "Wonderwall" 7.00 et Spectacle sur scène "Cano" 10.00, Dim. "L'heritier" et "Le magnifique" et "Peur sur la ville" 1.00 et "Le sauvage" 7.00 et "L'absence" 9.30

PALACE: 698 Ste-Catherine O. 866-6991 "Scorchy" 2.40, 6.05, 9.30 et "Cat Murkel and Silks" 1.00, 4.20, 7.45

PARISIEN: 480 Ste-Catherine O. (Salle I) "Le skieur de l'Everest" 1.40, 3.40, 5.40, 7.40, 9.40, (Salle II) "Le soleil se leve en retard" 12.30, 2.45, 5.00, 7.15, 9.30, (Salle III) "Eau chaude, eau frette" 1.20, 3.20, 5.20, 7.20, 9.20, (Salle IV) "La marge" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00, (Salle V) "Tarzoon la honte de la jungle" 1.10, 3.10, 5.10, 7.10, 9.10

PIERROT: 1599 St-Denis 845-3222 "2001 Odyssee de l'espace" 12.40, 3.15, 5.55, 8.35

PLACE DU CANADA: Hotel Champlain 861-4595 Casanova Sam. 1.05, 4.00, 7.00, 9.55, dim. 2.20, 5.15, 8.15

PLACE VILLE-MARIE: (Grand cinema) "The last Tycoon" 12.15, 2.30, 4.45, 7.05, 9.25

PLACE VILLE-MARIE: (Petit cinema) "Silver Streak" 1.15, 3.15, 5.25, 7.30, 9.40

PUSSYCAT: 4015 St-Laurent 845-5215 "Daughters of anomalies" 12.00, 2.50, 5.40, 8.30 et "Keep it up" 1.30, 4.15, 7.00, 9.45

SALLE BREBEUF: 5625 Decelles, 731-1297 "La malediction" 3.00, 7.00, 9.15

SEVILLE: 2155 Ste-Catherine 932-1139 Sam. "Cartoons package" sam. et dim. 1.00 et 2.15 et "Dr Zhivago" sam. dim. 3.30 et "The passenger" sam. 7.30 et "Silent movie" sam. 9.45 et "Flesh Gordon" sam. 12.00 p.m. Dim. "Silent Movie" 7.15 et "The Human Condition" 9.00

SNOWDON: 5225 Decarie 842-1322 "Apprenticeship of Duddy Kravitz" 2.15, 6.00, 9.55 et "Les My Father Told Me" 12.30, 4.15, 8.10

VAN HORNE: 6150 Cote-des-Neiges 731-8243 "Freaky Friday" 12.30, 2.45, 5.00, 7.05, 9.10

VERDUN: 2381 rue Wellington 769-2692 "Le jardin des supplices" 3.05, 6.30, 9.55 et "Les hommes de joie" 1.30, 4.55, 8.15

VILLERAY: 8042 St-Denis 399-5577 "Le jardin des supplices" 1.00, 3.25, 5.30, 7.35, 9.40

WESTMOUNT SQUARE: 1 Westmount 931-1477 "A Star is Born" 12.45, 3.20, 6.00, 8.45

YORK: 1487 Ste-Catherine 937-8978 "The Pink Panther Strikes Again" 12.45, 2.35, 4.45, 6.55, 9.05

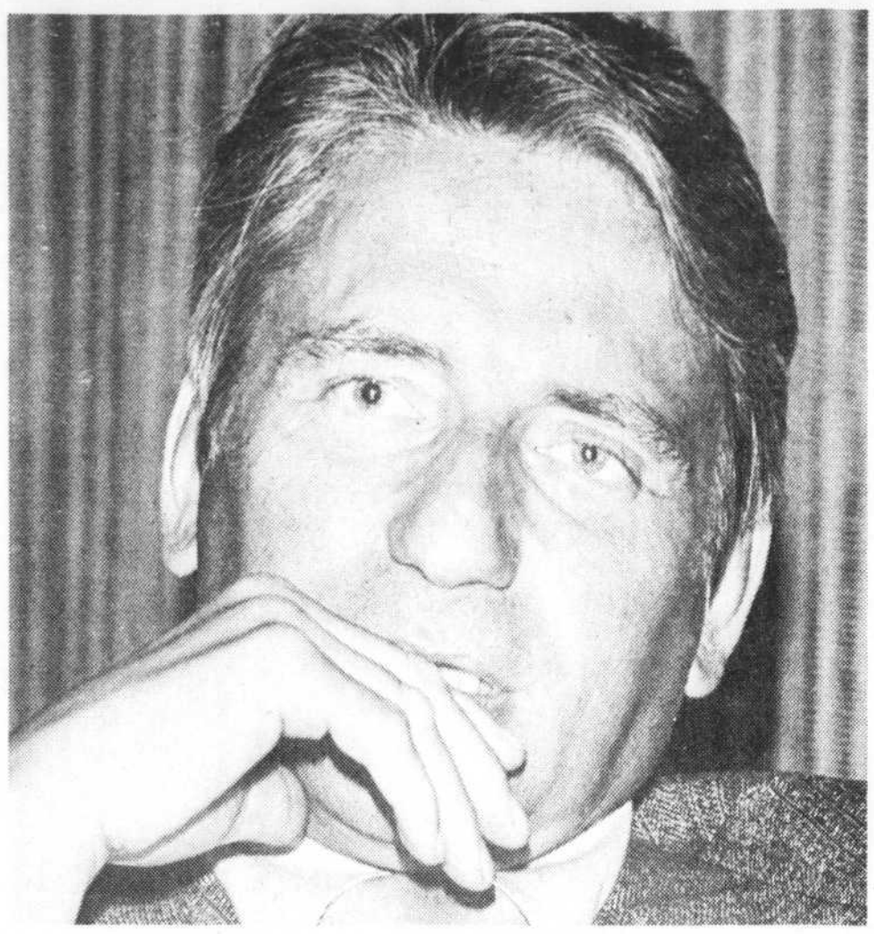
CINEMATHÈQUE QUÉBECOISE: 179 St-Denis 844-8734 Relache

CONSERVATOIRE D'ART CINEMATOGRAPHIQUE: 1455 de Maisonneuve 879-4349 Sam. "Elvira Madigan" (de Bo Widerberg 1967) 7.00 et "Summer With Monica" (de I. Bergman 1952) 9.00 Dim. "Sandokan The Great" (de U. Lenzi - Italie 1965) 3.00 et "The girls" (de M. Zetterling 1968) 5.00 et "Shame" (de I. Bergman 1968) 7.00 et "The Doll" (de A. Mattson 1962) 9.00

sur scène

**CENT

Hubert Aquin



■ Consternés par la mort de l'écrivain, bouleversés par la disparition brutale de l'ami, ceux qui ont connu Hubert Aquin, l'homme et l'oeuvre, ont tous éprouvé une vive émotion, si profonde dans certains cas qu'il leur fut douloureux d'exprimer leur émotion avec des mots. En 48 heures, LE DEVOIR n'a pu recueillir qu'une dizaine de témoignages, sans parvenir à joindre tous ceux qui, à divers titres, pourraient ou voudraient évoquer le souvenir de l'écrivain pour qui une messe a été célébrée hier en l'église Notre-Dame-de-Grâce. Nous remercions ceux qui ont répondu à notre invitation et nous comprenons les autres qui préfèrent le silence.

François Ricard

J'ai peu connu l'homme. Mais les quelques fois où je l'ai côtoyé, je me souviens d'avoir songé, devant la façon qu'il avait de vous tirer à l'écart comme pour comploter, puis de proclamer à haute voix, sur un ton définitif, la conclusion de je ne sais quel raisonnement secret, d'avoir songé, dis-je, — je pensais alors surtout à ses livres, sans savoir jusqu'où irait la justesse de cette image — à Hamlet.

Comme Hamlet, il avait souvent parlé de sa mort, il l'avait écrite, imaginée déjà et assumée d'avance en toute lucidité, mais de l'image à la chose, de la mort prévue à la mort vécue, de l'imaginé à l'inimaginable, de lui annonçant et préparant son absence à cette absence même, il n'y a absolument aucune commune mesure, mais un écart incommensurable, un trou que jamais l'esprit ne pourra combler et que le coeur seul, que seul l'envers de l'esprit et l'ombre au fond de nous peuvent ressentir, car ce trou, c'est celui de sa détresse, et de la nôtre.

On a déjà beaucoup dit son importance dans la littérature québécoise d'aujourd'hui. On la dira encore et souvent, maintenant qu'il est devenu ses livres, qu'il a rejoint ce que clairement et confusément ses livres montraient et dissimulaient et qu'on ne peut autrement nommer, car c'est le lieu ultime de cette ligne de fuite où toute son oeuvre nous entraîne, où le voilà, lui, parvenu, mais où nous ne pouvons plus le suivre. Dans tout ce qu'on dira, une chose cependant devra être claire: c'est qu'il aura été l'un de ceux, parmi nous, qui ont le plus profondément assumé l'aventure de l'écriture, qui l'ont conduite le plus loin, avec le plus d'intelligence et de passion, jusqu'au point du non-retour, où le prochain épisode des mots est de basculer sur eux-mêmes et où Hamlet ne peut plus qu'annuler brutalement sa parole et sa vie: "The rest is silence".

Ce qu'on devra dire aussi, c'est à quel point il nous a aimés et pris en charge, au risque même de se perdre. "Je veux rester ici. J'habite mon pays". Il l'a habité, ce pays, jusqu'au fond de lui-même, éperdument, dans la révolte et l'espoir, dans le tumulte intérieur, ce tumulte nôtre qu'il a confondu au sien et qui l'a déchiré, lui et les autres avant lui dont il allonge à présent le cortège. Et s'il n'est pas mort pour la patrie, comme on dit, en partie du moins il sera mort d'elle, de nous, et de sa dure appartenance. Cela ne fait aucun doute.

"Comment exprimer la carence?" Il y a treize ans déjà qu'il posait cette question, et il n'avait cessé depuis de la poser. C'est peut-être à elle qu'Hubert Aquin a répondu le 15 mars 1977, dans l'après-midi, seul au milieu d'un parc. Mais cette question, pour nous, reste entière à jamais.

Jacques Godbout

Hubert Aquin a réussi sa mort. Il a d'ailleurs toujours tout réussi, sauf à satisfaire aux comptables. Il n'entreprenait jamais rien de petit, ses échecs étaient retentissants, ses réussites fulgurantes.

Il parlait souvent de "la grande décharge d'énergie" nécessaire à l'oeuvre littéraire. Jean Basile l'a bien dit: "c'était un homme de la hauteur". Il a donc écrit ses dernières pages, quelques lettres sereines, généreuses, puis d'une grande décharge d'énergie, la dernière, le 15 comme en novembre, Hubert Aquin est mort dans la cour publique d'une institution privée.

Aujourd'hui j'ai envie de pleurer comme un homme la disparition d'un ami. Mais d'ici peu il faudra que nous parlions de société civilisée et des relations que l'Etat du Québec entretient avec ses artistes, ceux-là mêmes qui, comme Hubert Aquin, ont aimé, inventé, soutenu, créé, la voix du pays.

Yvon Ricard

J'imagine qu'il a fait pour le Québec ce qu'il a fait pour moi: ouvrir le champ du possible et de la lucidité. Lorsque j'ai lu **Prochain épisode**, j'avais vingt ans et j'étais, quoique inconscient (c'est-à-dire pour des mobiles psychologiques), confronté à l'ultime choix. La magie de son verbe a joué: il y avait aussi la fiction, et cet espace qui double celui de la mort, il m'invitait à m'y engager. Je troquai tous mes désespoirs hâtifs contre un stylo qu'il avait su exhumer de ce magma d'intelligence et d'instinct que je m'apprêtais à vomir.

J'ai trente ans. J'ai épuisé l'encre de mon premier stylo. Cela donne un manuscrit que je lui apporte aux éditions La Presse. Il aurait été directeur d'un hebdomadaire à Kinshasa ou prisonnier d'une banque Suisse que cela n'aurait rien changé. Il reconnaît la source de cette encre et publie l'innocente toile d'araignée grâce à laquelle j'ai survécu à mes vingt ans.

Premières rencontres: le magicien a aussi le regard d'un certain prince... Je n'y porte pas trop attention car j'ai commencé une deuxième toile et j'espère que l'ami docteur ès labyrinthes m'apprendra à en démêler les fils. Quinze mars: le créateur n'a plus la force de jouer, de "reconstruire" cette fiction qui lui permettait de franchir, d'un jour à l'autre, le vide que son regard creusait au verso de la page (Hamlet lui avait masqué le double de la fiction, il épouse ce masque). Je ne comprends plus rien; le stylo, éclaté, retourne au magma dont il l'avait tiré.

Dix-sept mars. Première et dernière lettre de Hamlet à l'apprenti-araignée: reprends la toile là où je l'ai laissée et sache que le reste est silence. Ce deuxième stylo qu'il me met dans la main est trop lourd, et c'est malgré moi que je consens à regarder l'abîme qu'il me découvre: "La lucidité est la blessure la plus proche du soleil". Puis ma fille, qui a dix ans et n'a jamais lu Char, me dit à peu près ceci que "mourir, c'est devenir, mais nulle part, vivant".

Pierre Turgeon

La mort d'Aquin nous dépasse. Je ne parle pas ici de la consternation et de la tristesse qu'elle a créées. Je veux dire que l'auteur de **Prochain Episode**, tout en exprimant le Québec, fut le seul à en transcender la réalité sur le plan de la tragédie universelle, de la déréliction métaphysique. En toute conscience, il s'est aventuré dans des zones dangereuses, abordant les virages les plus serrés en quatrième vitesse d'écriture. Il n'a pas arrêté, mais il a disparu en accélérant à l'infini, nous laissant ses textes comme indices de là où il se trouve. Pour lui, le temps n'allait pas assez vite; pour moi, cette semaine, il a stoppé. J'ai perdu un ami, un complice, un camarade. "L'Image n'est qu'une absence, écrivait-il, le négatif d'un fantôme qu'on chérit". Il est parti en plein jour, c'est-à-dire au coeur de la nuit, et sa fuite sera la forme déchirante et passionnée de son éternel retour.

témoignages

Marcel Rioux

Je connaissais Hubert Aquin depuis plus de 20 ans; je n'étais pas de ses intimes mais le considérais comme un ami. Chaque fois que je l'ai rencontré, j'ai eu la sensation d'être en présence d'un feu-follet de génie qui dansait sur une corde raide. Personne autant que lui ne donnait l'impression que l'oeuvre et la vie étaient chevillées l'une à l'autre. Il sera passé dans nos vies et notre littérature comme une étoile filante géante, comme l'ange annonciateur du Québec libre.

Arthur Lamothe

Les enfants de Clausewitz sont au pouvoir. Les épiciers ont confisqué le rêve. Le comptable est roi.

J'ai connu Hubert Aquin à l'O.N.F. en 61-62. Il fut un instant producteur de mon premier film et m'expliqua Franz Fanon.

Logique, il croyait à l'intelligence. Il ne savait pas encore que l'intelligence ne peut rien contre l'esprit fonctionnel. Les grandes corporations culturelles, faites pour programmer, repèrent vite l'ennemi. Le phénomène biologique du rejet. Il y a toujours des épiciers et des comptables de service.

Tout acte de création est plus que jamais un acte suicidaire dans notre société libérale ordonnée.

Louis-Georges Carrier

Homme de théâtre et de télévision, Louis-Georges Carrier était le plus proche des amis de Hubert Aquin qu'il connaissait depuis ses années de collège à Sainte-Marie. Avec quelques autres, il a reçu jeudi une dernière lettre de lui: elle était posthume.

"Hubert, dans ses lettres, dans son comportement, a toujours été participant de sa propre mort. Il a porté sa mort en lui. Il faut lui laisser cette mort, sa mort, où je veux encore voir un symbole d'espoir, comme en témoigne cet extrait de sa dernière lettre:

"... en fait, je ne suis pas désespéré puisque tout est déterminé..."

Laurent Lamy

Fulgurant: Nous faisions du cent à l'heure sur une route de campagne sinueuse du Québec. Pour trouver du pain. Un certain 1er juillet 1962. Congé de la Confédération.

Essentiel: Voyant super extralucide au superlatif: échafauder, juxtaposer, inverser, affiner, faire voler en éclats.

Kaléidoscopique: Trou de mémoire. Trou de mémoire depuis neuf mois. Conduite dangereuse dans une course auto-stimulante mais impossible avec power steering.

Éclatant: Dernier virage du Québec. Il a scié son virage. Baissons le drapeau. Sa course est finie.

Michèle Lalonde et Gaston Miron

A quelques reprises, ces dernières années, Hubert Aquin s'est joint à Michèle Lalonde et à Gaston Miron pour réaliser collectivement des textes et des articles. Encore bouleversés par la mort de leur camarade et ami, Mme Lalonde et M. Miron nous adressent simplement ce témoignage:

"C'était un être d'une profonde beauté. Nous l'aimions."

Yves Berger

C'est une "perte majeure" pour les lettres québécoises, a déclaré à l'AFP, M. Yves Berger, directeur littéraire aux éditions Grasset, spécialiste de la littérature américaine et membre du jury du prix France-Québec, en apprenant le suicide d'Hubert Aquin.

M. Berger, qui l'avait rencontré pour la dernière fois à la foire du livre de Montréal, en 1975, incline à penser qu'il "ne se sentait pas bien dans sa peau", qu'il était dans un "état de fuite" semi-permanent et qu'il vivait le "drame de la solitude" qui pèse sur beaucoup d'écrivains.

Sa "recherche de formules" l'avait, selon M. Berger, éloigné du public français. Il s'était heurté au silence de la critique.

Le directeur de Grasset s'est dit "très frappé" par l'annonce de la fin d'Hubert Aquin, "grand esprit, difficile à saisir", qui laisse un vide profond dans le panorama des lettres québécoises contemporaines.

Le fédéral ne devrait jamais renoncer à son rôle culturel



suite de la page couverture

Là-dessus, il a visiblement renoncé aux rêves de "coordination nationale" qui agitaient dans l'ombre la scène fédérale, il y a quelques années. Et il s'apprête à reviser, à la lumière de l'orthodoxie constitutionnelle qui fait de l'éducation un champ de compétence provinciale exclusive, les modalités des subventions fédérales à l'enseignement de la langue seconde.

Il y a bien sûr certains aspects de l'implication fédérale qui ne sont guère susceptibles de changer, tel le financement de l'enseignement postsecondaire pour lequel Ottawa a déboursé, en 1975-76, 535 millions, via le Secrétariat d'Etat. Il s'agit de paiements automatiques et le ministère n'a évidemment rien à dire dans les orientations des établissements d'enseignement supérieur. Les arrangements fiscaux conclus en décembre dernier entre le fédéral et les provinces ont d'ailleurs donné une responsabilité fiscale accrue à ces dernières dans ce domaine.

Il ne semble plus être question de faire du Secrétariat d'Etat le grand coordonnateur de tous les ministères et organismes fédéraux qui ont des programmes d'éducation, une mission que lui avait confié le cabinet en 1973, et qui n'aurait pas été une mince tâche puisque ces programmes représentent plus de deux milliards annuellement. Les provinces, et surtout le Québec bien sûr, craignaient que le fédéral caresse l'idée de créer un "super-ministère" de l'Éducation.

Cela n'a jamais été le cas, affirme péremptoirement le nouveau titulaire du Secrétariat d'Etat. Il reconnaît la mission de coordination confiée à son ministère mais la dit fort difficile à mettre en pratique. "Je ne suis pas convaincu que cela ait fonctionné, les les différents ministères ont continué à avoir des contacts directs avec les provinces. Je vous assure, il n'y avait rien de cynique là-dedans. Nous sentions seulement le besoin de coordonner les programmes fédéraux et je déteste qu'on nous accuse constamment "d'intervention".

Alors que M. Trudeau lui-même, entreprenant il y a un an les pourparlers fiscaux avec les provinces, réclamait la création d'un "forum national" où le fédéral aurait sa place pour discuter des objectifs d'éducation au pays, M. Roberts se dit prêt à se contenter de beaucoup moins: une invitation occasionnelle au Conseil interprovincial des ministres de l'Éducation, par exemple, quand ces derniers discutent d'un programme où le fédéral est impliqué.

De la demande de M. Trudeau, il dit qu'elle a créé un "problème sémantique" et que tout ce qu'il cherchait, c'était un moyen d'établir une relation quand le besoin se faisait sentir. Le Conseil interprovincial a consenti à l'inviter de temps à autre et il ne veut rien de plus: "Je suis satisfait, je ne veux pas déclencher de guerre. Je n'ai pas l'intention d'aller plus loin. Il me semble maintenant que les ministres provinciaux ne me regardent pas comme un cheval de Troie."

Là où le fédéral a des "objectifs nationaux" reconnaît-il toutefois, c'est dans le domaine du bilinguisme. Le Secrétariat d'Etat donne actuellement aux provinces 120 millions par année en subventions directes pour l'enseignement en langue minoritaire et l'enseignement de la langue seconde. Les modalités de ce programme ont été vertement critiquées, notamment chez les groupes francophones hors Québec, qui prétendent que, faute de contrôle fédéral adéquat, les provinces anglophones peuvent facilement utiliser cet argent à tout autre chose, et qu'elles ne se gênent pas pour le faire.

Comme ces sommes sont, théoriquement tout au moins, versées en fonction de l'effort que les provinces font déjà à ce titre, c'est le gouvernement du Québec qui en reçoit le plus puisque c'est lui qui offre le plus important système d'éducation en langue anglaise et de la langue anglaise dans ses écoles. Mais le Québec, défendant farouchement son autonomie, ne veut justement pas de contrôle fédéral sur son territoire.

Toute cette histoire aboutit presque à l'inverse des objectifs fédéraux, de constater avec quelque découragement le Secrétaire d'Etat: le Québec ne peut être critiqué puisque, avec ou sans les subventions fédérales, il maintiendrait sans doute son effort, mais ce serait injuste de les lui retirer. Pendant ce temps, l'enseignement du français ne fait guère de progrès dans les autres provinces.

"Il faut revoir nos objectifs et nos priorités", de dire John Roberts, d'autant que les accords entre le fédéral et les provinces viennent à renouvellement en 1978. "On doit à mon avis choisir entre trois systèmes: l'un où on encourage l'effort par un transfert de fonds, ou un autre où l'on récompense des efforts déjà faits en payant les frais supplémentaires encourus pour le maintien d'un système enseignant les deux langues, ou un troisième où le fédéral paierait pour l'expansion des programmes, c'est-à-dire pour l'investissement nécessaire à leur établissement. Une fois établis, ils ne coûtent pas plus cher."

Même s'il avoue n'en être qu'à une époque de réflexion, de révision et d'évaluation, M. Roberts semble pencher pour la troisième formule, d'autant qu'elle lèverait certaines ambiguïtés constitutionnelles. "Nous nous demandons si, à long terme, il n'est pas souhaitable que le gouvernement fédéral cesse d'être impliqué financièrement en permanence dans des programmes d'éducation qui devraient être l'oeuvre normale des provinces. Nous nous demandons si nous n'avons pas créé là une dépendance qui va contre l'esprit de la constitution". Il espère surtout, pour le moment, recevoir une réaction précise des provinces à ce problème.

Et comme pour convaincre encore plus de l'absence d'intention machiavélique du fédéral en matière d'éducation M. Roberts avoue, à la fin de l'entrevue, qu'il n'a même pas encore lu le rapport de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) sur l'organisation de l'éducation au Canada, qui suggérait entre autres choses, il y a un an, une implication fédérale plus grande même dans des domaines réservés aux provinces, à des fins de coordination.

"Je ne crois vraiment pas que ce soit du ressort du fédéral de se préoccuper des contenus, de la substance de l'enseignement au Canada, dit-il. Bien sûr, des experts étrangers peuvent être frappés par l'absence d'homogénéité de nos systèmes provinciaux d'éducation, et trouve dès lors que le fédéral devrait servir de trait commun. De l'extérieur, cela a du sens; mais du point de vue de l'histoire de ce pays et de ses arrangements constitutionnels, c'est impensable. C'est aux provinces elles-mêmes à mettre de l'ordre dans leurs différents systèmes, à les agencer s'il le faut. Je rejette absolument l'idée d'y mêler le gouvernement fédéral."

Un délicat choix à faire

suite de la page couverture

scène, et non pas uniquement une occasion de faire des films internationaux au Canada." Pourra-t-il agir en ce domaine et le réglementer? M. Roberts rappelle que c'est le Secrétariat d'Etat qui délivre les certificats de coproduction, et qu'il suffira dans une politique globale d'établir des règlements qui permettront de veiller un peu plus aux véritables intérêts canadiens. Ce qui n'est pas le cas actuellement, reconnaît-il, son bureau étant fort peu exigeant en ce domaine.

Mais ce n'est pas le seul problème qu'il faudra résoudre; il y en a un autre, et celui-là est de taille. Au début de l'entrevue, le Secrétaire d'Etat avait indiqué que ce qu'il reprochait au projet de son prédécesseur c'était d'avoir évité de s'attaquer au problème de la distribution des films. On s'est aperçu en effet avec l'expérience qu'il ne s'agissait pas seulement de pouvoir produire, encore fallait-il être en mesure de distribuer ces films.

Or le marché canadien est contrôlé à toutes fins pratiques par les Américains qui n'ont jamais été tendres envers le produit canadien.

Comment explique-t-il alors que le projet Faulkner ne se soit pas attaqué à ce problème fondamental? M. Roberts n'entend pas se prononcer là-dessus, mais il avance cependant deux hypothèses: "Peut-être qu'avec la formule des quotas volontaires consentis par les deux grandes chaînes de cinéma au Canada, Famous Players et Odeon, pensait-il que cela n'était plus nécessaire. Ou alors, avait-il conclu qu'il n'était pas possible de régler ce problème". Il n'en pense pas moins pouvoir améliorer sensiblement le problème de la distribution au Canada, "par la fiscalité ou par d'autres moyens". "Il faut pouvoir montrer nos films, donc avoir un marché, le développer, trouver un moyen de s'enraciner dedans. Pour moi, c'est très important; et il n'y avait pas à mon avis de réponse à ce problème dans le document qui avait été préparé".

M. Roberts reconnaît d'ailleurs que le gros problème réside dans la résistance des "majors", plus précisément de l'Association qui les regroupe au Canada, le CMPDA. "J'ai été un peu dur avec eux lorsque je les ai rencontrés, admet Roberts, mais il faut qu'ils reconnaissent qu'on n'a plus beaucoup de temps, que le dossier traîne depuis bien longtemps et qu'il nous faut prendre des décisions. D'ici trois mois on va régler le problème, alors pour eux qui ont passé toute leur vie là-dedans, qui ont fait des investissements, cela est bien difficile."

Pour les "majors" établis au Canada, la solution est cependant bien simple. Comme le résume le Secrétaire d'Etat, pour eux, "la solution consiste à importer l'expérience américaine afin de nous aider à développer notre industrie." "Ils considèrent en effet, poursuit le Secrétaire d'Etat, que les films canadiens ne sont pas rentables et que l'on ne peut pas forcer les gens à aller voir nos films. Pour eux, donc, ce qu'il faut c'est produire des films internationaux avec l'expertise et l'argent des Américains. En d'autres termes qu'on continue à faire au Canada des films comme "Network". Je les paraphrase naturellement, mais ils demandent à ce que les Américains nous aident, techniquement et financièrement, à créer une industrie orientée vers le marché international. Et comme pour les Américains le marché canadien est rentable, on aurait les moyens de les encourager à le faire."

Ce raisonnement, admet le Secrétaire d'Etat, a une certaine logique si l'on n'est intéressé que par l'aspect commercial du problème. "Je veux bien qu'ils gagnent de l'argent, mais ce n'est pas tout. Il y a aussi des objectifs culturels à satisfaire. Je suis donc toujours intéressé à savoir comment ils pensent qu'on pourra favoriser leurs intérêts commerciaux tout en rencontrant mes préoccupations culturelles."

Et pour bien montrer que ce n'est pas là une mince affaire, le Secrétaire d'Etat a révélé qu'à la suggestion de la CMPDA, il était prêt à rencontrer le très influent Jack Valenti, président de la Motion Picture Association of America et de la Motion Picture Export Association of America, afin de lui faire part du bien-fondé de l'attitude canadienne. "Je suis sûr qu'en bon politicien Jack Valenti va comprendre qu'il est difficile pour un gouvernement de justifier auprès de ses contribuables qu'il dépense chaque année des millions pour créer une industrie cinématographique alors que les Américains retirent chaque année au Canada près de $30 millions par la distribution de leurs films."

A M. Valenti de répondre.

Un nouveau Dossier du Devoir sur

LA LANGUE DU CIEL



Vous vous demandez:
Comment a pris naissance le conflit du bilinguisme aérien ?
Quels sont les enjeux majeurs du conflit ?
Est-il vrai que l'anglais est la seule langue internationale des communications aériennes ?
Quel rôle ont joué dans le conflit du bilinguisme aérien Pierre Elliott-Trudeau, Jean Marchand, Otto Lang, le juge en chef Jules Deschênes, le juge Louis Marceau, et plusieurs autres hommes publics en vue ?
Que faut-il attendre de la Commission Sinclair-Chouinard-Heald ?
Quel a été le rôle de la CALPA, de la CATCA et de l'AGAQ ?
Est-il vrai que le bilinguisme est un danger pour la sécurité aérienne ?

Vous trouverez
Une réponse objective, documentée et précise à ces questions dans le nouveau Dossier du Devoir sur

La langue du ciel
Un dossier de 64 pages, comprenant une introduction solidement documentée de Paul Mancel, une chronologie précise des événements et tous les documents essentiels qu'il importe de conserver sur le conflit du bilinguisme aérien.

Le Dossier sur la langue du ciel est maintenant disponible dans les bonnes librairies, chez votre dépositaire du Devoir ou encore au Devoir même, 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal.

Prix: **$2.00** l'exemplaire

Bon de commande
Service du tirage
Imprimerie Populaire Ltée
Case Postale 6033, Montréal H3C 3C9

NOM .....

ADRESSE .....